TRENTE ET UNIÈME ANNÉE — N° 9267

36 PAGES

JEUDI 31 OCTOBRE 1974

LES CONFLITS SOCIAUX

P.T.T. : les négociations ont repris

Houillères de Lorraine : 80 % de grévistes au fond

LIRE PAGES 32 ET 33



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : Jacques Fauvet

1 F

Tarif des abonnements page 26

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 65572
Tél. : 770-91-29

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Prudences et imprudence de M. Wilson

Le discours du trône rédigé par M. Wilson, premier ministre, reprend la plupart des promesses électorales de M. Wilson, candidat au scrutin du 10 octobre. Mais le chef du Labour s'est montré prudent.

En ce qui concerne la Communauté européenne, l'accent est mis sur l' « énergie » de la renégociation en cours. Le projet de « consultation populaire » dans un délai d'un an est maintenu, mais il n'est pas précisé s'il s'agira d'un référendum ou de nouvelles élections.

Les nationalisations touchent deux secteurs particulièrement importants aux yeux des syndicats : les chantiers navals, chroniquement déficitaires, et l'aéronautique, industrie de pointe entre toutes. M. Wilson s'est gardé d'être trop précis sur les autres têtes de chapitre « maximalistes » de son parti : la nationalisation des ports, des banques, des compagnies d'assurances et des transports routiers. Cependant, il a repris une idée chère au chef de l'aile gauche, M. Wedgwood Benn, son ministre de l'industrie : la création d'un conseil national des entreprises qui permettra à l'Etat de prendre des participations dans certaines firmes et d'orienter leur production.

La nationalisation du pétrole de la mer du Nord, à laquelle les investisseurs et les nationalistes écossais sont hostiles, n'est pas prévue pour l'instant. Mais une « société nationale » veillera à une juste répartition des profits de l'exploitation de l' « or noir ».

M. Wilson a adroitement rendu hommage aux syndicats en faisant valoir l'importance du « contrat social » qu'ils ont conclu avec le Labour — certains du bout des lèvres — à leur congrès national de septembre dernier. Et il n'a eu garde d'oublier les nationalistes gallois et surtout écossais, que leurs derniers succès électoraux conduiront peut-être à arbitrer certains votes aux Communes. Là encore, M. Wilson a réservé l'avenir en évitant de donner trop de précisions sur la date à laquelle l'assemblée provinciale écossaise et l'assemblée provinciale galloise pourraient être installées, comme sur l'étendue de leurs pouvoirs.

Destiné à réconforter l'électorat travailliste, le discours du trône veille à ne pas trop inquiéter les milieux d'affaires : s'il évoque une nouvelle imposition des transferts de capitaux, il ne définit pas les modalités de la « taxation de la fortune », prévue d'ailleurs pour 1976. Il ne mentionne pas non plus la banque d'investissements dont le projet a été mis au point par M. Harold Lever, conseiller économique personnel de M. Wilson. Il faudra sans doute attendre la présentation du nouveau budget, le 12 novembre, par M. Denis Healey, chancelier de l'Echiquier, pour mieux apprécier les concessions que M. Wilson entend faire au secteur privé.

En attendant, le leader de l'opposition conservatrice, M. Heath, a beau jeu de dénoncer le « dogmatisme socialiste » de son adversaire et les dangers qu'il fait courir, selon lui, à l'économie du pays. Non sans raison, il a souligné que le programme de M. Wilson n'offrait guère de solutions au problème numéro un du pays que reste l'inflation. Faire dépendre la bataille contre la flambée des prix de la seule bonne volonté des syndicats peut, en effet, paraître pour le moins imprudent. Certes, les récentes prises de position des leaders du TUC peuvent laisser à penser qu'ils sont décidés, pour l'instant, à jouer le jeu. Encore faudrait-il qu'ils ne fussent pas, une fois de plus, dépassés par leur « base ».

En tout cas, la prochaine session parlementaire pourrait bien être moins terne que la précédente. L'opposition conservatrice, qui n'a pas à redouter, comme en février 1974, un brusque retour aux urnes, n'aura plus de raisons de ménager un chef de gouvernement qui dispose d'une majorité absolue de deux voix seulement.

(Lire nos informations page 4.)

PROVOQUANT LE DÉPART DE DEUX MINISTRES

La droite espagnole donne un coup d'arrêt à l'évolution du régime

Le *Bulletin officiel* de l'Etat espagnol a publié le décret mettant fin aux fonctions de ministre de l'information et du tourisme de M. Pio Cabanillas. D'autre part, M. Antonio Barrera de Irimo, vice-président du conseil et ministre des finances, a présenté sa démission. Ce remaniement, indique ci-dessous notre envoyé spécial, signifie que la droite du régime a réussi à donner un coup d'arrêt à la politique d'ouverture que le gouvernement de M. Arias Navarro tentait de pratiquer depuis le début de l'année.

De notre envoyé spécial

Madrid. — Les ultras et la droite du régime franquiste l'emportent une fois de plus sur les partisans d'une ouverture politique pourtant prudente et très progressive : telle est la leçon majeure du limogeage annoncé le mardi 29 octobre à Madrid de M. Pio Cabanillas, ministre de l'information et du tourisme.

M. Léon Herrera, appelé à prendre la tête de ce ministère-clé, est âgé de cinquante-deux ans et il a déjà occupé des fonctions importantes à l'information et au tourisme de 1962 à 1969. Ami intime de l'actuel chef du gouvernement, M. Arias Navarro, il est présentement sous-secrétaire d'Etat au ministère de l'intérieur. A première vue, le contraste ne saurait être plus grand et plus symbolique entre M. Pio Cabanillas, qui a favorisé depuis janvier dernier une explosion sans précédent des libertés dans la presse et l'édition, et son successeur, associé depuis cinq ans à des tâches de répression.

Ce remaniement ministériel très limité, mais important, n'a pas surpris les milieux politiques de la capitale espagnole. La chute de M. Pio Cabanillas était attendue depuis le début de la semaine dernière. Le ministre remercié était alors en visite officielle au Proche-Orient et en Orient, et il n'est rentré que pour le conseil des ministres de vendredi dernier, alors que son sort, dit-on de très bonne source, avait été scellé la veille par le général Franco lui-même.

M. Pio Cabanillas était mardi matin le seul ministre à ne pas assister aux cérémonies anniversaires de la fondation de la Phalange présidées par le général Franco et le prince Juan Carlos. Le ton employé lors de cette manifestation par les orateurs exaltant la mémoire de José-Antonio Primo de Rivera ne laissait guère de doute sur la volonté des défenseurs du *statu quo* de tout faire pour stopper une libéralisation qui débouche, de leur point de vue, sur la remise en cause des principes de base du régime. « *Soyons clairs*, a dit M. Francisco Labadie, conseiller national du mouvement, *il y a des vérités que nous ne sommes pas disposés à soumettre à débat ou à des considérations électorales. Nous avons gagné une guerre pour construire un Etat nouveau. Nous défendrons la légitimité de la victoire avec les dents et avec les ongles. Certains groupes de pression, certains milieux qui cultivent la subversion et le terrorisme idéologique et ne représentent rien, mais se font entendre, ont cru que la maladie du chef de l'Etat leur permettrait de s'emparer des centres de décisions de l'Etat. Ils se sont lourdement trompés. La leçon d'un pays voisin du nôtre est là : ne nous laissons pas abuser quant aux conséquences de l'irresponsabilité politique et des expériences de salon...* »

Ainsi la lutte sourde engagée au sein du gouvernement et du système entre partisans et adversaires d'une certaine libéralisation, considérée comme nécessaire dans la perspective de l'après-franquisme, tourne à l'avantage, peut-être provisoire, des secteurs les plus durs, civils et militaires. Cette péripétie a des précédents. Pour ne prendre qu'un exemple, la lettre de la loi organique de l'Etat promulguée en 1967 permettait une large possibilité de libéralisation. Les différents décrets d'application avaient singulièrement tempéré par la suite l'enthousiasme des plus optimistes.

MARCEL NIEDERGANG.

(Lire la suite page 4.)

AU COURS DU MOIS DE NOVEMBRE

Un projet de loi très libéral sur l'avortement sera soumis à l'Assemblée

M. Giscard d'Estaing interviendra avant le débat

A l'issue du conseil des ministres du 13 novembre, le gouvernement proposera au Parlement un projet de loi qui prévoit la libéralisation de l'avortement. Selon ce texte, mis au point lors de deux conseils restreints les 25 et 29 octobre à l'Elysée, l'avortement serait pratiquement libre pendant les dix ou douze premières semaines de la grossesse. Il serait seulement demandé aux femmes de recueillir l'avis d'un médecin. L'intervention, qui aurait lieu en milieu hospitalier, ne serait pas remboursée par la Sécurité sociale.

Préparé par Mme Simone Veil, ministre de la santé, ce projet très libéral a été soutenu par le président de la République malgré les risques réels de voir une partie des députés de la majorité s'y opposer. A l'issue du déjeuner qu'il offrait mardi 29 octobre aux membres du bureau du groupe U.D.R. de l'Assemblée nationale, M. Giscard d'Estaing a confié qu'il s'exprimerait lui-même sur ce sujet avant l'ouverture du débat parlementaire.

Les deux réalités

par BRUNO FRAPPAT

Libéraliser l'avortement tout en faisant semblant de faire le contraire. Tel était le but du projet Ségard accepté au printemps par les diverses tendances de la majorité et qui aurait sans doute été adopté par l'Assemblée nationale si la mort du président Georges Pompidou n'avait pas écourté la session parlementaire.

Le nouveau projet a le mérite de la clarté : il prévoit que toute femme qui le souhaitera — parce qu'elle s'estimera « en détresse » — pourra subir un avortement pendant les dix à douze premières semaines de sa grossesse, la limite n'ayant pas encore été définitivement choisie. L'avortement ne sera toutefois autorisé que s'il a lieu dans une institution hospitalière et si la femme a eu, au préalable, un entretien sérieux avec un médecin. Aucun médecin, naturellement, ne sera tenu de pratiquer un avortement et nul ne pourra le poursuivre pour ce fait. Au-delà de dix à douze semaines, l'avortement ne serait autorisé que dans des cas exceptionnels. Enfin, le remboursement par la Sécurité sociale ne serait pas prévu, afin d'inciter les femmes à avoir plutôt recours à la contraception qui, elle, sera remboursée.

Cependant, le gouvernement laissera le soin à l'Assemblée nationale de restreindre, le cas échéant, la liberté qu'il propose. Ainsi le risque d'être désavoué par les députés serait-il compensé par la chance de paraître plus libéral qu'eux aux yeux d'une opinion dont tous les sondages ont montré, depuis deux ans, qu'elle souhaitait une ample libéralisation.

(Lire la suite page 10.)

« LE MONDE » A 1,20 F

Le 30 juillet dernier, à la veille de l'augmentation générale du prix des quotidiens, « le Monde » exposait à ses lecteurs les raisons qui lui permettaient de différer une majoration qui aurait été utile mais n'était pas indispensable à l'époque. Trois mois se sont écoulés.

Le coût du papier s'est accru de 70 % en moins d'un an. Il atteint désormais 23 centimes pour un exemplaire de vingt-huit pages, soit le tiers environ du prix de revient total (68 centimes). Or, la vente d'un journal à 1 F ne rapporte qu'un peu moins de 33 centimes (!), en raison des frais de distribution et du pourcentage d'invendus qui découle de sa diffusion nationale et internationale.

Si la vente couvre presque la moitié du prix de revient, l'autre moitié doit donc être payée par la publicité. Sans doute, poursuivant sa progression, le tirage du « Monde » a-t-il augmenté de 10 % au cours des dix premiers mois de cette année et le volume global de la publicité insérée n'a-t-il pas diminué, même si les recettes de publicité n'ont pas augmenté dans les mêmes proportions que l'ensemble des dépenses de l'entreprise. Mais les tensions sur le marché de l'emploi et les menaces de récession se traduisent notamment par une diminution des petites annonces dans l'ensemble de la presse.

C'est donc à un nouvel effort que nous convions nos lecteurs en portant demain (numéro daté du 1er novembre) le prix de vente du « Monde » à 1,20 F. Le tarif de base des abonnements sera maintenu jusqu'à la fin de cette année.

Tel est le prix de l'indépendance et de la singularité : « le Monde » est le seul grand quotidien parisien qui n'appartient à aucun groupe de presse et qui ne peut donc disposer éventuellement des bénéfices d'autres publications pour équilibrer son compte d'exploitation.

Pour violation du secret d'instruction

M. LECANUET DEMANDE L'INTERDICTION PROVISOIRE D'UN MAGISTRAT

(Lire page 12 l'article de PHILIPPE BOUCHER.)

JOURNAUX EN PÉRIL

La « crise de la presse » n'est ni nouvelle ni purement française. Ses causes sont anciennes et profondes, et ses effets s'étendent à la plupart des pays occidentaux.

Le déclin relatif de l'écrit, sous ses diverses formes, dans la culture d'aujourd'hui n'est cependant pas irréversible ; un journalisme de qualité et un enseignement adapté peuvent redonner toute sa place au journal comme au livre. Mais le système économique dans lequel vit ou survit la presse reste fondé sur le profit ; il pousse à la concentration en même temps qu'à la facilité.

La gestion défectueuse ou parfois dispendieuse de bien des entreprises, le retard des techniques d'imprimerie et, pour la France, une mauvaise répartition des aides publiques sont des causes déjà plus contingentes.

Plus récente, l'augmentation du prix du papier a soudainement aggravé les charges des entreprises en même temps que, à l'instar de la crise de l'énergie, elle a servi de révélateur.

Parfois moins protégés que d'autres catégories professionnelles, les journalistes manifestent légitimement leur inquiétude. Mais c'est de la profession tout entière que dépend la solution de ses difficultés, si du moins chacune de ses composantes veut bien échapper à son corporatisme. Plus unie et assainie, elle serait plus justifiée à se retourner vers l'Etat.

L'enquête que nous publions à partir d'aujourd'hui a conduit Maurice Denuzière en Grande-Bretagne, en Italie, en Allemagne, en Suisse et en Belgique. Ensuite Jacques Sauvageot traitera de la situation de la presse en France, une presse qui, sous bien des aspects, est aux prises avec les mêmes difficultés. — J. F.

I. — La morosité de Fleet Street

De notre envoyé spécial MAURICE DENUZIÈRE

Londres. — « *Notre mère, la presse anglaise* », devraient dire tous les journalistes... puisque la Grande-Bretagne fut le premier pays d'Europe à instaurer le principe de la liberté de la presse et l'abolition de la censure, en 1695.

A cette liberté d'expression, considérée comme fondamentale en démocratie, malgré les lois, d'apparence restrictive, promulguées au fil des siècles par les gouvernements, mais surtout destinées à protéger la vie privée des gens, l'honneur des citoyens et les secrets de la défense nationale, les journaux, quelle que soit leur tendance politique, demeurent férocement attachés.

On ne peut, certes, négliger l'emprise des trusts et les compétitions affairistes ni les hypocrisies des stratégies commerciales et publicitaires, mais chacun sait, en Grande-Bretagne, les limites à ne pas franchir, au-delà desquelles la liberté d'expression serait bafouée. Ce qui, ailleurs, reste parfois à conquérir, est, depuis longtemps, pour tout Anglais un droit national, reconnu et sauvegardé.

Il faut avoir flâné dans Fleet Street, de Chancery Lane à Ludgate Circus, pour se rendre compte que la presse a son quartier, comme les autres pouvoirs que sont la justice et la banque ont les leurs.

(Lire la suite page 25.)

AU JOUR LE JOUR

Hélas ! pauvre Yorick...

La mort de Ferdinand Lop passera sans doute inaperçue de la classe politique. C'est dommage. Ce bouffon de trois républiques portait en lui la vérité des caricatures trop ressemblantes. Combien d'hommes politiques réputés sérieux depuis un demi-siècle n'ont été que des Lop ou des sous-Lop protégés par une étiquette respectable ? On réprime moins volontiers la fraude en cette matière qu'en matière de vins.

Ce ne fut pas un mince mérite ni un mince courage de la part de Ferdinand Lop que d'attirer sur lui les rires que d'autres méritaient. Ceux qu'il a ainsi protégés lui diront-ils seulement merci ? L'ingratitude est aussi une vertu politique.

Hélas ! pauvre Yorick...

ROBERT ESCARPIT.

MALAISE A L'ORCHESTRE DE PARIS

Georg Solti répond

Un certain malaise entoure actuellement l'Orchestre de Paris : l'annonce en mars dernier que sir Georg Solti ne renouvellerait pas son contrat de directeur en 1976, plus récemment une interview malheureuse à laquelle les musiciens ont riposté (« le Monde » des 12 septembre et 3 octobre), dernièrement l'audition de « Salomé » interrompue, sans compter l'installation de l'Orchestre au Palais des congrès qui pose de sérieux problèmes.

Autour de ces évènements se sont cristallisés des malentendus qui affleurent dans quelques réactions perceptibles du public et une certaine agressivité de la presse à l'égard de l'Orchestre et de son chef, et risquent de tourner à une sorte de petite « psychose collective » comme celle dont sont victimes certains hommes politiques (ou entraîneurs de football !) en fin de règne.

Droit et rude, peut-être Georg Solti a-t-il trop montré sa préférence pour l'orchestre de Chicago et indiqué, en vrai responsable, tout le travail qui restait à accomplir à l'Orchestre de Paris ; peut-être aussi n'a-t-il pas fait preuve de toute la souplesse diplomatique nécessaire en pays latin... Affrontements normaux d'une société humaine, il ne faudrait pas pour autant qu'on laisse partir un des très grands chefs d'orchestre de notre époque avec l'impression d'un phénomène de rejet, d'une « greffe du cœur » qui n'a pas réussi.

(Lire page 15 l'entretien de Georg Solti avec Jacques Lonchampt.)

PROCHE-ORIENT

LA FIN DE LA CONFÉRENCE DE RABAT

Les chefs d'État arabes auraient décidé d'accorder une aide financière importante aux pays du champ de bataille et à l'O.L.P.

Le roi Hussein et M. Arafat vont avoir des entretiens à Amman

La conférence « au sommet » de Rabat s'est terminée mardi 29 octobre, tard dans la soirée. Dans une conférence de presse tenue ce mercredi 30 octobre, le roi Hassan II du Maroc a révélé que le roi Hussein de Jordanie et M. Arafat, président de l'O.L.P., se rencontreront la semaine prochaine à Amman.

Si, du côté palestinien, la consécration de l'O.L.P. en tant que représentant du peuple palestinien, appelé à créer un pouvoir national sur tout territoire libéré, suscite une immense satisfaction dans les organisations palestiniennes, à l'exception des mouvements du Front du refus, du côté israélien, la presse estime que les décisions détruisent les chances d'une négociation.

A Washington, le président Ford, interrogé, mardi, au cours d'une conférence de presse impromptue, au sujet de la conférence de Rabat, a répondu : « Pour le moment, nous ne savons pas avec certitude quel impact aura l'accord de Rabat sur le rôle des Etats-Unis au Proche-Orient. Ce qui *compte, c'est que les négociations de paix* progressent entre Israël et ses voisins arabes. Nous pensons qu'il doit y avoir un mouvement vers le règlement des problèmes entre Israël et l'Egypte d'une part, entre Israël et la Jordanie ou l'O.L.P. d'autre part, et des problèmes entre Israël et la Syrie dans une autre catégorie... » *Les observateurs ont remarqué que le président Ford citait pour la première fois l'O.L.P. en tant qu'interlocuteur potentiel d'Israël.*

M. Henry Kissinger, qui se trouve actuellement en Asie du Sud, a toujours l'intention, a-t-on indiqué, mardi, au département d'Etat, de se rendre une nouvelle fois en Egypte, en Syrie, en Jordanie et en Israël pendant la deuxième semaine de novembre. On rappelle à ce propos que M. Kissinger projetait d'engager une nouvelle étape de négociations israélo-arabes portant simultanément sur le Sinaï et sur la Cisjordanie.

De notre envoyé spécial

Rabat. — *« Ce sommet a été le sommet de la Palestine »*, ont déclaré, mardi 29 octobre, le président *Sadate et M. Yasser Arafat dans les* discours qu'ils ont prononcés à la séance de clôture de la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement arabes. Les applaudissements nourris qui ont salué l'intervention du dirigeant palestinien n'ont fait que souligner la victoire de l'O.L.P., confirmée dans son rôle de seul représentant légitime du peuple palestinien et *la défaite politique du roi Hussein*, qui n'a pas pris la parole. Une fois la séance levée, on a cependant vu le roi Hassan II prendre par les épaules le roi Hussein et M. Arafat, qui se sont mutuellement congratulés en se dirigeant vers la sortie. La sérénité affichée par le monarque, que l'on qualifiait chez les Palestiniens, il n'y a pas si longtemps encore, de *« bourreau d'Amman »*, était-elle feinte ? Le souverain marocain a obtenu de M. Arafat qu'il se rende très prochainement en visite dans la capitale jordanienne, de façon à donner une satisfaction d'amour-propre à Hussein. La sérénité de ce dernier viendrait de ce qu'il estime n'avoir perdu aucune bataille. Il serait persuadé que d'ici au prochain « sommet » on se sera aperçu qu'il est un élément indispensable pour la récupération de la Cisjordanie et qu'on fera à nouveau appel à ses services.

En attendant, la plupart des chefs d'Etat n'ont pas hésité à qualifier leur rencontre de Rabat d'« historique », en raison de l'importance des *décisions prises. Celles-ci contribueront*, en effet, à modifier nombre de données au Proche-Orient, et elles créent une dynamique nouvelle dans la mesure où les Arabes entendent imposer la résistance palestinienne comme interlocuteur aux Israéliens. Encore fallait-il que les dirigeants arabes donnent aux principaux intéressés les moyens d'appliquer les principes définis dans les résolutions adoptées. Les discussions concernant ces modalités pratiques ont occupé une bonne partie de la journée de *mardi*, de sorte que la clôture du « sommet », prévue pour 9 heures du matin, n'a eu lieu que douze heures plus tard.

Le principal problème à résoudre était celui de l'aide financière que les Etats producteurs de pétrole allaient accorder aux pays du champ de bataille et à l'O.L.P. pour leur permettre de faire face à un éventuel conflit armé avec Israël. Les dirigeants arabes estiment, en effet, que le gouvernement de Jérusalem se trouve devant un dilemme : reconnaître l'O.L.P. et négocier avec ses représentants, ou attaquer. *« Je dois dire,* a déclaré M. Arafat dans son discours de clôture, *que l'ennemi sioniste s'apprête à livrer une cinquième guerre, et nous devons nous y préparer. »*

Les chefs d'Etat auraient donc décidé de verser 1 milliard de dollars par an à l'Egypte, 1 milliard à la Syrie, 300 millions à la Jordanie et 50 millions à l'O.L.P. En outre, 150 millions de dollars seraient accordés au Yémen du Sud pour assurer la défense de l'île de Perim, qui commande l'entrée du détroit de Bab-El-Mandeb. Des unités soviétiques étaient installées dans cette île, mais elles ont été récemment priées de se retirer, moyennant un dédommagement financier, et c'est une force navale égyptienne comprenant des parachutistes qui prendrait le relais dans le cadre de la Ligue arabe. Les résolutions ou décisions concernant les problèmes militaires n'ont pas été rendues publiques.

Le problème de l'éventuelle tenue de la conférence de Genève aurait également été évoqué, mais d'une façon indirecte, et en dehors de l'ordre du jour. En fait, les Arabes attendent de voir les résultats du débat de l'ONU sur la Palestine pour se prononcer plus nettement. Ils estiment, en effet, que l'Organisation *internationale devrait* remettre en cause la résolution 242, qui considère les Palestiniens comme des « réfugiés », et adopter un nouveau texte leur reconnaissant des droits politiques en tant que peuple. Si cela était fait, un gouvernement palestinien en exil pourrait alors être formé.

La constitution d'un tel gouvernement ne manquerait pas d'avoir un certain nombre de conséquences, sur le plan international notamment, s'il devait être reconnu par un plus grand nombre d'Etats qu'Israel. (L'Etat juif entretient pour le moment des relations diplomatiques avec une soixantaine de pays.)

Elle pourrait en avoir aussi sur le plan régional, et le bruit courait dans les couloirs de la conférence que le roi Hussein pourrait demander aux neuf cent cinquante mille Palestiniens de Jordanie de dire s'ils veulent demeurer citoyens jordaniens dépendant de son autorité ou devenir des étrangers.

Pour le moment, le souverain serait décidé à tirer les conséquences des décisions prises au « sommet » de Rabat en se déchargeant sur l'O.L.P. de toutes les responsabilités qu'il assumait à l'égard des Palestiniens. On n'excluait pas non plus qu'il modifie le gouvernement et procède à l'élaboration d'une nouvelle Constitution.

Les chefs d'Etat ont discuté ensuite des autres points à l'ordre du jour, en particulier de la coopération arabo-africaine et du dialogue euro-arabe. L'attitude adoptée par la France a donné lieu à des appréciations élogieuses, et incité les chefs d'Etat à *atténuer considérablement* la formulation d'une résolution de la Somalie sur l'indépendance de Djibouti. Le texte adopté préconiserait qu'un dialogue soit engagé à ce sujet avec *« la France, pays ami »*.

Un émir du golfe Arabique aurait également suggéré que les chefs d'Etat arabes appuient la proposition de M. Giscard d'Estaing de convoquer une conférence des pays producteurs de pétrole et des pays consommateurs. L'Algérie et plusieurs autres pays auraient été favorables, mais l'Arabie Saoudite se serait opposée au projet pour des raisons techniques. D'aucuns se demandent, cependant, si Ryad n'a pas tenu compte de l'hostilité de Washington à une telle rencontre.

Enfin, le Maroc a obtenu satisfaction sur le Sahara espagnol, le « sommet » ayant adopté une résolution présentée par l'Egypte. Ce texte constate qu'un accord est intervenu entre Rabat et Nouakchott (1) et lance un appel à l'Espagne, *« pays ami des Arabes »*, afin qu'elle trouve un terrain d'entente avec le Maroc et la Mauritanie en ce qui concerne l'avenir du territoire qu'elle occupe.

PAUL BALTA.

(1) *Le Monde* du 23 octobre.

JÉRUSALEM : les décisions de Rabat ont favorisé l'élargissement du gouvernement

De notre correspondant

Jérusalem. — Le « sommet » arabe de Rabat a fait reculer l'histoire de vingt-sept ans, en dépouillant la monarchie hachémite de la souveraineté qu'elle s'était octroyée sur la partie de la rive ouest du Jourdain, où aurait dû naître l'Etat arabe de Palestine. C'est la *première* constatation que l'on fait à Jérusalem, à la lecture des décisions publiques prises dans la capitale marocaine par l'ensemble des Etats arabes. Pour ces derniers, la Jordanie est redevenue implicitement la Transjordanie, telle que l'Angleterre l'avait offerte au grand-père du roi Hussein, l'émir Abdallah, c'est-à-dire un pays ne dépassant pas la limite du Jourdain. Le sort de la rive ouest n'a pas été défini en termes clairs par le « sommet », qui *s'est contenté d'apporter son appui* total à l'Organisation de libération de la Palestine de M. Yasser Arafat. C'est tout un programme, dit-on à Jérusalem, où l'on se demande cependant si les chefs d'Etat arabes croient sincèrement à son succès.

En mettant l'O.L.P. au premier rang de ceux qui seraient chargés de négocier un règlement, écrit la presse israélienne, les chefs d'Etat arabes ont, en fait, détruit les chances de négociation. On rappelle, dans les éditoriaux de presse, comme dans les couloirs du Parlement, qu'il ne saurait être question de « négocier avec une bande d'assassins ». M. Itzhak Rabin, qui a affirmé récemment qu'une rencontre avec l'O.L.P. n'était concevable que « sur le champ de bataille », a déclaré devant la fraction parlementaire de son parti qu'il fallait se garder de commentaires hâtifs au sujet des décisions de Rabat.

Si, pour certains éditorialistes, comme celui du « Haaretz » notamment, les risques d'une nouvelle guerre ont considérablement augmenté avec les décisions de Rabat, *les spécialistes des affaires arabes* de l'institut Shiloah se demandent si, à Rabat, les chefs d'Etat arabes, et particulièrement le président Sadate, n'ont pas cherché à se débarrasser du fardeau palestinien, en le déposant sur les épaules de M. Arafat.

Le ralliement du parti national religieux

L'un des premiers résultats de ce « sommet » a été de faciliter l'élargissement du gouvernement de M. Rabin, qui a pu s'assurer, mardi en fin de soirée, l'appui du parti national religieux, sans perdre, comme on avait d'abord pu le croire, celui du groupe de Mme Shulamit Aloni. Cette dernière a déclaré que, parmi les arguments qu'avait avancés le premier ministre pour la dissuader de quitter le gouvernement, celui qui se référait au « sommet » arabe ne l'avait pas laissé indifférente. Mme Aloni reste donc au gouvernement, qui comptera de nouveau dans ses rangs les trois ministres du parti national religieux qui l'avaient quitté : MM. Joseph Bourg, Itzhak Raphaël et Mikhaël Hazani.

Ce n'est que dans l'après-midi de ce mercredi que l'on saura, par le vote qui interviendra après la présentation du cabinet à la Knesset, dans quelle mesure M. Rabin a élargi son assise parlementaire. En effet, on ne savait pas encore, au moment où le P.N.R. signait le protocole d'accord avec M. Rabin, si tous les députés du parti religieux, qui sont au nombre de dix, peuvent être considérés comme engagés par cet accord. En tout état de cause, M. Rabin est assuré de bénéficier désormais de 68 mandats au lieu des 61 dont il disposait jusqu'à présent sur les 120 sièges de la Knesset.

Le retour des trois ministres religieux ne peut, contrairement aux accusations dont les accablent les jeunes de leur parti, que durcir l'attitude du nouveau gouvernement Rabin quant à l'avenir de la Cisjordanie. C'est peut-être aussi pour contrebalancer leur influence que Mme Aloni a finalement consenti à rester au gouvernement.

ANDRÉ SCEMAMA.

BEYROUTH : La voie est ouverte pour la formation d'un gouvernement palestinien en exil.

(De notre correspondant.)

Beyrouth. — L'accord de Rabat ouvre la voie à la formation d'un gouvernement palestinien en exil, qui assumerait toutes les responsabilités relatives à une éventuelle négociation avec Israël. La formation de ce gouvernement ne serait toutefois annoncée qu'après le débat aux Nations unies, auquel participera M. Arafat. Ce dernier, attendu incessamment à Beyrouth, devra probablement procéder à un remaniement du comité exécutif de l'O.L.P., car il semble presque acquis que le F.P.L.P.-Commandement général et le Front de libération arabe (d'obédience irakienne) vont suivre l'exemple du Front populaire (F.P.L.P.) de M. Habache et se retirer du comité pour protester contre la « réconciliation » avec le régime jordanien et la prochaine formation d'un gouvernement palestinien en exil.

Mais les partisans du « front du refus » sont très minoritaires au sein de la résistance. Pour les autres organisations, le Fath, le F.D.P.L.P. et la Saïka (d'obédience syrienne), les décisions du dernier « sommet » arabe consacrent la faillite de la politique hachémite. Un porte-parole du F.D.P.L.P. a qualifié l'accord de Rabat de « *victoire importante* » pour la résistance.

Le directeur de l'information au sein de l'O.L.P. a déclaré, de son côté, que l'accord de Rabat signifiait en clair que le roi Hussein n'a plus rien à voir avec les Palestiniens, et doit dorénavant limiter ses activités à la Transjordanie.

Intérim.

ETATS-UNIS

LE CONGRÈS AURA UN DROIT DE VETO SUR LA FOURNITURE DE RÉACTEURS NUCLÉAIRES A L'ÉTRANGER

Washington *(A.P.)*. — Le président Gerald Ford a apposé, lundi 28 octobre, sa signature sur un texte de loi qui permet au Congrès de désapprouver les accords conclus avec des pays étrangers, concernant la fourniture de réacteurs nucléaires à des fins civiles. Le Congrès disposait déjà d'un tel pouvoir pour l'utilisation militaire de l'énergie atomique.

Désormais, aucun accord concernant la fourniture de réacteurs nucléaires à des fins civiles à un pays étranger ne pourra entrer en vigueur sans avoir été au préalable soumis au Congrès, qui aura soixante jours pour s'y opposer.

[L'adoption de cette loi fait suite à un vote unanime des membres de la commission mixte (Sénat-Chambre des représentants) du 25 juin 1974. Cette loi couvre les projets de construction de réacteurs américains en Egypte et en Israël.]

LA VISITE DE M. SAUVAGNARGUES A JÉRUSALEM

Les trois déceptions d'Israël

M. Jean Sauvagnargues, ministre français des affaires étrangères, est attendu ce mercredi soir 30 octobre en Israël. Il sera accueilli par M. Ygal Allon, ministre israélien des affaires étrangères, qui l'accompagnera à Jérusalem. Premier ministre français des affaires étrangères à se rendre en visite officielle en Israël, M. Sauvagnargues s'est entretenu mardi en fin d'après-midi avec M. Giscard d'Estaing, qui s'est déclaré convaincu que le voyage « se passera bien ».

De son côté, M. Ygal Allon, qui s'adressait mardi à la Knesset, a sévèrement critiqué la politique française à l'égard d'Israël, tout en soulignant que c'est « la profondeur des divergences qui, plus que jamais, impose le dialogue et justifie la visite du ministre français ». *Répondant à un groupe de députés, qui ont déposé une motion demandant d'annuler cette visite, M. Allon a déclaré qu'il* « comprenait les sentiments des auteurs de la motion ». *Après avoir dénoncé l'* « attitude partiale de la France » *et qualifié notamment la rencontre entre MM. Sauvagnargues et Arafat de* « manifestation politique négative et totalement destructive ». *M. Allon a conclu :* « Nous ne cacherons pas notre opinion, mais nous recevrons notre hôte dans le meilleur esprit de nos traditions d'hospitalité. »

Une manifestation est organisée ce mercredi après-midi devant l'ambassade de France à Tel-Aviv. A Paris, on dément que M. Giscard d'Estaing, comme l'a affirmé mardi un député israélien, ait enjoint à quatre ministres français de ne pas se rendre, le 17 octobre, à une réception offerte par l'ambassadeur Ben-Natan.

La courte histoire — un quart de siècle — des relations entre la France et l'Etat d'Israël est celle d'une sympathie contrariée par les intérêts.

Au lendemain de la guerre, après le martyre du peuple juif, l'aspiration des israélites à disposer d'une patrie qui fût leur Etat apparut naturelle et légitime aux yeux de la majorité des Français, dont bien peu s'inquiétaient de ce que le territoire de cet Etat fût aussi la patrie d'un autre peuple. Qui se souciait alors des Palestiniens et même des Arabes ? La Palestine était un mandat britannique, et la Ligue arabe, disait-on, une création anglaise. Que les Anglais se débrouillent !

Pourtant, avant même la guerre de six jours, le gouvernement français n'accordait déjà plus à Israël un appui sans réserve. C'est que la France était obligée, depuis quelque temps, de ménager un monde arabe en voie d'émancipation.

Lors de l'expédition de Suez en 1956 et l'aggravation de la guerre d'Algérie, le gouvernement de Paris avait soutenu Israël au grand *jour. La France et Israël étaient* devenus, contre les Arabes, des alliés de fait, et le général de Gaulle n'hésitait pas à désigner comme tel l'Etat juif. Ce fut l'époque où la France devint le principal fournisseur d'armes d'Israël.

Avec la fin de la guerre d'Algérie en 1962, cette alliance franco-israélienne perdit quelque peu sa *raison d'être du côté français. Le* général de Gaulle s'efforça de renouer avec le monde arabe, sans pour autant renoncer aux fournitures d'armes à Israël ni cesser d'affirmer que les frontières de l'Etat hébreu devaient être assurées.

Le général de Gaulle et l'embargo

Cette politique équilibrée aurait pu durer longtemps si la guerre de six jours n'avait obligé le gouvernement français à choisir son camp. Ce fut la première des grandes « déceptions françaises » pour l'Etat juif. De Gaulle décréta un embargo sur les armes à destination du champ de bataille, qui *n'atteignit en fait* qu'Israël. D'autre part, la France ne reconnut jamais l'annexion de Jérusalem, ni partiellement ni totalement après 1967 et préconisa l'évacuation de pratiquement tous les territoires occupés (M. Jobert devait cependant admettre publiquement, en 1973, des « modifications mineures » des frontières de 1967). Enfin, les propos du *général sur le peuple juif, « sûr de lui et dominateur »*, achevèrent de tendre les relations avec Jérusalem.

Le fondateur de la Ve République fut soupçonné de ne s'être déterminé que par anti-américanisme. En fait, si la tension franco-américaine joua un rôle dans sa prise de position, l'analyse du général était moins simpliste. Il avait reçu, le 24 mai 1967, deux semaines avant l'attaque israélienne, M. Eban, ministre israélien des affaires étrangères. D'après ce qu'il répéta le lendemain au conseil des ministres, il aurait alors tenu le langage suivant : *« Vous allez attaquer et vous l'emporterez. Mais votre geste aura trois conséquences : le ravitaillement en pétrole des Occidentaux sera compromis ; vous contraindrez les Soviétiques à aller plus loin au Proche-Orient qu'ils ne le souhaitent eux-mêmes ; le problème des Palestiniens, qui est aujourd'hui un problème de réfugiés, deviendra un grand problème national. »*

Au cours des années qui suivirent, les relations franco-israéliennes furent détestables, car la position du général de Gaulle ne changea pas.

Pompidou et les « vedettes de Cherbourg »

Quand il démissionna, les Israéliens espérèrent un revirement. Ce fut leur deuxième déception. Il n'y a en fait aucune preuve que Georges Pompidou, qui était premier ministre en 1967, n'avait pas approuvé la politique du général de Gaulle. Dans la nuit de Noël 1969, les Israéliens « enlevèrent » du port de Cherbourg des vedettes militaires sous embargo. Etait-ce parce que le gouvernement français, non content de ne pas livrer leurs Mirage, se disposait à en vendre d'autres au colonel Kadhafi ?

Toujours est-il que M. Pompidou ne pardonna jamais aux Israéliens d'avoir ridiculisé son pays. Il invita même l'Etat juif à *modifier ses structures internes* pour s'intégrer dans sa région. Les manifestations israélites lors de son voyage aux Etats-Unis le confirmèrent dans son ressentiment, en même temps — si l'on en croit les *Mémoires d'avenir* de M. Jobert — qu'elles affectèrent durablement les relations franco-américaines.

La guerre d'octobre, en 1973, et simultanément la *découverte* par les Arabes de l'efficacité de l'« arme du pétrole » allaient changer la nature du conflit du Proche-Orient, y intéresser la terre entière et détériorer gravement la position israélienne. Les points marqués par les Palestiniens depuis cette date, l'inscription de la question palestinienne à l'ordre du jour de l'ONU, l'autorisation *donnée* à l'*Organisation* de libération palestinienne de participer au débat et, tout récemment, la défaite du roi Hussein à Rabat, en témoignent.

Depuis un an la France a déplacé l'axe de sa politique au Proche-Orient. Tout en maintenant le principe qu'il revient au Conseil de sécurité — et donc à la France — de garantir tout accord de paix, *Paris a renoncé* à jouer un rôle important dans le règlement du conflit israélo-arabe, préférant utiliser ses atouts dans le monde arabe pour assurer son approvisionnement en pétrole. Les Israéliens connurent ainsi leur troisième déception.

M. Giscard d'Estaing et les Palestiniens

En fait, l'attitude de M. Giscard d'Estaing à l'égard d'Israël n'a jamais été aussi favorable qu'on ne l'a cru pendant sa campagne électorale. Loin de s'écarter de la ligne suivie par ses prédécesseurs, le nouveau président de la République l'accentua. Certes, il a levé l'embargo sur les armes à destination du Proche-Orient, mais à un moment où ce geste ne pouvait plus favoriser l'Etat juif. Il envoie son ministre des affaires étrangères, M. Sauvagnargues, en visite en Israël, mais ce voyage avait déjà été préparé du temps de M. Pompidou. Il l'a autorisé à séjourner à Jérusalem, mais les Israéliens avaient posé comme condition à cette visite qu'elle se ferait dans leur capitale.

Si M. Giscard d'Estaing a innové, c'est en précisant la position de la France à l'égard de la Palestine et en exposant sur la place publique des positions que ses prédécesseurs jugeaient plus prudent de réserver à leurs visiteurs dans la discrétion de leur cabinet.

En quelques semaines, la France a reconnu dans un vote de l'ONU l'Organisation de libération de la Palestine comme *« représentant du peuple palestinien »* ; le ministre français des affaires étrangères a rencontré M. Yasser Arafat, et le président de la République a proclamé que le fond du problème du Proche-Orient est de répondre à l'*« aspiration naturelle »* du peuple palestinien à *« disposer d'une patrie »*. Cette analyse fait directement écho à celle du général de Gaulle en 1967. Depuis cette époque, la politique de la France au Proche-Orient n'a d'égale par sa constance que celle, directement opposée, de l'Etat d'Israël.

MAURICE DELARUE.

● *Trois fedayin*, qui s'étaient infiltrés en Israël à partir du territoire libanais, ont été tués, mardi 29 octobre, au cours d'un accrochage avec une patrouille israélienne. Il n'y a pas de pertes du côté israélien, a annoncé un communiqué du porte-parole des forces israéliennes. L'accrochage s'est produit au nord du kibboutz Yiftah, au nord-est de la Haute-Galilée, à proximité de la frontière israélo-libanaise. — *(A.F.P.)*

● *Un commando*, se réclamant de la « résistance armée juive », a saccagé, mardi, les locaux de l'Organisation pour la libération de la Palestine (O.L.P.), à New-York, et blessé sérieusement le directeur adjoint, M. Hashan Rashan. — *(A.F.P.)*

ASIE

Inde

Mme Gandhi a tenu à garder ses distances à l'égard de M. Kissinger

Avant son départ, le mercredi 30 octobre, pour le Bangladesh, où il est arrivé dans l'après-midi, M. Kissinger a souligné à New-Delhi que la question de l'aide alimentaire à l'Inde et à d'autres pays était encore à l'étude à Washington. Le secrétaire d'Etat américain a également reconnu « l'absence d'identité de vues » entre son gouvernement et celui de l'Inde à propos du projet de base américaine sur l'île de Diego-Garcia, dans l'océan Indien.

De notre correspondant

New-Delhi. — Le style particulièrement lourd du communiqué publié à l'issue des entretiens de M. Kissinger avec les dirigeants indiens indique à lui seul dans quels domaines le dialogue a été le plus difficile. « *La partie indienne*, y lit-on, *a confirmé que sa politique était de ne pas créer des armes nucléaires mais de se servir de la technologie nucléaire à des fins pacifiques seulement. La partie américaine a accueilli avec faveur cette affirmation du gouvernement indien.* » Des références à la volonté de parvenir à des mesures concrètes en matière de désarmement n'enlèvent rien au fait que chacun est resté sur ses positions. A défaut de pouvoir empêcher l'Inde de poursuivre son programme d'expériences nucléaires, le secrétaire d'Etat s'est surtout employé à la dissuader « *d'exporter* » ses connaissances dans des pays susceptibles de les utiliser à des fins non pacifiques. Chacun pensait alors aux Etats arabes, qui pourraient échanger du pétrole contre de la technologie nucléaire. On fait valoir à New-Delhi que l'Inde est un pays « *responsable* », mais le communiqué reste très imprécis sur ce point.

Le Pakistan ayant pris prétexte de l'explosion atomique indienne pour demander aux Etats-Unis de lever l'embargo sur les armes, les Indiens attendaient de M. Kissinger qu'il réaffirme que rien ne serait changé dans l'attitude actuelle de son pays. Le communiqué fait état des « *initiatives* » de Mme Gandhi et des « *efforts* » des « *autres leaders de l'Asie du Sud* » pour instaurer la paix et la coopération dans cette partie du monde, mais rien n'est dit à propos de l'embargo américain. On se déclare satisfait dans certains milieux indiens des assurances que M. Kissinger aurait données à New-Delhi. Des rumeurs circulent cependant sur la possibilité de livraisons militaires américaines au Pakistan après la visite du secrétaire d'Etat à Islamabad. Ces livraisons auraient lieu « *sur une petite échelle* ».

La création d'une commission économique, scientifique et culturelle

La situation dramatique des pays affectés par la hausse des engrais, du pétrole et des produits alimentaires a été évoquée en termes très généraux. Parlant devant des hommes d'affaires indiens, M. Kissinger a reconnu que « *l'avance technologique des Etats-Unis et leur politique traditionnelle d'assistance* » leur donnaient des « *responsabilités* » et qu'ils devaient développer leur production intérieure pour pouvoir faire des envois à l'étranger. En évitant de faire figurer dans le communiqué officiel des chiffres sur les livraisons alimentaires à l'Inde, M. Kissinger a ménagé la susceptibilité de ses interlocuteurs, qui ne voulaient pas que cette question apparaisse comme le principal objet du voyage.

La création d'une commission mixte économique, commerciale, scientifique et culturelle avec la participation de personnalités du secteur privé est saluée comme une « *étape significative* ». Aujourd'hui l'Inde n'est que le vingt-sixième partenaire commercial des Etats-Unis. Selon M. Kissinger, les travaux de la commission permettront de mettre un terme à cette situation « *totalement contre nature* ».

Mme Gandhi n'était pas présente à New-Delhi pendant la seconde moitié du séjour du secrétaire d'Etat. Elle est partie dès mardi matin pour une visite de plusieurs jours au Cachemire, prévue, assure-t-on du côté indien, depuis longtemps. Malgré cette explication, il est clair que le premier ministre a voulu montrer ainsi à la gauche du parti du Congrès qu'elle savait garder ses distances à l'égard de son hôte, « *traité*, note un quotidien, *strictement comme un ministre des affaires étrangères et rien de plus* ». Une certaine surprise avait été créée, dès avant l'arrivée du secrétaire d'Etat, par la publication dans un journal progouvernemental d'une interview où Mme Gandhi déclarait que les Etats-Unis avaient « *prétendu sauver l'Inde du communisme et de la Chine, alors que ce sont eux qui sont devenus complètement pro-Chinois* ». L'irritation des Américains était devenue perceptible après que les autorités eurent laissé se dérouler une manifestation du parti communiste pro-soviétique, allié au Congrès, contre le secrétaire d'Etat, dépeint comme le « *meurtrier d'Allende* ».

Malgré ces bavures protocolaires, M. Kissinger a voulu tirer solennellement un trait sur le différend de 1971. Entre « *les deux plus grandes démocraties du monde* », a-t-il dit, il y a tant de « *valeurs et d'aspirations communes* » que « *nos querelles sont souvent de la même nature qu'une querelle de famille* ». Les Indiens ont invité M. Ford en 1975.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

Le premier ministre fait limoger le directeur d'un journal de New-Delhi

Ses institutions font de l'Inde l'une des rares démocraties parmi les pays en voie de développement. Mais Mme Gandhi prend de plus en plus de mesures d'autorité et est accusée par un certain nombre de ses compatriotes de se comporter en « dictateur ». Il est vrai que les dépenses de maintien de l'ordre sont montées en flèche depuis son arrivée au pouvoir, en 1966. Malgré les épidémies et les disettes locales, l'Inde accordera plus de crédits au cours des cinq prochaines années à l'entretien de ses forces de police qu'à la santé publique. En juin, la grève des cheminots a été brisée. Récemment, les lois sur la sécurité interne — qui permettent la garde à vue prolongée — ont été renforcées, sous prétexte de lutter contre la contrebande. Nouveau signe d'intolérance, le premier ministre vient de faire limoger M. Georges Verghese, directeur de l'un des quotidiens de langue anglaise les plus influents : « The Hindoustan Times ».

La liberté de parole et d'expression figure pourtant parmi les droits fondamentaux de la République indienne. De fait, si l'on en juge par le nombre des publications en circulation — quinze mille quotidiens, hebdomadaires et journaux divers dans toutes les langues, — cette liberté se porte bien. Le dernier rapport de l'Institut international de presse ne cite d'ailleurs pas l'Inde dans la liste des pays où elle est bafouée.

Deux menaces pèsent cependant sur la grande presse indienne. D'une part, celle qu'engendre la pénurie de papier, et qui se traduit par des réductions du nombre des pages rédactionnelles (les journaux n'ont pas pour autant réduit la place impartie à la publicité). D'autre part, celle résultant d'une loi très vague mais dont l'objectif est de diminuer l'emprise des monopoles sur la presse écrite — et sa concentration — tout en resserrant le contrôle des pouvoirs publics sur cette presse. La majorité des grands journaux et magazines sont entre les mains d'une dizaine de propriétaires ou de groupes économiques. Ceux-ci exercent d'évidentes pressions sur les salles de rédaction, dont ils nomment — et révoquent — les responsables. Mais l'appareil gouvernemental et celui du parti dominant, le Congrès, font également fortement sentir leur influence.

M. eVrghese, qui dirigeait The Hindoustan Times *depuis 1969, avait souvent pris ces dernières années le contrepied des thèses officielles dans des articles courageux et remarqués. En dépit de son appartenance à l'un des tout premiers groupes économiques et commerciaux indiens — son propriétaire est M. K. K. Birla,* — The Hindoustan Times *apparaissait comme un journal ayant une assez grande indépendance de jugement et, de surcroît, laïc. C'est ainsi qu'il avait dénoncé récemment comme* « amorale » *l'absorption du Sikkim par l'Inde, après avoir fait naguère de sérieuses réserves sur la politique de New-Delhi au Cachemire, et prôné l'entente avec le Pakistan. Mais ce qui semble avoir suscité la plus vive irritation du pouvoir a sans doute été la publication d'articles dénonçant la corruption du personnel politique dirigent et les opérations d'une société — dont le responsable est le fils du premier ministre — engagée dans la fabrication d'une petite voiture populaire. Aussi, M. Birla, qui fait d'ailleurs l'objet d'une enquête pour évasion fiscale, a-t-il reçu l'ordre d'évincer M. Verghese...*

La presse de langue anglaise est celle qui a le plus fort tirage et la plus grande influence. Mme Gandhi avait déjà eu l'occasion de s'en prendre aux journaux parce qu'ils « compromettent l'image de l'Inde ». *A-t-elle oublié, ou renié, cette remarque de son père, Nehru :* « Je voudrais plutôt une presse complètement libre, avec tous les dangers qui accompagnent le mauvais usage d'une telle liberté, qu'une presse étouffée ou étranglée » ?

GÉRARD VIRATELLE.

Singapour

● M. RAJARATNAM, ministre singapourien des affaires étrangères, de passage à Paris, a été, lundi 28 octobre, l'hôte à déjeuner de M. Sauvagnargues. Il s'est félicité de la récente visite dans son pays de M. Missoffe, et du voyage qu'y fera M. Segard, secrétaire d'Etat au commerce extérieur, à l'occasion d'une exposition industrielle française, au printemps prochain.

DIPLOMATIE

RÉPONDANT A M. GISCARD D'ESTAING

M. Schmidt propose que le « sommet » européen se tienne dans la première quinzaine de décembre

De notre correspondant

Bonn. — Le chancelier Schmidt a répondu, lundi 28 octobre, à l'invitation du président Giscard d'Estaing en proposant que la réunion « au sommet » des chefs de gouvernement européens se tienne dans la première quinzaine de décembre. Dans les milieux proches du gouvernement fédéral on indique que deux sujets intéressent particulièrement les Allemands : la politique de stabilité et la politique énergétique. Sur le premier point, il s'agit moins d'obtenir la définition d'une politique conjoncturelle commune qui, dans les circonstances actuelles, serait tout à fait illusoire, que de permettre un rapprochement des objectifs de politique économique. Depuis un an et demi, la République fédérale a donné la priorité à la lutte contre l'inflation, tandis que d'autres pays s'attachaient surtout au maintien du plein emploi. Cependant, la France a adopté un programme de stabilisation, et le gouvernement italien avait, avant sa démission, manifesté l'intention d'en faire autant. D'autre part, un infléchissement des objectifs de [illegible] devrait se manifester au cours des prochains mois, dans la mesure où se vérifierait le pronostic des experts : 1 million de chômeurs cet hiver. Aussi, une voie moyenne pourrait-elle être trouvée entre la stabilité des prix et le plein emploi.

En ce qui concerne la politique énergétique, le gouvernement fédéral est d'accord avec les Américains sur la nécessité « *de ramener les prix du pétrole à une mesure plus raisonnable* », c'est-à-dire en clair d'obtenir une baisse des prix. Une question reste toutefois sans réponse : comment y parvenir ? A Bonn on pense que que les consommateurs doivent définir une position commune. C'est pourquoi on prête une grande attention au programme international préparé par le groupe des Douze et à l'agence de l'énergie qui va être créée au sein de l'O.C.D.E. sans la participation de la France.

Importance d'une politique énergétique

Cette coopération internationale devrait être complétée, estime le gouvernement fédéral, par une politique européenne de l'énergie. Jusqu'à maintenant toutes les tentatives dans ce sens se sont révélées vaines. Ces échecs sont attribués par les dirigeants ouest-allemands à l'opposition des gouvernements de Paris et de Londres. Ils reconnaissent cependant que la définition d'une politique commune est d'autant plus difficile que le degré d'intervention des Etats sur les marchés pétroliers est différent d'un pays à l'autre.

Quant aux querelles institutionnelles, elles n'intéressent le chancelier que modérément. Il est d'accord avec M. Giscard d'Estaing pour que, à l'avenir, le travail des conseils des ministres européens soit renforcé, et le nombre des réunions ministérielles réduit. Pour les Allemands, ces progrès rejailliraient sur la Commission de Bruxelles, qui pourrait mieux répondre à ses obligations « *sans continuer à produire sa montagne de paperasses* ». L'assouplissement de la règle de l'unanimité est une vieille revendication allemande, mais il reste à définir les secteurs où les décisions pourraient être prises à la majorité. Quant à l'élection du Parlement européen au suffrage universel, M. Schmidt en est en principe partisan, mais il est clair que, pour lui, les urgences sont ailleurs.

Les dirigeants ouest-allemands reconnaissent que certaines de leurs décisions ont pu, au cours des derniers mois, être mal comprises de leurs partenaires. La nouveauté dans la politique européenne de Bonn tient en ceci que les Allemands ne veulent plus payer pour être acceptés au sein de la Communauté. Pour M. Schmidt, l'Europe ne peut faire de progrès politiques que si elle est construite sur une base économique saine et raisonnable. Le chancelier pense que cela n'a pas toujours été le cas. Ainsi s'explique le refus momentané d'accepter l'augmentation des prix agricoles, l'opposition au Fonds d'aide spéciale de l'ONU pour les pays pauvres, les réticences vis-à-vis de l'emprunt européen. Une personnalité proche du gouvernement fédéral résumait ainsi la politique allemande : « *C'est la conjonction d'une libération par rapport au passé et du froid calcul économique. Pour certains, c'est trop.* »

DANIEL VERNET.

LA VISITE DE M. SCHMIDT A MOSCOU

Signature d'un important accord sur la livraison de gaz soviétique à la R.F.A.

De notre correspondant

Moscou. — Les discussions germano-soviétiques devaient théoriquement se terminer ce mercredi 30 octobre, mais il est question de les prolonger de vingt-quatre heures, en annulant le déplacement que M. Schmidt devait faire à Kiev. Elles se sont déroulées mardi à plusieurs niveaux. Dans la matinée de mardi a eu lieu une séance plénière dont les deux tiers du temps ont été consacrés à Berlin-Ouest et le reste aux échanges économiques. Ces conversations ont été poursuivies dans l'après-midi entre MM. Kossyguine, Schmidt et les ministres des affaires étrangères, puis entre MM. Brejnev et Schmidt.

Malgré les discussions sur Berlin-Ouest, ce sont bien les relations économiques soviéto-ouest-allemandes qui dominent ce « sommet ». Un accord signé mardi à Moscou (le troisième du genre) prévoit la livraison à la R.F.A. d'une moyenne annuelle de 10 milliards de mètres cubes de gaz soviétique pendant vingt-deux ans. Ces livraisons commenceront en 1978 pour se terminer... en l'an 2000. En échange du gaz, deux entreprises ouest-allemandes livreront à l'Union soviétique 950 000 tonnes de tubes pour pipe-lines.

De même, MM. Schmidt et Kossyguine ont évoqué le projet de vente à l'U.R.S.S. d'une centrale nucléaire. L'Union soviétique rembourserait cette centrale grâce à des livraisons d'électricité, mais Bonn voudrait, on le sait (*le Monde* du 29 octobre), que la ligne électrique passe par Berlin-Ouest pour alimenter l'ancienne capitale allemande. La R.F.A., a précisé mardi le porte-parole de la délégation allemande, « *accorde une importance décisive* » à cette question et à l'obtention de garanties est-allemandes de ne pas interrompre les livraisons d'électricité. Toujours selon le porte-parole ouest-allemand, « *M. Kossyguine a pris bonne note de cette demande et la délégation allemande a bon espoir qu'elle sera acceptée, à en juger par les premières réactions des Soviétiques* ».

La question des crédits a été aussi abordée. Les Soviétiques cherchent, on le sait, à obtenir un taux d'intérêt préférentiel. On n'exclut pas une petite concession ouest-allemande sur ce chapitre, bien que M. Schmidt ait fait remarquer à ses interlocuteurs que « *l'Allemagne de l'Ouest ne peut pas accorder à l'Union soviétique les mêmes avantages qu'à un pays sous-développé* ». M. Kossyguine, d'autre part, aurait présenté mardi de nouvelles propositions de coopération économique, concernant notamment les ressources naturelles, et qui ont surpris par leur ampleur la partie ouest-mande.

Deux remarques de MM. Kossyguine et Brejnev illustrent le réalisme qui prévaut en ce moment dans les relations entre Bonn et Moscou. Au cours de la conversation sur le problème des crédits, M. Kossyguine aurait dit à M. Schmidt : « *Ni vous ni nous ne sommes des institutions de bienfaisance.* » Quant à M. Brejnev, il aurait lancé au chancelier fédéral, au cours d'une conversation, en montrant son briquet : « *On ne va quand même pas se vendre des bricoles de ce genre ?* »

JACQUES AMALRIC.

AFRIQUE

Tchad

De l'inconvénient d'être français et otage

Depuis six mois, deux ressortissants français sont détenus, quelque part dans le nord du Tchad, par des éléments Toubbou en rébellion contre le pouvoir central de N'Djamena. C'est, en effet, le 21 avril qu'un groupe de rebelles, lançant une attaque surprise contre la sous-préfecture de Bardaï, dans la région du Borkou-Ennedi-Tibesti, s'empara de vive force du docteur Staevens, médecin allemand, apparenté à l'ancien président Heinemann, de Mme Claustre, femme du chef de la mission pour la réforme administrative (M.R.A.), et de M. Combe, agent de cette mission. Le même jour, le sous-préfet de Bardaï et une quarantaine de gardes nomades en garnison dans cette localité passaient à la rébellion.

Dès le 26 avril, deux hauts fonctionnaires allemands arrivaient au Tchad et entraient rapidement en contact avec M. Issene Habre, dont les hommes sont les auteurs du coup de force contre les otages. Leurs exigences ayant été satisfaites (1), le médecin allemand fut remis en liberté le 12 juin, ce qui entraîna la rupture des relations diplomatiques entre Bonn et N'Djamena.

Le 15 mai, un haut fonctionnaire du ministère français des affaires étrangères arrive à Bardaï, puis rencontre le chef Issene Habre. Les tractations traînent en longueur et se révèlent infructueuses. En effet, les rebelles maintiennent des exigences estimées exorbitantes, tant par le gouvernement de M. Tombalbaye que par celui de M. Chirac.

A plusieurs reprises, des représentants du ministère de la coopération se rendent au Tchad pour tenter d'amener les rebelles à composition, tout en ménageant les autorités de N'Djamena. Des contacts radio sont maintenus avec la bande du chef Issene Habre. Mais des désaccords se manifestent dans les rangs des ravisseurs, les uns semblant décidés à trouver une issue « raisonnable », les autres jouant la carte de l'intransigeance. Un ancien officier de renseignements, qui participe aux discussions, est, un moment, porté disparu (2), fait prisonnier à son tour. D'autre part, à la remise d'une rançon considérable, les ravisseurs ajoutent une nouvelle exigence : la remise d'armes.

Un parallèle s'impose entre l'attitude réaliste adoptée par les dirigeants allemands et celle, plus temporisatrice, des autorités françaises. A ce propos, prévaut le sentiment qu'en refusant de courir le risque d'une rupture avec N'Djamena, le gouvernement français donne l'impression de se désintéresser de ses ressortissants et de les abandonner à leur triste sort.

En réalité, la marge de manœuvre des autorités françaises est étroite, dans la mesure où celles-ci placent au premier plan de leurs préoccupations le maintien de relations privilégiées avec le Tchad, comme en témoigne le prochain voyage à Paris de M. Tombalbaye, en principe fixé au 20 novembre.

En effet, les nouvelles en provenance de N'Djamena faisant état d'atteintes de plus en plus nombreuses et de plus en plus évidentes à la liberté de conscience des Tchadiens se multiplient. La « révolution culturelle » *entraîne, entre autres conséquences, une résurgence des rites traditionnels d'initiation, parmi lesquels le yondo. Or, au nom de l'*« authenticité » *tchadienne, de nombreux chrétiens font l'objet de persécutions, dont certaines ont entraîné mort d'hommes. Certes, M. Tombalbaye a démenti ces informations la semaine dernière, au cours d'une conférence de presse, mais des témoignages de missionnaires canadiens et américains, qui restent anonymes par crainte des représailles, font état de plusieurs dizaines de morts consécutives à des mauvais traitements. Enfin, les critiques sévères adressées par le* New York Times *au début du mois aux dirigeants de N'Djamena sur la façon particulièrement inefficace dont elles assuraient la distribution des vivres envoyées au Tchad par les organisations d'aide laissent supposer que tout ne va pas pour le mieux dans le pays. L'affaire des otages ne constitue qu'un des reflets de la dégradation de la situation générale.*

« Il n'y a plus entre le Tchad et la France de nuages dans le ciel politique des deux pays », affirmait samedi dernier M. Tombalbaye. Certes, mais à quel prix ? Reste à espérer qu'après les pesanteurs administratives de toute nature qui ont retardé la remise en liberté des otages français, le président de la République tchadienne saura gré au gouvernement français de son attitude et n'entreprendra rien qui puisse à nouveau différer le retour en France de Mme Claustre et de M. Corbe.

PHILIPPE DECRAENE.

(1) Remise d'une rançon de plusieurs millions de francs et diffusion d'un manifeste par voie radiophonique notamment.

(2) Il s'agit du commandant Galopin, qui fut détaché auprès du bureau de coordination de l'armée nationale tchadienne et qui y servit comme assistant technique, mais dont la dernière affectation était au centre mobilisateur de Tillières-sur-Avre, dans l'Eure. Selon certaines sources, le commandant Galopln aurait été traduit devant un tribunal populaire toubbou le 26 septembre dernier.

EUROPE

Espagne

Un coup d'arrêt à l'évolution libérale du régime

(Suite de la première page.)

Mais en fait, toutes les tentatives engagées depuis au moins dix ans par les dirigeants eux-mêmes pour assouplir le système hérité de la guerre civile et pour tenter de s'adapter aux institutions de l'Europe libérale ont échoué devant les contre-offensives résolues des hommes de l'appareil. Mais cette fois la déception est peut-être encore plus amère. En particulier dans les milieux libéraux ou démocrates chrétiens qui estimaient que le processus mis en route par M. Arias Navarro était à peu près irréversible et qu'il convenait donc de l'encourager de toutes les manières.

Certes, M. Arias Navarro, qui a la confiance personnelle du chef de l'Etat, reste, que l'on sache, fermement à son poste. Mais sa politique d'ouverture énoncée le 12 février de cette année et confirmée à plusieurs reprises depuis se réduit pour l'essentiel à des déclarations de bonnes intentions.

Le plus audacieux, et aussi le plus controversé des projets du chef du gouvernement est celui qui prévoit la formation d'associations politiques, ébauche des éventuels partis politiques de demain. La discussion du projet n'est pas réellement commencée. Des oppositions résolues se sont manifestées aux Cortès et au sein du conseil national du Mouvement, normalement appelé à patronner le projet. A en juger par l'état d'esprit qui règne dans les rangs d'une majorité franquiste qui n'est pas silencieuse, le projet sera sans doute mis en pièces, édulcoré et amendé par les Cortès, ou bien il devra être promulgué par décret-loi. C'est d'ailleurs une possibilité constitutionnelle offerte à M. Arias Navarro, qui a laissé entendre qu'il comptait l'utiliser avant la fin de cette année. Les pressions conjuguées et apparemment victorieuses des ultras et de la droite vont-elles lui permettre de respecter ce calendrier et d'appliquer ces intentions ?

Des personnalités très représentatives de l' « *establishment* » franquiste considèrent les ultras, dont le porte-parole le plus connu est M. Blas Pinar, comme des fanatiques dépassés et retrogrades Mais ces mêmes personnalités sont d'accord avec les secteurs les plus actifs de l'extrême droite pour dénoncer les libertés, excessives à leurs yeux, prises par la presse espagnole depuis la formation du gouvernement Arias Navarro et la nomination au ministère de l'information de M. Cabanillas.

Libertinage, anarchie : ce sont les termes les plus modérés employés pour qualifier le ton des quotidiens et des revues de qualité qui ont pourtant exploité intelligemment la dynamique créée dans l'opinion par les promesses d'ouverture du gouvernement lui-même.

Des revues de qualité

De l'avis général, la qualité de la presse espagnole est incontestablement à son plus haut niveau depuis quarante ans. Des revues comme *Triunfo*, *Cambio 16*, *Sabado Grafico* publient régulièrement enquêtes, sondages, commentaires visant à élargir et à approfondir le débat sur une démocratisation considérée comme inéluctable. *Cuadernos Para el Dialogo*, mensuel représentatif du courant démocrate-chrétien animé par M. Ruiz Jimenez, doit prochainement devenir hebdomadaire. De nouvelles publications sont annoncées : *Doblon*, une variante de l'excellent *Cambio 16* qui exprime les vues progressistes des milieux d'affaires résolument partisans de l'aggiornamento. *Contrapuntos*, mensuel économique dirigé par l'actuel rédacteur en chef du quotidien *Informaciones*, M. Guillermo Medina.

Premier coup de semonce il y a deux semaines : une circulaire recommandait aux journaux de ne pas faire état de la naissance de formations politiques, par définition clandestines : l'Union sociale-démocrate de M. Dionisio Ridruejo, et le projet d'Alliance démocrate de M. Ruiz Jimenez. Deuxième coup de semonce, la revue *Cambio 16* était saisie la semaine dernière dans les kiosques pour avoir publié un article sur les prisonniers politiques. Le départ de M. Cabanillas est évidemment de nature à accroitre les inquiétudes suscitées dans les milieux de presse par ces mises en demeure catégoriques.

Le mini-remaniement, dont l'importance est pour l'instant plus qualitative que quantitative, se distingue nettement des crises précédentes. Le général Franco n'aurait cette fois pris sa décision qu'après de multiples et sévères représentations des personnalités du régime venant faire le siège du Pardo. Les deux hommes les plus critiqués après le ministre de l'information sont MM. Marcelino Oreja, sous-secrétaire d'Etat, et Ricardo de la Cierra, directeur général à la culture, responsable de la censure, de l'édition et des spectacles. Historien, biographe du général Franco, M. de la Cierra a permis, par son action, la publication de cinq mille volumes depuis janvier et une révision objective de l'histoire de la guerre civile. Il s'était rendu à Londres pour inviter Salvador de Madariaga, philosophe, opposant têtu au régime, qui avait d'ailleurs refusé. Mais d'autres intellectuels opposants notoires et réfugiés à l'étranger ont pu, en revanche, ces derniers mois, donner des conférences suivies avec beaucoup d'intérêt dans les universités espagnoles.

Le départ du ministre des finances

Fait sans précédent dans l'histoire du régime franquiste : le limogeage du ministre de l'information a entraîné un autre départ, qui n'était pas prévu, celui du ministre des finances, M. Barrera de Irimo, également second vice-président du gouvernement. M. Barrera de Irimo est sans doute considéré comme une personnalité très libérale, mais sa tête n'était pas réclamée par les adversaires d'une politique d'ouverture. C'est, dit-on de bonne source, à sa propre demande que le ministre des finances a été relevé de ses fonctions. D'autres ministres, ajoute-t-on de même source, auraient également exprimé leur solidarité avec M. Pio *Cabanillas, symbole et pilier* principal d'une action gouvernementale définie le 12 février par M. Arias Navarro.

Le départ de M. Barrera de Irimo est d'autant plus surprenant pour les Espagnols que le ministre venait de mettre au point un plan d'austérité destiné à faire face aux premières conséquences de la crise énergétique. Il n'était pas encore certain mercredi matin que tous les responsables du secteur économique collaborateurs de M. Barrera de Irimo suivraient ce dernier. Mais M. Cabello de Alma, conseiller national du Mouvement et ancien vice-président de la SEAT, qui succède aux finances à M. Barrera, devrait logiquement nommer sa propre équipe.

MARCEL NIEDERGANG.

Italie

M. ALDO MORO EST CHARGÉ DE FORMER LE GOUVERNEMENT

(De notre correspondant.)

Rome. — Vingt-six jours après la démission du cabinet Rumor, le président de la République italienne, M. Giovanni Leone, a désigné, mardi 29 octobre M. Aldo Moro — qui avait été auparavant choisi par la démocratie-chrétienne (*le Monde* du 30 octobre) pour former le nouveau gouvernement. Le ministre des affaires étrangères prend ainsi la relève de M. Fanfani, qui avait dû déclarer forfait, compte tenu des divergences persistantes entre socialistes et sociaux-démocrates.

Dans une première déclaration, M. Moro a lancé un appel à tous les Italiens pour qu'ils l'aident à faire sortir le pays, en consentant des sacrifices, d'une situation « grave » et « difficile ». Il s'est assigné pour objectif principal le redressement de l'économie et se propose de réunir « *au moins dans une première phase de transition, les partis engagés dans la politique de centre gauche* ». Le mot « transition » permet toutes les interprétations ; jugeant impossible pour le moment la formule quadripartite, M. Moro pourrait envisager un cabinet « monocolore » démocrate-chrétien ou un gouvernement à deux avec les seuls républicains, en attendant que la situation s'éclaircisse. Les élections administratives du printemps seraient alors l'occasion de faire le point et de relancer — le cas échéant — l'ancienne coalition à quatre. — R. S.

Grande-Bretagne

Les principales mesures annoncées dans le discours du Trône

Voici les principaux points du programme travailliste rappelés — et le cas échéant précisés — dans le discours du Trône :

— *Marché commun* : « *poursuite énergique de la renégociation* », puis consultation populaire dans un délai d'un an sur les résultats obtenus :

— *Nationalisation* des chantiers navals et de l'industrie aéronautique ; création d'un Office national des entreprises destiné à faciliter les prises de participation de l'Etat dans certaines firmes ; mise en place pour l'exploitation du pétrole de la mer du Nord d'une société nationale destinée à assurer une part convenable des profits à l'Etat et à la province ; municipalisation des terrains à bâtir ;

— *Dévolution de pouvoirs* à des assemblées provinciales en Ecosse et au Pays de Galles :

— *Maintien des subventions* à certains produits alimentaires ;

— *Réduction du budget de la défense*, accroissement de l'aide aux pays du tiers-monde ;

— *Irlande du Nord* : poursuite de la politique de partage du pouvoir entre les deux communautés.

L'aéronautique : 1 % de la population active

Avec ses deux cent six mille travailleurs pour un chiffre d'affaires de l'ordre de 800 millions de livres en 1973 (l'équivalent de 10 milliards de francs), la construction aérospatiale britannique est, à elle seule, aussi importante que l'ensemble du potentiel représenté par le reste des industries aéronautiques en Europe. Par comparaison, on peut indiquer que la construction aéronautique française atteint le même chiffre d'affaires en occupant moitié moins de travailleurs. Le secteur aéronautique en Grande-Bretagne comprend plus de trois cents sociétés de taille différente (cellules d'avions, moteurs, missiles, électronique et équipements divers), mais, pour l'essentiel, le chiffre d'affaires est réalisé par quatre grandes entreprises : Hawker-Siddeley (soixante mille personnes environ), Rolls-Royce (soixante-trois mille), British Aircraft Corporation (trente-quatre mille) et Westland Helicopters (onze mille) pour la production d'avions civils et militaires, de missiles et l'hélicoptères, depuis le Concorde jusqu'à des appareils de tourisme.

Depuis sa faillite financière en 1969, le fabricant de moteurs d'aviation e tde turbines industrielles Rolls-Royce est déjà, dans la pratique, dans les mains de l'Etat britannique, qui en contrôle directement toutes les activités. Le parti travailliste n'avait jamais dissimulé son intention, à l'occasion d'une nationalisation d'ensemble, de réunir British Aircraft Corporation et Hawker-Siddeley Aviation, ce qui semble être désormais le cas avec le projet, annoncé pendant la dernière campagne électorale, de constituer la British National Aerospace Corporation (BNAC), qui serait chargée de la production de matériels aérospatiaux à des fins civiles et militaires, sous l'égide de l'Etat.

Les industriels britanniques ont, de leur côté, toujours fait valoir qu'une nationalisation et un regroupement des activités dans un vaste ensemble, *plus ou moins* diversifié par branches de production, ne contribueraient pas nécessairement à améliorer les performances de ce secteur de l'aéronautique, compte tenu de la vigoureuse concurrence étrangère. Les patrons britanniques ont avancé l'argument, à cette occasion, que l'industrie aéronautique était la seule, au Royaume-Uni, à avoir exporté des sommes considérables (la valeur de 3 410 millions de livres durant les onze dernièers années et 600 millions de livres attendus pour 1974) en utilisant seulement moins de 1 % de la population active britannique.

Pour leur part, après la liquidation judiciaire de Rolls-Royce entrainée par des fautes de gestion et des échecs industriels comme le réacteur RB-211, les responsables travaillistes ont répliqué qu'il était inconcevable qu'une industrie, dépendant aussi étroitement des crédits publics attribués par les ministères de la défense et de l'industrie, ne puisse pas être sérieusement contrôlée par l'Etat et les contribuables.

Albanie

● L'ASSEMBLÉE POPULAIRE s'est réunie pour la première fois depuis les élections du 6 octobre. Le bureau de l'Assemblée présidé par M. Hadji Lleshi, qui exerce les fonctions de chef d'Etat, a été reconduit, et M. Mehmet Chehou, qui avait présenté la démission du cabinet, a été chargé de former à nouveau le gouvernement. On *pourrait être fixé à cette occasion* sur la dévolution du ministère de la défense : après le mois de juin la presse a cessé de mentionner les activités de M. Beqir Balluku, qui était titulaire de ce poste. — *(A.F.P.)*

Pologne

M. Gierek lance un ambitieux programme de modernisation de l'agriculture

De notre correspondant

Vienne. — Le parti ouvrier unifié polonais vient d'adopter un ambitieux programme à long terme de modernisation et de développement de l'agriculture et de l'industrie alimentaire. D'ici à 1990, cette dernière doit devenir l'une des principales industries du pays en triplant sa production par rapport à 1970. La production agricole, elle, devra doubler d'ici à la même date. Au cours des six prochaines années, les investissements dans ces deux secteurs de l'économie atteindront 750 milliards de zlotys, soit autant que pour l'économie dans son ensemble de 1981 à 1985.

L'insuffisance de la production agricole avait joué, on se le rappelle, un rôle décisif dans le déclenchement des émeutes de 1970 Depuis quatre ans, le parti polonais a pris une série de mesures qui ont contribué, déclarait M. Jaroszewicz, chef du gouvernement, en janvier devant le Sejm (Parlement), à faire apparaître dans ce domaine « *des tendances positives de développement* » et à accroître « *l'intérêt que portent les agriculteurs aux résultats de leur travail* ». Les livraisons obligatoires de céréales, de pommes de terre et d'animaux de boucherie ont été supprimées ; un système de contrats d'achats portant sur plusieurs années a été institué ; certains prix à la production ont été relevés ; l'impôt foncier a été réformé ; la sécurité sociale a été étendue à toute la population agricole, etc.

Cette politique a permis d'augmenter de 50 % les livraisons de denrées alimentaires et agricoles sur le marché intérieur depuis 1971. A elle seule, la production agricole a progressé de 21 % de 1971 à 1973. Les revenus des paysans se sont accrus en conséquence, et, dans la même période, les dépenses de consommation à la campagne ont augmenté de 8,8 % par an. L'agriculture polonaise n'est pas, cependant, à l'abri des infortunes. Ainsi, le communiqué de l'office central des statistiques, sur l'exécution du plan au cours du premier semestre de 1974, reste très discret sur les résultats obtenus. Il note simplement « *qu'à la suite des conditions atmosphériques peu favorables en hiver et au printemps, les cultures ont été perturbées* ». Une baisse du cheptel ovin et chevalin est aussi constatée.

Fourrage et viande de boucherie

La tâche la plus importante dans les prochaines années, ainsi que l'a déclaré la semaine dernière M. Gierek, premier secrétaire du parti, sera d'accroitre rapidement la production de fourrage. La politique suivie en ce domaine sous l'ère Gomulka avait été catastrophique, et il s'en était ensuivi une diminution dramatique du cheptel. La tendance est maintenant presque partout à investir, mais le parti souhaite des succès plus nets afin de pouvoir répondre convenable*ment à la demande de viande de la* population. Un éventail de mesures est envisagé : popularisation des variétés de céréales à haut rendement, livraisons accélérées de machines lourdes à l'agriculture et d'équipements à l'industrie alimentaire, etc.

D'autre part, l'U.R.S.S. vendra cette année à la Pologne 1,5 million de tonnes de céréales et 10 000 tracteurs. On espère que d'ici à la fin de l'année prochaine, la production de viande de boucherie dépassera de 50 % celle enregistrée au début de 1971.

Le premier secrétaire du parti a affirmé, enfin, que les prix des produits alimentaires de base, bloqués depuis quatre ans, le resteront en 1975. Il a incité « *toutes les entreprises agricoles — fermes d'Etat, coopératives et exploitations privées à prendre part au processus de modernisation de l'agriculture polonaise* » et il a promis à tous l'assistance du gouvernement dans cette œuvre. Il importe en effet au parti qu'avant le prochain congrès, prévu pour la fin de 1975, les promesses faites au monde paysan pour améliorer radicalement sa situation soient réalisées. C'est une condition pour que la Pologne apparaisse vraiment comme un pays moderne et prospère.

MANUEL LUCBERT.

Hongrie

LES INTELLECTUELS PROCHES DE LA « NOUVELLE GAUCHE » ONT ÉTÉ LIBÉRÉS

Budapest (A. P., Reuter, U. P. I.). — Les trois intellectuels hongrois qui avaient été arrêtés il y a quelques semaines à Budapest (« le Monde » des 25 et 29 octobre) ont été libérés le lundi 28 octobre. L'écrivain Gyorgy Konrad, le poète Tamas Szentjoby et le sociologue Ivan Szelenyi avaient été appréhendés, pense-t-on, en raison de leurs liens avec le mouvement dit de la Nouvelle Gauche. Il leur aurait été reproché d'avoir tenté de diffuser illégalement des manuscrits, mais les enquêteurs auraient constaté que ces manuscrits n'avaient rien de séditieux.

Cette affaire avait provoqué une certaine émotion dans les milieux intellectuels occidentaux, et le Pen-Club, notamment, avait protesté.

[M. Claude Bourdet a eu en main le manuscrit du dernier livre de Konrad, qui sera bientôt publié en France. Il nous signale que « ce n'est ni un réquisitoire comme « l'Archipel du Goulag » ni un essai polémique, mais un ouvrage foncièrement littéraire où l'essentiel est la description romancée et poétique de l'état d'esprit, des expériences et des rêves d'un personnage plus ou moins imaginaire dans la Hongrie d'aujourd'hui ».]

A TRAVERS LE MONDE

Chypre

● UN DEFILÉ MILITAIRE turc a marqué, à Nicosie, l'anniversaire de la République turque. A cette occasion, le général Demirel, commandant des forces armées turques à Chypre, a déclaré, le 29 octobre, que « *la mission de l'armée turque à Chypre n'a pas encore été totalement remplie* ». — (A.F.P.)

Grande-Bretagne

● LES CHAUFFEURS DE CAMIONS ECOSSAIS, en grève depuis trois semaines, ont décidé mardi 29 octobre de mettre fin à leur mouvement qui commençait à paralyser l'industrie. Ils ont obtenu une augmentation qui leur assure un salaire de base de 40 livres (450 francs) pour une semaine de 40 heures, au lieu de 29,2 livres (329 francs). Ils ont également obtenu une semaine supplémentaire de vacances. — *(A.P.)*

Malte

● LE PREMIER MINISTRE DE MALTE, M. Dom Mintoff, a annoncé dimanche soir 27 octobre, que l'île allait devenir une république avec une nouvelle Constitution qui sera prête avant la fin de l'année. M. Mintoff a déclaré que les Maltais ne pouvaient continuer à conserver une Constitution aux termes de laquelle la reine Elizabeth II demeure souveraine de l'île. — *(Reuter.)*

Nations unies

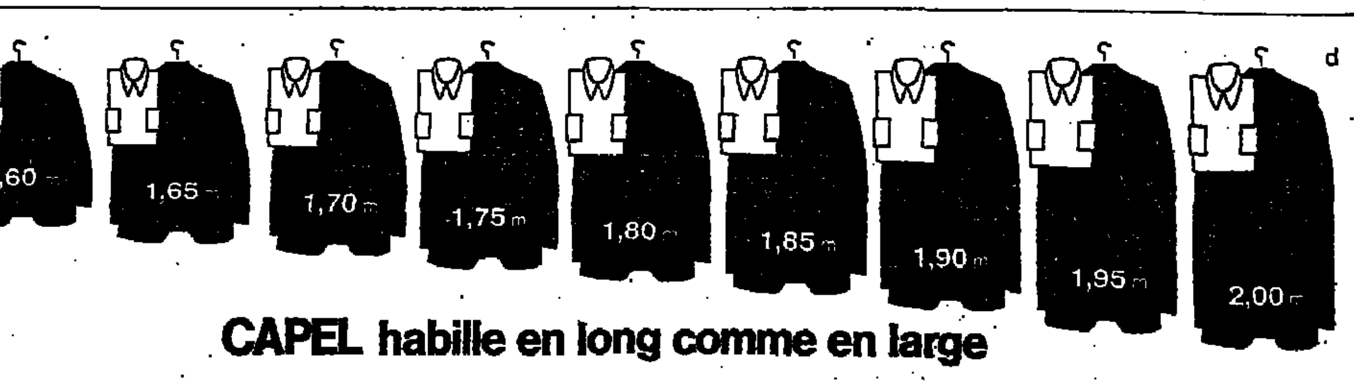
● LES REPRESENTANTS SOVIETIQUES ET CHINOIS au Conseil de sécurité ont tous deux approuvé, mardi 29 octobre, le projet de résolution déposé par trois pays africains demandant l'expulsion de la République Sud-Africaine de l'ONU. De leur côté, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la France s'apprêtent à déposer un projet de résolution plus modéré demandant à l'Afrique du Sud d'entreprendre des réformes fondamentales avant l'ouverture de la prochaine Assemblée générale, en 1975. — *(A.F.P.)*

Nigéria

● LE DOCTEUR OKOI ARIKPO, ministre nigérian des affaires étrangères, se rendra en visite officielle en France du 7 au 9 novembre.

Portugal

● LE CONSEIL DES MINISTRES portugais qui a siégé mardi 29 octobre jusque peu avant minuit a nommé gouverneur de Macao le commandant d'artillerie Jose Eduardo Martinho Garcia Leandro et le lieutenant-colonel d'infanterie Mario Lemos Pires, gouverneur de Timor. Le Conseil a également décidé la nomination d'un ambassadeur à Paris, mais le nom de ce dernier n'a pas encore été annoncé. — *(A.F.P.)*



Libres opinions

PRENDRE DATE

par RENÉ RIBIÈRE (*)

BEAUCOUP de bons esprits semblent aujourd'hui désarmés, éblouis et même conquis par l'ardeur du nouveau pouvoir libéral si épris de changement et d'européanisme.

Des hommes, dits de gauche, sont allés jusqu'à s'interroger sur ses chances de vider le programme commun d'une partie au moins de son contenu. Plus étrange encore, ceux qui avaient été associés le plus étroitement à la politique antérieure ont laissé sans réagir qualifier celle-ci de régime de la peur.

Cependant, malgré ces singuliers ralliements et ces flots d'admiration, nous demeurons quelques-uns qui, peut-être insensibles au charme, n'adhérons pas à la démarche présente du pouvoir, sans pour cela être guidés par des nostalgies, des états d'âme ou le vain plaisir d'intenter des procès d'intention. Nous n'avons pas peur du changement, quoi qu'on dise, et nous nous réjouissons de deux ou trois réformes faites dans la foulée des élections présidentielles.

Qu'observons-nous depuis trois mois ? Un glissement vers le régime présidentiel qui se manifeste par l'effacement du premier ministre impuissant devant les déclarations contradictoires de certains de ses ministres, aussi par le refus de la rigueur nécessaire en matière économique et financière, inacceptable par l'opinion si elle n'est pas accompagnée de profondes réformes de structures, enfin par la concentration toujours accrue du pouvoir réel entre les mains de quelques technocrates issus, pour la plupart, de l'administration des finances, à laquelle le gouvernement se garde bien de toucher.

Peut-on espérer, je ne le crois pas, que cette concentration, source d'arbitraire et d'autoritarisme, sera longtemps masquée par les slogans de société moins « crispée » ou des trouvailles dérisoires comme le déplacement en province du conseil des ministres, pour ne citer que celle-là ?

Tout aussi inquiétante me paraît être l'orientation de notre action extérieure, marquée par la volonté de rapprochement à tout prix avec les Etats-Unis et avec l'Allemagne.

Le gouvernement semble maintenant, et je le constate avec tristesse, considérer le renforcement de la solidarité occidentale, c'est-à-dire de la tutelle américaine, comme le meilleur moyen de faire face aux difficultés financières et économiques qui nous assaillent. Une telle politique, si elle se confirmait, serait illusoire, nos intérêts étant différents de ceux des Américains pour qui la hausse des produits pétroliers ne présente pas que des inconvénients, au point que certains se sont demandé s'ils n'avaient pas contribué à la provoquer. Elle serait aussi néfaste, la stratégie américaine au Proche-Orient s'inspirant de préoccupations qui ne sont pas les nôtres, comme la lutte d'influence avec l'U.R.S.S., l'hostilité aux régimes arabes progressistes et le souci de protéger les intérêts des grandes compagnies pétrolières. Encore plus difficiles à comprendre sont les raisons de la relance bruyante de la construction européenne avec des partenaires réticents sinon hostiles, et les embrassades avec M. Schmidt, qui aboutissent à la remise en cause de la politique agricole commune.

En bref, j'ai le sentiment que le pouvoir, trop soucieux peut-être de séduire l'opinion, se nourrit lui-même d'illusions. A l'heure où la crise de l'énergie met en cause la société du laisser-faire, où le Marché commun est menacé, et où l'Europe méditerranéenne de la Grèce au Portugal semble prête à basculer, on s'applique à singer des modèles anglo-saxons dépassés et inadéquats à la réalité française. Au même moment, pour nous faire tenir tranquilles, nous, députés élus par la nation pour promouvoir une certaine politique, on n'a rien trouvé de mieux que de nous promettre que nous retrouverons presque tous nos sièges en 1978, comme si c'était cela qui importait vraiment.

Il est de bon ton aujourd'hui de décrier le pouvoir d'avant mai 1974 et de traiter de passéistes ceux qui s'y réfèrent. Je répondrai simplement que ce n'était pas alors le temps de la facilité et de la légèreté ; je rappellerai aussi que ceux qui à l'U.D.R. ont accueilli avec le plus d'enthousiasme le changement de majorité n'étaient pas nécessairement les plus libéraux et les plus novateurs d'entre nous, mais bien ceux qui avaient voulu le plus farouchement et veulent encore nous imposer une docilité qui a été si ruineuse.

Quant aux apôtres de la majorité nouvelle qui font sonner bien haut l'alliance privilégiée du premier tour des élections présidentielles, qu'ils souffrent que nous rappelions aujourd'hui notre adhésion, lors de ce même premier tour, à un projet de nouvelle société authentiquement moderne, libérale et réformiste.

L'avenir n'est, bien sûr, à personne, mais il est quelquefois bon de prendre date, c'est ce que je fais aujourd'hui.

(*) Député U.D.R. du Val-d'Oise.

LE DÉJEUNER DE L'U.D.R. A L'ÉLYSÉE

M. Giscard d'Estaing entre « gaullisme » et « pompidolisme »

Les députés U.D.R. ont découvert mardi avec ravissement, disent-ils, un président de la République « gaullien » : à l'issue du premier des trois déjeuners auxquels M. Giscard d'Estaing a convié tour à tour les bureaux des trois groupes de la majorité, les gaullistes n'ont donc pas caché leur satisfaction. « *Le courant passait* », a souligné M. Claude Labbé, président du groupe. Une simplicité de bon aloi — feu de bois dans la cheminée, ébats des labrados présidentiels sur la pelouse du parc — avait mis en confiance les dix-sept hôtes du chef de l'Etat (un seul invité, M. Claude Peyret, étant excusé), que trop de solennité eût intimidés. Aucun conseiller du président ne participait au repas : seuls MM. Jacques Chirac, premier ministre, et René Tomasini, secrétaire d'Etat chargé des relations avec le Parlement, s'étaient joints aux convives.

M. Claude Labbé devait commencer par exposer la double préoccupation de ses amis : l'évolution de la politique extérieure (« *nous serons en permanence inquiets*, précisait-il, *et cela sans procès d'intention)* et l'unité de la majorité. Sur ces deux points, le président de la République apporte tous apaisements. L'indépendance nationale ? Peut-on parler d'indépendance, faisait-il observer, pour un pays qui exporte le tiers de sa production industrielle et qui importe la majeure partie de ses ressources d'énergie ? L'indépendance n'est pas l'autarcie, mais la souveraineté dans la décision par rapport aux deux grandes puissances. La majorité ? Les « improvisations » de tel ou tel dirigeant n'engagent pas le chef de l'Etat, qui les juge — selon M. Robert-André Vivien, qui songe aux propos de M. Lecanuet sur le rééquilibrage de la majorité — « *sans fondement* ». M. Giscard d'Estaing ajoute qu'il n'appartient, quant à lui, à aucun groupe et que la majorité présidentielle est composée, tout simplement, de ceux qui soutienne le gouvernement. « *Le moment venu* », poursuit-il, ceux-là pourront s'exprimer au nom de cette majorité.

La conversation, libre et animée, porte notamment sur la situation économique. « *Les gens ne sont pas assez mobilisés* », estiment notamment MM. Jean Falala et Guy Guermeur. « *Les Français ne se sentent concernés que lorsque la crise les touche* », répond — en substance — M. Giscard d'Estaing. Le chef de l'Etat invite les députés à ne pas vivre dans un climat électoral. « *L'essentiel*, dit-il, *n'est pas de plaire, mais de réussir* (1). *En cinq ans, on ne peut pas gagner tout le temps. Il faut gagner au bon moment.* »

Le président de la République se réfère, à maintes reprises, au général de Gaulle. Sur les institutions : elles font la force de la France en lui permettant de se doter d'un régime libéral en dépit des difficultés de la situation, alors que le reste du monde est en désarroi.

Sur la participation : la réforme de l'entreprise doit en être la première application. Sur le Proche-Orient : la politique française, dans la continuité du gaullisme, est en définitive conforme à l'intérêt même d'Israël.

Sur l'opposition : il ne faut pas parler de « *la* » *gauche*, dit M. Giscard d'Estaing, qui souhaite que la gauche « *non communiste* » soit mieux intégrée à la vie politique afin de mener une opposition « *constructive* » et non « *stérile* » ; cette démarche, ajoute-t-il, est dans le droit fil de la politique du général de Gaulle en 1945 et en 1958.

Sur le changement : il n'ignore pas que l'U.D.R. en a été parfois irritée, mais, dit-il, le général de Gaulle en a donné l'exemple, notamment par la décolonisation. « *Pour avoir été longtemps son ministre*, conclut-il, *je suis un de ceux qui ont le mieux connu le général de Gaulle, mieux que beaucoup de ceux qui se réclament de lui.* »

Le nom de Georges Pompidou n'a pas été cité une seule fois par le président de la République. Alors, « gaullien », M. Giscard d'Estaing, comme l'affirment, par exemple, MM. Falala et Vivien ? Et si, pourtant, M. Giscard d'Estaing ressemblait moins au général de Gaulle qu'à M. Pompidou par la rondeur nouvelle à l'égard des élus, le paternalisme bienveillant (n'est-il pas allé jusqu'à s'enquérir du mode de fonctionnement du groupe et jusqu'à dire, de mémoire, le nom du département dont chacun de ses hôtes était l'élu ?), le souci de rassurer, voire de flatter, notamment par l'allocution dans laquelle, à la fin du repas, il devait rassembler la plupart des thèmes évoqués ?

THOMAS FERENCZI.

(1) Un sondage SOFRES publié par *le Figaro*, mercredi 30 octobre, et réalisé entre le 16 et le 21 octobre, indique que 54 % des personnes jugent bonne (très bonne : 5 % ; plutôt bonne : 49 %) l'action du chef de l'Etat depuis son élection et que 37 % la juge mauvaise (très mauvaise : 9 % ; plutôt mauvaise : 28 %) ; 9 % sont sans opinion.

« Le changement est une nécessité de survie »

Voici le texte de l'allocution prononcée par le président de la République à l'issue du déjeuner offert aux membres du bureau du groupe U.D.R., mardi 29 octobre :

« La France, l'Europe et le monde traversent une période d'ajustement difficile, à la recherche d'un nouvel équilibre économique et social. Pour réaliser cette transformation, notre pays dispose d'un atout essentiel, que vous connaissez mieux que quiconque : la stabilité de ses institutions. Sans cette stabilité, il n'y a qu'à jeter le regard au-dehors pour comprendre que la France divisée, ballotée, s'en irait, elle aussi, à la dérive.

» Notre régime politique, dont la France s'est dotée sous l'impulsion du général de Gaulle, permet la continuité de l'action. Il repose sur une structure majoritaire dégagée au moment de l'élection présidentielle. Vous faites partie, par vos votes, de la nouvelle majorité présidentielle. La participation à cette nouvelle majorité présidentielle est et sera jugée sur le soutien effectivement apporté au gouvernement dans les scrutins essentiels. S'agissant du groupe le plus nombreux, il était normal, sans être obligatoire, que j'y choisisse le premier ministre. Je me réjouis d'avoir trouvé en lui un homme de grand talent, de parfaite loyauté, et qui se révèle comme un homme d'Etat.

» Au sein de cette majorité, l'origine et l'inspiration de votre mouvement lui donnent une double vocation : affirmer la primauté de l'intérêt national ; développer les thèmes de la participation.

» L'intérêt national est au centre de toute politique extérieure et intérieure : maintenir notre souveraineté de décision par rapport aux grandes puissances, assurer l'indépendance de notre pouvoir politique par rapport aux coalitions d'intérêt ; mettre la préoccupation de la France au-dessus des jeux et des enjeux. La souveraineté nécessaire de décision ne signifie pas une France solitaire. Personne ne peut ignorer le resserrement de la solidarité internationale. Et nous devons apporter, avec obstination et patience, notre contribution à l'union de l'Europe.

» Quant à la participation, il faut en reprendre sans cesse le thème. Participation locale, participation régionale, participation dans l'entreprise, que sa réforme prochaine devra particulièrement favoriser. Il faut comprendre qu'une société organisée en terme de participation a nécessairement une structure moins hiérarchisée qu'une société conçue en terme de commandement. Il faut accepter le débat, et même les conclusions du débat.

» Certaines de mes initiatives de changement vous ont surpris, et parfois préoccupés. Parlons-en franchement. Ni la France, ni ses structures, ni ses traditions n'ont aucune chance de se maintenir si elles veulent rester immuables. Le changement est une nécessité de survie.

» Pour moi, la seule dimension véritable de l'action politique, c'est la dimension historique. Le reste, c'est l'effort et la difficulté du moment. Notre chance, c'est de pouvoir organiser en France un modèle libéral de société avancée, le seul qui soit conforme à l'intérêt et à la nature du peuple français. Je compte sur vous pour m'y aider. Vous pouvez compter sur moi pour l'entreprendre. »

Le C.D.P. propose la création d'une nouvelle instance de concertation entre partis de la majorité

Au cours d'une réunion des dirigeants du Centre Démocratie et Progrès avec la presse, M. Pierre Bernard-Reymond, député des Hautes-Alpes, porte-parole de cette formation, a proposé, mardi 29 octobre, la création, « *autour du premier ministre* », d'un « comité des six », au sein duquel siégerait, outre le chef du gouvernement, « *la plus haute personnalité de chacun dese cinq partis qui composent la majorité* ». M. Bernard-Reymond a aussi suggéré que les formations qui soutiennent le gouvernement élaborent une « *véritable charte commune* », afin que soit plus clairement connu des Français ce que ces formations entendent faire ensemble.

Le porte-parole du C.D.P. a évoqué la construction européenne. Il a voulu répondre sur ce point aux déclarations faites le 24 octobre par M. Valéry Giscard d'Estaing, au cours de sa réunion de presse, en affirmant : « *Il est vrai que la théologie n'a jamais fait l'Europe, mais il est vrai aussi que l'Europe a besoin de deux des vertus théologales que sont la foi et l'espérance. Nous voulons que l'Europe des peuples porte secours à l'Europe des dirigeants.* »

M. Jacques Barrot, secrétaire général du C.D.P., secrétaire d'Etat, a évoqué les rapports entre son parti et le Centre démocrate que préside M. Jean Lecanuet.

A propos de l'intention qui avait été prêtée aux dirigeants des deux partis de s'orienter vers une fusion, il a déclaré : « *Il est vrai qu'un certain nombre de réflexes, d'analyses, nous font penser que le rapprochement entre ces deux mouvements est souhaitable. Mais nous estimons que le C.D.P. ne doit pas perdre son originalité. Il manifeste un « vouloir-vivre » renouvelé.* »

M. BAUDIS ÉVOQUE L'ÉVENTUALITÉ DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES MINISTRES A TOULOUSE

La réunion du conseil des ministres à Toulouse est une éventualité que le maire de cette ville, M. Pierre Baudis, député apparenté aux républicains indépendants, a évoquée devant le conseil municipal, lundi 28 octobre, en déclarant notamment :

« *Aucune décision ne m'a été communiquée officiellement. Si un conseil des ministres souhaite se décentraliser à Toulouse, il doit pouvoir examiner les questions ayant un intérêt régional et local, notamment la situation de l'emploi dans l'aéronautique, le bâtiment et le textile. Cette réunion pourrait être utile si elle apportait à la région Midi-Pyrénées des assurances pour l'avenir.*

» *Un conseil des ministres qui veut se tenir dans une ville de province doit être susceptible d'apporter des solutions valables à la situation spécifique de la région choisie. Toute improvisation irait à l'encontre du but recherché.* »

M. Giscard d'Estaing, à l'occasion de la réunion du conseil des ministres à Lyon, le 11 septembre, avait indiqué que de telles réunions ne se tiendraient que pendant les intersessions parlementaires.

M. Jacques Chirac, premier ministre, a précisé, mardi 29 octobre, au micro de Sud-Radio, que « *jamais le gouvernement n'avait parlé* » d'une éventuelle réunion du conseil des ministres à Toulouse.



POLITIQUE

La discussion budgétaire

Les députés ont adopté, mardi matin, les crédits du ministère du commerce et de l'artisanat puis, dans la nuit de mardi à mercredi, ceux du ministère de la santé. Si la majorité s'est montrée sensible au charme et à l'autorité de Mme Simone Veil en votant un budget dont la progression lui a paru méritoire en cette période d'austérité, la gauche, elle, s'est refusée à cautionner une politique qui, pour reprendre l'expression de M. Benoist (socialiste), « se contente d'administrer la pénurie sans tenter d'amélioration ». — P. F.

• Commerce et artisanat

Mardi 29 octobre à 9 h. 30, sous la présidence de M. Paul Stehlin, les députés poursuivent la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1975 avec l'examen des crédits du ministère du commerce et de l'artisanat.

Suppléant de M. Denvers, rapporteur spécial (commerce), M. ALAIN BONNET (radical de gauche) constate un ralentissement de créations de grandes surfaces et une augmentation sensible depuis quelques mois des faillites. Il demande au ministre de s'expliquer sur l'encadrement du crédit, qui met de nombreuses entreprises en difficulté.

Pour M. JEAN BARDOL (P.C.), rapporteur spécial (artisanat), les chiffres sont éloquents : « *Le budget reste un tout petit budget qui est loin de correspondre aux besoins de ce secteur.* » En ce qui concerne les problèmes de conversion, il estime que la procédure de distribution, particulièrement complexe, a plutôt dissuadé les artisans d'y recourir. « *Cette question est entièrement à réexaminer* », affirme-t-il, avant de souligner l'urgence d'une protection des artisans sous-traitants victimes de faillites.

M. JEAN-CLAUDE SIMON (rép. ind.), rapporteur pour avis (artisanat) de la commission de la production et des échanges, insiste également sur la nécessité d'assouplir les conditions d'attribution de la prime de conversion (« *15 millions sont gelés* ») et souhaite que cette prime soit accordée aux jeunes qui s'installent.

M. VINCENT ANSQUER, ministre du commerce et de l'artisanat, rappelle que ces secteurs font vivre le quart des Français et qu'ils doivent retrouver une vigueur accentuée, tout en s'adaptant aux exigences économiques du présent. « *Certes*, reconnaît-il, *les moyens budgétaires sont modestes, mais l'augmentation est sensible et significative pour la promotion commerciale et l'assistance technique à l'artisanat.* » M. Ansquer évoque ensuite le rôle primordial des chambres de commerce et de métiers, qui gèrent des budgets supérieurs à 3 milliards de francs et représentent ainsi un capital d'actions et d'interventions considérable. D'où la nécessité de les associer étroitement à l'application de la loi d'orientation. Le ministre passe alors en revue les grands principes posés par cette loi :

● HARMONISATION FISCALE ET SOCIALE. — « *Nous progressons dans ces deux voies. Dans le domaine social, le rajustement par étape des prestations de l'assurance-vieillesse a été poursuivi. Le gouvernement poursuivra son action en vue de combler progressivement d'ici à la fin de 1977 l'écart qui sépare encore les deux régimes. En ce qui concerne l'assurance-maladie, l'objectif de l'exonération pour tous les retraités sera poursuivi.* » Dans le domaine social, il rappelle qu'artisans et commerçants adhérents d'un centre de gestion agréé auront un abattement de 10 % sur leurs bénéfices imposables, s'ils sont placés sous un régime réel d'imposition.

● URBANISME COMMERCIAL. — Le système fonctionne, note M. Ansquer, non sans difficultés mais dans des conditions qui n'aboutissent ni au blocage ni à l'anarchie. Au 1er octobre 1974, 281 dossiers ont été examinés par les commissions départementales, 137 recours enregistrés par la commission nationale, 66 décisions prises par le ministre. Au total, un peu plus d'un projet sur deux obtient l'autorisation, ce qui paraît une position d'équilibre. Si des retouches sont nécessaires, l'esprit de la loi sera maintenu et respecté.

M. Vincent Ansquer insiste ensuite sur la nécessité d'une meilleure répartition géographique de l'implantation et d'une diversification plus grande des activités. « *Dans les zones les moins habitées*, estime-t-il, *les commerces constituent un service public de droit privé.* »

Pour l'artisanat, M. Ansquer annonce la mise au point d'un décret dont l'objet est d'améliorer la protection des sous-traitants, l'étude d'un système d'assurance des sous-traitants contre l'ensemble des risques économiques, et la préparation de contrats-types de sous-traitance. Il souligne « *le rôle important que doit jouer l'artisanat dans la restructuration de notre appareil économique confronté à une situation nouvelle* ». Selon lui, « *la lutte contre le gaspillage offre une chance que les professions d'entretien et de réparation, ainsi que les métiers d'art et d'artisanat rural, doivent saisir* ». Un dispositif d'incitation doit d'ailleurs être mis en place à cet effet. Il prévoit la réorientation de la prime de conversion, actuellement mal adaptée, dans deux directions : une aide à l'installation des artisans de services dans les milieux urbains, et une prime aux artisans de production en milieu rural. Ces primes pourraient être cumulées avec l'aide à la décentralisation des sous-traitants.

Et le ministre conclut : « *Commerce et artisanat doivent aujourd'hui trouver l'exacte conciliation entre la rentabilité et la proximité, l'efficacité et l'humanisation, la technique souvent collective et le talent toujours individuel.* »

En réponse aux orateurs inscrits dans la discussion générale, M. Ansquer apporte des précisions sur plusieurs points. A propos de l'aide spéciale compensatrice et de l'aide sur fonds sociaux, le ministre déclare qu'« *une très large information est nécessaire* » et précise qu'un arrêté demandant l'assouplissement des conditions d'attribution de ces aides a été élaboré par son ministère et qu'il vient d'être soumis au ministère de l'économie et des finances.

En matière de fiscalité, M. Ansquer déclare que les centres qui existent pourront se faire agréer et que l'initiation à la gestion sera poursuivie.

« *Le projet de réforme de la patente présente quelques défauts*, reconnaît d'autre part le ministre. *Aussi ne sera-t-il présenté à l'Assemblée qu'à la session de printemps 1975 afin d'être amélioré entre-temps.* »

A propos de l'encadrement du crédit, M. Ansquer estime que « *la lutte contre l'inflation exige le maintien de ce dispositif* » et rappelle que si la dotation du F.D.E.S. est encore insuffisante, elle n'en dépasse pas moins 300 millions de francs, compte tenu des remboursements.

Le ministre du commerce et de l'artisanat annonce d'autre part la réorganisation du Centre d'études et de perfectionnement de l'artisanat et des métiers (CEPAM), qui deviendrait un instrument public « *plus adapté à la conjoncture présente* ».

Mis aux voix, les crédits du commerce et de l'artisanat sont adoptés par l'Assemblée.

UN PEU PLUS DE 43 MILLIONS DE FRANCS POUR LE BUDGET DU COMMERCE

Un budget total d'un peu plus de 43 millions de F, en progression de près de 15 % sur l'année 1974 (37,5 millions de F), tels sont les moyens dont le ministère du commerce et de l'artisanat devrait disposer en 1975. L'essentiel de ces moyens nouveaux doit être utilisé à des actions économiques en faveur de l'artisanat (1 million de F supplémentaire qui porte à 3,4 millions la somme globale), de l'assistance technique et économique (14,8 millions au lieu de 11,8 millions de F, soit une « rallonge » de 3 millions de F), de l'enseignement commercial (5,4 millions au lieu de 4,9). Enfin, au titre de l'action sociale, 800 000 francs seront destinés à faciliter la réorientation de commerçants et d'artisans qui souhaitent moderniser leur entreprise, soit s'installer ailleurs, soit abandonner leur activité de travailleur indépendant pour devenir salarié.

Quant aux subventions d'investissement, les autorisations de programme ne seront en 1975 que de 6,5 millions de F (contre 12 millions de F en 1974), tandis que les crédits de paiement seront maintenus à 7 millions de francs.

UNE COMMISSION EST MISE EN PLACE PAR M. GRANET

M. Paul Granet, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, chargé de la formation professionnelle, a présidé ce mercredi 30 octobre dans la matinée la première réunion de la commission sur l'avenir de la formation. Ce groupe *ad hoc*, composé de quatorze membres, devra formuler des « *recommandations sur la manière de faire face aux besoins généraux de formation en France à partir de l'an 1980 et jusqu'à l'an 2000 environ* ». Cette étude prospective portera notamment sur les relations entre la formation, les possibilités d'emploi et l'évolution des conditions de travail, les méthodologies nouvelles de formation, le coût et l'efficacité des différents moyens de formation, le contenu de la formation et ses moyens d'élargissement, le management, etc.

Le rapport de la commission qui doit être remis à M. Granet le 30 juin 1975 sera soumis en priorité aux partenaires sociaux représentés au sein de la délégation permanente à la formation afin qu'ils puissent faire connaître leur avis avant toute décision.

La présidence de la commission a été confiée à M. Philippe Blamont, qui a dirigé pendant plusieurs années le Centre international de perfectionnement professionnel et technique de l'O.I.T. (Organisation internationale du travail). La commission comprend quatre dirigeants d'entreprise, MM. Michel Anselme, Michel Barouin, Olivier Giscard d'Estaing et Albert Sejournet, deux professeurs d'université, MM. Jean Boulouis et Michel Debeauvais, et plusieurs spécialistes des questions d'emploi et de promotion collective, Mmes Françoise Dulery et Claude du Granrut, MM. le général Gilles Baudouin, Henri Dieuzède, Edouard Lizop, Guy Métais et Roger Louet. Elle associera à ses travaux plusieurs hauts fonctionnaires, en particulier Mme Marie-Thérèse Join-Lambert et MM. Jean-Michel Belorgey, Claude Blondel, Roger Grégoire, François Lagrange et Bertrand Schwartz.

Après la démission de M. Poudonson
M. PÉRONNET PASSE DE L'ENVIRONNEMENT A LA FONCTION PUBLIQUE

La présidence de la République a publié mardi 29 octobre le communiqué suivant annonçant la nomination de M. Gabriel Péronnet, comme secrétaire d'Etat à la fonction publique.

« *M. Valéry Giscard d'Estaing, président de la République, a nommé, sur proposition du premier ministre, M. Gabriel Péronnet secrétaire d'Etat auprès du premier ministre chargé de la fonction publique.*

» *Il a mis fin aux fonctions de M. Gabriel Péronnet en qualité de secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie, chargé de l'environnement.* »

M. Péronnet remplace à la fonction publique M. Roger Poudonson, qui s'est démis de ses fonctions gouvernementales pour conserver son siège de sénateur du Pas-de-Calais. M. Péronnet est entré au gouvernement le 8 juin 1974. Docteur vétérinaire, âgé de cinquante-cinq ans, ancien député de l'Allier, il est secrétaire général du parti radical.

à l'Assemblée nationale

• Santé publique et action sociale

Mardi, 29 octobre, à 16 heures, les députés poursuivent la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1975. M. Edgar Faure prononce d'abord l'éloge funèbre de M. Paul Ihuel (député du Morbihan), l'un de ces « animateurs infatigables et désintéressés de la vie régionale et locale » ; hommage auquel le gouvernement s'associe par la voix de M. Bonnet, ministre de l'agriculture.

Lors d'un rappel au règlement, M. HENRI LUCAS (P.C., Pas-de-Calais) demande, en raison de la situation actuelle, une modification de l'ordre du jour et l'examen d'urgence du budget des P.T.T. Sa demande sera repoussée en fin de journée par la conférence des présidents.

Les députés abordent ensuite l'examen des crédits de la santé. Rapporteur spécial de la commission des finances, M. DUBEDOUT (app. P.S.) rappelle que le budget de la santé et de l'action sociale augmente de 30,5 % passant de 7 848 millions à 10 249 millions. « *C'est une forte hausse*, constate-t-il, *largement supérieure à celle accordée à d'autres ministères.* » Il fait toutefois remarquer que l'aide médicale et sociale obligatoire absorbe désormais 86 % des dépenses ordinaires de la santé. Les autres dépenses n'augmentent que de 17,4 %. Puis il souligne que les hôpitaux régionaux absorbent les crédits les plus importants, les hôpitaux non régionaux restant « *les parents pauvres* ».

Après avoir évoqué les problèmes du personnel paramédical et de la prévention sanitaire, il présente les observations faites par la commission : le gouvernement est invité à préciser les sources de l'emprunt de 235 millions de francs, qui doublerait les crédits affectés à l'humanisation des hôpitaux.

D'autre part, la commission souligne l'urgence de mesures très profondes permettant de redresser la chute brutale des naissances observée en 1974.

Rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, M. JACQUES BLANC (R.I.) estime que le budget présenté est « *un bon budget* », parce qu'il est en augmentation et qu'il traduit des choix et une volonté politique que la commission approuve.

Il se félicite de la poursuite de l'action pour en augmenter le personnel et en améliorer le recrutement, mais il regrette qu'aucune mesure nouvelle ne soit prévue pour le service de la pharmacie, dont le rôle devient essentiel. En ce qui concerne les personnels sanitaires, en particulier les infirmières, il souligne l'augmentation des crédits aux écoles de formation et celle des bourses. Puis il souhaite l'élaboration rapide d'une véritable charte de ces personnels ainsi qu'une réforme des carrières hospitalières. Dans le domaine de la recherche scientifique, il note la création de cent emplois nouveaux à l'INSERM et les deux millions supplémentaires de subvention accordés à l'Institut Pasteur, dont l'avenir suscite cependant des inquiétudes.

Mme SIMONE VEIL, ministre de la santé, expose alors « *ses priorités, ses projets et ses ambitions* ». Après avoir rappelé la philosophie de sa politique (« *protection du plus grand nombre, tout en valorisant l'effort consenti par la nation* ») elle souligne que le budget 1975 traduit une priorité globale en faveur du secteur sanitaire et social. Et elle précise : « *Cette évolution est nette dans les chiffres. Les crédits de la santé progressent globalement de 30 % par rapport à 1974 contre 13,8 % pour le budget général. Les dépenses de fonctionnement augmentent de plus de 32 %, les autorisations de programme de 23,2 %.* » Puis elle ajoute : « *Cette situation est à la fois un motif de satisfaction et un sujet de réflexion. Satisfaction, car les dépenses vont pour l'essentiel aux plus déshérités (74 % consacrés à l'aide sociale) et marquent donc un progrès dans la solidarité. Réflexion, car le niveau global des dépenses, leur rythme d'accroissement, imposent une lourde charge à notre économie. Des choix sont donc indispensables.* »

Mme Veil expose alors les cinq priorités de son budget :

1) HUMANISATION DES HOPITAUX.

Une orientation nouvelle est donnée à l'effort fait en faveur des équipements sanitaires. En 1975, la priorité première n'ira plus au développement accéléré des grands établissements de pointe, mais à la suppression des conditions d'hébergement « *héritées d'une autre époque* ». Un crédit nouveau de 470 millions sera consacré au réaménagement en chambre d'une à quatre personnes des quelque deux cent mille lits installés actuellement en salles communes. Cette priorité n'exclut pas la poursuite des opérations plus traditionnelles. Plusieurs opérations nouvelles seront entreprises, notamment l'hôpital sud de Rennes, l'hôpital sud d'Amiens, l'hôpital de l'Archet à Nice, l'Institut de la naissance à Paris, l'hôpital Jules-Coumont à Lyon.

2) EFFORT POUR LES PERSONNELS.

« *Il faut des directeurs d'hôpitaux suffisants en nombre et en qualité.* » Les capacités de l'école de Rennes seront donc encore augmentées. En ce qui concerne le personnel soignant, elle précise : « *La situation est plus préoccupante... Mais ces difficultés ne sont pas propres à la France. En dix ans, le nombre des infirmières est passé de 30 000 à 60 000, mais les besoins se sont accrus plus vite encore. Un plan d'ensemble est donc nécessaire. Il accordera une priorité absolue à la formation des infirmières. Un rigoureux effort de promotion sociale des aides-soignantes sera entrepris. La fonction d'infirmière sera revalorisée au sein de l'hôpital afin de l'associer plus étroitement à la politique des soins, notamment aux délibérations des commissions médicales consultatives.* » Les infirmières seront également incitées à ne pas abandonner l'hôpital (actuellement elles y demeurent en moyenne cinq ans). « *C'est un problème de rémunération, mais aussi de conditions de travail. Horaires souples, travail à mi-temps, crèches hospitalières seront développés.* » Quant aux rémunérations, Mme Veil se déclare certaine de bénéficier de l'appui du premier ministre et du ministre des finances.

3) PROTECTION DES PLUS DESHERITES.

104 millions, dont 40 millions pour les crèches seront consacrés aux équipements concernant la famille et l'enfance. Un projet de loi permettra d'assurer une meilleure protection des enfants en danger. (« *Les pratiques actuelles sont particulièrement coûteuses et souvent mal adaptées.* ») Une prestation légale sera destinée à la rémunération des travailleuses familiales.

4) RENFORCEMENT DES MOYENS.

Au niveau de l'administration centrale, trente emplois d'attachés sont créés et 14 millions de crédits sont affectés à la division informatique.

5) RECHERCHE SCIENTIFIQUE.

Création de cent emplois supplémentaires pour l'Institut national de la santé et de la recherche médicale. Construction d'un laboratoire spécialisé en myopathie à Meaux et d'un centre de recherches périnatales à l'hôpital Cochin. Quant à l'Institut Pasteur, « *il connaît des difficultés* ». Et elle ajoute : « *L'Etat lui apporte déjà un concours important. Le montant de la subvention qui lui est versée au titre de la recherche augmente de 20 %. Le budget prévoit également un crédit important pour la prise en charge des centres de référence agréés. Une mission d'experts a été chargée de faire le point exact de la situation. A la suite de quoi le gouvernement pourra définir les dispositions nécessaires pour sauvegarder le potentiel scientifique incomparable de cet institut.* »

En ce qui concerne la politique de santé et de protection sociale, Mme Veil estime que « *la prévention doit tenir une place prépondérante* ». L'un des objectifs recherchés est d'assurer « *la meilleure médecine hospitalière possible au service du plus grand nombre* ». « *L'humanisation*, fait-elle remarquer, *c'est, bien entendu, une meilleure qualité des services rendus, mais c'est aussi le raccourcissement de la durée du séjour.* » Des réflexions seront également menées sur les problèmes du médecin généraliste, « *l'omnipraticien devant rester la cheville ouvrière de l'organisation médicale* ».

En conclusion, Mme Veil rappelle qu'« *un effort considérable a été accompli dans le secteur sanitaire et social depuis quelques années. Beaucoup a été fait ; beaucoup reste encore à faire* ».

M. LENOIR : la juste place de l'État dans l'action sociale

M. RENE LENOIR, secrétaire d'Etat, présente un tableau complet de l'action sociale en France, une action dont il rappelle les grands axes :

● *Aides spécifiques aux plus défavorisés* : pour les personnes âgées (le minimum social sera à nouveau relevé dans quelques mois), pour les handicapés (la loi d'orientation proposera notamment une forte augmentation de l'allocation aux handicapés adultes qui sera alignée sur le minimum vieillesse), pour les mères ayant des difficultés (allocation de salaire unique rénovée, allocation de frais de garde, allocation d'aide sociale), pour les jeunes (foyers de jeunes travailleurs, clubs et équipes de prévention).

● *La lutte contre la ségrégation* : pour éviter l'hébergement collectif des personnes âgées (services à domicile, petits équipements de quartiers, logements de petite taille, allocation de logement pour plus de trois cent mille personnes) et favoriser l'insertion des handicapés physiques ou mentaux (un projet de loi sera présenté dans quelques semaines et, à partir du 1er juin 1975, le permis de construire ne sera délivré aux immeubles collectifs qu'à la condition qu'ils soient accessibles aux handicapés).

● *La prévention sociale* : des prêts sont accordés à environ soixante mille jeunes ménages dont les ressources ne dépassent pas un certain plafond.

« *Le budget qui vous est présenté*, conclut M. Lenoir, *montre que, dans l'effort national en faveur de l'action sociale, l'Etat prend sa juste place.* »

M. MILLET (P.C.) : la situation se dégrade

« *Votre politique d'austérité*, déclare le docteur MILLET (P.C., Gard), dans la discussion générale, *multiplie les agressions à la santé des travailleurs et de la population.* » « *Votre budget 1975*, poursuit-il, *comporte, certes, des adaptations, mais elles sont rendues impérieuses par l'aggravation souvent dramatique d'une situation devenue intolérable.* »

Puis il évoque le sort des personnes âgées (il dénonce la faiblesse des mesures nouvelles et la diminution des crédits), la recherche médicale (l'Institut Pasteur serait contraint pour survivre de livrer ses terrains à la spéculation immobilière), la santé mentale et l'hospitalisation. A ce sujet, il souligne le manque de personnel hospitalier, qui « *prend des aspects dramatiques et entraîne, dès maintenant, le blocage de certains hôpitaux* ». « *Loin de s'améliorer*, commente-t-il, *la situation se dégrade.* »

M. STEHLIN (réf., Paris) voit dans les conditions de travail une des causes principales du « *manque évident* » de personnel. Il suggère d'offrir à ce dernier des logements à proximité des hôpitaux et d'admettre le travail à temps partiel pour les mères de famille. Il conclut : « *La nourriture est pour le moins médiocre, l'hospitalisation est souvent trop longue. Il faut remédier à ces défauts.* »

Le docteur PONS (U.D.R., Lot) estime indispensable que le gouvernement renforce son action contre les principales causes de mortalité et pour la prévention dans tous les domaines. Et il ajoute : « *Les hôpitaux régionaux absorbent la plus grande partie des crédits, réduisant les autres à la portion congrue.* » A l'égard des autorités locales, l'Etat, estime-t-il, « *doit se cantonner dans son rôle de tuteur* ». « *Il n'est plus tolérable que la condition des infirmières reste ce qu'elle est ni que les écoles refusent des candidates. Il faut associer étroitement les médecins à la mise en œuvre de la politique sanitaire du pays.* »

En séance de nuit, sous la présidence de Mme Hélène Constans, les députés poursuivent la discussion des crédits de la santé.

Le docteur BENOIST (P.S., Nièvre) constate que si l'on veut supprimer d'ici à 1980 les deux cent mille lits installés actuellement en salle commune, il faut en faire disparaître quarante mille par an, soit le double de l'objectif gouvernemental.

M. FONTAINE (N. I., La Réunion) constate que la législation sociale est devenue « *un maquis extrêmement confus* ». « *L'heure est venue*, estime-t-il, *de mettre dans ce monstre juridique un peu plus de simplicité et d'humanité* ».

M. BOUVARD (Réf., Morbihan) la Réunion) constate que la législation sociale est devenue « *un maquis extrêmement confus* ». « *L'heure est venue*, estime-t-il, *de mettre dans ce monstre juridique un peu plus de simplicité et d'humanité.* »

M. RICKERT (U.D.R., Bas-Rhin) juge insuffisants les crédits destinés aux personnes âgées. « *Un minimum de ressources devrait leur être alloué* », estime l'orateur.

Mme CHONAVEL (P.C., Seine-Saint-Denis) annonce que les membres de son groupe voteront contre le budget pour ne pas se faire « *les complices de la politique gouvernementale* ». Elle souligne l'insuffisance des crédits de fonctionnement attribués aux crèches. « *En 1973*, précise-t-elle, *la Seine-Saint-Denis a dépensé plus de 2 milliards d'anciens francs à cet effet...* »

M. ROLLAND (U.D.R., Allier) estime que la solution de certains problèmes hospitaliers implique la remise en cause d'un système « *inadapté à la situation* ». Il préconise notamment une révision du statut des établissements publics et du personnel hospitalier et se déclare favorable à l'attribution aux infirmières de salaires supérieurs à ceux des autres fonctionnaires de même catégorie. En ce qui concerne le personnel médical des hôpitaux, il se prononce pour la suppression du statut du médecin à temps partiel.

M. DARINOT (P.S., Manche) évoque le problème de l'Institut Pasteur, menacé à plus ou moins long terme « *soit d'une disparition presque totale, soit d'un démantèlement qui lui ferait perdre son caractère spécifique* ».

M. MARCUS (U.D.R., Paris) examine les implications parisiennes du budget de la santé et réfute, chiffres à l'appui, « *les campagnes racistes selon lesquelles les hôpitaux seraient envahis par les Nord-Africains* ».

M. FEIT (R.I., Jura) doute que la politique actuelle d'aide à la famille soit suffisante pour relancer la natalité. L'orateur s'élève ensuite contre la légalisation de l'avortement qui, estime-t-il, « *conduirait à affaiblir la natalité française* ».

M. GAYRAUD (P.S., Aude) déplore que le projet de loi d'orientation sur les handicapés se soit réduit « *comme une peau de chagrin* ».

M. GOULET (U.D.R., Orne) demande que des moyens plus importants soient mis à la disposition des associations familiales et des organismes sociaux et suggère l'élaboration d'un statut de la famille.

« *Les besoins sociaux sont tels*, déclare M. PIERRE JOXE (P.S., Saône-et-Loire), *que vous devez vous sentir bien désarmée.* » Puis il souligne le caractère prioritaire de la prévention, de la protection prénatale, de la médecine scolaire et de la médecine préventive.

M. HAMEL (R.I., Rhône) souhaite que le gouvernement veille à obtenir le rendement maximal des crédits votés par le Parlement, par exemple en matière de construction hospitalière.

Répondant aux orateurs, Mme VEIL remarque tout d'abord « *que ses choix*, pour l'essentiel, *ne sont pas contestés* ». Puis elle apporte plusieurs précisions sur les sujets suivants :

● *Equipements* : Elle confirme le recours à l'emprunt pour les équipements hospitaliers. Elle confirme également que la totalité des salles communes seront supprimées en 1980 (neuf mille lits l'ont été en 1974, vingt-trois mille le seront en 1975 et cette progression se poursuivra dans les prochaines années). Elle souligne que l'équipement hospitalier des départements d'outre-mer s'améliore, puis estime dangereux de transformer les établissements publics en établissements privés. Elle signale que les infirmières viennent d'obtenir la possibilité d'accéder à la catégorie A, reconnaît que le temps partiel ne donne pas pleinement satisfaction mais qu'il se révèle souvent « *commode* » et annonce que 66 millions sont prévus pour les équipements psychiatriques.

● *Personnels* : « *Des médecins*, affirme-t-elle, *sont associés à toutes les réformes en cours.* » En ce qui concerne les infirmières, dix-huit mille élèves sont actuellement en première année ;

En conclusion, le ministre de la santé demande à l'Assemblée d'adopter un budget dont elle souligne une nouvelle fois l'importante progression.

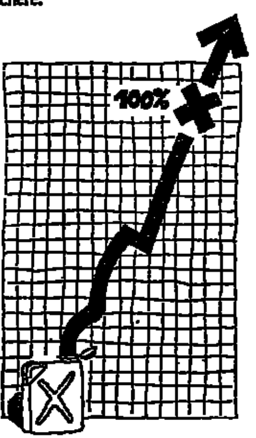
Mis aux voix, les crédits du ministère de la santé sont adoptés.

La séance est levée, mercredi, à 1 h. 30 du matin.

Quand on sait que la fenêtre isolante peut réduire d'un quart les charges de chauffage, on devient exigeant.

L'ISOLATION, UN INVESTISSEMENT QUI RAPPORTE

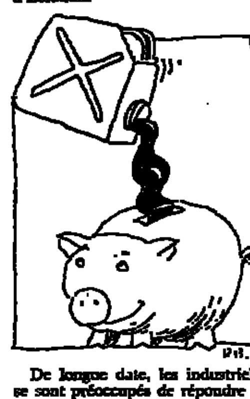
La crise de l'énergie frappe aujourd'hui à la porte de l'appartement ou du pavillon de chaque consommateur. Les hausses successives du prix du pétrole conduisent, en effet, les Pouvoirs Publics à prendre des mesures de plus en plus contraignantes : raccourcissement de la période de chauffage, hausse du fuel, du kWh et du gaz domestiques, limitation des températures des locaux. Demain peut-être, avec le contingentement, l'énergie rare s'ajoutera à l'énergie chère.



Cette attention portée au logement s'explique quand on sait que le chauffage est, de loin, le poste le plus important dans le bilan énergétique français — 40 % de la consommation des produits pétroliers utilisés à des fins énergétiques — et l'un de ceux où le gaspillage est le plus important ! Une économie de près de 30 % peut être réalisée chaque année sur le chauffage du parc existant au prix d'investissements minimes.

Le chauffage-gaspillage : c'est fini

On comprend alors que les Pouvoirs Publics, quelques mois seulement après le déclenchement de la crise, aient engagé sur le terrain du logement la bataille contre les énergies perdues, en fixant par décret, le 10 avril 1974, de nouvelles exigences en matière d'isolation.



De longue date, les industriels se sont préoccupés de répondre à cet impératif : chauffer mieux en utilisant moins d'énergie. Aussi rien d'étonnant à ce que, bien avant que la crise de l'énergie n'éclate, ils aient mis au point des solutions efficaces. En particulier pour les fenêtres.

Ne plus jeter l'argent par les fenêtres

Quand on sait que plus d'un tiers des déperditions d'un logement s'en va par les parois vitrées, on peut commencer à réfléchir et à calculer. Or, il existe un remède décisif pour stopper cette hémorragie ruineuse de calories : le vitrage isolant.

Il permet de réduire de 40 à 45 % les déperditions par les fenêtres ! Cette efficacité du vitrage isolant a de quoi séduire l'acquéreur d'un logement neuf ou celui qui se fait bâtir sa propre maison. L'un et l'autre ont intérêt à surveiller de près les baies vitrées et à exiger des fenêtres équipées de vitrages isolants. Pour eux, comme pour le locataire, la présence de vitrages isolants signifie économie et confort.

L'isolation, un investissement qui rapporte

Un immeuble bien isolé, c'est d'abord une installation de chauffage moins puissante donc moins chère. Et aussi — et surtout — moins gourmande. Ainsi, le léger investissement supplémentaire consenti pour l'isolation (2 à 3 % de la construction) sera vite amorti compte tenu de l'augmentation du coût de l'énergie. Le vitrage isolant est un investissement qui rapporte. Les chiffres le prouvent (voir tableau ci-dessous).

La fin des fenêtres froides

Le vitrage isolant est aussi un élément de confort. En hiver, la sensation de froid est particulièrement sensible près des vitrages : c'est l'effet de paroi froide.

Par exemple, pour un vitrage simple, s'il fait — 10 °C à l'extérieur et + 20 °C à l'intérieur, la température de la surface intérieure du vitrage sera de 1 °C. C'est presque la température d'un glaçon. Avec un vitrage isolant, cette température ne peut descendre au-dessous de 7 °C. Et encore, ce sont des températures extrêmes. Ce qui signifie que dans nos régions tempérées, le vitrage isolant élimine l'effet de paroi froide et augmente donc la surface habitable des pièces.

Réduire les dépenses en augmentant le confort

Confort donc, mais à nouveau économie. En effet, pour lutter contre les parois froides, il faut "pousser" le chauffage. Avec des fenêtres isolantes, cette surchauffe, donc ce gaspillage, est éliminée.

Stop à la condensation

La condensation est un phénomène désagréable et aussi source de bien des soucis : elle peut conduire à la détérioration des châssis des fenêtres, des murs ou des tapisseries. Avec un vitrage isolant, si la température intérieure est de 20 °C et le degré hygrométrique de 40 % (condition normale d'un appartement) la buée n'apparaîtra que pour une température extérieure de —16 °C. C'est-à-dire pratiquement jamais.



Les grandes baies isolantes : de la chaleur gratuite

Le vitrage isolant ne se contente pas de maintenir la chaleur à l'intérieur du logement et d'empêcher le froid d'y pénétrer. Un logement, équipé de grandes baies en vitrage isolant, laisse pénétrer le soleil, source gratuite d'énergie qui permettra de réduire les périodes de chauffe pendant les intersaisons.

En effet, dans la région parisienne par exemple, les apports solaires gratuits peuvent se chiffrer, pendant la période de chauffe et par mètre carré de vitrage, à 250 thermies en exposition Sud, à 100 thermies en exposition Est et Ouest et 25 thermies en exposition Nord. Comparez ces apports gratuits avec les déperditions, pendant la même période et par mètre carré de vitrage : 300 thermies pour un vitrage simple et seulement 175 pour un vitrage isolant. Dans le premier cas, avec un vitrage simple, le soleil ne compense pas, bien entendu, les pertes de calories : avec un vitrage isolant, au contraire, vous pouvez faire mieux que compenser ces pertes : vous gagnez des calories gratuites.

Des fenêtres isolantes avec Biver ou Climalit

Trop longtemps, les vitrages isolants sont restés l'apanage des bureaux et immeubles de standing. SAINT-GOBAIN VITRAGE présente aujourd'hui BIVER et CLIMALIT, deux vitrages isolants spécialement étudiés pour le logement. Grâce à eux, économiser sur le chauffage, tout en augmentant le confort, est maintenant à la portée du plus grand nombre.

BIVER et CLIMALIT, qui seront posés dans des menuiseries isolantes, étanches à l'air et à l'eau, sont deux produits d'une technologie avancée et qui répondent aux besoins du logement collectif comme à ceux de la maison individuelle.

BIVER

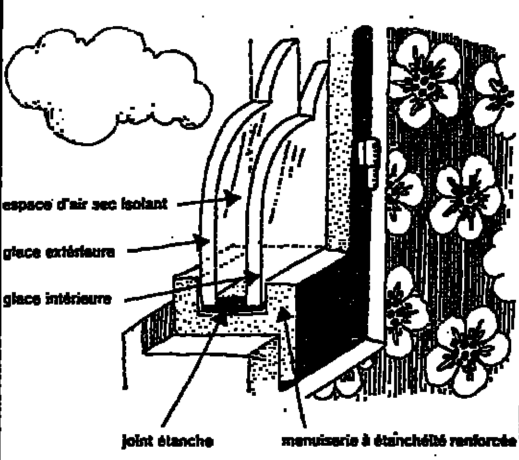
BIVER est préfabriqué sur une chaîne automatique — ce qui permet une production en grande série, donc économique — et en une seule épaisseur — 14 mm — ce qui correspond aux menuiseries isolantes les plus courantes dans les constructions neuves. Deux caractéristiques qui font vraiment de BIVER le vitrage isolant de grande diffusion pour les programmes de logements neufs.

CLIMALIT

Grâce à la variété de ses épaisseurs et de ses dimensions, grâce à son mode de fabrication — des ateliers répartis sur l'ensemble du territoire — CLIMALIT convient bien aux constructions individuelles : pavillons, résidences secondaires, chalets de montagne, villas en bord de mer, et à toutes interventions ponctuelles de remplacement de vitrages.

L'AIR SEC BARRE LA ROUTE AU FROID

En raison de sa faible épaisseur — quelques millimètres —, un vitrage simple n'offre qu'une faible résistance au passage des calories qui tendent à se déplacer des zones chaudes vers les zones froides. Il faut donc compenser cette épaisseur faible en renforçant ce qu'on appelle la résistance thermique du vitrage. Le moyen : l'air sec immobile. C'est le meilleur isolant, d'autant qu'il présente un avantage déterminant : il est gratuit.



QU'EST-CE QU'UN VITRAGE ISOLANT ?

C'est un sandwich à l'air : une lame d'air sec isolante incluse entre deux glaces assemblées par un joint étanche à l'eau et à la vapeur d'eau. C'est donc un vitrage qui, en hiver, empêche la chaleur de sortir des habitations et permet de réduire les dépenses de chauffage.

QU'EST-CE QUE BIVER ET CLIMALIT ?

BIVER est un vitrage isolant étanche, préfabriqué dans les usines de Saint-Gobain Vitrage. Il est composé de deux glaces PLANILUX de 4 mm limitant un espace d'air sec de 6 mm. L'étanchéité est assurée par une double barrière, avec déshydratant incorporé, imperméable à l'eau et à la vapeur d'eau.

CLIMALIT est un vitrage isolant fabriqué sous licence Saint-Gobain. Il se compose de deux glaces ou verres limitant un espace d'air sec de 6 à 12 mm selon le type et maintenues écartées par un intercalaire en aluminium anodisé avec déshydratant incorporé. L'étanchéité est assurée par un liant plastique imperméable aux agents atmosphériques.

QU'EST-CE QU'UNE FENETRE ISOLANTE ?

La fenêtre isolante est équipée de menuiseries classées "étanchéité à l'air améliorée" et "étanchéité à l'eau renforcée" ; elles sont vitrées en BIVER ou CLIMALIT.

BIVER ou CLIMALIT Une double barrière contre le froid



Par rapport à un vitrage ordinaire, BIVER ou CLIMALIT réduisent de 40 à 45 % les pertes de calories. Au bout du compte, cela peut se traduire par des économies de chauffage de 20 à 25 %.

BIVER ou CLIMALIT Moins de bruit



Relativement lourds (plus de 20 kg/m2), BIVER ou CLIMALIT apportent, par rapport à un vitrage simple, un affaiblissement supplémentaire des bruits extérieurs de 70 %. (Indice d'affaiblissement acoustique : BIVER, 29 dB "A" ; CLIMALIT, 25 à 30 dB "A" selon le type).

BIVER amortit le bruit mieux qu'un vitrage isolant de même épaisseur grâce à son montage à joint souple.

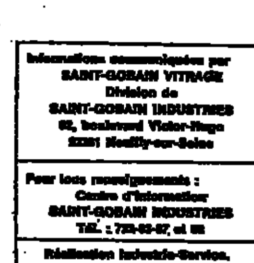
BIVER ou CLIMALIT Halte au vent

Le vent réduit fortement la résistance du vitrage aux fuites de calories.

Pour un vent de 55 km/h, les déperditions dues à un verre simple augmentent de 33 %, celles de BIVER ou de CLIMALIT de 17 % seulement. Moitié moins.

BIVER ou CLIMALIT Des grandes fenêtres pour mieux vivre

BIVER ou CLIMALIT suppriment totalement le phénomène de condensation. En outre, BIVER ou CLIMALIT offrent l'avantage d'une vision parfaite, sans aucune déformation, grâce à l'utilisation de la glace PLANILUX, qui est un matériau homogène et parfaitement plan et qui ne déforme pas les images. Et surtout de grandes fenêtres en BIVER ou CLIMALIT laissent pénétrer le soleil et permettent de gagner des calories gratuites.



Pour tout Pour tous

BIVER ou CLIMALIT peuvent également être réalisés en petits carreaux pour les fenêtres à petits bois : en glaces teintées PARSOL pour se protéger de l'éblouissement ; en verres imprimés translucides pour les pièces de service.

BIVER et CLIMALIT, pour tout et pour tous !

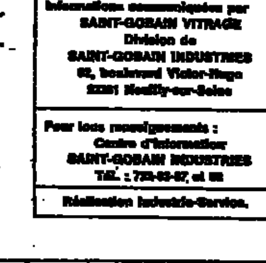
Où trouver Biver et Climalit

Partout, dans votre région, dans votre ville, dans votre quartier, vous trouverez des gens qualifiés pour répondre à vos questions et résoudre vos problèmes : les entreprises de pose de vitrage, les miroitiers. Leur compétence, leur expérience font d'eux les spécialistes reconnus par Saint-Gobain Vitrage pour la vente et la mise en œuvre de BIVER et CLIMALIT.

De leur côté, les menuisiers industriels, comme SAFERM, Drouot-Simpa, Croisées - Inter, Menuiseries Françaises, Badefort, Mivec, distribuent, sur tout le territoire, des fenêtres isolantes standards équipées des vitrages isolants de Saint-Gobain Vitrage

La garantie Saint-Gobain Vitrage

BIVER et CLIMALIT sont des produits sûrs. Ils sont garantis 10 ans.



Informations communiquées par
SAINT-GOBAIN VITRAGE
Division de
SAINT-GOBAIN INDUSTRIES
[illegible], boulevard Victor-Hugo
[illegible] Neuilly-sur-Seine

Pour tous renseignements :
Centre d'information
SAINT-GOBAIN INDUSTRIES
TÉL. : [illegible]

Réalisation Industrie-Service.

VOS FENETRES ISOLANTES AVEC BIVER OU CLIMALIT UN VERITABLE PLACEMENT INDEXE : un rendement de 13 à 20% par an

Comparons l'investissement supplémentaire d'une fenêtre isolante composée d'une menuiserie à étanchéité renforcée et d'un vitrage isolant BIVER ou CLIMALIT, par rapport à une fenêtre ordinaire équipée d'un vitrage simple.

C'est un investissement rentable, et ce d'autant plus

— qu'une meilleure isolation permet - surtout dans le logement collectif - de réduire la puissance, donc le coût, de l'installation de chauffage :

— que les frais engagés pour l'isolation de votre logement pourront être déduits de votre revenu imposable.

Ces avantages ne sont pas comptabilisés dans le tableau ci-contre, et augmentent donc encore la rentabilité de votre investissement.

L'isolation de vos fenêtres, par l'installation de fenêtres isolantes équipées de BIVER ou de CLIMALIT, est donc un véritable placement indexé qui peut vous rapporter suivant que votre logement est individuel ou collectif, de 13 à 20 % par an.

Rappelons qu'une isolation bien conçue doit comporter aussi une isolation des parois opaques (toiture, murs, planchers) qui sera réalisée à l'aide des matériaux ISOVER SAINT-GOBAIN.

	LOGEMENT DANS UN GRAND COLLECTIF	MAISON INDIVIDUELLE INDEPENDANTE
L'investissement supplémentaire au moment de la pose de la fenêtre, en Francs TTC (1), est de	120 F/m2	160 à 190 F/m2
ANNUELLEMENT, chaque m2 de fenêtre isolée permet d'économiser (2)	270 thermies/m2	270 thermies/m2
Soit, au prix actuel de la thermie fuel (0,09 F en grosses livraisons, 0,095 F en livraisons moins importantes)	24,30 F/m2	25,60 F/m2
La DUREE D'AMORTISSEMENT de L'INVESTISSEMENT est donc de	5 ans	6 à 7 ans et demi

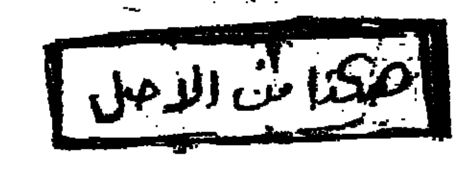
(1) Ordre de grandeur tenant compte de conditions normales de fourniture et de pose.
(2) Ces 270 thermies proviennent pour 150 thermies du vitrage (meilleure résistance thermique et diminution de l'effet de paroi froide), et pour 120 thermies de la fenêtre elle-même (suppression des entrées d'air clandestines).







BIVER et CLIMALIT, marques déposées.



VIF INCIDENT AU SÉNAT

M. Duclos accuse M. Poniatowski d'être « un lâche »

Un très vif incident a marqué la séance de mardi après-midi 29 octobre, au Sénat, et a opposé le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, M. Michel Poniatowski, à M. Jacques Duclos, président du groupe communiste. On lira plus loin la relation de cet incident, qui a troublé une séance consacrée aux finances locales et aux charges communales. On ne comprendrait pas, néanmoins, la violence des mots échangés ni la colère, feinte ou réelle, du leader communiste, si l'on ne se rapportait aux accusations répétées du ministre. Le 22 octobre, devant la presse anglo-américaine, M. Poniatowski avait notamment affirmé : « La division [entre le P.C. et le P.S.] apparaîtra aussitôt après [la conquête du pouvoir], car le parti socialiste est républicain alors que le parti communiste est un parti totalitaire de caractère fascisant. » (« Le Monde » du 24 octobre.)

Le lendemain, répondant devant l'Assemblée nationale à une question de M. Robert Ballanger, qui avait qualifié d'« agression brutale contre le P.C. » les déclarations faites la veille par M. Michel Poniatowski, ce dernier déclarait : « Le parti communiste est, par définition, l'instrument de la dictature du prolétariat. Il s'agit donc d'un parti dictatorial qui a, par là, un caractère fascisant. » L'incident « sénatorial » s'est terminé sur la promesse que le ministre d'Etat répondrait « au fond », dans un autre débat, à la question soulevée par M. Duclos. La « question orale avec débat » immédiatement déposée sur le bureau du Sénat par le groupe communiste est ainsi libellée :

« M. Jacques Duclos demande à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, comment il a pu qualifier de fascisant un parti dont le rôle dans la lutte contre le fascisme et dans la Résistance est historiquement reconnu et qui poursuit aujourd'hui dans la légalité et le respect de la Constitution une activité au service du peuple et de la nation. »

M. CICCOLINI (P.S.) avait été le premier orateur dans la discussion sur les finances locales. Ce sénateur avait dénoncé « l'insuffisance et l'arbitraire » des subventions d'Etat aux communes.

Pour M. ADOLPHE CHAUVIN (Union centr.), la diminution des ressources propres des collectivités locales est dangereuse, car elle accentue leur dépendance à l'égard du pouvoir central.

M. CHATELAIN (P.C.) estime que le gouvernement reste sourd aux appels des maires, en particulier lorsque ceux-ci réclament le remboursement de la T.V.A.

M. MOINET (Gauche dém.) note un certain accord entre les propos du gouvernement et les souhaits des élus locaux. Il existe un consensus sur les mesures qui doivent être prises : *« Est-ce la volonté politique qui fait défaut ? »*

M. MONORY (Un. centr.) souligne que, lors de la campagne présidentielle, M. Giscard d'Estaing avait promis de renforcer les disponibilités financières des régions et des collectivités locales, par la création notamment d'une subvention globale d'équipement. Qu'en est-il advenu ?

« Ce n'est pas sans effroi, déclare M. DESCOURS DESACRES (ind.), *que nous constatons que la progression des impôts locaux a été de 75,6 % depuis 1968 et de 14,5 % en un an.*

» Les subventions d'Etat auraient dû progresser de 22 %, étant donnés les retards pris, si l'on avait voulu suivre la hausse des prix. Mais tout se passe comme si la vieille règle de l'antépénultième année était encore applicable en ce domaine... »

On entend ensuite M. NAYROU (P.S.), qui souligne le « fiasco » de la politique de fusion de communes.

M. DUCLOS : c'est de Poniatowski que l'on dit : « C'est un fasciste ! »

M. Jacques Duclos, qui succède à l'orateur socialiste, ne dissimule pas, d'entrée de jeu, que son intention n'est pas de parler des finances locales.

« *Mon propos*, déclare le président du groupe communiste, *n'est pas de dénoncer le rôle néfaste du ministre de l'intérieur, tuteur des collectivités locales, mais de répondre à ses imputations attentatoires à l'honneur de maires et d'élus parmi lesquels je me classe.*

» J'entends vous montrer que vous avez tenu des propos qui, à mon avis, témoignent ou bien d'une certaine ignorance des faits, ou d'une évidente mauvaise foi, et, au cas où il s'agirait d'ignorance, je veux apporter des précisions qui seront utiles. Vous avez parlé du parti auquel j'ai l'honneur d'appartenir depuis son existence, et vous avez prétendu qu'il aurait un caractère fascisant. Les théories sur le fascisme ont évolué selon les époques, mais un homme qui tint tête à Goering et à ses juges de Leipzig, Georges Dimitrov, a donné une définition du fascisme : c'est le pouvoir du capital financier lui-même ; les capitalistes essaient de faire retomber sur les épaules des travailleurs le poids de la crise. Trop de mes amis sont morts dans la lutte contre le fascisme pour que je vous laisse tenir de pareils propos (...).

» Eh bien, monsieur le ministre d'Etat et ministre de l'intérieur, je vous demande de bien réfléchir avant d'accuser qui que ce soit d'être fascisant. Ce n'est pas nous qui sommes du côté du capital financier, mais pouvez-vous en dire autant ? Vous gagneriez pour votre propre image de marque, à surveiller vos propos. Car, dans le public, on dit : « Ce » Poniatowski, c'est un fasciste. »

M. MERIC (P.S.), qui préside la séance commence à marquer quelques signes d'inquiétude ou d'impatience.

M. Duclos poursuit : « *Dans une France socialiste, les droits de la minorité seront strictement respectés dès lors qu'ils s'exerceront, selon la règle démocratique, dans le cadre de la légalité. Le droit des partis d'opposition à rallier une nouvelle majorité trouvera ainsi sa garantie dans les libertés dont ils disposeront comme tous les autres groupements, et aussi dans l'application de la représentation proportionnelle à toutes les élections. »*

Le PRESIDENT DE SEANCE : « *J'essaie de vous interrompre depuis quelques instants. Le règlement m'oblige à vous rappeler à la question. »*

M. Duclos : « *J'y suis en plein* (rires). *D'ailleurs, en nous accusant, nous communistes, d'être fascisants, ce qui est tout simplement stupide, vous vous contredisez vous-même. En effet, dans votre livre « Cartes sur table », je lis à la page 35 à propos de votre passage en Espagne pendant l'occupation hitlérienne, les lignes suivantes :*

» A Ascain, j'étais caché chez un douanier sympathique, communiste et courageux. C'est à cause de choses comme cela que je n'ai jamais pu accepter l'anticommunisme haineux et hargneux de certains à l'égard des communistes français, en tant qu'hommes, car pendant ces années de guerre je les ai vus, individuellement comme Français, faire bien des actes anonymes de dévouement. »

M. MICHEL PONIATOWSKI : « *Je vais être obligé de quitter la salle si M. Duclos continue de s'éloigner du sujet.*

M. DUCLOS : « *Eh bien ! vous prouverez ainsi que vous n'avez pas le courage de m'écouter.* »

Après un moment de confusion, M. MERIC annonce qu'il va être obligé de suspendre la séance. M. VIRON (P.C.) demande un vote sur ce point. M. Méric donne lecture du règlement : « *...Le président peut susprendre la séance si le calme ne se rétablit pas...* »

M. RAYMOND GUYOT (P.S.) : « *Mais le Sénat est très calme, monsieur le président !* » (Protestations à droite.)

M. MERIC. — « *Mais non, le ministre parle de s'en aller. Pour permettre au calme de se rétablir, je déclare la séance suspendue.* »

Dans le brouhaha général, on entend M. Duclos s'adresser au ministre d'Etat : « *Vous n'osez pas m'écouter. Etes-vous un homme ? Non, vous êtes un lâche !* »

M. PONIATOWSKI : « *Retirez ce mot !* »

A la reprise de la séance, quarante minutes plus tard, M. PONIATOWSKI prend la parole du banc du gouvernement et déclare : *M. Duclos, ayant évoqué la Résistance, a usé à mon endroit d'un mot que je n'admets pas. Il m'a traité de « lâche ». Or, bien que je n'aime pas évoquer des faits personnels, je lui rappelle que je suis parti en 1943 en Algérie, que j'ai été blessé deux fois, que j'ai la médaille militaire. Pendant cette époque, il y a eu des gens courageux et des lâches et des gens qui n'ont rien fait. On n'use pas d'un tel mot avec quelqu'un qui a fait son devoir, comme heureusement beaucoup l'ont fait à quelque parti qu'ils appartiennent. Je demande donc à M. Duclos de retirer ce mot.* »

M. DUCLOS. — « *Je dépose immédiatement une question orale avec débat pour demander comment M. le ministre d'Etat peut traiter de « fasciste » un parti qui a combattu dans la Résistance. S'il accepte de s'expliquer, je pourrai retirer ce que j'ai dit et qui ne s'appliquait qu'à la peur que vous me paraissiez avoir de la vérité.* »

LE MINISTRE D'ETAT. — « *Je ne recule devant aucun débat.* »

M. DUCLOS. — « *Dans ces conditions, ce que j'ai dit n'a plus d'objet.* »

LE MINISTRE D'ETAT. — « *Il n'y a pas de conditions ! Quand on a prononcé un tel mot, on doit le retirer.* » (App. à gauche, au centre et à droite.)

La séance reprend ensuite son cours normal. M. PALMERO (Union centr.) demande au gouvernement de renoncer à prélever la T.V.A. sur les communes qui passent des contrats avec les bureaux d'études.

M. COZEAU-MARIGNE (ind.) souligne la situation « inextricable » des finances locales. Puis M. PONIATOWSKI, ministre de l'intérieur, répond aux orateurs. « *Entre 1973 et 1974, l'augmentation du V.R.T.S. (versement représentatif de la taxe sur les salaires) a été de 22,09 %, ce qui est sensible.*

» Le V.R.T.S. a l'avantage d'être une variable économique et de fournir aux collectivités locales des ressources non affectées. Mais ne cédons pas à la facilité : si, quelque jour, le plus clair des ressources locales venait de l'Etat, où serait l'autonomie locale ? »

M. Poniatowski souligne que la réforme de la patente sera examinée au cours de la session de printemps et admet que, dans l'ensemble, les desiderata des sénateurs sont fondés. Il annonce que d'amples consultations commenceront au début de l'an prochain, en vue de préparer un projet de loi concernant les collectivités locales. « *Nous discuterons*, précise le ministre, *des difficultés qui naissent du prélèvement de la T.V.A. Une partie de la taxe payée par les collectivités locales sur les équipements collectifs pourrait être affectée au financement de la subvention locale d'équipement. Comment celle-ci sera-t-elle aménagée ? Il y aura là un choix décisif à faire pour le Parlement.* »

Questions diverses

Au cours de la séance du matin et en réponse à une question de M. Louis Gros (indépendant), concernant le sort des personnels contractuels des anciennes colonies françaises restés au service des nouveaux Etats indépendants, M. DESTREMAU, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, a indiqué qu'une enquête de 1972 en avait dénombré deux cent soixante-dix-huit. Leur âge moyen était alors cinquante-cinq ans. « *Ceux d'Afrique noire*, a-t-il souligné, *souhaitent généralement, à l'âge de la retraite, rentrer en métropole. A Madagascar, la moitié désire rester sur place ou s'établir à la Réunion.* » « *Il apparaîtrait équitable*, a ajouté le secrétaire d'Etat, *de prendre en compte les services antérieurs de ceux qui rentreraient au service de l'Etat français.* » M. Destremau a poursuivi : « *La loi du 26 décembre 1961 pourrait leur être appliquée par extension. La réouverture, le 1er juillet, des délais d'inscription à l'assurance-vieillesse volontaire est aussi une mesure qui leur sera favorable.* »

Répondant à M. FOSSET (Union centriste), qui proposait, pour faire face au développement de l'Ecole normale supérieure de Saint-Cloud, que l'on utilisât la caserne Sully, que la direction technique des armements terrestres doit évacuer en 1976, et dont les locaux sont en excellent état, M. SOISSON, secrétaire d'Etat aux universités, a indiqué que le gouvernement n'avait pas encore tranché sur le point de savoir si le transfert aurait lieu en région parisienne ou en province.

Dans la discussion, M. CHAUVIN (Union centriste) avait plaidé en faveur du transfert de l'Ecole normale supérieure de Saint-Cloud dans la ville nouvelle de Cergy-Pontoise.

M. COGNIOT (P.C.) avait estimé que le transfert en province condamnerait « *ce centre de recherches pédagogiques dont la renommée est universelle* ».

En réponse à une question de Mme GOUTMANN (P.C.), M. SOISSON a d'autre part annoncé qu'un nouveau centre hospitalo-universitaire pourrait être installé à Aubervilliers « *au cours des toutes prochaines années* ».

Parmi les questions dont le Sénat a discuté dans la soirée, l'une, de M. JACQUES PELLETIER (Gauche dém.), concernait l'avenir de la politique régionale européenne.

« *L'intervention d'une autorité politique communautaire devient indispensable* », déclare M. ANDRE COLIN (Union centriste). M. JEAN CLUZEL (Union cent.) dénonce l'absence d'une « volonté » pour développer la politique régionale européenne.

Après MM. PIERRE GIRAUD (P.S.) et VIRON (P.C.), M. PONIATOWSKI prend la parole et déclare notamment : « *La France estime que les pays doivent coordonner leurs efforts en vue d'un aménagement du territoire européen et de la mise au point de disciplines communes. Je partage, certes, le désir de voir l'Europe s'engager dans une politique régionale résolue. C'est pour moi le sens de la véritable construction européenne.* »

En séance de nuit, M. D'ORNANO, ministre de l'industrie et de la recherche, a répondu à une question de M. LOMBARD (Union centriste) concernant les gisements marins d'hydrocarbures. « *Les recherches sont pratiquées depuis 1963 au large des Landes, du Languedoc, de la Corse*, a dit le ministre. *En 1975 sont prévus cinq forages. Dans la mer d'Iroise, huit groupes sont sur les rangs : la C.F.P., ERAP, la S.N.P.A. pour la France, EXXON, Shell et B.P., et, plus récemment, Mobil et Texaco.* »

ALAIN GUICHARD.



APRÈS LE XXIe CONGRÈS DU P.C.F.

LES COMMUNISTES LANCENT UNE GRANDE CAMPAGNE D'INFORMATION

Dans une déclaration datée du 29 octobre, le bureau politique du P.C.F. annonce une « *campagne d'information d'une exceptionnelle envergure* » durant les deux mois à venir, afin de populariser les décisions du vingt et unième congrès (extraordinaire). Un ouvrage intitulé *Le parti communiste propose*, comprenant le rapport du comité central présenté au congrès par M. Georges Marchais et la résolution finale, va être diffusé à 1 million d'exemplaires. Un numéro spécial de *l'Humanité Dimanche*, tiré à 8 500 000 exemplaires, va vulgariser les grands thèmes du congrès. Enfin, le P.C.F. va organiser plusieurs milliers de réunions publiques.

« POLITIQUE-HEBDO » N'A PAS PU SUIVRE LES DÉBATS

L'hebdomadaire d'extrême gauche *Politique-Hebdo* signale dans son dernier numéro qu'en dépit de plusieurs demandes il n'a pas été autorisé par la direction du P.C.F. à suivre les débats du XXIe congrès (extraordinaire) de cette formation qui se sont déroulés à Vitry-sur-Seine du 24 au 27 octobre. Selon *Politique-Hebdo*, M. Gaston Plissonnier, membre du secrétariat du P.C.F., aurait répondu à ces demandes : « *Il n'y a pas de place.* » L'hebdomadaire poursuit : « *On insiste. La réponse alors se précise et se nuance. Il n'y a pas de place pour nous ; nous n'y avons pas notre place. « Nous invitons, nous dit le secrétariat, ceux avec qui nous » avons l'habitude de travailler. » Et nous n'avons pas l'habitude » de travailler avec vous. C'est » comme ça, et si ça ne vous plaît » pas, c'est la même chose. »*

» Ça ne nous plaît pas, mais nous n'en ferons pas une maladie. Nous continuerons à dire ce que nous avons à dire, tranquillement, et que ça plaise ou non.

» ... N'y aurait-il donc de garanties données à l'exercice des libertés qu'aux ennemis de toujours des libertés, aux « féodalités de l'argent et à leurs commis politiques » ? Ou, plus simplement, la reconnaissance du pluralisme n'a-t-elle plus cours pour tout ce qui veut se situer à la gauche du P.C. ? »

[N. D. L. R. — En principe, les journalistes avaient accès à la tribune de presse du congrès sur simple présentation de leur carte professionnelle. Le parti communiste, que nous avons interrogé sur le refus d'accueillir des représentants de « Politique-Hebdo », s'est refusé à toute précision et à tout commentaire.]

Condamnant les « outrances verbales » de M. Poniatowski

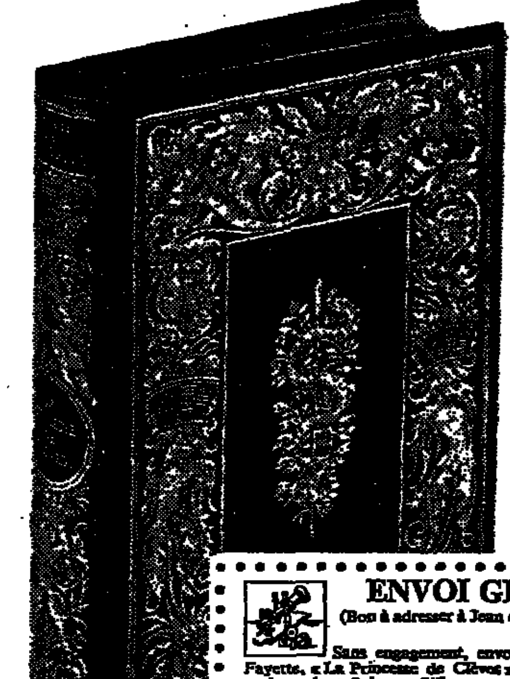
LES RADICAUX DE GAUCHE N'IRONT PAS A L'ÉLYSÉE

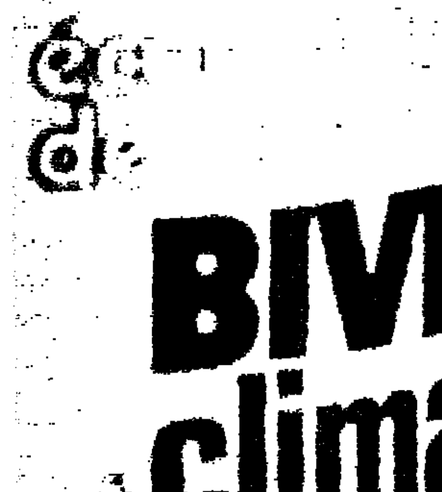
Le mouvement des radicaux de gauche a rendu publique mardi 29 octobre sa décision de ne pas répondre à une éventuelle invitation du président de la République.

Le mouvement présidé par M. Robert Fabre « *regrette de n'avoir pas été, en juillet dernier, reçu par le premier ministre qu'il désirait entretenir de questions économiques et sociales graves et urgentes* ».

» Fidèles à l'union de la gauche, ajoute-t-il, *les radicaux de gauche condamnent les outrances verbales du ministre de l'intérieur, qui prétend exclure le parti communiste de la communauté démocratique nationale. Sans être, par principe, hostiles à tout échange de vues entre le président de la République et les représentants de toute l'opposition, ils constatent que les conditions de ce dialogue ne sont pas actuellement remplies.* »

● *La troisième composante des assises du socialisme* ne tiendra pas son assemblée générale le 5 novembre comme annoncé, mais le 6, à 18 heures, 177, rue de Charonne, Paris-11e.





SOCIÉTÉ

Les deux réalités

(Suite de la première page.)

D'autre part, tout projet libéral risquant d'être amendé dans le sens restrictif, il a paru judicieux au gouvernement de proposer le maximum pour obtenir le maximum.

Qu'il ait fallu réunir deux fois en cinq jours — les 25 et 29 octobre — un conseil restreint sur le sujet, montre assez que la mise au point du projet gouvernemental n'a pas été aisée. On sait que celle-ci avait été confiée à Mme Simone Veil, ministre de la santé dont la nomination à ce poste s'expliquait en grande partie parce qu'on souhaitait lui confier le règlement de ce délicat dossier. La nomination d'un magistrat à la tête de la santé publique devait permettre aisément de déposséder le ministère de la justice de ce dossier embarrassant que M. Lecanuet n'a guère tenté de disputer à Mme Veil. C'est d'ailleurs à cette dernière qui a été chargée de défendre le projet devant les députés.

Les électeurs influents

Il fallait dans la préparation du projet — et il faudra dans sa présentation — tenir compte de deux réalités contradictoires.

Une réalité sociale: l'avortement est une pratique courante qui a, depuis deux ans, perdu son caractère clandestin ; il faudrait mobiliser toutes les polices de France si l'on se décidait à appliquer la loi actuelle.

Une réalité politique : pour des raisons personnelles ou parce qu'ils ont le sentiment que leurs électeurs — notamment les ruraux et les personnes âgées — ne les suivraient pas, beaucoup de députés de la majorité n'ont nulle envie d'être associés à une libéralisation. Les sondages d'opinion, se disent-ils, valent pour l'ensemble du pays, mais qu'en est-il dans ma circonscription ? Le député qui, depuis deux ans, a été assailli d'interventions de médecins, de prêtres, de notables divers, hostiles au « *permis légal de tuer* », peut-il se permettre de négliger l'avis de ces multiplicateurs de voix, dont l'opinion pèse au niveau du village ou du canton, et dont il se veut, à Paris, le représentant ?

Une solution « politique » à ce dilemme aurait pu être trouvée dans la mise au point d'un nouveau texte qui aurait réaffirmé solennellement l'interdiction de l'avortement tout en permettant sa pratique.

En dépit des inquiétudes de M. Jacques Chirac, qui songe d'abord, en cette affaire comme en d'autres, à ne pas creuser le fossé entre le gouvernement qu'il dirige et l'U.D.R., cette solution a été repoussée par le président de la République. En dépit aussi, pour des raisons cette fois plus morales que politiques, de l'opposition de M. Jean Lecanuet, le ministre de la justice, seul ministre qui n'ait pas respecté la consigne du silence qui avait été demandée entre les deux conseils restreints. On savait M. Lecanuet très réservé sur une éventuelle libéralisation de l'avortement. On le savait partagé entre une position morale, qui est celle de la hiérarchie catholique et qui lui a fait dire le 28 octobre : « *En morale, l'avortement est une œuvre de mort* » et une position politique : « *L'homme politique ne peut pas ignorer la réalité sociologique.* » Jusqu'au dernier moment, lors des conseils restreints, M. Lecanuet aura tenté de faire admettre sa solution, qui aurait consisté à admettre l'avortement dans les seuls cas d'échec avéré de la contraception.

La promotion de la femme

Le projet retenu va plus ouvertement dans le sens du libéralisme que tous les précédents. Préparé par Mme Simone Veil, il n'a pu être approuvé que parce que le président de la République a fermement montré qu'il estimait le temps venu de dire les choses clairement et d'appliquer la promesse faite par lui lors de sa réunion de presse du 24 octobre : « *le gouvernement et moi-même prendrons nos responsabilités (...) il appartiendra au Parlement de se décider suivant la liberté d'appréciation et de conscience de chacun* ».

Pour le président de la République, il s'agit, semble-t-il, de bien autre chose que du seul jeu parlementaire, aussi acrobatique soit-il. Ayant voulu donner à son septennat une tournure libérale, novatrice et moderne, il a trouvé dans la promotion de la femme — *ou du moins dans l'affirmation de cette promotion* — l'un des moyens d'y parvenir. En nommant quatre femmes au gouvernement — un record — et en créant — une innovation mondiale — le secrétariat d'État à la condition féminine, le président de la République a multiplié les signes extérieurs de la promotion féminine. Refuser de libéraliser l'avortement, c'était courir le risque d'annuler les effets psychologiques heureux de ces innovations. Aucun homme politique dont le destin est lié au suffrage universel ne peut négliger le poids de l'électorat féminin, surtout s'il a beaucoup compté dans sa victoire.

Avant la discussion parlementaire, qui devrait avoir lieu vers la fin du mois de novembre ou au début du mois de décembre, le président de la République soutiendra publiquement le projet de libéralisation. On ne peut manquer de rapprocher cette attitude de celle de Georges Pompidou qui, personnellement hostile à l'avortement, avait laissé le soin à son premier ministre, M. Messmer, de défendre son projet. Cette fois, c'est le président de la République qui se propose d'intervenir, peut-être pour éviter à son premir ministre de se faire l'avocat d'un projet dont il redoute les conséquences politiques.

BRUNO FRAPPAT.

Les dispositions proposées

Le porte-parole de la présidence de la République, M. Xavier Gouyou-Beauchamps, a précisé mardi soir 29 octobre les grandes lignes du projet, qui doit être examiné par le Parlement en principe à la fin du mois de novembre. Le texte, a-t-il indiqué, comportera trois titres :

1) *Des dispositions de caractère juridique* régulariseront la suspension actuelle des poursuites concernant l'interruption de grossesse intervenant pendant la première partie de celle-ci. On sait qu'une circulaire du garde des sceaux avait invité les parquets à ne plus poursuivre les femmes qui ont subi un avortement illégal. Il s'agirait d'autoriser l'avortement pendant les dix ou douze premières semaines de la grossesse. Il n'est pas exclu, d'autre part, que la « suspension » des poursuites soit décidée pour une période d'essai, par exemple cinq années.

2) Le deuxième titre comportera *les mesures de protection médicale et morale de la femme* en cas d'interruption de grossesse. Il s'agit de faire de l'avortement un acte médical. La femme qui souhaiterait interrompre une grossesse (dans les délais prévu au titre I) ne pourrait le faire qu'après s'être entrenue avec un médecin. D'autre part, l'opération devrait avoir lieu obligatoirement en milieu hospitalier, mais ne serait pas remboursée par la Sécurité sociale afin d'encourager le recours aux méthodes de contraception.

3) ce dernier titre du projet de loi fixerait *les conditions dans lesquelles un avortement serait autorisé* au-delà des dix à douze premières semaines de la grossesse dans des cas exceptionnels.

Ce nouveau projet se distingue du précédent (approuvé en juin 1973 par le gouvernement de M. Messmer) par son caractère nettement moins restrictif. On sait que le premier établissait une liste de cas dans lesquels l'avortement était autorisé. Le projet de Mme Veil, semble-t-il, laisserait à la femme le soin de décider, après discussion avec un médecin, si sa « détresse » est telle qu'une interruption de grossesse soit nécessaire

Le gouvernement a finalement renoncé à « habiller » de mesures sociales en faveur des familles son projet sur l'avortement.

— Libre opinion —

MORALE ET JUSTICE

par MARC ORAISON (*)

« IL *faut respecter la vie* » *est une expression* équivoque et, à la limite, absurde. Si l'on part du principe qu'il faut « respecter la vie », il ne faudrait plus manger d'huîtres, par exemple...

Il s'agit donc d'autre chose quand on pose la question — qui se pose — de l'interruption délibérée d'une grossesse à son début. De quoi s'agit-il ? L'important, semble-t-il, est de ne pas tomber dans le piège de l'escroquerie intellectuelle qui, comme toujours, est à double face.

La première face consiste à méconnaître qu'un embryon de quatre semaines est, génétiquement parlant, un exemplaire singulier et nouveau de l'espèce humaine. En ce sens, ce que peut dire le professeur Lejeune est vrai.

Mais la deuxième face de l'escroquerie consiste à parler d'« innocents » qu'on « massacre ». Le concept d'innocence implique d'abord la notion préalable de volonté, de conscience existantes. En rigueur de termes, on ne peut pas encore parler d'innocence au stade blastula, ni au stade embryonnaire proprement dit. Il n'y a qu'une virtualité de conscience singulière ; et, pour l'instant, cette virtualité, pourtant parfaitement positive et existante, n'est pas viable.

C'est pour cela, me semble-t-il, que le problème de l'interruption précoce de la grossesse est absolument spécifique. On ne peut en aucune manière l'identifier à l'infanticide, c'est-à-dire au meurtre d'un enfant viable. Mais on ne peut non plus méconnaître qu'il s'agit d'interrompre le développement d'une virtualité humaine singulière et existante.

D'où l'insoluble difficulté de la question si on la pose de cette manière. L'embryon n'est pas encore une personne au sens courant de ce terme ; mais il le deviendra très probablement dans les relations qui s'établiront progressivement avec lui de la part de l'entourage humain. Il arrive — et ce n'est pas une théorie — qu'un embryon ne soit pas du tout vécu comme une personne par celle qui le porte ; et même qu'elle ait tout lieu de redouter avant tout qu'il ne devienne une personne. Il y a des grossesses qui sont nocives; mais c'est tout ce qu'on peut dire, et comparer l'embryon à un « agresseur » serait une escroquerie symétrique à celle qui consiste à le qualifier d'innocent... Au moment du début d'une grossesse, il ne saurait être question de prêter une conscience morale — ce que ces termes impliqueraient — à l'embryon dont le développement commence.

C'est pour cela, me semble-t-il, que la question, toujours dramatique, de l'interruption d'une grossesse ne concerne pas les tribunaux humains par elle-même. Elle relève de la conscience morale, au plus haut degré, mais non de la justice. C'est même fausser la question morale proprement dite, ou empêcher de la saisir à son vrai niveau, que de la poser sur le mode du « droit » ou de l'« interdiction » en référence à une loi pénale. Faut-il ou non interrompre telle grossesse, dans l'ensemble des données concrètes et chaque fois singulières qui la caractérisent, est une question qui ne peut être résolue par une loi, mais par un débat moral proprement dit, dans l'incertitude du choix que cela comporte. Et dans une concertation libre, c'est-à-dire qui ne soit entravée ni par la soumission à cette loi ni par son rejet réactionnel.

Le seul problème qui, pour moi, reste insoluble est celui-ci : interrompre une grossesse, c'est indiscutablement interrompre une vie, même s'il ne s'agit encore que d'une virtualité de personne humaine : pourquoi les mêmes personnalités (d'horizons d'ailleurs divers) refusent-elles passionnellement qu'il puisse y avoir des « avortements justes » tout en même temps qu'elles admettent — non moins passionnellement — qu'il peut y avoir des « guerres justes » ou des « peines de mort juste », puisqu'il s'agit aussi de tuer ?

(*) Prêtre et médecin.

DÉFENSE

Les projets de statuts des cadres de métier seront soumis à un prochain conseil de défense

Les projets de statuts des officiers et des sous-officiers, dont les grandes lignes ont été présentées lundi 21 octobre aux nouveaux membres du Conseil supérieur de la fonction militaire par M. Jacques Soufflet, ministre de la défense, seront examinés par un conseil de défense présidé, à la mi-décembre, par le chef de l'État. Certaines modalités pratiques font encore l'objet de discussions entre le ministère de la défense et ministère des finances dans la mesure où le projet de statut des officiers par exemple tend à aligner les indices de la carrière militaire sur certains indices de la fonction publique — ceux du corps des commissaires de police — et nécessite donc des améliorations de détail.

En leur principe, les projets introduisent une dissociation entre la progression des rémunérations et la progression des grades sans modifier les âges limites moyens de chaque grade (1). Un jeune officier bien noté et compétent pourra accéder de la sorte plus rapidement aux postes de responsabilité en gravissant plus vite la hiérarchie normale des grades, tandis qu'un officier ancien pourra recevoir une solde supérieure sans nécessairement changer de grade.

Cette distinction est rendue possible par l'instauration d'un plus grand nombre d'échelons indiciaires à l'intérieur d'un même grade, d'un à cinq échelons, avec aussi quelques échelons exceptionnels. La promotion indiciaire de certains cadres de métier sera donc juxtaposée à la promotion de certains autres, plus jeunes, au sein de la hiérarchie traditionnelle des grades. Si l'avancement jusqu'au grade de capitaine se fait, dans la quasi-totalité des cas, par l'ancienneté, la promotion à partir du grade de commandant se fera au choix.

Pour les trois armées, les officiers seront répartis en quatre catégories : 61 % d'officiers de première catégorie (sous-lieutenants, lieutenants et capitaines) ; 30 % d'officiers supérieurs (commandants et lieutenants-colonels) ; 7,5 % de colonels et 1,5 % d'officiers généraux.

Ce projet de statut des officiers, après son adoption par le conseil de défense, devrait entrer en vigueur à partir de 1976 et s'appliquer progressivement en trois ans.

(1) Dans l'armée de terre, les âges limites moyens à partir desquels le cadre est en principe promu sont les suivants : colonel, 51 ans et 10 mois; lieutenant-colonel, 46 ans et 6 mois; commandant, 40 ans et 10 mois ; capitaine, 33 ans et 4 mois ; lieutenant, 27 ans et 4 mois ; adjudant-chef 39 ans et 11 mois ; adjudant, 30 ans et 10 mois ; sergent-chef, 25 ans et 7 mois ; sergent, 21 ans et 5 mois. En règle générale, ces âges limites sont inférieurs de 5 ans en moyenne dans la marine et l'aviation.

LE GÉNÉRAL MAURIN : une armée de métier entraînerait 6 milliards de francs de dépenses supplémentaires.

La commission de la défense nationale de l'Assemblée a récemment entendu M. Jean-Laurent Delpech, délégué ministériel pour l'armement, et le général d'armée aérienne François Maurin, chef d'état-major des armées. C'est la première fois depuis septembre 1960 que de hautes personnalités de la défense sont directement entndues par les députés membres de cette commission devant lesquels, seul jusqu'à présent, déposait traditionnellement le ministre de la défense (« le Monde » du 15 octobre).

M. Delpech a rappelé que l'industrie d'armement employait deux cent soixante-dix mille personnes et qu'une réduction de 1 milliard de francs des crédits d'équipement « entraînerait la supression de douze mille emplois ».

Le chef d'état-major des armées, parlant de la question du service militaire, a estimé que « dans le cadre des missions actuelles des armées », les dépenses supplémentaires s'élèveraient :

— *Pour un service universel de dix mois*, à 130 millions de francs ;

— Pour un service de six mois, à 3 500 millions de francs ;

— Pour un service différencié, à 800 ou 1 000 millions de francs ;

— Pour un service sélectif (engagés payés au SMIC, plus un petit nombre d'appelés), à 4 000 millions de francs ;

— Pour une armée de métier, à 6 000 millions de francs.

Libre opinion

MORALE ET JUSTIC

DÉFENS

RELIGION

La violation des droits de l'homme est une question brûlante

déclare le Conseil œcuménique des Églises

Genève (S.O.E.P.I.). — Une cinquantaine de spécialistes des droits de l'homme, de théologiens et de dirigeants d'Eglises venus de trente-quatre pays ont pris part à un colloque sur « les droits de l'homme et la responsabilité chrétienne », qui s'est tenu à Saint-Poelten, en Autriche, du 21 au 26 octobre. Organisé par la commission des Eglises pour les affaires internationales, du Conseil œcuménique des Eglises (C.Œ.E.), ce colloque avait été précédé d'une intense préparation dans le monde entier.

Soulignant la motivation chrétienne pour les droits de l'homme, le colloque a mis l'accent sur le fait que tous les êtres humains ont été créés à l'image de Dieu. L'amour du prochain a été l'expression positive d'une foi active dans le Christ et, par conséquent, les violations des droits de l'homme sont nécessairement une « question brûlante » pour les Eglises et les chrétiens.

« Les droits individuels et les droits collectifs ne sont pas nettement opposés », a déclaré le colloque. Soulignant qu'il y a dans le monde de nombreuses situations tragiques où il y a violation des droits de l'homme, les participants au colloque ont réaffirmé la croyance chrétienne fondamentale dans la valeur de tous les êtres humains à la vue de Dieu et ont décidé de soumettre aux Eglises six questions-clés pour étude :

● « *LE DROIT A LA VIE englobe toute la question de la qualité des droits de l'homme et des violations qui résultent de systèmes économiques, sociaux et politiques injustes* », dit le rapport. Sans garanties de vie fondamentales, y compris travail, nourriture, santé, logement et éducation, aucun droit n'est possible.

● « *LE DROIT D'EPANOUIR ET DE MAINTENIR SON IDENTITE CULTURELLE englobe toute la question de l'identité nationale* », a affirmé le colloque, qui a insisté sur la nécessité de respecter les pluralités culturelles, religieuses, idéologiques et ethniques pour un plein épanouissement et un développement des droits culturels. Un autre problème a été le droit à la justice raciale.

● « *LE DROIT DE PARTICIPER AU POUVOIR DE DECISION dans la communauté comprend toute la question de la démocratie effective.* » Les structures de gouvernement doivent répondre davantage à la volonté de tous les individus et les protéger contre la manipulation par des intérêts puissants.

● « *LE DROIT DE N'ETRE PAS DU MEME AVIS préserve une communauté ou un système d'une rigidité autoritaire.* » tes les communautés, y compris les Eglises, doivent trouver les moyens de répondre à ceux qui sont en désaccord et faire en sorte qu'ils soient traités humainement.

● « *LE DROIT A LA DIGNITE DE LA PERSONNE HUMAINE comprend la condamnation de la torture et de l'hospitalisation forcée dans des institutions psychiatriques.* » Beaucoup de gouvernements, de caractère politique différent, se maintiennent au pouvoir en étouffant la liberté d'expression et en employant la torture sous différentes formes pour empêcher tout changement. Il s'agit là d'un problème urgent pour les Eglises qui cherchent à protéger les victimes de ces violations et travaillent à l'abolition de la torture.

● « *LE DROIT A LA LIBERTE RELIGIEUSE*, enfin, a été affirmé par le colloque, *pour que les responsabilités entières du service chrétien soient acceptées.* »

Reconnaissant que la liberté religieuse avait souvent servi dans le passé à inciter ou excuser les violations des droits de l'homme, le colloque a insisté sur la nécessité pour l'Eglise de garder une certaine distance vis-à-vis des positions culturelles et sociales des sociétés puissantes.

Le colloque a souligné la « *contribution importante* » que le mouvement œcuménique — en liaison avec l'Eglise catholique romaine, les adeptes d'autres croyances et tous les hommes de bonne volonté — doit apporter pour la promotion et la défense des droits de l'homme dans toutes les parties du monde.

Un numéro de la revue « Esprit » sur la formation permanente

« On a beaucoup parlé de la crise de l'enseignement. Il est à prévoir qu'on parlera également beaucoup bientôt, de la crise de la formation permanente. » Ce jugement sévère porté par l'un des collaborateurs d'*Esprit*, qui consacra son numéro d'octobre à la formation permanente, donne le ton des contributions souvent très riches qu'ont sollicitées les animateurs de la revue.

A ce numéro de réflexion et d'analyse ont participé syndicalistes, enseignants, chercheurs, responsables et animateurs de formation. Trois ans d'application de la loi du 16 juillet 1971 permettent, en effet, aujourd'hui, de tirer un premier bilan. Au fil de quelque deux cent cinquante pages passées en revue les difficultés, les obstacles et les avantages de la formation permanente : absence de mobilisation des syndicats, pouvoir réduit des salariés sur les plans de formation qui ont jusqu'à présent surtout profité aux cadres et aux agenst techniques, emprise du secteur privé, faiblesse des moyens et des initiatives du secteur public dans le domaine de l'organisation des stages, accent mis davantage sur la formation professionnelle que sur la formation générale, etc. D'autres critiques inspirées des thèmes d'Ivan Illich sur « l'illusion éducative » remettent en cause le bien-fondé d'une politique qui apparaît parfois à tort comme la panacée aux maux dont souffre le système économique.

A ces attaques souvent vigoureuses, M. Jacques Delors, ancien secrétaire général à la formation professionnelle et à la promotion sociale, répond en préconisant une aide accrue aux établissements publics intervenant dans le domaine de la formation, un encouragement aux actions « *conduisant à l'autonomie des travailleurs sur le marché de l'emploi* » et le développement de celles offertes aux non-actifs. Il estime que l'Etat devrait, en tout état de cause, « *garder la maîtrise de l'ensemble du système* ».

★ *Esprit*, 19, rue Jacob, 75006 Paris, numéro d'octobre 1974, 22 F.

UN ÉLÈVE MAITRE EXCLU DE L'ENSEIGNEMENT APRÈS UN COURS D'ÉDUCATION SEXUELLE

(De notre correspondant.)

Montpellier. — Un élève maître de première année de l'école normale d'instituteurs de Montpellier, M. Alain Flandre, dix-neuf ans, a été exclu définitivement de l'enseignement par arrêté du recteur de l'académie. Les faits remontent au mois de février dernier. Appelé à remplacer un maître au cours d'un stage de formation professionnelle, le jeune homme s'était trouvé face à une classe difficile du cours moyen deuxième année. Les élèves (de onze à treize ans) ne tardèrent pas à lui poser des questions d'ordre sexuel, auxquelles M. Alain Flandre répondit au cours d'un entretien destiné, selon lui, à favoriser les relations confiantes entre l'éducateur et les enfants.

Le directeur de l'école eut connaissance de l'affaire par une femme de ménage — qui avait entendu les propos d'une pièce voisine — et par certains parents, d'après les témoignages de leurs enfants. Une enquête fut ouverte. Selon le Syndicat national des instituteurs (S.N.I.), dans lequel milite M. Alain Flandre, elle se déroula dans le plus grand secret. Un conseil d'enseignants, réuni le 20 juin, conclut à l'exclusion.

Un arrêté du 18 juillet a entériné la proposition du conseil et a été notifié le 22 août à M. Alain Flandre. Pour les syndicats, la sanction vise essentiellement le militant ; il est pour eux paradoxal qu'un élève maître considéré comme « dangereux » ait pu pendant cinq mois rester en contact avec des enfants.

ÉDUCATION

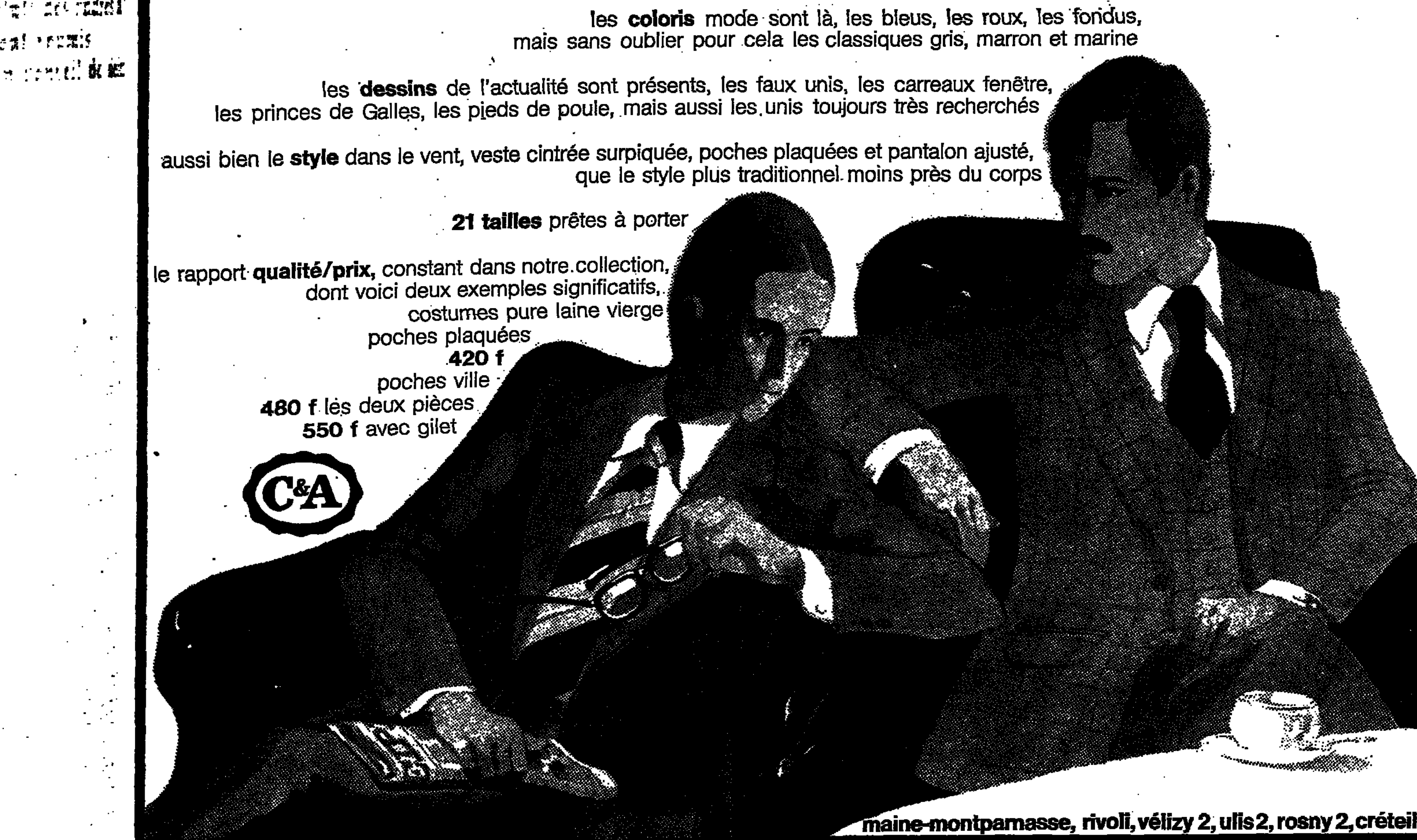
A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

La commission des affaires culturelles émet un avis défavorable sur le budget des universités

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale, s'est réunie le mardi 29 octobre, pour examiner le budget des universités. M. LOUIS LE PENSEC, député socialiste des Côtes-du-Nord et rapporteur pour avis, a notamment déclaré que ce budget « *ne traduit pas dans les faits les objectifs affichés par le secrétaire d'Etat, prolonge et par là même aggrave les tendances antérieures en ce qui concerne la démocratisation de l'enseignement, l'orientation des étudiants, la situation des enseignants et l'ouverture de l'Université vers l'extérieur* ». Après avoir conclu que ce budget « *ne permettra aux universités ni d'accomplir leur mission traditionnelle de transmission des connaissances, ni leur fonction de recherche, ni leur devoir, qu'elles prennent de plus en plus à cœur, de préparer les étudiants à la vie professionnelle* », M. Le Pensec a manifesté la crainte que « *le gouvernement ne cherche des sources de financement nouvelles dans une réduction de la durée des études* ». La commission a alors émis un avis défavorable à l'adoption des crédits du secrétariat d'Etat aux universités.

En revanche, elle a donné un avis favorable au projet de budget de l'éducation, après examen du rapport présenté par M. JACQUES SOURDILLE, député U.D.R. des Ardennes. M. Sourdille s'il a souligné « *l'effort consenti en faveur de l'éducation, dont le budget a doublé en dix-huit ans et dont les créations d'emplois représenteront en 1975, encore les deux tiers des postes de fonctionnaires créés* », n'en a pas moins demandé à la commission d'émettre six recommandations en faveur du développement des maternelles rurales, du maintien des C.E.S. et des C.E.G. ruraux, du respect des engagements sur la gratuité, d'une action spéciale pour la santé scolaire, d'une meilleure rémunération des certifiés aux échelons centraux de leur carrière et d'un glissement provisoire des crédits prévus pour les C.E.S. au profit des C.E.T. Il a souhaité, enfin, qu'un effort budgétaire supplémentaire soit consenti en faveur de la sécurité des établissements scolaires. D'autre part, la commission, suivant en cela M. LOUIS MEXANDEAU, député P.S. du Calvados, a estimé choquant le fait qu'il y ait en même temps des classes surchargées et de nombreux maîtres auxiliaires en chômage.

● *La Fédération nationale des étudiants de France (FNEF)* estime que la création de l'Association nationale des étudiants en lettres, droit, sciences, sciences économiques et technologie de France (ANEF) (*le Monde* du 30 octobre) est « *une alliance électorale contre l'UNEF, simple opération conjoncturelle, doublée d'une absence totale de conception et de programme universitaire* », à laquelle, pour sa part, la FNEF s'est refusée. Ce mouvement déclare notamment, dans un communiqué, que « *la réunion de deux unijambistes n'a jamais produit un homme à deux jambes* », et se demande si cette opération n'est pas « *une nouvelle conspiration contre le seul syndicat étudiant libre, la FNEF, qui, depuis 1961, a refusé contre vents et marées toute affiliation politique et toute intégration au système* ».



JUSTICE

Le garde des sceaux demande l'interdiction provisoire d'un juge d'instruction

LA MALADRESSE ET LE MARTYR

Une maladresse répondra-t-elle à une sottise ? Le garde des sceaux fera-t-il d'un magistrat irréfléchi un martyr syndical ? Que peut attendre, pourtant, M. Jean Lecanuet de la comparution d'un juge d'instruction devant le Conseil supérieur de la magistrature ?

Une telle procédure n'aurait, depuis 1958, qu'un précédent : les poursuites engagées par M. Jean Foyer contre M. Serge Fuster (*alias* Casamayor), pour un article écrit ici même à propos de l'affaire Ben Barka :« La leçon des morts » (*le Monde* du 9 février 1966). Ajoutons que cette procédure, finalement, ne tourna pas à l'avantage du ministre de l'époque.

Certes, il y a huit ans, la cause était autrement noble et surtout plus précise. Casamayor avait, dès l'origine, bénéficié de soutiens éminents, qui ne sont pas aujourd'hui assurés au magistrat menacé : M. Hubert Dujardin, juge d'instruction à Lille, membre du Syndicat de la magistrature, à qui l'on reproche une interview parue dans *le Nouvel Observateur* du lundi 14 octobre, sous le titre : « Les secrets d'un juge d'instruction », interview qu'il avait développée le jour même sur les antennes de France-Inter.

Certes encore, le geste est intempestif, et la chancellerie ne manque pas, irritée de surcroît par l'attitude urticante du Syndicat de la magistrature, d'en faire une lourde faute. Le magistrat chargé de faire respecter la loi, explique-t-on, a sciemment commis une infraction en contrevenant à l'article 11 du code de procédure pénale sur le secret de l'instruction et, par conséquent, l'article 378 du code pénal qui punit de un à six mois d'emprisonnement, d'uen amende de 500 à 3 000 francs, quiconque viole le secret professionnel. Soutenir que l'infraction n'est pas établie — réserve étant faite : 1) de la présomption légale d'innocence ; 2) du principe d'opportunité des poursuites — serait donc folie.

Annoncé à la « une » de l'hebdomadaire, étalé sur quatre pages, l'article contient trop de détails sur de multiples affaires pour n'avoir pas provoqué des réactions très vives du parquet général de Douai, d'une part, et d'autre part, des avocats qui avaient en main les dossiers révélés.

Mais si l'initiative de M. Dujardin est critiquable, le projet de sanction sur lequel le Conseil supérieur de la magistrature est, jeudi 31 octobre, appelé à statuer, est grave. Car le dossier ne saurait se réduire à ce qui en est apparu, *à ce qu'en fera ressortir* l'accusation, c'est-à-dire le ministre de la justice.

La « militance »

D'abord on pourrait, comme au théâtre, dire : *« la scène est à Douai »* ; rappeler que cette cour d'appel, dont dépend Lille, connaît d'incessants affrontements avec une hiérarchie impérieuse — on dirait presque militaire, comme les officiers ne le sont plus toujours.

La quasi-« provocation » de M. Dujardin est, d'une certaine manière, la réplique à cet état de fait, la suite des conflits multiples déjà constatés dans ce ressort : l'affaire Menez (à propos des événements pénitentiaires), la polémique entre le Syndicat de la magistrature et le préfet de police du Nord (à propos des immigrés), les « règlements de compte » entre le Syndicat et l'organisation professionnelle rivale, sans oublier ni la visite par le public de la centrale de Loos-lès-Lille — que l'on disait suggérée par le procureur général, M. Jean Jonquères — ni... l'affaire de Bruay-en-Artois, où il s'agissait, cette fois, d'un autre juge d'instruction...

On n'oubliera pas non plus que l'initiative de M. Dujardin, pour « gonflée » qu'elle a pu être, est un de ces actes de « militance » chers à une certaine fraction du Syndicat de la magistrature dont les théoriciens ne sont pas toujours les auteurs. C'est le Cid au sein de la basoche.

Mais, au fond, encore une fois, condamne, non le délit lui-même c'est la publicité du délit que l'on Ce qu'a fait ce juge d'instruction, d'autres que lui le font sans sous-entendre une remise en cause des règles de l'institution, ni, surtout, le faire savoir. Au sein d'une magistrature qu'inquiète encore la lumière trop crue, il s'en est trouvé un pour s'y exposer. Quoi qu'on dira, la faute majeure est là, la violation du statut, de l'obligation de réserve, *alpha* et *omega* du magistrat. Ce magistrat a-t-il vraiment tort, même s'il le fait de manière pataude, de critiquer une conception aussi étriquée ?

C'est en ce sens que les poursuites qui seraient définitivement engagées contre M. Dujardin et qui ne sont d'ailleurs pas les premières (1) ressortiraient à un réflexe déjà vu avec Casamayor : l'obligation de silence. Si l'attaque n'a pas encore été lancée contre le Syndicat de la magistrature, on ne voudra pas laisser échapper l'occasion que fournit la bévue d'un de ses membres.

PHILIPPE BOUCHER.

(1) Déjà le 22 juin 1973 M. Dujardin s'était vu notifier par M. Jacques Charrier, premier président de la cour de Douai, un « avertissement avec inscription au dossier » pour avoir remis une inculpée en *liberté sans consultation préalable* du parquet (dont le juge peut légalement contredire les réquisitions) et pour n'avoir pas fourni d'éléments statistiques sur le fonctionnement de son cabinet (alors que cette tâche ne paraît pas être une obligation à la charge des juges d'instruction).

● *Le comité de liaison presse, police, justice,* réuni à Paris, lundi 28 octobre, affirme *« son entière solidarité avec Hubert Dujardin, juge d'instruction du syndicat de la magistrature à Lille, qui a porté publiquement le problème du secret de l'instruction dans des termes nouveaux en accueillant un journaliste dans son cabinet, dans un souci d'ouverture et d'information »*; rappelle que *« les nécessités d'une complète information sont incompatibles avec la notion de secret »* ; constate qu' *« un projet de loi gouvernemental tend à rendre publique la procédure d'instruction devant la chambre d'accusation »* ; constate que *« le pouvoir n'hésite pas à violer le secret de l'instruction toutes les fois que son intérêt le commande »* ; demande *« l'instauration d'un débat public sur le secret de l'instruction, en vue de parvenir à une solution qui permette de concilier les nécessités de l'information, de l'ordre public et du secret de la vie privée »*.

POINT DE VUE

Réduire au silence

par
JEAN-PIERRE MICHEL (*)

Il y a quinze jours, un juge d'instruction ouvrait les portes de son cabinet à un journaliste. Pendant trois jours, il lui permettait d'assister à son travail, de découvrir *la pratique quotidienne de son métier* (1).

On parle de le sanctionner.

Au même moment, un groupe de futurs magistrats en formation organisaient un « stage sauvage » à Paris. Ils rencontraient des parlementaires, des syndicalistes, des inspecteurs du travail, d'anciens détenus... Ils découvraient l'administration communale dans une mairie, s'intéressaient à la conception d'une ville nouvelle...

Une procédure disciplinaire est engagée contre eux.

Transgression individuelle du secret de l'instruction, refus collectif d'une pédagogie centrée principalement sur l'acquisition d'une technique professionnelle, ces actions ne sont que la concrétisation de la réflexion du Syndicat de la magistrature qui en est solidaire.

« Au nom du peuple français... », la formule exécutive des jugements commence toujours par ces mots. S'agit-il d'une construction sacramentelle destinée à le mystifier ou peut-on encore espérer lui donner un contenu concret ? Qu'est-ce que le peuple français a encore de commun avec cette justice rendue en son nom ?

Ces interrogations sont au centre des préoccupations du Syndicat de la magistrature. Il cherche à y *répondre* au double niveau de la formation des juges et du fonctionnement de l'institution. Rapprocher le juge et la justice des citoyens, tel est l'enjeu du débat, et en contradiction avec les réformes qu'il propose, le pouvoir ne peut s'y résoudre : il menace.

***

La levée du secret sur l'institution judiciaire permet au juge de *sortir du ghetto où l'enferment sa hiérarchie* et son statut. Elle seule permet un contrôle externe sur l'institution. Rendre la justice, c'est la restituer au citoyen et tout d'abord l'informer, lui fournir des éléments d'analyse et de compréhension.

Pour le juge d'instruction, cet impératif est encore plus pressant. On dit à tort qu'il est l'homme le plus puissant de France ; en réalité, il est un homme seul. Le secret de l'instruction le renforce dans son isolement. Ce secret n'existe d'ailleurs que pour lui seul. La police, le parquet, par la pratique des communiqués, les avocats pour lesquels il s'agit parfois d'un devoir le transgressent fréquemment. La chancellerie elle-même n'hésite pas à montrer l'exemple : chacun sait que seules quelques « indiscrétions » ont parfois permis à des affaires importantes de voir le jour... Le respect ou la transgression du secret sont autant d'instruments de pression.

Reprenant les propos récents d'un avocat (2), il ne faut pas craindre d'affirmer que « le secret de l'instruction est une institution dépassée..., qu'elle est boomerang en ce sens qu'elle a été instituée pour protéger les inculpés, et que... ce secret s'est souvent retourné contre eux... ».

Pour le juge, c'est évident.

Les seules limites, le Syndicat de la magistrature l'a toujours proclamé, et elles ont été respectées dans l'affaire évoquée, sont celles de la protection de la vie privée des justiciables et des nécessités de l'instruction. Les autres sont autant d'obstacles à l'information et au contrôle du citoyen sur le fonctionnement de sa justice.

***

Au niveau de la formation, le problème de la communication entre le citoyen et la justice se pose dans des termes voisins. Il est indispensable de mettre en contact, le plus fréquemment possible, les futurs magistrats avec la réalité sociale et politique. Cette expérience n'a rien de révolutionnaire, elle est même *proclamée dans de nombreux discours officiels. Elle existait à l'intérieur* de l'institution jusqu'à l'année dernière. Mais voilà, le pouvoir ne la supportait plus. Profitant d'une période de vacuité politique, à la veille du second tour des élections présidentielles, il publiait en catimini, en opposition avec l'ensemble de la profession, un décret qui supprimait cette période d'ouverture. Tout naturellement et indépendamment d'un recours contre ce décret dont la légalité est douteuse, le Syndicat de la magistrature a pris l'initiative de maintenir cette ouverture.

Les vrais réformes de la justice passent par le rétablissement de la communication entre l'institution judiciaire et ceux à qui elle s'adresse.

La double initiative d'un juge d'instruction et des élèves magistrats s'inscrit dans cette perspective.

En face, la hiérarchie judiciaire exige des sanctions. Un seul point lui importe : réduire au silence. Sans doute celui qui est visé c'est le Syndicat de la magistrature dans son entier. A-t-elle peur de voir la justice lui échapper ?

MM. Capitant, Pleven et Taittinger ont refusé d'entrer dans la voie de la répression syndicale des magistrats, M. Lecanuet sera-t-il le premier ?

(*) Secrétaire général du Syndicat de la magistrature.

(1) *Le Nouvel Observateur* du 14 au 20 octobre 1974, Josette Alia.
(2) Me Lombard, France-Inter, 14 octobre 1974, journal de 13 h.



LE DÉCÈS D'UN DÉTENU A LA PRISON DE LYON

Le procureur de la République affirme que la mort de M. Renaud est naturelle

De notre correspondant régional

Lyon. — La publication par le comité d'action des prisonniers d'un communiqué avançant que *« les véritables causes »* du décès de M. Jean-Pierre Renaud, survenu le 19 octobre 1974 à la maison d'arrêt Saint-Pierre de Lyon, où il se trouvait détenu, *« sont beaucoup moins naturelles qu'on voudrait le faire croire »* (*le Monde* du 29 octobre), a motivé une mise au point du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Lyon.

Après avoir prouvé que M. Renaud *« en cours d'exécution de peine »* était décédé le 19 octobre 1974 vers 18 heures, alors qu'il se trouvait assis à sa table dans la cellule qu'il occupait seul, le procureur de la République ajoute : *« Deux médecins experts commis par le parquet ont pratiqué l'autopsie du corps du détenu ; il résulte de leurs premières investigations que le décès est dû à un infarctus mésentérique et que, de ce fait, la mort apparaît naturelle. Dans un souci d'investigations plus complètes, les recherches médicales se poursuivent. »*

Cette dernière indication montre assurément que le parquet de Lyon entend ne rien négliger pour éviter une exploitation abusive de l'affaire.

Mais, de son côté, le comité d'action des prisonniers, qui a décidé de mener sa propre enquête, semble aujourd'hui moins porté à mettre en cause le caractère naturel du décès de M. Renaud, au sens strict de l'expression. Il paraît orienter plutôt ses recherches vers ce qui pourrait constituer, à ses yeux, un défaut de soins.

Les informations qu'il a pu recueillir feraient apparaître, en effet, que le prisonnier s'était plaint de douleurs plusieurs jours avant sa mort, mais qu'en dépit de ses doléances et de ses demandes on n'aurait pas pris au sérieux son état, si bien qu'il demeura en cellule, au lieu d'être transporté à l'infirmerie ou transféré dans un hôpital.

C'est dans ces conditions que la fiancée de M. Renaud envisage un dépôt de plainte, avec constitution de partie civile, pour non-assistance à personne en danger. Cette plainte n'était toutefois pas encore parvenue au parquet le 29 octobre.

FAITS DIVERS

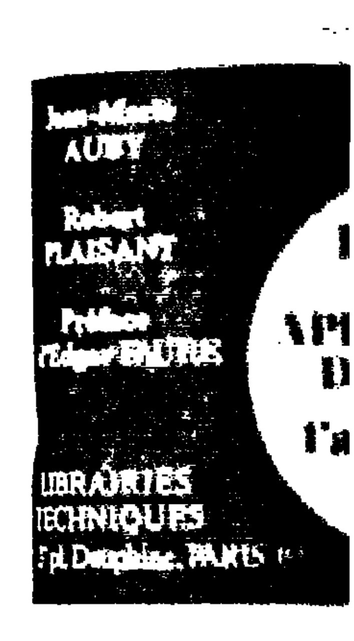
● *Les auteurs présumés d'une série de dix attentats à l'explosif,* commis depuis huit mois sur le Territoire de Belfort, le Doubs et la Haute-Saône, viennent d'être arrêtés à Sochaux et écroués. C'est le 19 octobre, après un cambriolage manqué et une fusillade, au cours de laquelle un gendarme devait être grièvement blessé, à Sochaux, que MM. Antoine Wilcsenski, trente ans, et Jacques Paillard, ont été appréhendés. Dans un garage appartenant à M. Wilczinski on devait découvrir un important stock d'armes et d'explosifs. MM. André Sauze, quarante-trois ans ; Alain Le Houarner, vingt-deux ans, et Jérôme Luciani, trente et un ans, tous trois ouvriers aux usines Peugeot, à Sochaux, devaient être interpellés peu après.

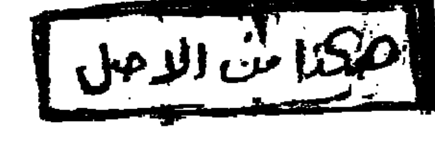
● *Trois attentats* ont été commis pendant la nuit du 28 au 29 octobre, à Châteaulin (Finistère-Sud) : l'un au domicile du maire, Me Jacques Le Guyader (C.D.P.), l'autre au domicile de son adjoint et le troisième au garage de la sous-préfecture. Les charges explosives, dont la mise à feu avait été provoquée par un système de minuterie, ont occasionné d'importants dégâts matériels.

Ces trois attentats, qui ont été commis entre 2 h. 45 et 3 h. 45, n'ont pas été signés. A Châteaulin, on ne manque pas toutefois de les rapprocher des protestations qui se sont élevées contre le projet de construction d'une caserne ; d'autre part, des inscriptions antimilitaristes avaient été tracées récemment sur les murs de la ville.

● *M. Joseph Sanguinetti,* le juge d'instruction chargé de l'enquête sur le meurtre de M. Ladj Lounès, tué à Marseille au mois d'août 1973, par un sous-brigadier de police, vient de prononcer une seconde inculpation : celle-ci vise un boucher âgé de vingt-quatre ans, M. Raymond Michel, demeurant dans un quartier du nord de Marseille. Inculpé pour non-dénonciation de crime et complicité d'assassinat, M. Raymond Michel a été placé sous mandat de dépôt.

Reconnaissant les faits qui lui sont reprochés, M. Michel a déclaré que le soir du meurtre il se trouvait au volant d'une voiture B.M.W. dans laquelle *il suivait la « 403 »* conduite par M. François Canto, le policier auteur du meurtre.





JUSTICE

LE PROCÈS DES VINS DE BORDEAUX

Les incertitudes de la dégustation

Bordeaux. — Qu'est-ce qui permet d'assurer qu'un vin est authentique ? Rien, si l'on en croit les nombreux acheteurs étrangers qui ont témoigné, mardi 29 octobre, devant le tribunal correctionnel de Bordeaux, présidé par M. Lief, assisté de Mme Bonjean et M. Latour, lors de la deuxième journée du procès dit des vins de Bordeaux. Ni la dégustation — bien incertaine — ni l'analyse qui permet tout au plus de dire qu'un vin est loyal et marchand. Rien donc si ce n'est la confiance qui existe entre acheteur et vendeur et les documents administratifs envoyés par le second au premier. Cette confiance, la maison Cruse en bénéficiait sûrement. Acheteurs anglais, danois, portoricains, belges, hollandais et suisses sont venus dire « leur entière satisfaction » des vins livrés par les Chartrons. Reste à savoir si leur confiance sera la même après avoir entendu, lors de cette seconde journée, MM. Lionel et Ivan Cruse se défendre des accusations « de détention en vue de la vente de vins sous des dénominations auxquelles ils ne peuvent prétendre et de falsification et détention de vins impropres à la consommation ».

De notre envoyé spécial

Un mauvais goût, « *un faux nez* » et voilà que l'on confie le vin à l'homme de science de Bordeaux, l'œnologue ; un simple collage suffira parfois à faire disparaître ce goût : un peu d'albumine de sang, du bisulfite alcalin, de l'anhydride sulfureux et 2 % de charbon activé « *pour faire disparaître le goût propre de l'albumine* ». Le vin retrouve tout son parfum. MM. Lionel et Ivan Cruse et M. Louis Baillot d'Estivaux, œnologue réputé et expert auprès des tribunaux, ont-ils utilisé trop de charbon activé pour supprimer le mauvais goût de vins qui auraient pu être impropres à la consommation ? Ont-ils, pour acidifier un vin, employé une dose telle d'acide citrique que le vin de Bordeaux aurait dû rassembler à de la citronnade ?

Malgré un rapport particulièrement sévère du service de la répression des fraudes, l'accusation semble un peu hésitante sur le délit de falsification. MM. Cruse n'ont pas de mal à démontrer que le charbon activé sert à la décoloration du vin et qu'il est indispensable pour doser la quantité de sucre. On ne saurait leur reprocher d'en posséder à petites doses dans leur laboratoire.

De même, est assez peu convaincante l'accusation d'avoir substitué un graves rouge et un haut-médoc, alors que les deux vins se situent dans la même gamme de prix, tout comme d'avoir fait un meursault d'un puligny — deux bourgognes — alors que le second est plus cher que le premier.

Faut-il voir alors dans ce rapport, comme le laissent entendre certains défenseurs, l'œuvre de fonctionnaires inspirés par d'autres soucis que ceux de la justice ? Peut-on penser, plus simplement, que les inspecteurs des fraudes, agacés par les refus hautains de MM. Lionel et Ivan Cruse de se laisser contrôler, ont, comme le gendarme pris à partie lorsqu'il vient de dresser contravention, cherché le pneu lisse, la plaque d'immatriculation douteuse, le feu de position aveugle ?...

Pourtant, outre certaines transformations de vins « type bourgogne » en puligny-montrachet et meursault, que les prévenus expliquent bien mal (« *L'erreur est humaine* », dit Ivan Cruse, à propos d'une inscription inexacte sur le cahier noir où sont inscrites les entrées de vins), l'attitude des cousins Cruse, tout au long de l'enquête conjointe de la répression des fraudes et des contributions indirectes, est pour beaucoup dans la suspicion qui pèse sur eux.

Non seulement ils ont, à plusieurs reprises, empêché les policiers d'effectuer des contrôles, non seulement ils ont gratté certaines inscriptions sur les livres d'entrée des vins et d'analyses (« *Je suis désordonné. Je gomme, je gratte, mais je dis la vérité* », affirme Ivan Cruse), mais surtout, ils ont fait disparaître les fiches de stock qui auraient permis de connaître la destination et l'appellation des vins lors de leur vente.

Grâce à ces fiches, l'administration aurait pu prouver de manière certaine la fraude. Grâce à elles, MM. Lionel et Ivan Cruse auraient pu se disculper de l'accusation de transformation du vin d'une appellation à une autre, d'un millésime à un autre. Ces fiches roses se trouvaient 124, quai des Chartrons, la maison Cruse, lorsque les inspecteurs s'y sont rendus le 27 août 1973. Mais trois jours plus tard, elles avaient disparu. Aussi, la précision selon laquelle les fiches ont été détruites parce que le vin n'était plus « *en chais* » et qu'elles étaient périmées apparaît bien légère.

De la confrontation avec les policiers devraient donc naître quelques certitudes, mais ce n'est pas pour demain. Des audiences organisées en dépit du bon sens font que ce procès s'étire en longueur (prévu pour trois jours, il ne semble pas devoir se terminer avant le 6 novembre) et les témoignages qui seront entendus juste avant les plaidoiries, et non lors de l'examen de chaque dossier, obligeront à revenir sur des faits déjà discutés.

Ces débats filandreux auront quand même fait perdre de leur superbe aux Chartrons inculpés. C'est à peine si M. Ivan Cruse a réagi lorsque le procureur lui a dit : « *Avec la classe que vous aviez...* » Pour la justice, la grande maison Cruse semble déjà appartenir au passé.

BRUNO DETHOMAS.

la pierre est sûre

55% des français le disent*

Sûre, elle ne l'a jamais été autant. Aujourd'hui, l'or a perdu son assurance sereine, cette "aura" de sécurité qui l'entourait. 7% seulement des français lui restent fidèles. La pierre est sûre, oui mais peut-être pas n'importe quelle pierre.... Vous pouvez donc faire confiance à la Seeri, car elle ne prend rien à la légère : ni la situation des immeubles, ni les plans des appartements, ni leur surface ou leur agencement. *Pas plus que la qualité des prestations proposées.* Ce que la Seeri construit, elle le construit bien.

■ LE RÉPUBLICAIN
88/94, rue Amelot, Paris 11e
Tradition et progrès : le cœur de Paris ouvre ses portes au modernisme élégant d'un immeuble dont les prix sont très compétitifs. Quelques appartements en prix fermes et définitifs. Livraison courant 75.

■ LE GALILÉE
52/56, rue de la Croix-Nivert, Paris 15e
Au cœur du 15e traditionnel et vivant, une situation plus que pratique : à votre porte, un éventail de commerces et de nombreux transports.

■ LE NOUVEAU 15e
22, rue Violet, Paris 15e
Un noble voisin : le Champ de Mars. Un immeuble de bon goût. Prix fermes et définitifs. Livraison début 75.

■ LE PASTEUR
201/203, rue de Vaugirard, Paris 15e
Verdure et animation : séparés d'espaces verts des immeubles dont le luxe est l'espace fonctionnel, à proximité du nouveau Montparnasse.

■ LE BOUGLIONE
63, Bd Rochechouart, Paris 9e
Dans un quartier central, une réalisation élégante, des appartements très luxueux. Prix fermes et définitifs. Livraison printemps 75. Studio modèle.
Avec la participation SINVIM.

■ LE CHARLES-MICHELS
38 bis, rue des Entrepreneurs, Paris 15e
Légèrement en retrait d'une petite place sympathique et agréable où convergent les rues commerçantes.
Prix fermes et définitifs (parmi les plus bas du 15e).
Livraison printemps 75. Appartement modèle.
Avec la participation SINVIM.

■ LE CHATEAUBRIAND
72/76, rue de l'Eglise, Paris 15e
Dans un 15e particulièrement calme, un petit immeuble de haut standing, des plans très bien étudiés et le square Violet comme jardin...

■ LES CLOS D'AUTEUIL
65, rue Chardon-Lagache, Paris 16e
Le résidentiel y cotoie le pratique. Dans un 16e facile à vivre, le standing de trois immeubles posés dans des jardins.

■ LE WINDSOR
41, rue de la Ferme, 92 Neuilly/Seine
Neuilly au superlatif... Neuilly Saint-James : celui du raffinement et de l'élégance. La juste mesure d'un tout petit immeuble de 3 étages. Prix fermes et définitifs.

■ 11, BOULEVARD D'AUTEUIL
11/13, Bd d'Auteuil, 92 Boulogne
L'exception au plein sens du terme : un très luxueux petit immeuble de 3 étages face à Roland Garros et au Bois de Boulogne. Livraison fin 75. Prix fermes.

■ 146, RUE DU CHATEAU
146, rue du Château, 92 Boulogne
Tous les avantages de Boulogne. Des appartements réellement fonctionnels et des grandes surfaces.

■ ASNIÈRES-STATION
3/7, rue de la Station, 92 Asnières
3 petits immeubles en plein centre d'Asnières. A 10 minutes de Paris-Saint-Lazare. Il ne reste qu'une quinzaine d'appartements.
Prix fermes et définitifs. Livraison début 75.

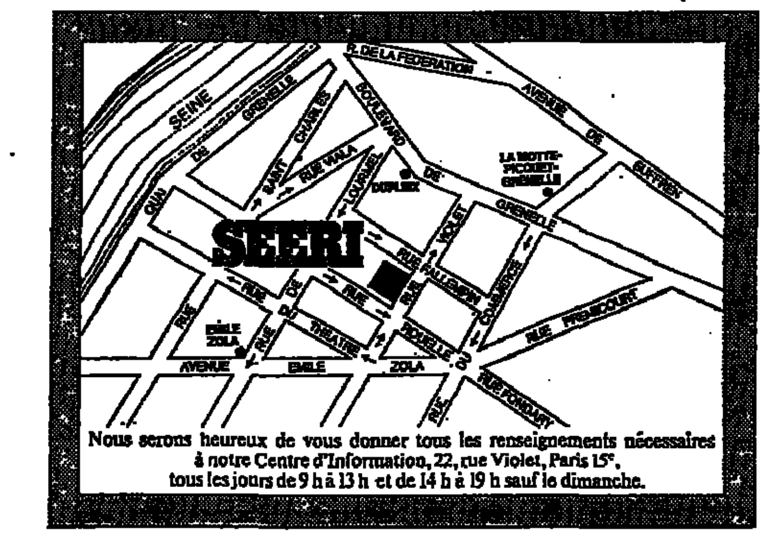
■ HAUTE-VUE
264, Bd Saint-Denis, 92 Courbevoie
Dans le Courbevoie résidentiel et à 15 minutes du quartier Saint-Lazare, un petit immeuble qui regarde la Seine et Paris. Prix fermes et définitifs. Livraison début 75.

■ LE SILVESTRE
187/191, rue Armand Silvestre, 92 Courbevoie
Courbevoie aussi agréable que pratique : dans un quartier calme et verdoyant. Une réalisation de grand standing, toutes les commodités à proximité, et *Paris-Saint-Lazare à 15 minutes.*

■ 79, AVENUE ARISTIDE BRIAND
79, avenue Aristide Briand, 92 Montrouge
Paris à deux pas : la porte d'Orléans est à 500 m. Des plans très étudiés, des prestations de qualité.

la garantie Seeri c'est vingt ans de références

*Résultat de l'enquête Sofrès-Vie Française - L'Opinion du 12.09.74.



Nous serons heureux de vous donner tous les renseignements nécessaires à notre Centre d'Information, 22, rue Violet, Paris 15e, tous les jours de 9 h à 13 h et de 14 h à 19 h sauf le dimanche.



FILIALE DES COMPAGNIES D'ASSURANCES DU GROUPE DROUOT

22, RUE VIOLET, PARIS 15e
734 32.80/567 54.02

BON A RENVOYER A SEERI, 22, RUE VIOLET, PARIS 15e

M ______________________

Demeurant ______________________

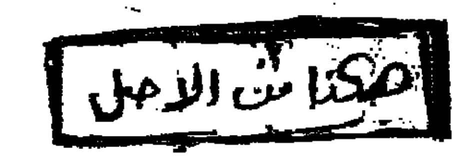
____

____

désire recevoir, sans engagement de sa part, une documentation sur les réalisations SEERI cochées ci-dessous :

- ☐ LE RÉPUBLICAIN
- ☐ LE GALILÉE
- ☐ LE NOUVEAU 15e
- ☐ LE PASTEUR
- ☐ LE BOUGLIONE
- ☐ LE CHARLES-MICHELS
- ☐ LE CHATEAUBRIAND
- ☐ LES CLOS D'AUTEUIL
- ☐ LE WINDSOR
- ☐ 11, BD D'AUTEUIL
- ☐ 146, RUE DU CHATEAU
- ☐ ASNIÈRES-STATION
- ☐ HAUTE-VUE
- ☐ LE SILVESTRE
- ☐ 79, AV. A.-BRIAND

M 30/10



Le Monde DES ARTS ET DES SPECTACLES

UN ENTRETIEN AVEC GEORG SOLTI

« Un grand chef ne peut avoir qu'un seul orchestre »

LA carrière de l'Orchestre de Paris, fondé en 1967, pour brillante qu'elle ait été déjà, n'a pas été pleinement heureuse : son premier chef, qu'il adorait, Charles Munch, est mort au bout d'un an, dramatiquement, au cours d'une tournée américaine qui atteignait l'apothéose. Le deuxième, Herbert von Karajan, qui l'avait d'emblée sacré comme un orchestre « fabuleux » (le *Monde* du 29 octobre 1969), le quittait après deux ans, ne pouvait lui donner *tout* son cœur déjà pris et on le comprend, par la Philharmonique de Berlin. Le troisième, Georg Solti, s'éloigne de même, lui préférant l'Orchestre de Chicago. Il n'est pas étonnant que les musiciens, et le public parisien, ressentent un certain sentiment de frustration : leur mauvaise humeur plus ou moins explicite pourrait bien être une sorte de « *dépit amoureux* ».

Georg Solti fera-t-il des adieux définitifs au public parisien, le soir du 30 juin, après la grandiose « 8e Symphonie » de Mahler, qui marquera la fin de son mandat ? Le mieux était de lui poser la question.

« Je veux bien clarifier les choses, dit-il, car on m'a demandé, y compris dans les milieux gouvernementaux : « Pourquoi nous » quittez-vous pour toujours ? » Il n'en est rien. Je n'abandonne nullement Paris ! Je ne serai plus le directeur de l'Orchestre, mais j'y reviendrai au moins une fois chaque année (en 1976, ce sera avec la *6e Symphonie* de Mahler), sans compter l'Opéra où, après *Don Giovanni* en mars prochain, je monterai *Otello* et peut-être la *Tétralogie*. Simplement, il ne m'est plus possible de garder la responsabilité de deux orchestres à la fois ; je travaille trop, comme un fou, je n'ai plus le temps d'étudier, de penser, de construire l'interprétation d'une symphonie. Pendant vingt-cinq ans j'ai certes dirigé des théâtres d'opéra, ce qui est encore plus lourd qu'un orchestre, mais maintenant, je ne veux plus assumer de telles tâches d'administration ; je suis d'abord un musicien.

» De plus, cette double fonction était incompatible avec ma vie de famille ; ma femme est anglaise, j'ai un second petit enfant de dix-sept mois et je dois leur réserver une partie de mon temps. La vie est trop courte, et elle est unique. Enfin, habitant l'Angleterre, il ne m'est pas possible de ne pas diriger quelques concerts à Londres.

» Si j'ai opté pour Chicago, c'est surtout pour une raison d'antériorité, parce que j'y ai été engagé deux ans avant Paris, et non pour une raison d'argent, car mes cachets sont plus importants en Europe ; et d'ailleurs, la situation des orchestres en Amérique, uniquement patronnés par des mécènes, risque de devenir tragique avec la crise économique.



« Après les noces, le dramma ! »

— *N'est-ce pas aussi parce que vous êtes déçu par l'Orchestre de Paris ?*

— Non, vraiment pas. Nous avons eu des problèmes, mais c'était normal, surtout au commencement, comme dans un ménage : après les noces, le *dramma !* Pour parvenir à un grand niveau de qualité, au-dessus du standard, c'est une bataille avec tous les orchestres du monde (certains refusent, et ceux-là je ne les dirige pas ; ce n'est pas le cas de l'Orchestre de Paris). Et puis, les difficultés sont venues de moi au début, parce que je parle très mal le français.

» Il n'est pas vrai que la musique soit une langue internationale dans ce cas : je parlais trop, je m'y reprenais à deux ou trois fois pour donner les explications nécessaires ; or les musiciens français sont nerveux : ça les agaçait et ils étaient distraits. Mais maintenant l'Orchestre me comprend, il connaît mon tempérament, ma personnalité ; il sait bien que je ne recherche pas ma gloire personnelle et que je travaille aussi fort que lui.

» Les musiciens ne sont pas des anges et moi non plus ; je suis difficile, je déteste la médiocrité, la tiédeur, la routine ; il reste des problèmes, mais je crois que nous travaillons dans la paix et que nous avons beaucoup progressé. Un de mes amis de Chicago m'a dit lors du dernier concert : « Cet orchestre a vraiment une qualité magnifique et les archets sonnent mieux qu'à Chicago. »

— *Le public vous a reproché, lors du malheureux concert interrompu de* la Salomé, *d'avoir quitté la scène sans un mot d'excuse.*

— Le public a absolument raison et si j'avais été à Londres ou à Chicago, je me serais expliqué. Mais ici, rien à faire, mon français est horrible (1). D'autant plus que j'étais hors de moi. Pareil incident ne m'était jamais arrivé en vingt-sept ans de carrière. J'étais malade depuis le samedi, où le premier concert avait été périlleux. Pourtant, Mme Bumbry nous avait assuré qu'elle serait en pleine forme vocale et qu'il n'était pas utile de faire appel à une remplaçante, déjà retenue.

» Elle est partie sans un regard, sans dire un mot ; j'ai cru qu'elle allait boire quelque chose et revenir. Quel cauchemar ! Tout en dirigeant cette partition, effroyablement complexe, je me disais : « *Elle ne revient pas, où pourrais-je m'arrêter ?* » Pendant la danse des Sept Voiles, je faisais des gestes désespérés à Stolze-Hérode pour qu'il ne se lève pas, et le voici qui commence : « *Wundervoll ! Wundervoll !* » (« *Magnifique ! « Magnifique !* ») ; c'était une situation chaplinesque, mais je n'avais pas le cœur à rire... J'ai perdu mon « self-control ». Excusez-moi auprès du public qui m'avait reçu à bras ouverts : je ne suis pas un ingrat et je reviendrai.

— *On critique beaucoup la salle du Palais des congrès où l'Orchestre de Paris s'est installé. Etes-vous de cet avis ?*

— Oui, c'est trop grand, je l'ai dit dès que j'ai vu la salle : pas d'intimité avec le public, pas de contact sonore. Si l'on peut, il faut retourner au Théâtre des Champs-Elysées pour la majorité des concerts et ne donner au Palais des congrès que les œuvres à gros effectifs, tels la *8e Symphonie* de Mahler ou les *Gurrelieder* de Schoenberg. L'idéal serait que l'Etat achète le Théâtre des Champs-Elysées pour l'Orchestre. Autrement, il faudra construire une autre salle de concerts, ce qui justifierait le fantastique intérêt des Parisiens pour la musique qui me stupéfie depuis que je suis à Paris.

— *Que pensez-vous du choix de Daniel Barenboïm pour vous succéder ?*

— J'y ai beaucoup contribué et j'en suis ravi. Barenboïm se trouvait trop jeune, mais il a un extraordinaire talent et je lui ai dit qu'à trente-deux ans, il avait besoin de prendre une grande responsabilité. Il va consacrer beaucoup de temps à l'Orchestre de Paris, où il travaillera au moins quatre mois par an et son ambition sera à la taille de celle de l'Orchestre. Comprenez-moi bien : un grand chef ne peut avoir qu'un seul grand orchestre, sinon son cœur est partagé, son temps est dévoré, et ni lui ni ses musiciens ne progressent. Je suis sûr que l'Orchestre de Paris, avec Barenboïm, ne se sentira plus frustré et atteindra au plus haut niveau. »

Propos recueillis par
JACQUES LONCHAMPT.

(1) Solti parle en effet un sabir franco-anglais qui n'a guère progressé depuis son arrivée à Paris, ce qui est d'ailleurs compréhensible si l'on songe qu'il parle couramment trois langues : le hongrois, l'allemand et l'anglais.

Dessin de R.-P. Baver.

AU THÉATRE DES AMANDIERS

LES ZONES ET LES TROUS DE PHILIPPE ADRIEN

LE spectacle que Philippe Adrien présente à la salle des Amandiers, à Nanterre, a lieu en deux temps. On pourrait dire : a temps en deux lieux.

Premier lieu : « les Bottes de l'ogre ». Un homme d'une quarantaine d'années, qui attache de l'importance à être perçu comme un homme ordinaire, vêtu d'un pardessus noir, avec un chapeau noir, soliloque pendant une heure, debout, presque immobile, souvent de trois quarts dos.

Nous avons de lui une vision tremblée, « en quelque sorte », comme il dit, car cet homme — l'acteur Michel Berto, — Philippe Adrien s'est appliqué à dissoudre sa présence, au moyen de l'image, de la lumière et des sons, dans une substance particulière.

Derrière lui et presque contre lui, une toile peinte, à la fois grise et incolore, figure un paysage de hauts immeubles cubiques tels que le spectateur vient d'en contourner pour rejoindre Nanterre. Sur cette toile est inscrite la silhouette de l'acteur, grandeur nature, et un éclairage assez faible, à la fois sourd et acide, incite par moments à ne plus savoir qui au juste, de l'acteur ou de son image, est le faux-semblant de l'autre.

D'autant plus que Philippe Adrien a pris soin de pervertir la vue par l'ouïe et réciproquement. Il semble qu'une bande sonore peu perceptible diffuse parfois la rumeur atténuée de la circulation d'une ville, rumeur que le spectateur ne parvient pas à distinguer des vrais bruits de poids lourds ou d'on ne sait quels transports (R.E.R. ? trains de marchandises ?) qui passent réellement à proximité du théâtre, des bruits d'avions aussi. Comme la voix elle-même de l'acteur est filtrée à travers un micro et des amplis, ce qui déjà la fait émerger d'un autre lieu que ses lèvres, tout cela : image présente et image absente, lieu vrai, et lieu imaginé, sons faux et sons réels, voix proche et voix déplacée, tout cela, se pénétrant et réagissant, suscite en fin de compte, tisse, dépose, un phénomène qui, insidieusement, alerte en direct des zones cruciales de la personnalité.

L'insecte du film muet

L'acteur Michel Berto est alors senti dans son intimité par le public. La vision de Michel Berto est comme aiguisée par des facultés optiques qui avaient été « excitées » déjà par tels dessins de Cézanne, de Seurat, ou par telles peintures de Picabia, de Michaux. Et l'audition de cet acteur est aiguisée pareillement par des facultés d'ouïe qui avaient été excitées par telles percussions congolaises, balinaises ou simplement par le crissement d'insecte de la caméra marié à tel ou tel bruit indéterminé du dehors pendant la projection d'un film muet.

Cet appareillage perceptif, qui a pour effet de dénuder et de racler l'être de Michel Berto, au sens qu'Artaud donnait parfois au mot être, dénude et racle aussi le long soliloque par lequel cet acteur, qui semble désormais prendre la parole pour lui et non pour l'auteur, Philippe Adrien, essaie par tous les moyens de se défendre contre des agressions dont il se sent l'objet.

Philippe Adrien dit que certains mots de ce soliloque lui sont venus quand il s'absorbait dans des peintures de Jean-Michel Folon. Les agressions « modernes », idéologiques, freudiennes, urbaines, contre lesquelles le paranoïaque des « Bottes de l'ogre » se défend, Folon les aurait fait passer en images — images que Philippe Adrien ferait repasser en mots. On retrouve ici, confirmée, la présence de certains trajets perceptifs privilégiés, déviations ou raccourcis, rayons et ondes spéciaux, dans lesquels le spectateur s'est senti embarqué dès l'ouverture du rideau.

Sept enfants affamés

Puisque Philippe Adrien emprunte un peu de matériel au conte de Perrault « le Petit Poucet », il faut noter que la charge explosive de ce conte ne réside pas dans les éléments « fantastiques », ogre, bottes de sept lieues, etc., mais au contraire dans l'exposé des faits après tout ordinaires, en tout cas possibles, des premières pages : un bûcheron et sa femme, qui ont sept enfants, en arrivent à un tel état de dénuement que, pour ne pas assister au décès des enfants par sous-nutrition, ils préfèrent les abandonner la nuit dans la forêt où, d'habitude, ils vont chercher du bois.

La charge explosive réside essentiellement dans la manière aberrante dont Charles Perrault expose ces faits. Car le lecteur, pour un peu, tant cette prose claire va de soi, aurait tendance à épouser sans crier gare la démarche de Perrault. Or il raconte comme un « fou » : il est parfaitement insensible à l'excès de dénuement qu'il décrit, il passe sous silence l'essentiel, il a d'immenses trous dans la tête, il écrit sans suite, on dirait qu'il a les sens et la conscience paralysés. Il divague absolument, mais d'une voix calme, même calmante. De sorte que les pans dépareillés du récit tiennent ensemble et forment un discours qui emporte le lecteur, comme le spectateur de Michel Berto, en un lieu qui est distinct du monde vivant accoutumé. « Là où ça se passe », comme dit Philippe Adrien, qui donne à entendre par là que le terrain de nos logements, de nos usines et bureaux, que le terrain aussi des spectacles habituels n'est pas « là où ça se passe », est là où mille agressions, interdits, mensonges, empêchent que ça se passe.

Laissant Michel Berto incapable de chausser les bottes de l'ogre pour s'éloigner à toutes jambes de sa paranoïa, Philippe Adrien nous transporte dans le second lieu du spectacle : « la Résistance ».

La jambe au ralenti

Le décor (de Christine Mandouze) est comme un « bâti » mental. On pense aux « chambres de l'esprit », de Paul Klee, aux « imaginations » de l'enfant qui construit une cabane, à l'absence non gênante de repérage fixe dans la promenade rêvée. Des lichens ou des algues pendent à l'ossature d'un fantasme de maison. Six personnages, qui ne sont pas du même pays, et qui, peut-être, à l'instant qui nous occupe, ne sont pas au même endroit, ont cependant affaire les uns aux autres. Affaires qui peuvent conduire jusqu'au meurtre, passionnel ou pour l'argent, et pourtant ces personnages flottent, ils cherchent à s'assurer qu'ils se connaissent, qu'au moins ils se sont vus une fois quelque part, — souci pour le moins drôle si jamais ils étaient mari et femme, frère et sœur.

Mais justement : n'ont-ils pas, comme Perrault, fait le vide en certains endroits ? N'ont-ils pas ménagé des trous dans leurs innombrables cloisons, trous à travers lesquels ils ont glissé, au ralenti, un pied, la jambe, tout le corps, pour s'aventurer « là où ça se passe » ? En tout cas ils ressentent, à traverser les trous, une « résistance ».

Une scène de théâtre ainsi employée cesse d'être un lieu de représentation. Les acteurs, Fédor Atkine, José Luis Aguirre, Suzelle Goffre, Jean-Louis Jacopin, Stéphanie Loïk, François Michaux, se lancent chaque soir dans une équipée corporelle et spirituelle qui tire le spectateur comme dans un gouffre.

Usant du théâtre comme d'une machine volante qui aurait pour but d'atteindre un dieu caché, Philippe Adrien a entrepris une aventure à laquelle Blaise Pascal eût été sans doute candidat. Remercions le Théâtre de Nanterre d'avoir donné leurs chances, sous l'impulsion de Pierre Laville et de Pierre Debauche, aux jeunes auteurs français qui, comme Philippe Adrien, foncent vers le futur.

MICHEL COURNOT.

★ Théâtre des Amandiers de Nanterre, 20 h. 30.

Double exposition

Marc Saint-Saens à Montpellier

MARC SAINT-SAENS, qui n'a jamais été un spécialiste des expositions, préférant le calme de son atelier roussillonnais où il aime travailler dans la lumière et le silence, se déplace peu, mais il fait quelques exceptions en Languedoc-Roussillon. On l'a vu sous la neige l'hiver dernier à Marvejols, dans la Lozère, pour inaugurer le panneau de lave émaillée qu'il avait dédié au troubadour Bernat Sicard de Marvejols, à la porte d'entrée de l'école primaire de la Coustarade, et une exposition de dessins d'enfants. Il était ravi de cette aubaine. C'est à cet âge-là, disait-il, qu'on a du talent. On l'a revu pour Noël avec ses tapisseries à Saint-Vicens, près de Perpignan, et dans la ville même, à « La main de fer », avec ses projets de cartons, ses dessins et ses gouaches.

Le voici aujourd'hui à Montpellier jusqu'au 9 novembre avec ses toiles, à la galerie Art et décoration, et jusqu'au 23 novembre avec ses tapisseries (une douzaine) dans la salle Frédéric-Bazille, qui accueille dans une aile du théâtre municipal les expositions des services culturels de la ville de Montpellier. Deux expositions parallèles, c'est-à-dire qu'elles ne se rejoignent pas ; l'inspiration du peintre et du tapissier à travers les œuvres présentées est totalement différente. Au lyrisme éclatant, sans merveilleux facile, des tapisseries, les tableaux s'opposent par un climat lumineux et chaud, plus apaisé. Les personnages, en gardant entre eux un lien de parenté, servent de liaison entre les deux expositions. Ils apparaissent bien vivants, illuminés par quelque humour insolite qui brille dans leurs yeux et qui fait dire à l'artiste lui-même que leurs visages ne sont jamais tristes.

ROGER BECRIAUX.

UN FILM D'ALBERTO LATTUADA

« La Bambina » ou le retour à Dionysos

LA Bambina *est le dernier film d'Alberto Lattuada (soixante ans), réalisateur italien qui fut apprécié — célèbre — en France pour ses films néo-réalistes et ses adaptations d'œuvres littéraires, mais qui, depuis une dizaine d'années, n'y est plus considéré que comme un cinéaste commercial. Ce dont, d'ailleurs, il ne se défend pas.*

« J'ai *dit-il,* le souci de ne pas perdre le contact avec le grand public. Je fais souvent des concessions. J'ai peur de ne pas pouvoir imposer une histoire et je cède, afin de glisser, dans un sujet « commercial », les choses auxquelles je tiens. En Italie, j'ai eu beaucoup de succès commerciaux. »

Alberto Lattuada a été l'un des premiers à briser les tabous de la société italienne qui s'attachaient à la situation de la femme, à la religion et à la sexualité, avec la Louve de Calabre *(1953),* les Adolescentes *(1960) et* la Novice *(1960). Ses films brûlent souvent des feux d'un érotisme étrange, sont parfois des hymnes sensuels à la féminité des jeunes filles, des « filles en fleurs », ses personnages préférés. Mais le temps n'est plus où* les Adolescentes *subissait les foudres de la censure catholique. Il est arrivé un moment où les « audaces » de Lattuada se sont trouvées en concordance avec l'évolution des mœurs et les « recettes » de l'industrie cinématographique italienne. Mais Lattuada, cinéaste porté vers l'érotisme, n'a jamais séparé ce thème de la critique sociale.* La Bambina, *film soutenu par une étonnante et difficile direction d'acteurs, est bien la démonstration de son univers, de sa philosophie.*

Critique sociale : en Italie du Sud, sur la côte Adriatique, la comtesse Raimonda Spina (la magnifique Irène Papas), riche veuve et propriétaire terrienne, est entourée de parentes cupides et à demi gâteuses, d'escrocs et d'hypocrites. Elle a une fille de seize ans, Clotilde, propriétaire héritière, arriérée mentale quasiment muette et qui ne peut même pas, réduite à ses fonctions physiologiques, se tenir convenablement en public. « C'est, *dit Lattuada,* la grande famille au sang gâté, l'argent, les clergés pour prier, tous les défauts d'une société pourrie en train de perdre le pouvoir. » *Dans ce monde clos, Saverio Mazzacolli, homme d'affaires venu du Nord, jeune cynique et qui se croit roublard, tente de s'introduire. Il prépare une vaste opération immobilière (une ville de vacances) et il a besoin de l'argent de la comtesse. Après l'échec de deux combinaisons (séduction de la mère, mariage avec la fille pour avoir la dot), Saverio en est réduit à faire enlever Clotilde. Or, dans la retraite où il la garde, il découvre que l'« idiote » peut être un complaisant objet érotique. Il joue alors avec elle à des jeux de plus en plus scabreux. Ce qui change sa conception de la vie.*

Lattuada se déplace en équilibre périlleux sur une corde de funambule. D'un comique naturaliste qui va jusqu'à la scatologie, il fait naître, lentement, un univers d'innocence et de tendresse. La Bambina, *dit-il,* « c'est un néo-paganisme, le retour à Dionysos ». *Clotilde — sa nouvelle et extraordinaire découverte, Teresa Ann Savoy — est une adolescente retirée, par haine et crainte d'un monde social faussé, aliénant, dans l'animalité du sexe. Elle part de là pour arriver à la pureté originelle de l'amour et de la chair. Saverio, lui (c'est Luigi Proietti, un de ces acteurs italiens qui savent évoluer à la fois dans la comédie et dans le drame), part de l'argent et de l'intrigue pour rejoindre Clotilde dans cette pureté, après être entré dans les simulacres de son univers. Tous deux reconstituent le paradis terrestre d'avant le péché. Ce film, où l'érotisme est une force vitale démystifiée, gêne, trouble, émeut, se termine en révolte lyrique.*

« J'appartiens, *dit Lattuada,* à cette vieille génération qui avait un ennemi concentré, le fascisme, le nazisme, et qui avait mis ses espoirs en la démocratie. Je suis fortement blessé par la réalité d'aujourd'hui, par le jeu politique. Je sens revenir l'intolérance, le fanatisme, la persécution des idées. Alors, j'ai réalisé *la Bambina* pour défendre la liberté d'esprit totale, pour échapper à un climat d'inquiétude et retrouver des sentiments authentiques. »

JACQUES SICLIER.

★ France-Elysées, St-Germain-Village (v.o.), Impérial, Montparnasse 83, Cambronne, P.L.M., St-Lazare-Pasquier (v.f.).

Une sélection

Cinéma

LES BICOTS-NÈGRES de Med Hondo

Med Hondo raconte en deux heures d'un lyrisme absolu, et d'un humour ravageur, l'histoire de l'Afrique, l'histoire du cinéma et l'histoire de l'immigration ; il démonte les mécanismes de l'aliénation des « migrants » et les jeux de la politique qui font que nous sommes tous un peu des « bicots-nègres ».

GATSBY LE MAGNIFIQUE de Jack Clayton

Jack Clayton et son scénariste Francis Ford Coppola ont scrupuleusement adapté le roman de Scott Fitzgerald. Rien ne manque à la fête, sinon la magie du roman. Eclat et faste de la mise en scène, reconstitution pittoresque de l'atmosphère des « années folles », complet rose de Robert Redford-Gatsby et robes mousseuses de Mia Farrow-Daisy : un spectacle qui va plaire, mais qui n'est qu'un spectacle.

ERICA MINOR de Bertrand Van Effenterre

Le premier film suisse d'un jeune cinéaste français, ancien assistant de Tanner, qui reconsidère, pour son propre compte, l'influence de Jean-Luc Godard sur le langage du cinéma moderne. Réflexion théorique et moments de récits anecdotiques. Trois jeunes femmes, qui n'en font peut-être qu'une seule, trois jeunes bourgeoises marquées par la crise de mai 1968, cherchent aujourd'hui la voie difficile de leur libération, individuelle et sociale. Un admirable travail d'actrices : Edith Scob, Brigitte Fossey et Juliet Berto, pour un beau film contemporain.

LA GIFLE de Claude Pinoteau.

Sur le thème du conflit des générations, une délicieuse comédie. Entre deux coups de gueule et deux poursuites vaudevillesques, Claude Pinoteau dresse un juste bilan de ce qui sépare et de ce qui unit un père et une fille. A la tête d'une distribution exemplaire, Lino Ventura, souvent émouvant, et Isabelle Adjani, dont la spontanéité et la fantaisie nous ravissent.

HISTOIRES D'A

Interdit à l'exploitation commerciale pendant un an, réduit à la diffusion militante, Histoires d'A *peut enfin être vu dans les salles et prendre — en dehors des polémiques — son véritable sens.* Histoires d'A *est un film d'information d'une grande importance puisqu'il démontre que le problème de l'avortement et de la contraception est d'abord le problème des femmes des classes pauvres, femmes sous-informées, culturellement sous-développées — comme, d'ailleurs, leurs maris — et dont les perspectives de vie doivent changer.*

EXCLUSIVITÉS

— VINCENT, FRANÇOIS, PAUL ET LES AUTRES, de Claude Sautet : *Dans la grande tradition du cinéma français : classique, lucide, fidèlement attaché au domaine des « choses de la vie ».*

— LANCELOT DU LAC, de Robert Bresson : *Des images qui transcendent le réel pour mieux saisir dans leur vérité la rudesse et les élans mystiques du Moyen Age.*

— CELINE ET JULIE VONT EN BATEAU, de Jacques Rivette : *La fiction au pouvoir dans un Paris de comédie musicale... sur les traces d'une bibliothécaire et d'une magicienne aux dons très cinématographiques.*

Théâtre

LES CAPRICES DE MARIANNE à Strasbourg

L'auteur de Sarcelles-sur-Mer, *de* Smoking, *se décide à mettre en scène les* Caprices de Marianne, *d'Alfred de Musset, l'une des œuvres de théâtre que de loin il aime le plus. Il en fait une fresque orageuse, bruissante de passion. Nicole Garcia est une Marianne étoilée, et Bisson un Octave nervalien. Seule concession à l'humour : en lever de rideau, une Marianne en bonnet phrygien chante la* Marseillaise *debout sur une table, dans une taverne alsacienne.*

TIMON D'ATHÈNES aux Bouffes du Nord

A travers la fable pessimiste d'un homme qui croyait à la bonté des hommes, l'histoire en crise de notre civilisation. Dans le délabrement sophistiqué des Bouffes du Nord, la simplicité sophistiquée d'un spectacle « total ». Sous la direction de Peter Brook, l'élisabéthain, des acteurs français jouent le théâtre du monde, jouent Shakespeare.

LE PIQUE-NIQUE DE CLARETTA à Ivry

Les bourgeois de la « Dolce Vita » ressassent leurs regrets. Les orphelins du fascisme se souviennent du temps de la gloire, du temps de leur jeunesse. Ils ont vieilli, ont perdu leur « charme discret ». Au studio d'Ivry, poupées crayeuses aux gestes cassés, ils se jouent la mort de Mussolini. René Kalisky et Antoine Vitez tuent la « mode rétro » en en démythifiant le romantisme.

KHOMA

Après Avignon, après la Cartoucherie, la compagnie de l'Orbe reprend à l'Espace Cardin ce poème visuel qui, sur des textes de Michaux, sur une musique étirée, et avec des comédiens et des poupées d'épouvante, illustre les éclatements de la folie.

— LES BOTTES DE L'OGRE ET LA RESISTANCE, de Philippe Adrien, au Théâtre des Amandiers de Nanterre. *Lire notre article page 15.*

— HERNANI, par les comédiens-français, à Marigny : *Le plus célèbre drame d'Hugo joué pour la première fois dans son intégralité. Robert Hossein a conçu une mise en scène dure et dynamique qui dégage clairement l'aspect « guérilla politique » de l'œuvre.*

— UN ETRANGE APRES-MIDI, au Plaisance : *Brève et sanglante rencontre entre la femme d'un dictateur et un jeune révolutionnaire. L'écrivain grec Doriadis domine parfaitement son sujet. Remarquable interprétation de Nadine Alari et Patrick Chesnais.*

— TROTSKY A COYOACAN, Théâtre Mécanique : *Plutôt du cinéma que du théâtre, un cinéma d'ambiance où le vol des vampires et les cris des cacatoès rythment une discussion sauvage sur Staline. Gérard Desarthe en trouble-fête mène la danse.*

Musique

Concerts

MUSIQUE-PLUS débute

Fin du Festival d'automne : débuts de *Musique-Plus. Né après le sabordement du Domaine musical, ce groupe de compositeurs, d'hommes de théâtre et de critiques a composé savamment le premier concert de sa saison : Liliana Poli, Regina Sarfati, l'Orchestre philharmonique et les chœurs de l'O.R.T.F., placés sous la direction de Reinhard Peters, interpréteront des créations de Castiglioni, de Griseu, les Lieder opus 22 de Schoenberg et le* Requiem *de Ligeti. De l'actualité à l'anthologie : la formule a déjà fait ses preuves. La voici reprise par un groupe plein d'idées.* (Le 31 octobre, à 20 h. 30, salle Wagram.)

— GEORG SOLTI, au pupitre de l'Orchestre de Paris, dirige la *Septième Symphonie* de Bruckner et le *Deuxième Concerto* pour violon de Bartok, avec en soliste Luben Yordanoff (le 30 octobre, à 20 h. 30, à la Faculté de droit) ; le 31 octobre, à 20 h. 30, au palais des congrès et le 2 novembre, à 10 h., au Théâtre des Champs-Elysées) : *Lire notre article page 15.*

— LES CONTES D'HOFFMANN, d'Offenbach, mis en scène par Patrice Chéreau et dirigés par Georges Prêtre (le 31 octobre et le 4 novembre, à 19 h. 30, au palais Garnier) : *Opération de charme du théâtre envers l'opéra. On craint des étincelles.*

— REQUIEM, CANTIQUE, MESSE BASSE ET MOTETS DE FAURÉ, par Jocelyne Chamonin, Gérard Souzay, les Chœurs de la Madeleine, les maîtrises Gabriel Fauré et Stéphane Caillat, et l'O.P.P.L., sous les direction de Louis Fourestier (le 4 novembre à 21 h., à l'église de la Madeleine) : *Encore un hommage national à l'auteur de* Pénélope.

Danse

— LES TRIOMPHES DE PETRARQUE mis en musique par Luciano Berio et visualisés par Maurice Béjart (à partir du 2 novembre, à 21 h., au Palais des congrès) : *Une promenade allégorique à travers l'œuvre mystique de Pétrarque. Six songes du poète ; six exercices de style du chorégraphe.*

Lyrique

— PARSIFAL, de Wagner, avec J. Rhodes et R. Kollo, dir. H. Stein (le 1er novembre, à 18 h., au palais Garnier) : *Office du Graal pour la Toussaint.*

Disques

SCHUTZ SACRÉ ET PROFANE

Schütz (1585-1672) eut deux maîtres — Roland de Lassus, Giovanni Gabrieli — et deux patries : Dresde et Venise. Premier musicien de la cour la plus importante d'Allemagne, il sut s'évader vers le Sud, par un style étonnamment moderne et déjà « monodique ».

Les psaumes, chansons, motets et madrigaux que réunissent ces trois disques de provenance britannique allient la manière objective de l'ars antiqua *à un ton disert et narratif, assez proche de celui de Monteverdi. La réalisation des Gregg Smith Singers est exemplaire (VOX, SVBX 5103).*

— LE CINQUIEME CONCERTO (« L'EMPEREUR ») POUR PIANO DE BEETHOVEN, par Christof Eschenbach et le Boston Symphony Orchestra sous la direction de Seiji Ozawa (DG 2530 438) : *Il manque au toucher du pianiste le velouté de la pourpre impériale. Mais quelle fière diction et quel feu !*

Arts

LES MUSICALES de Takis

Ni tableaux, ni sculptures, ni instruments de musique, les nouvelles œuvres que Takis expose à l'espace Cardin sont tout à la fois. Des tableaux blancs où pendent, comme un fil à plomb, d'énormes aiguilles de matelassier musiciennes, qu'un aimant met de temps à autre en folie. Une folie douce, d'origine inconnue, et une musique impondérable.

PROJETS POUR LA DÉFENSE

Une exposition d'œuvres d'art contemporaines en projet pour décorer le nouveau quartier de la Défense. Trois sculptures monumentales de Dubuffet, Agam et Calder sont à l'étude, tandis que d'autres artistes plus jeunes ont été invités à imaginer des « environnements » pour changer un quartier d'affaires peuplé de tours de bureaux. Leurs rêves sont montrés à l'état d'esquisse dans une exposition qui réunit des artistes de différents pays : Singer, Degottex, Jaccard, Kowalski, Morellet, Malaval, Lalanne (France), Bell, Ruscha (Etats-Unis), Mathias Goeritz (Mexique), Reutersward (Suède), Takis (Grèce).

DEUX PROUSTIENS au C.N.A.C.

Les œuvres récentes de deux artistes qui peignent ce qui habite confusément leur mémoire. L'enfance, les objets et les gens chez Christian Boltanski, dont la mentalité primitive exalte les valeurs sorcières d'objets chargés de souvenirs. Il a fait l'inventaire des choses ayant appartenu à une femme de Bois-Colombes...

Monory, lui, est peintre et peint les événements passés avec une insistance obsessionnelle : images de catastrophes, de prisons, de musées où domine son habituel parti pris pour les atmosphères bleues et sa technique d'images-séquences du roman-photo.

Boltanski et Monory sont également à l'Arc 2 à l'exposition « Pour mémoires ».

L'ESTAMPE IMPRESSIONNISTE à la Bibliothèque nationale

On croyait avoir tout vu de l'impressionnisme dont on fête le centenaire. Manquaient les estampes où les précurseurs tel Manet, les « apparentés » tels Degas, Pissarro, Renoir, Berthe Morisot, Mary Cassatt donnent libre cours à leur audace créatrice. Cet ensemble de trois cent cinquante pièces originales dont un grand nombre en différents « états » offre des gravures dont certaines sont parmi les plus belles du monde.

— DAVID HOCKNEY aux Arts décoratifs. *Lire nos articles, page 17.*

Expositions

« Le Monde », daté du 30 octobre, a publié la liste des musées et expositions fermées le 1er novembre.

DESSINS DU MUSEE ATGER DE MONTPELLIER. — Musée du Louvre, cabinet des dessins, pavillon de Flore, entrée porte Jaujard (260-39-26). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 h. Entrée : 6 F; le dimanche : 2 F (donnant droit à la visite du musée) : gratuite le 17 novembre. Jusqu'au 20 janvier.

RENAISSANCE DU MUSEE DE BREST. ACQUISITIONS RECENTES. — Musée du Louvre, département des peintures (voir ci-dessus). Entrée : 3 F : gratuite le dimanche. Jusqu'au 27 janvier.

CENTENAIRE DE L'IMPRESSIONNISME. — Grand Palais, entrée avenue du Général-Eisenhower (231-81-24). Sauf mardi, de 10 h. à 20 h., les mercredis et vendredis : jusqu'à 22 h. Entrée : 8 F ; le samedi : 5 F (gratuite le 31 octobre). Jusqu'au 24 novembre.

LE MUSEE DU LUXEMBOURG EN 1874 (peintures). — Grand Palais entrée Clemenceau (231-81-24). Sauf mardi, de 10 h. à 20 h.; le mercredi, jusqu'à 22 h. Entrée : 6 F : le samedi : 4 F. Jusqu'au 18 novembre.

LES FONDATEURS DE L'ART SLOVAQUE MODERNE. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (553-48-10). Sauf lundi et mardi, de 10 h. à 17 h. 45. Entrée : 3 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 3 novembre.

KOKOSCHKA, aquarelles, œuvres graphiques. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 17 novembre.

L'HOMME ET SON EMPREINTE. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 17 novembre.

DAVID HOCKNEY. — Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (260-32-14). Sauf mardi, de 12 h. à 18 h. : le dimanche, de 11 h. à 18 h. Entrée : 5 F. Jusqu'au 9 décembre.

LE CIRQUE. — Musée des arts décoratifs (voir ci-dessus). Entrée : 4 F.

LES AFFICHES SOVIETIQUES : 1970-1974. — Musée des arts décoratifs (voir ci-dessus). Entrée libre. Jusqu'au 30 décembre.

LA BANDE A SCHNEGG. — Musée Bourdelle, 16, rue Antoine-Bourdelle (548-67-27). Sauf mardi, de 10 h. à 18 h. Entrée : 3 F. Jusqu'au 1er décembre.

L'ESTAMPE IMPRESSIONNISTE. — Bibliothèque nationale, galerie Mansart *(voir ci-dessus). Jusqu'à fin* décembre.

DELACROIX ET PAUL HUET, PRECURSEURS DE L'IMPRESSIONNISME. — Musée Delacroix, 6, place Furstenberg (033-04-87). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 h. Entrée : 5 F. Jusqu'au 10 décembre.

GALERIES

COLLECTION EDWARD G. ROBINSON. — Galerie Nichido, 61, rue du Faubourg-Saint-Honoré (266-62-86). Jusqu'au 9 novembre.

ART TANTRIQUE. — Galerie Ciancimino, 61, rue des Saints-Pères (222-14-43). Jusqu'au 16 novembre.

LUMIERE. — FNAC Montparnasse, 136, rue de Rennes (277-11-33).

CABE, gravures. — Galerie la Tortue, 11, rue Jacob (326-09-85). Jusqu'au 9 novembre.

FIEDLER, peintures récentes. — Galerie Maeght, 13, rue de Téhéran (522-13-19). Jusque fin novembre.

KERMARREC, dessins. — Galerie Mathias Fels, 138, boulevard Haussmann (924-10-23). Jusqu'au 4 novembre.

ORTEGA, œuvres gravées récentes. — Galerie Guiot, 18, avenue Matignon (266-65-84). Jusqu'au 9 novembre.

SEMPE. — Galerie Marquet, 7, rue Bonaparte (326-74-88). Jusqu'au 5 novembre.

PIERRE SOULAGES, œuvre gravé intégral : 1952-1974. — Galerie de France, 3, rue du Faubourg-Saint-Honoré (265-69-37). Jusqu'au 17 novembre.

ANDREE VILAR. — Tapisseries. La Demeure, 6, place Saint-Sulpice (326-02-74). Jusqu'au 16 novembre.

YRAZAZABAL. — Galerie Lacloche, 24, rue de Grenelle. Jusqu'au 8 novembre.

BANLIEUE

SAINT-DENIS. — Jean Effel, dessins 1935-1974. Musée d'art et d'histoire, 6, place de la Légion-d'Honneur. *Jusqu'au 22 décembre.*

CERGY-PONTOISE. — Yvan Farkas. Photographies. (Centre d'animation culturelle. Jusqu'au 17 novembre.)

EN PROVINCE

BEAUVAIS. — Jean Barbault, 1718-1762. Musée départemental de l'Oise. Jusqu'au 15 novembre.

CHAMBERY. — Savoie 2000-2050. Archéologie en Savoie. Musée. Jusqu'au 18 novembre.

LE CANNET - ROCHEVILLE. — Biennale de peinture. Mairie annexe de Rocheville. Jusqu'au 14 novembre.

PONTOISE. — Pierre *Caron.* Musée.

RENNES. — Le dossier d'un tableau : saint Luc peignant la Vierge, de Martin von Heemskerck. Musée des beaux-arts. Jusqu'au 30 décembre.

TOURS. — La cérémonie tourangelle au dix-neuvième siècle. (Musée des beaux-arts. Jusqu'au 23 novembre.

Peindre pour dépeindre

NOUVELLE SITUATION DE DAVID HOCKNEY



CELIA, dessin, 1973.

UN film, une exposition. David Hockney est acteur ici et peintre là. Dans les deux cas, il s'agit d'une vie. Une tranche de vie marginale dans *A Bigger Splash* et le déroulement d'une existence à travers les trente tableaux et soixante-quinze dessins que présente le Musée des arts décoratifs.

Hockney ne saurait peindre que pour raconter : les faits qui le concernent, les lieux où il a vécu et les gens qu'il a connus. Son œuvre est un rébus. Et c'est une de ces énigmes que le film de Jack Hazan a tenté de dénouer. Voici un peintre tout en subtilités, voué à l'autobiographie, qui peint des tableaux tranchants comme des affiches. Résultats inégaux et ambigus : certains semblent proches des bandes dessinées et d'autres atteignent les grandes allées de la peinture.

Dans ses bons ou moins bons moments, Hockney est un intimiste qui peint pour dépeindre. Mais son œuvre ne s'explique qu'à travers sa parenté avec l'affiche, la photographie et le cinéma. Hockney semble peindre des photographies. Et en vérité, la photographie est souvent son document de base, la référence tangible à un événement. Il la copie, certes, mais la transforme. L'objectif n'est qu'un moyen. Il ne vaut pas le regard qui ressent la confusion des choses. On ne verra nulle part, que dans ses propres tableaux, ce bain de couleurs aigres-douces, de bonbons anglais, de la *Nature morte sur une table de verre*. Et d'où vient l'atmosphère de métal doux du double portrait quasi florentin de *Mr and Mrs Clark and Percy ?* Ici, comme dans *la Chambre de Christopher et don Bachardy* aux volets clos et dans l'univers déliquescent des piscines californiennes, se retrouve le vrai sujet de David Hockney : l'espace caché d'une vie. Son œuvre est un journal intime. C'est Proust qui dirait ses émois à travers des images et des couleurs. A un certain moment, Hockney se rapproche des symbolistes fin de siècle, tant sa peinture est sensible, intime, décadente et littéraire. Et c'est sa nature qu'il découvre peu à peu.

L'anti-avant-garde

Mais il y a l'histoire, car Hockney vient d'ailleurs, du pop' art anglais. Naguère, il passait pour un pionnier de cette jeune avant-garde qui avait soudain germé à l'aube des années 60 au Royal College of Arts, parmi des étudiants, qui, lassés de peindre abstrait, voulaient créer un nouveau modernisme en peignant, à la manière des « posters », les images de la civilisation de consommation. Toutefois, les goûts littéraires de David Hockney ne pouvaient le maintenir durablement dans l'anti-culture du pop'art. L'avant-garde, il en était, mais en secret il disait : « *Je hais l'art moderne, je hais l'avant-garde.* » Car sa nature le porte trop du côté de la rêverie intimiste, de la poésie et du regard sur le passé. Son œuvre le montre : au fur et à mesure qu'il prenait de l'étoffe et que son dessin était mieux maîtrisé, l'art de Hockney débordait les images. Son sujet réel est ce qu'il y a de moins réel dans ce qu'il peint : une atmosphère qui ferait de ses tableaux des poèmes intimistes.

Mais sa manière change avec le temps, avec sa propre personnalité, qu'il découvre et veut affirmer. Il cite le cas de Picasso qui changeait de style tous les jours au besoin, « *car la peinture exprimait sa vie* ». Ainsi peint Hockney, pour exprimer sa vie. Il a besoin de figurer des lieux et des gens, besoin de raconter et de donner à voir. C'est ce qui explique le fait qu'il n'a « *jamais peint abstrait* ». Même si, il y a dix ans, il pensait que c'était « *la seule manière d'être en accord avec notre époque* ».

Aujourd'hui, les grandes voies de l'art ne l'intéressent plus. Il préfère les cheminements individuels. Cependant, il s'estime assez fort pour être sincère avec lui-même et dire ce qu'il a à dire à travers les manières qui lui sembleraient les plus appropriées, fussent-elles contradictoires : « *Et ça ne serait pas nécessairement une manière moderne* ».

Cette nouvelle situation de Hockney dans l'art d'aujourd'hui, ce ne sont pas ses grandes fresques californiennes, ses souvenirs de voyages en Egypte ou au Mexique qui en rendent compte, mais plutôt ses dessins et ses aquarelles. La peinture appartient à l'esthétique « moderniste » du pop'art ; les dessins pas.

Le retour à une peinture d'histoire

Ce sont eux qui rendent le mieux compte de la personnalité de Hockney : c'est fin, précis, d'une texture riche et sensuelle. La peinture de Hockney nécessite une longue et patiente préparation. Chaque tableau illustre un scénario conçu préalablement. L'artiste a une idée, il en fait un plan et l'exécute d'après un document photographique. Tandis que ses dessins sont faits sur le vif. Curieusement, la manière est celle des dessinateurs français pré-impressionnistes, au moment où le réalisme découvrait les couleurs de la vie et le goût des esquisses rapides et vibrantes. Les portraits de ses amis (Celia, son modèle favori ; le docteur Lamb ; Stephen Spender (et de ses parents) révèlent un univers de réactions directes et immédiates.

D'ailleurs, Hockney a dessiné plus qu'il n'a peint : 150 tableaux et 1 500 dessins environ. Le dessin lui permet de répondre sans attendre à ses goûts littéraires. Lorsqu'un texte excite son imagination, il le dessine. C'est ainsi qu'il compte 250 croquis sur les poèmes de Walt Whitman. Mais voici Hockney qui s'apprête à s'engager sur le versant de la peinture littéraire. Il vient de découvrir son homme : Flaubert. Et son livre : *Un cœur simple.*

« *Je sais que Flaubert haïssait les illustrateurs*, dit-il. *Tant pis : je ne l'illustrerai pas, j'accompagnerai Flaubert avec ma peinture, de même que la musique accompagne Shakespeare.* »

Retourner à la peinture littéraire ? « *Oui*, dit Hockney, *pourquoi pas ? Les images peintes exercent encore un énorme pouvoir sur l'imagination. Je pense que la peinture va changer dans les années à venir, de même que le monde change. Elle a des chances de devenir bien plus intéressante qu'elle ne l'a été cette dernière décennie...* » Hockney dit regarder à droite et à gauche et affirme qu'il ne trouve pas dans ce qu'on appelle l'art contemporain et l'avant-garde, « *beaucoup de choses qui en vaillent la peine* ».

« *Ce qui m'intéresse aujourd'hui*, dit-il, *c'est le passé. Et je pense que la peinture va regarder d'un œil neuf ce qui nous a précédés. Nous sommes prêts à faire une peinture d'histoire.* »

JACQUES MICHEL.

★ *Peintures et dessins de Hockney*, au Musée des arts décoratifs, jusqu'au 9 décembre.

★ *A Bigger Splash*, film de Jack Hazan, aux Ursulines et au Mac Mahon.

DEVANT LA CAMÉRA DE JACK HAZAN

« *QU'EST-CE que le cinéma ? C'est d'abord un art visuel* », *dit Jack Hazan, cameraman, directeur de la photographie et réalisateur-démiurge de* A Bigger Splash *(trois ans de tournage, sept mois de montage), film de réalité-fiction sur le peintre David Hockney et son univers.*

Anglais, né à Manchester en 1939, Hazan est, de 1957 à 1960, élève de la section cinéma à l'université de Californie à Los Angeles. Assistant-cameraman, il produit, réalise et photographie son premier film en 1966, Especially at my time of Life, *puis* Grant North *en 1969 sur l'œuvre du peintre Keith Grant. « Dans ce film, je comparais la réalité avec la réalité picturale. Le public s'y trompait, mais il manquait l'émotion. Dans le cinéma documentaire, il y a une limite de vérité indépassable. Je veux aller au-delà de cette barrière. Dans* A Bigger Splash, *je suis parti d'une situation réelle, historique : la séparation à la fin des « sixties », de Hockney et de son ami Peter. Afin d'examiner ce qui était ensuite arrivé à David, j'ai fait se rencontrer des gens qui se connaissaient et jouaient leur propre rôle. Je tournais avec une équipe réduite au minimum, un ingénieur du son et un assistant, afin d'être le plus discret possible. Je filmais « naturellement », comme peint Hockney, droit sur la toile, sans effets, ni de zooms, ni de grand angulaire, ni d'éclairages. Les dialogues improvisés partaient de questions que je suggérais aux acteurs (non professionnels).*

Derrière les paroles banales, ce sont les passions qui transparaissaient : j'imposais des échanges de conventions, et une vérité émotionnelle se dégageait. Rien ne se passe jamais dans les scènes, tout le film a pris son sens dans la salle de montage, par le seul jeu des interactions entre les séquences : le monteur est ainsi le co-scénariste du film, bien que rien n'ait été écrit.

Mon cinéma est un cinéma de la réalité émotionnelle : ce qu'on voit est faux, seul ce qu'on sent est vrai. »

Propos recueillis par
YVES BOURDE.

AFFICHES SOVIÉTIQUES

Messages rouges en noir et en couleurs

L'AFFICHE en Union soviétique ne joue certainement plus dans l'histoire politique du pays le rôle capital qu'elle eut autrefois, lorsqu'elle pouvait porter cet avertissement : « Celui qui arracherait cette affiche ou en collerait une autre par-dessus commettrait un acte contre-révolutionnaire ! » Si elle continue à mettre les idées socialistes en images, et tient toujours son rôle éducateur, elle n'a plus le même caractère d'urgence.

L'affiche politique semble vivre un peu trop sur son passé, sur des schémas éprouvés, lancés par les premiers affichistes de la révolution russe, Tchermnykh surtout. Elle est le fait principalement des artistes de Moscou, ceux de l'atelier de l'affiche de l'Institut des arts plastiques V.J. Soukirov, comme O. Savostiouk et B. Ouspenskii qui travaillent souvent ensemble, V. Karakachev, M. Loukianov, L. Levchounova. Ils utilisent des symboles immédiatement perceptibles, en des compositions souvent savantes qui accordent une place importante au graphisme simplifié, adapté du réalisme à l'image murale. Plus concise dans l'ensemble qu'on ne pouvait s'y attendre, elle peut parvenir à la sobriété, à une efficace simplicité, notamment autour de variations en rouge, sur le portrait de Lénine ou les emblèmes du communisme.

Moins tributaire du thème et des schémas traditionnels, domaine peu exploré, celui de l'affiche culturelle donne des meilleurs résultats ; de l'inédit, même chez les artistes de Leningrad et plus encore des républiques baltes ou caucasiennes. Certaines affiches de théâtre, de concert, de danse, de cirque sont pleines de trouvailles et de fantaisie. Ilmars Blumberts, de Riga, pour une exposition de scénographie colle à son propos par un simple jeu de lignes géométriques évoquant le cube scénique, l'espace théâtral et son rapport avec l'espace pictural ; pour une affiche de danse, il découpe une forme souple et le dessin d'une jambe dans une surface rayée. Vitautas Kauchinis, de Vilnius, réalise des affiches de concert très axées sur l'équilibre de rythmes à partir de la forme des instruments de musique : les tuyaux d'orgues servent une composition verticale en blanc et noir, presque à la manière de Luc Peire ; les courbes d'un violon pour un jeu d'ondes obtenues par l'épaississement de stries horizontales. Autre exemple de la bonne utilisation du matériel musical, une affiche Chostakovitch en noir et blanc où l'on voit seul et décentré dans la feuille un globe terrestre fait de notes et de portées en vrac, serrées, plus ou moins empatées.

Le Moscovite Èphim Tsvick apparaît comme une des personnalités les plus intéressantes de cette exposition avec des affiches de concert souvent très colorées, l'une notamment où il exploite une figuration plus popisante que réaliste ; et des affiches de cirque, prétextes à d'amusants développements graphiques. L'affiche de cirque est d'ailleurs particulièrement féconde en inventions plastiques. On peut le constater à travers une salle entière de l'exposition.

Un des intérêts de cette présentation d'affiches soviétiques récentes au Centre de création industrielle est de permettre une confrontation des écoles et des particularités nationales. Ainsi en Lituanie, avec Y. Galkus et V. Kauchinis, les affiches sont orientées vers une recherche chromatique et un équilibre de composition. En Lettonie et en Estonie, des jeunes travaillent beaucoup autour du photomontage encore assez peu exploité ailleurs et insistent particulièrement sur l'utilisation plastique des caractères d'imprimerie. Palmiste, de Tallinn, par exemple, donne une affiche politique où le nom de Lénine inscrit sur plus de la moitié de l'espace en lettres étirées, se pose comme une recherche rythmique en contraste avec la partie basse de l'affiche où une tâche mouvante, presque informe, évoque un cuirassé. En Transcaucasie, en Géorgie, les affichistes, plus spécialement portés sur les affiches d'expositions et de concerts, enrichissent leurs créations de motifs décoratifs puisés dans l'art folklorique du pays.

GENEVIÈVE BREERETTE.

★ Affiches soviétiques 1970-1974. Centre de création industrielle, 107, rue de Rivoli. Jusqu'au 5 janvier.

Cafés-Théâtres

LA COUR DES MIRACLES

Quand on se trouve face à la tour Montparnasse, on se dirige vers la droite, on descend un escalier et on se trouve sur le premier tronçon de l'avenue du Maine. On la suit jusqu'au n° 23, on voit une boutique de journaux et la Cour des miracles : un bar, un restaurant du style « décontracté », des mini-stands (librairie, sabots cloutés, lustres 1920). Au fond, il y a une porte, derrière la porte une salle avec des bancs, des projecteurs, un espace libre pour le théâtre.

Trois spectacles se suivent à la Cour des miracles, dont à 20 h. *Tonton Couteau*, de Pierre Joffroy, sur le thème de la peine de mort. Il ne faut pas y chercher de révélations sur l'affaire Buffet-Bontems, mais une polémique violente sur les jeux du pouvoir et ceux du théâtre. Le pouvoir s'appuie sur l'opinion publique, entendue par l'intermédiaire de sondages falsifiés. Les présidents se suivent, les acteurs changent d'emploi, la hiérarchie demeure. La « Tribu des Sapajous » — autrement dit la « bande à Gatti », une partie des comédiens qui ont travaillé avec lui en Belgique et à Avignon — transforme cette « tragédie bouffe » en farce agressive : maquillages de clowns, acrobaties, chansons... Si les acteurs tenaient compte de l'acoustique de la salle, leur spectacle serait encore plus percutant.

C. G.

★ La Cour des miracles, 20 h.

Concerts

MUSIQUE DE CHAMBRE AU PALAIS DES CONGRÈS

Le Palais des congrès jouera-t-il à l'égard de la musique un autre rôle que celui d'écrin luxueux pour manifestations de prestige ? Son administration ne prend pour l'instant que des risques calculés en ouvrant son « Salon bleu » (celui des conférences) à de brèves séances de musique de chambre. Mais *l'expérience offre néanmoins de* l'intérêt

Il s'agit en effet de former un « pool » d'interprètes de haut niveau — mais bénévoles — pour une série de six concerts « à la carte ». Et l'initiative, cette fois, sera laissée aux exécutants. A eux de choisir tour à tour l'œuvre et les partenaires qu'ils préfèrent parmi leurs accompagnateurs habituels, leurs amis, ou même leur famille. Ainsi ne « verra-t-on jamais les mêmes têtes » dans des œuvres destinées à des formations hétéroclites.

Cette association, présidée par Jean-Pierre Rampal, réunit des musiciens de tous horizons (Geneviève Joy, Maurice Bourgue, Michel Debost, etc.). Elle donnera son premier concert le 4 novembre, à 18 h. 30, avec, au programme, des trios de Haydn, de Brahms et une sérénade pour instruments à vent de Mozart.

A. R.

Danse

CATHERINE COMET ET NOUREEV

C'est avec elle que Noureev danse à l'Opéra. Le public ne la regarde guère. Partenaire invisible, Catherine Comet dirige l'orchestre, dissimulée dans la fosse. Le danseur effleure le sol, s'élance, virevolte. Son corps prend appui sur la musique, lié à la main du chef d'orchestre. Il lui commande et lui obéit. Dialogue au dixième de seconde.

Catherine Comet n'a pas commencé sa carrière à l'aventure. Elle fait partie des jeunes chefs d'orchestre ayant des qualités trop rares pour passer inaperçus. *Gestes précis, réflexes rapides*, oreille exigeante. Pierre Boulez l'a fait travailler. Elle a joué beaucoup de musique contemporaine, assez pour avoir une réputation de spécialiste.

« Mon rêve c'est l'opéra. Je ne me sens parfaitement heureuse que dans une fosse d'orchestre. » Enfant, elle a vu tous les spectacles du marquis de Cuevas. Avec une surprenante assiduité. Cinquante *Giselle*. A l'Opéra, Rolf Liebermann l'a engagée pour diriger des ballets.

Le spectateur, dans son fauteuil, n'a d'yeux que pour la scène. Il ne soupçonne pas l'extraordinaire entente entre la danse et la musique ni la concentration qu'elle suppose de part et d'autre. Les musiciens jouent mais ne voient rien. Dans un opéra, le plus banal accompagnement prend un sens avec la mélodie. Dans un ballet, seul le chef ne joue pas en aveugle. Sa responsabilité est d'autant plus grande. Un écart de tempo et le danseur tombe. Catherine Comet n'ignore aucune des exigences de son métier. « Avec ces contraintes, dit-elle, il faut faire de la musique ». Le jeu la passionne.

Ceux qui vont « aller voir Noureev » devraient prêter une oreille à la musique. Elle mérite d'être entendue.

LOUIS DANDREL.

★ A l'Opéra jusqu'au 2 novembre.

EN BREF

« Tonton Couteau » à la Cour des miracles.

Galeries

MAN RAY CHEZ IOLAS

On ne peut pas réinventer Man Ray. La grande rétrospective du Musée national d'art moderne de 1972 n'est pas si loin, et à part la série des *Voies lactées* qui remonte à l'année dernière, ce qu'Alexandre Iolas montre n'a nul caractère d'inédit. Aucune importance. De 1917 à 1973, les plus extraordinaires photographies du monde, mais à ce degré ce ne sont plus des photographies, et on ne pense pas seulement aux *rayographs* ou aux clichés verre, redéfilent avec la même jeunesse que du temps où il révélait Nancy Cunard à elle-même en l'alourdissant de bijoux barbares, *où André Breton le définissait* « le grand scrutateur du décor de la vie moderne ». Des photographies tout de même, qui ne sont pas seulement *originales* pour le collectionneur, où toute la liberté de l'esprit créateur suit son cours naturel, et qui doivent faire réfléchir :

1°) Les gens qui, à perte de vue, cherchent à définir les objectifs (sans jeu de mots) de la photographie, œuvre d'art ou pas ;

2°) Les artistes courant après la mode, parce que le Man Ray des détritus de *Transatlantic* (1920) ou de la pluie de feu de *Solarisation* (1931), leur démontre qu'ils n'ont rien découvert, que le dernier cri de l'art moderne est un cri de suiveurs. Man Ray, artiste polyvalent, livre son secret : « I paint what cannot be photographed. I photograph what I do not wish to paint. »

JEAN-MARIE DUNOYER.

★ 196, boulevard Saint-Germain.

Revues

DE LA « FOUDRE » A « ZÉRO »

Un nouveau mensuel, une « feuille », *Feuille Foudre*, vient de paraître. Dans une optique marxiste-léniniste, elle ouvre « *des débats de masse sur les films qui sortent et sur toute la culture* ». Elle présentera régulièrement ses analyses révolutionnaires « *afin de combattre la critique bourgeoise, et pour que le point de vue des masses populaires se constitue et s'impose* ».

Dans le premier numéro : *Tous les autres s'appellent Ali*, de Fassbinder, *les Valseuses*, de Bertrand Blier, *le Courage du peuple*, de Sanjines, le héros des romans d'espionnage SAS, et Marie Chaix. Le journal est vendu 1,50 F. Renseignements et correspondance à *Feuille Foudre*, boîte postale n° 16, 94200 Ivry.

Une autre revue mensuelle, *Théâtre Zéro*, vient également de paraître. Elle s'adresse au public et aux professionnels. Elle se donne pour but de centraliser et de diffuser toutes les informations qui lui parviendront, de réunir des textes inédits d'auteurs, de tout dire, de ne rien taire. Elle coûte 3,50 F. On peut s'y abonner (six mois : 20 F, un an : 35 F), en écrivant à *Théâtre Zéro*, boîte postale 75160 Paris Cédex 104. Tél. : 277-66-55.

Virtuoses

LE DUO VICHNEVSKAIA - ROSTROPOVITCH

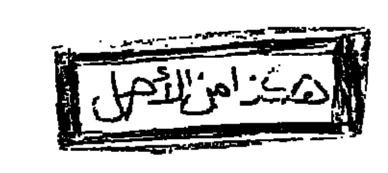
Une soirée bien parisienne, suivie par Elizabeth Schwarzkopf et par Arthur Rubinstein, à deux loges d'écart, samedi dernier, salle Pleyel. Une anthologie de la mélodie russe, alliant aux *Chants et Danses de la Mort*, de Moussorgski, des mélodies de Tchaïkovski et de Stravinski. Le tête-à-tête de Galina Vichnevskaïa et de Mstislav Rostropovitch, du mari et de la femme, de la vedette du Bolchoï et du plus célèbre des violoncellistes. La découverte, en ce dernier, d'un excellent pianiste et d'un accompagnateur zélé. L'entente de deux techniques et de deux sensibilités : un sommet.

Mais quelque chose en plus : la mémoire d'un ami, disparu *l'avant-veille, et auquel fut* dédiée une vraie, une longue minute de silence. David Oïstrakh avait participé, en 1968, à la création de ce cycle de mélodies pour soprano, violon, violoncelle et piano de Chostakovitch, dont la chanteuse exécutera un court extrait en duo. Rostropovitch, pour la circonstance, s'était muni de son violoncelle.

Et le voici au clavier, sans partition mais à l'écoute, modulant ses accents sur les élans et les retraits de sa partenaire. Les émois suaves et furtifs des chansons de Tchaïkovski vont bien à Galina Vichnevskaïa, à ce timbre si pur mais en constante métamorphose, à cette voix qui, dans le style des violonistes slaves, varie à l'infini le sens d'un même couplet, tantôt violente, tantôt distraite, tantôt naïve ou égarée, voix des demi-saisons tout en demi-teintes, à la limite du sanglot et proche du vertige.

Aucune dureté, aucune grandiloquence, aucune mimique excessive ne vint ternir ce soir-là cet art étudié, voulu, fabriqué, et pourtant perméable aux moindres états d'âme.

A. R.



Mélange des genres à Saint-Denis

Figaro gangster et Rossini sur le boulevard

ELLE était belle, elle était pure, elle chantait comme un ange, elle s'appelait Rosy. Lui, répondait au doux nom de Viva. Ils s'étaient aperçus, conscrit et pensionnaire, entre les grilles du collège Rossini. Ils s'étaient voués un éternel amour.

Mais elle vivait dans la maison de son tuteur Barto, un dur à cuire, qui ne l'aimait pas tout à fait comme un père. « *Toujours sourire, le cœur douloureux* », soupirait-elle à sa fenêtre, entre deux fugues manquées. Et elle rêvait à son Viva, parti à la conquête de l'Ouest, comme deuxième classe dans la police montée.

Le banquier Alma, le sénateur Alma — « Monsieur Alma », — jure cependant de rendre Rosy à son fils Viva. « *Sers-moi bien, petit, et je ferai de toi un bourgeois* », dit-il à Figa, son homme à tout faire. « *Pensez au fric* », répond le gangster, pas né d'hier. Car Al Capone est dans le coup : il veut amener Rosy au Metropolitan Opera. Caché dans un landau à capote amovible, il vide son chargeur dans le ventre de Barto. Rosy s'enfuit, échappe de peu à Dracula, croise Groucho Marx, Tarzan, et devient clown dans un cirque ambulant. Fellini-U.S.A. Hommage à La Fayette. Eloge de Buffalo Bill. Mort de Rudolf Valentino. Rosy et Viva se retrouvent enfin, en plein désert.

« Happy end » : ils vécurent heureux, et Figa eut beaucoup d'argent. Trop d'argent. Cloué par un infarctus sur la voiture d'infirme du docteur Folamour, le « gentil maquereau » finira étranglé par son infirmière (qui n'est autre que Rosy), le jour du krack de 1929.

L'auteur de cette folle équipée ? Beaumarchais, bien sûr, le trafiquant d'armes, le champion de l'indépendance des Etats-Unis, relu par Jacques Luccioni et par José Valverde à l'intention du nouveau Centre dramatique et musical national de Saint-Denis. Pour quinze représentations au Théâtre Gérard-Philipe, *le Barbier de Séville*, rebaptisé *Figaro ci, Figaro là*, s'est donc transporté à Chicago. Les « adaptateurs » ont pris quelques libertés avec le texte. Mais à peine plus que Rossini, dont ils citent d'ailleurs l'opéra par bribes et dans le désordre, comme des « encarts »



parodiques chantés en pourpoints du XVIII[e] siècle.

Ce dédoublement des personnages noue tout un système de contrepoints comiques entre les chanteurs en tenue de scène et les acteurs en costume de ville, ceux qui gardent la peau blanche et ceux qui ont les mains sales, les marquis en perruque et les marlous gominés. Les premiers poussent la romance pour la galerie. Les seconds défendent leur peau dans les cintres. Et lorsqu'il arrive que Rosy croise Rosine (Hannelore Nagorsen) ou que Figa se heurte au comte Almaviva (Roger Battedou), le XVIII[e] siècle toise la Série noire. « *Nous ne sommes pas du même monde* », semble dire Rossini à ce Beaumarchais du ruisseau. Mais le théâtre donne pour vrai ce que la musique commente. Et l'opéra se retrouve bel et bien sur le boulevard.

C'est très drôle, rythmé par scènes-éclairs à un train d'enfer, bourré de gags à rallonges, ponctué au piano-jazz par Jean Wiener et hurlé par des acteurs employés judicieusement pour leurs défauts; plus ils se montrent vulgaires, plus ils jurent avec les interprètes stylés et ripolinés du « vrai » *Barbier de Séville*.

ANNE REY.

★ Prochaines représentations les 8, 9 (à 20 h. 30) et 10 novembre (à 17 h.), au Théâtre Gérard-Philipe de Saint-Denis.

« LE CHAUD LAPIN »

Le cinéma familial de Pascal Thomas

LE troisième film de Pascal Thomas s'appelle *le Chaud Lapin*. C'est, fondamentalement, un film raté. Cependant, pour les mêmes raisons qu'on a apprécié *les Zozos* et *Pleure pas la bouche pleine*, ses deux premiers essais, ce *Chaud Lapin* mérite une certaine attention : on y trouve, entre les lignes, sans complaisance romanesque, un portrait « en creux » de la France de la majorité silencieuse, ses aspirations au bonheur, ses bloquages, et ses frustrations.

Le « chaud lapin » s'appelle, naturellement, William, employé de banque, beau parleur, blazer trop cintré, pas vraiment le physique de l'emploi — c'est Bernard Menez qui joue le rôle, — mais une assurance qui tient de l'inconscience. Et ça marche : on l'invite à des bals costumés ; il est poursuivi par des « minettes » de sa condition. Pas de sentiment. Une sexualité efficace, moderne, dont l'idéologie est inscrite dans les magazines pour hommes. Un pauvre type, si on veut ; pas du tout un pervers : un personnage de vaudeville qui, plongé dans la vie réelle, va devenir un véritable ange exterminateur, au sens cinématographique (bunuélien), bien entendu.

La vie réelle, c'est le théâtre amer de la vie familiale — le petit monde de Pascal Thomas. La famille qui se retrouve, qui se réunit pour les vacances, un peu comme on va à la messe le dimanche matin, une inscription dans l'ordre des choses que la vie moderne s'obstine à déranger. La famille, cellule protégée, microcosme sacré.

William, le « chaud lapin », pénètre dans le cercle, mu par une sorte de fatalité, parce qu'en tout cas, on le sait dès le début, ses vacances seront manquées. Il le sait aussi, mais il est optimiste. Il vient parce que son copain François a des difficultés domestiques : sa femme, Brigitte, a appris qu'il la trompait — une erreur fatale de numéro de téléphone — et il a peur de se retrouver seul en face d'elle, et de ses sœurs, Chantal, Monique, Nelly, et de ses beaux-frères, Hubert et Henri. William suit François dans la Drôme par amitié, et par intuition. Il devine les fêlures des couples en vacances. Il pressent l'attente de Chantal, la romanesque ; la « liberté » de Monique, la femme « moderne ». Mais, las, il ignore que Chantal rêve d'un lointain pilote de ligne, et qu'en famille Monique est une « sainte » qui vit sa lune de miel avec son Henri, « rugbyman, citroëniste et Français ».

L'étude de mœurs l'emporte très vite sur le vaudeville — et c'est ici qu'on retrouve le vrai Pascal Thomas — les petites aventures de Brigitte pour se venger de François sont moches, et les autres se bousculent imperceptiblement sur l'écran de leurs fantasmes. On est chez « ces gens-là », dont parle Brel, qui voudraient bien avoir l'air, mais qu'ont pas l'air du tout, avec des élans, des lapsus, des nostalgies, des « Ballades » à Sylvie qui symbolisent tous les rêves d'hier — et, non, on n'ose pas franchir le pas, on serre les genoux, on flirte, on fait des allusions, on boit un peu trop, on joue aux dames, on va faire une promenade. Le « chaud lapin » n'existe plus, le milieu s'est bien défendu. Ça pourrait être très beau.

Seulement, et on voit très vite à quoi cela tient, *le Chaud Lapin* est un film raté. Bernard Menez a oublié le pouvoir de trouble que portait son comique dans *Du côté d'Orouet*, de Rozier. Il joue au pas de charge, comme un gendarme de Saint-Tropez (il devrait aller vite faire un stage chez Jean-Pierre Bisson, ou c'est fichu pour lui : il verrait ce qu'est vraiment un « chaud lapin »). Et alors il disparaît devant le naturel insolent de Brigitte Gruel, sa voix un peu cassée pour dire : « On ne va quand même pas appeler Ménie Grégoire », devant la rondeur, la lourdeur vraie de Jeanne Maud (Monique) et de Chantal Pasquet (Chantal).

Cette histoire de couples où tout se raccommode, comme toujours, ne consacre qu'un seul divorce, celui de Pascal Thomas et de son véritable talent. Le système veut qu'un auteur se renouvelle et le cinéaste a rêvé d'un « vaudeville » pour qu'on ne dise pas de lui : « Il fait toujours la même chose. » Ce qui est stupide : Renoir, Bergman et Chaplin ont toujours fait la même chose. Et Pascal Thomas fera toujours la même chose, qu'il le veuille ou non. Autant qu'il le veuille : quand on chasse le naturalisme, il revient seulement au petit trot.

MARTIN EVEN.

★ Concorde, Lumière, Saint-Germain-Studio, Montparnasse-Pathé, Gaumont-Convention, Clichy-Pathé, Hautefeuille, Elysées-Lincoln.

AVIGNON HORS SAISON

« La Déesse d'or » par le Chêne noir

OCTOBRE à Avignon. Dans la nuit froide, la place de l'Horloge a retrouvé un calme provincial, la place du Palais-des-Papes est déserte, les artisans sont repartis accumuler leurs stocks de bijoux et d'essences orientales. Mais de jeunes étrangères errent encore dans les rues apaisées, humant les traces de la fête, souriant aux calembours du marchand de journaux : c'est ça la France.

Le dernier Festival est terminé, on ne parle pas encore du prochain, mais, place des Carmes, André Benedetto prépare son nouveau spectacle, et rue Sainte-Catherine, dans l'église désaffectée qui est devenue son théâtre, le Théâtre du Chêne noir, Gérard Gelas reprend pour quelques jours la Déesse d'or*, créée l'été dernier, avant de partir dans une longue tournée qui le mènera entre autres villes à Strasbourg et à Marseille. Ce n'est pas la première fois que le Chêne noir est invité par l'Action culturelle du Sud-Est, mais, pour la première fois, l'Action culturelle du Sud-Est viendra au Chêne noir et y présentera* Jean Harlow *(Chantal Darget)* contre Billy le Kid *(Daniel Mesguich), de Mac Lure, match réglé par Antoine Bourseiller.*

La tournée du Chêne noir emmène sur les routes quinze personnes et une masse de matériel. Pourtant, le spectacle se joue sur un plateau nu, avec, comme seuls accessoires, la fourche blanchie d'un arbre mort, une table-autel recouverte d'une nappe scintillante, et un caddy. Car l'histoire commence dans un supermarché, et c'est celle d'un homme qui cherche à se souvenir du temps où il n'était pas un esclave, le larbin des clients et celui des marchandises. Un supermarché-lupanar où les filles dansent, se balancent lentement, enlacées comme des animaux en peluche dans les bras d'un enfant, où se vend, à ceux qui ne veulent pas se lancer dans l'aventure sans parachute, l'amour planifié.

Des pinceaux de lumière sculptent les visages, creusent les orbites, découpent des ombres. De la nuit surgissent trois veuves figées dans leur résignation, et le douloureux fantôme d'une mère très vieille, silencieuse et douce. L'image d'une femme, tendre ballerine, entraîne le héros vers des rivages, des plages détériorées par les loisirs eux aussi planifiés, l'entraîne au fond des mers, aux sources de l'amour. Voyage onirique de l'homme qui milite pour un monde de justice et de générosité, pour « la perfection du bonheur », but lointain des révolutions. Mais sur les chemins de l'utopie, il trébuche sans cesse. Il est accompagné par la « prostituée agressive », travesti aux cheveux rouges, caricature pathétique qui symbolise le détournement de la lutte des classes en lutte des sexes.

Voyage sur le plateau ou traversé de lumières, voyage dans un décor de sons, où les voix traversent la musique. Les jeux des échos créent les profondeurs des gouffres, les timbres mats font imaginer des murs de béton, des soleils de néon. La musique s'effiloche comme des souvenirs qui s'échappent, les mots se répercutent en onomatopées, luttent avec des monologues rythmés comme des refrains. L'électronique récupère les harmonies des instruments et celles des voix (d'où la masse de matériel à transporter), pour construire une sphère sonore qui, en tournant, laisserait apercevoir des fragments de tableau.

La Déesse d'or *représente quelque chose de neuf, une étape dans le travail du Chêne noir : cette manière de construire l'espace avec les sons, et aussi un léger goût de tristesse, comme si Gérard Gelas, sans pour autant abandonner son rêve d'amour et de justice, reconnaissait que l'utopie est un but, et non pas une façon de vivre.*

COLETTE GODARD.





Théâtres

Les salles subventionnées

OPERA, 8, rue Scribe, 9e (075-59-59) les 31 oct. et 4 nov., à 19 h. 30, le 7 à 20 h. (abon. Jf) : les Contes d'Hoffmann ; les 1er, 6 (abon. Md) et 9, à 18 h. : Parsifal ; le 2 à 19 h. 30 : la Bayadère, acte III, Scherzo Fantastique, Agon, le Fils prodigue (ballets).

OPERA STUDIO, 5, rue Favart, 2e (742-59-69), les 31 oct. et 2 nov., à 20 h. 30 : la Flûte enchantée.

COMEDIE FRANÇAISE, Théâtre Marigny, carré Marigny, 8e (256-04-41 ou au 742-27-31), 20 h. 30 (le 4 abon. G, le 5 abon. H), mat. les 1er, 3, 6 (abon. série jaune) et 10, à 14 h. 30 : Hernani.

ODEON, 1, place Paul-Claudel, 6e (325-70-32) (D. soir L.), 20 h. 30, mat. dim. à 16 h. : la Nostalgie camarade ; le 4, à 20 h. 30 : Soirée littéraire de la Comédie-Française (le Rire).

PETIT ODEON (L., Ma), 18 h. 30 : l'Eternité depuis le début (à partir du 1er novembre).

THEATRE DE LA VILLE, 16, quai de Gesvre, 4e (887-54-42) (D.L.), 18 h. 30 : Amalia Rodrigues ; 20 h. 30 : la Création du monde et autre bisness (à partir du 5 novembre).

THEATRE DE L'EST PARISIEN, 17, rue Malte-Brun, 20e (636-79-09), (D. soir, L., J.), à 20 h. 30, mat. dim., à 15 h. : Ubu à l'Opéra ; les 31, 1er, 7, à 20 h., 2 et 9, à 14 h. 30 : Cinéma. — Petit TEP (J., D. soir, L.), 20 h. 30, mat., dim. à 16 h. : Brocabric.

Les autres salles

A. C. T. - ALLIANCE - FRANÇAISE, 101, bd Raspail, 14e (548-87-93), à partir du 2, à 20 h. 45 : Liberté, liberté.

ANTOINE, 14, bd de Strasbourg, 10e (208-77-71) (Mard.), 20 h. 30, mat. dim., à 15 h., soirée, le 1er, à 20 h. 30 : le Tube.

ATELIER, place Charles-Dullin, 18e 606-49-24) (L.), 21 h., mat. dim., à 15 h. : Et à la fin était le bang.

ATHENEE, square Louis-Jouvet, 9e (073-82-23), relâche jusqu'au 14 novembre 1974.

BIOTHEATRE, 4, rue Marie-Stuart, 2e (508-17-80) (L.), 20 h. 30, mat. dim., à 15 h. : Douze rouge pair manque carré cheval et plein.

BOUFFES - PARISIENS, 4, rue de Monsigny, 2e (073-87-94) (L.), 20 h. 45, mat. dim., 15 h. : Monsieur Amilcar.

CARTOUCHERIE DE VINCENNES, avenue de la Pyramide, Théâtre de la Tempête (328-36-36) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., à 16 h. : le Coït interrompu.

CHARLES DE ROCHEFORT, 64, rue du Rocher, 17e (522-08-40) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. et le 1er, à 15 h. : Les portes claquent.

COMEDIE-CAUMARTIN, 25, rue Caumartin, 9e (073-43-41) (D. soir, J.), 21 h. 10, mat. dim. et le 1er, à 15 h. 10 : Boeing-Boeing.

COMEDIE DES CHAMPS-ELYSEES, 15, aven. Montaigne, 8e (359-37-03) (L.), 20 h. 30, mat. dim. à 15 h. : Colombe.

DAUNOU, 7, rue Daunou, 2e (073-64-30) (J., D.), 21 h., mat. dim. et le 1er à 15 h. : Hello ! Douby.

DIX-HEURES, 36, bd de Clichy, 18e (606-08-35), jusqu'au 2, 20 h. 30 : la B.I.D.

EDOUARD-VII, place Edouard-VII, 8e (073-67-90) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim., à 15 h. : la Mamma.

ESPACE CARDIN, 1, avenue Gabriel, 8e (265-97-60) (D.), 21 h. : Khoma.

ESSAION, 6, rue Pierre-au-Lard, 4e (278-46-42), I. (L.), 20 h. 30, mat. dim., à 15 h. 30 : Comment harponner le requin ; II. (L.), 20 h. 30, mat. dim., à 15 h. 30 : Phèdre ; 22 h. 30 (L.), mat. dim., à 17 h. 30 : Mougnou-Mougnou.

EGLISE SAINT-LEU, 92 bis, rue Saint-Denis, 1er, les 30 et 5, à 21 h. : Polyeucte, de Corneille.

FONTAINE, 10, rue Fontaine, 9e (874-74-40) (D., J.), 20 h. 45, mat. dim., à 15 h. et 18 h. 30 : les Jeux de la nuit.

GAITE-MONTPARNASSE, 28, rue de la Gaîté, 14e (633-16-18) (L.), 20 h. 30, mat. dim., à 15 h. : l'Orestie.

HEBERTOT, 78, bd des Batignolles, 17e (387-23-23) (J., D.), 21 h., mat. dim., à 15 h. et 18 h. 45 : l'Amour fou.

HUCHETTE, 23, rue de la Huchette, 5e (326-38-99) (D.), 20 h. 45 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.

LA BRUYERE, 5, rue La Bruyère, 9e (874-76-99) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim., à 15 h. : De l'influence des rayons gamma sur les marguerites.

LUCERNAIRE, 18, rue d'Odessa, 14e (326-57-23) (D., L.), 20 h. 30 : Buffet-Bontemps ; 22 h. 15 : Molly Bloom (jusqu'au 10-11).

MADELEINE, 19, rue de Surène, 8e (265-07-09) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., à 15 h. et 18 h. 30 : le Tournant.

MATHURINS, 36, rue des Mathurins, 8e (265-90-00) (L.), 21 h., mat. sam., à 17 h. et dim., à 15 h. : le Péril bleu.

MICHEL, 38, rue des Mathurins, 8e (265-35-02) Mer.), 21 h. 10, mat. dim., à 15 h. 10 : Duos sur canapé.

MICHODIERE, 4 bis, rue de la Michodière, 2e (742-95-22) (D. soir, L.) 20 h. 30, mat. dim. 18 h. : Et alors ? Bernard Haller. (A partir du 31.)

MODERNE, 15, rue Blanche, 9e (874-94-28) (L.) 20 h. 45, mat. dim. à 15 h. : Bonne fête, Amandine.

MONGE-PALACE, 34, rue Monge, 5e (033-51-46) (D. soir, L.) 20 h. 30, mat. dim, à 17 h. : Trotsky à Coyoacan.

MONTPARNASSE, 31, rue de la Gaîté, 14e (326-89-90) (D. soir, L.) 21 h., mat. dim. à 15 h. et 18 h. : Madame Marguerite.

MOUFFETARD, 76, rue Mouffetard, 5e (336-02-87) (D. L.) 20 h. 30 : Question de virilité. 22 h. : Jazz (jusqu'au 3).

NOUVEAUTES, 24, boulevard Poissonnière, 9e (770-52-76) (J.) 20 h. 45, mat. dim à 16 h. : la Chambre Mandarine.

NOUVELLE COMEDIE, 7, rue Louis-le-Grand, 9e (073-54-74) (L.) 20 h. 30, mat. dim. à 15 h. : Zalmen ou la folie de Dieu.

ŒUVRE, 55, rue de Clichy, 9e (874-45-52) (D. soir, L.) 21 h., dim. mat. à 15 h. et 18 h. : la Bonde à Glou-lou.

PALACE, 8, rue du Faubourg-Montmartre, 9e (770-44-37) jusqu'au 30, 20 h. 30 : Cooldridge contre l'assemblée des femmes.

PALAIS-ROYAL, 38, rue Montpensier, 1er (742-84-29) (L.) 20 h. 30, mat. dim à 15 h. : la Cage aux folies.

PLAISANCE, 111, rue du Château, 14e (273-12-65) (D.) 20 h. 30 : Un étrange après-midi.

POCHE-MONTPARNASSE, 75, boulevard du Montparnasse, 14e (548-92-97) (D.) 20 h. 45, sam. à 20 h. 45 et 22 h. 30 : le Premier.

SAINT-GEORGES, 51, rue St-Georges, 9e (878-63-47) (J., D.) 20 h. 30, mat. dim. à 15 h. et 18 h. 30 : Croque-monsieur.

STUDIO DES CHAMPS-ELYSEES, 15, avenue Montaigne, 8e (359-36-88) (L.) 20 h. 45, mat. dim. à 15 h. : l'Exil.

STUDIO-THEATRE 14, 20, avenue Marc-Sangnier (533-07-59), 21 h. : le Pain des autres.

TERTRE, 81, rue Lepic, 18e (606-11-82) (D., L.) 21 h., mat. dim. à 15 h. 30 : la Paix du ménage ; la Dame au petit chien.

THEATRE DE LA CITE INTERNATIONALE, 21, bd Jourdan, 14e (589-67-57) (D.), 21 h. : Nuit de guerre dans le Musée du Prado.

LA RESSERRE (D.), 21 h. : le Soleil foulé par les chevaux.

THEATRE DES DEUX-PORTES, 46, rue Louis-Lumière, 20e (357-49-92). Les sam. 2 et mardi 5, à 20 h. et 22 h., le dim. 3, à 16 h. et 18 h. : Action-chanson.

THEATRE D'ORSAY, quai Anatole-France (548-65-90) (D., L.) 20 h. 30, mat. dim. à 15 h. et 18 h. 30 : Harold et Maude.

PETIT ORSAY (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. à 18 h. 30 : les Emigrés.

THEATRE DE LA PLAINE, 15, rue du Général-Guillaumat, 15e (842-32-25) (D. soir, L., Mardi), à 20 h. 30, mat. sam. et dim. à 15 h. 30 : Baal.

THEATRE PRESENT, 211, aven. Jean-Jaurès, 19e (203-02-55) (D., L.) à 20 h. 30, mat. dim. à 17 h. : les Voraces.

THEATRE 13, 24, rue Daviel, 13e (589-05-99), J., V., sam. à 21 h. : les Caprices de Marianne.

THEATRE 347, 20 bis, rue Chaptal, 9e (874-28-34) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim. à 15 h. : Arlequin prend la mouche.

TROGLODYTE, 74, rue Mouffetard, 5e (222-93-34) (D., L.), 22 h. : l'Inconfortable.

Les théâtres de banlieue

AUBERVILLIERS - THEATRE DE LA COMMUNE, 2, rue E.-Poisson (833-16-16), les 1er, 3, 4, à 9 h. 30 et 14 h. 30 ; le 5, à 9 h. 30 : « En passant par la Louisiane ». Le 5, à 19 h. 30 : « les Vampires », par le Grenier de Toulouse.

IVRY-STUDIO D'IVRY, 21, rue Ledru-Rollin (672-37-43) (L.), 21 h., mat. dim. à 17 h. : « le Pique-nique de Claretta. »

NANTERRE - THEATRE DES AMANDIERS, 60, rue Greuze (204-18-81), les 30, 31 et 2, à 20 h. 30 : « les Bottes de l'ogre et la Résistance ».

SAINT-DENIS - THEATRE GERARD-PHILIPE, 30, bd J.-Guesde (243-00-59), le 31, à 20 h. 30 : Ballet-Théâtre de Toulouse. Le 5, à 9 h. 30 et 14 h. 30 : Rossini et « le Barbier de Séville » (concerts scolaires ouverts au public).

SURESNES - THEATRE JEAN-VILAR, place Stalingrad (506-57-18), les 30 (entrée libre), 31 et 8, à 21 h. : « Ta vue me dérange, Hottnot ! »

VERSAILLES - THEATRE MONTANSIER, 11, rue des Réservoirs (950-71-18), le 31, à 21 h. : « le Saut du lit ». Le 5, à 14 h. 15 et 17 h. 15 : « les Fourberies de Scapin ».

VILLEJUIF - THEATRE R.-ROLLAND, 18, rue Eugène-Varlin (726-15-02), le 1er, à 21 h. : « le Roi Jean », de Shakespeare.

VINCENNES - THEATRE DANIEL-SORANO, 1, rue C.-Pathé (808-73-74), les 30, 31 et 6, à 21 h. : « la Mandore ».

Les cafés-théâtres

AU VRAI CHIC PARISIEN, 18, rue d'Odessa, 14e (326-73-34) (D., L.) 20 h. 30 : Coucou, me revoilà (L. Rego).

CAFE D'EDGAR, 58, bd Edgar-Quinet, 14e (326-13-68) (D., L.) 20 h. 30 : les Journées de Polopol. 22 h. : Pierre Péchin et Sylvie Loly.

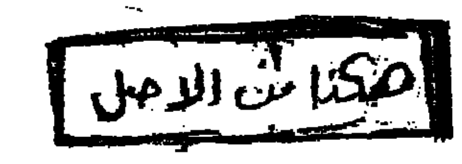
CAFE DE LA GARE, 41, rue du Temple, 3e (278-52-51) à partir du 2 : 20 h. : Just a Quick Sweet Dream. 22 h. : les Semelles de la nuit.

LE PETIT CASINO, 17, rue Chapon, 4e (747-62-75) (D., L.) 21 h. 15 : la Rentrée de Greta Garbo dans Phèdre. 22 h. 45 : le Beau Rôle.

LA PIZZA DU MARAIS, 15, rue des Blancs-Manteaux, 3e (887-42-51) (D.) 20 h. 30, mat. sam. à 18 h. : Sainte-Jeanne du Larzac. 22 h. 30 : Jean Vasca.

LE SELENITE, 18, rue Dauphine, 5e (033-53-14) (Ma.) I. : 20 h. 30 : Tous des frères. 22 h. : Larimaqui ? Larimarien ! 23 h. 30 : les Mille et une Nuits.
II. : 21 h. : la Folle. 22 h. 30 : la Jacassière. 24 h. les Nuits de Sabbat.

LA VIEILLE GRILLE, 1, rue du Puits-de-l'Ermite, 6e (707-60-93) (L., Ma.) 21 h. : Pourquoi je ? 23 h. : Cyclamour et le Pape.



Cinéma

La cinémathèque

PALAIS DE CHAILLOT
(704-24-24)

MERCREDI 30 OCTOBRE. — 15 h., *U.B. Irwcks*, de W. Disney ; 18 h. 30, *la Bête humaine*, de F. Lang ; 20 h. 30, *les Bas-Fonds de New-York*, de S. Fuller ; 21 h. *les Secrets d'une âme*, de G.W. Pabst ; 22 h. 30, *Feuilles d'automne*, de R. Aldricht.

JEUDI 31. — 15 h., *Chevalier sans armure*, de J. Feyder ; 18 h. 30, *les Gens du voyage*, de J. Feyder ; 20 h. 30, *la Prise du pouvoir par Louis XIV*, de R. Rossellini ; 21 h., *le Démon des eaux troubles*, de S. Fuller ; 22 h. 30, *Pascal*, de R. Rossellini ; 0 h. 30, *la Revanche d'Ali Baba*, de W. Jason.

VENDREDI 1er NOVEMBRE. — 15 h., *Grand prix*, de Frankenheimer ; 18 h. 30, *l'Ange de la violence*, de Frankenheimer ; 20 h. 30, *Harlis*, de R. Van Hackeren ; 21 h., *Baron of Arizona*, de S. Fuller ; 22 h. 30, *Made in Germany and U.S.A.*, de R. Thome (en présence de l'auteur) ; 0 h. 30, *les Aventures d'Aladin*, de J. Kinney.

SAMEDI 2. — 15 h., *Autopsie d'un meurtre*, d'O. Preminger ; 18 h. 30, *Ouragan sur le « Caine »*, d'E. Dmytrick ; 20 h. 30, *Sur les quais*, d'E. Kazan ; 22 h. 30, *l'Equipée sauvage*, de L. Benedect ; 0 h. 30, *l'Aigle rouge*, de L. Landers.

DIMANCHE 3. — 15 h., *Faust*, de W. Murnau ; 18 h. 30 et 20 h. 30, *L'homme qui en savait trop*, d'A. Hitchcock ; 22 h. 30, *Porcherie*, de P.-P. Pasolini ; 0 h. 30, *la Princesse et le Voleur*, de L. Landers.

LUNDI 4. — Relâche.

MARDI 5. — 15 h., *Futures vedettes*, de M. Allegret ; 18 h. 30, *His Girl Friday*, de H. Hawks ; 20 h. 30, *Penny Serenade*, de G. Stevens ; 22 h. 30, *The More the Merrier*, de G. Stevens ; 23 h., *Un peu d'amour*, de V. von Furtenberg (en présence de l'auteur).

RUE D'ULM
(033-11-17)

MERCREDI 30. — 19 h. 30, *les Cousins*, de J.-M. Chabrol ; 21 h., *l'Education sentimentale*, d'A. Astruc.

JEUDI 31. — 19 h. 30, *Model Shop*, de J. Demy ; 21 h., *Cat Ballou*, de E. Silverstein.

VENDREDI 1er. — 19 h. 30, *Eichmann, l'homme du IIIe Reich*, de S. Lerner ; 21 h., *Hommes et loups*, de Santis.

SAMEDI 2. — 19 h. 30, *le Port de la drogue*, de S. Fuller ; 21 h., *Baïonnette au canon*, de S. Fuller.

DIMANCHE 3. — 19 h. 30, *la Récréation*, de F. Moreuil ; 21 h., *le Plaisir*, de M. Ophuls.

LUNDI 4. — 19 h. 30, *l'Epée de Monte-Christo*, de P. Karlson ; 21 h., *les Maudits du château fort*, de P. Karlson.

MARDI 5. — Relâche.

Les exclusivités

A BIGGER SPLASH (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (033-39-19), Mac-Mahon, 17e (380-24-81).
AMARCORD (It., v.o.) : Studio Galande, 5e (033-72-71).
ANNA ET LES LOUPS (Esp., v.o.) (**) : Quintette, 5e (033-35-40), Elysées Lincoln, 8e (359-36-14), 14-Juillet, 11e (700-51-13).
LES BICOTS NEGRES NOS VOISINS (Alg., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83), Myrha, 18e (606-06-26).
BORSALINO AND Co (Fr.) (*) : Danton, 6e (326-08-18), Le Paris, 8e (359-53-99), Madeleine-Gaumont, 8e (073-56-03), Helder, 9e (770-11-24), Richelieu-Gaumont, 2e (233-56-70), la Rotonde, 6e (633-08-22), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Magic-Convention, 15e (828-20-32), Napoléon, 17e (380-41-46), Images, 18e (522-47-94), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
CELINE ET JULIE VONT EN BATEAU (Fr.) : Dragon, 6e (548-54-74), Hautefeuille, 6e (633-79-38), New-Yorker, 9e (770-63-40) (sf le mardi).
LA COUSINE ANGELIQUE (Esp., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (633-48-18).
LES CONTES IMMORAUX (Fr.) (**) : Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41).
DE LA CHAIR POUR FRANKENSTEIN (It., v.f.) (**), en relief : Gaumont-Théâtre, 2e (231-33-16), Quartier Latin, 5e (326-84-65), Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
LES DERNIERES FIANÇAILLES (Al., v.o.) : le Marais, 3e (278-47-86).
EMMANUELLE (Fr.) (**) : Studio Cujas, 5e (033-89-22), Marivaux, 2e (742-83-90), Triomphe, 8e (225-45-76), Paramount-Maillot (758-24-24), Lux-Bastille, 12e (343-79-17), Paramount-Montparnasse, 15e (326-22-17), Plaza, 8e (073-74-55).
ERICA MINOR (Suisse) : Studio Logos, 5e (033-26-42).
LE FANTOME DE LA LIBERTE (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40), Murat, 16e (288-99-75).
FROGS (A., v.o.) : Elysées-Point Show, 8e (225-67-29).
L'EXECUTEUR NOIR (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (770-10-41).
L'EXORCISTE (A., v.o.) (**) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225 47-19). — (V.f.) : Bretagne, 8e (222-57-97), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Max-Linder, 9e (770-40-04), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Caravelle-Pathé, 18e (387-50-70).
GATSBY LE MAGNIFIQUE (A., v. o.) : Biarritz, 8e (359-42-33), U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), St-Michel, 5e (326-79-17). — (V.f.) : Madeleine-Gaumont, 8e (073-56-03), Biarritz, 8e (359-42-33), Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90), Telstar, 13e (331-06-19), Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02), Mistral, 14e (734-20-70), Cambronne, 15e (734-42-96), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LA GIFLE (Fr.) : Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Ambassade, 8e (359-19-09), Berlitz, 2e (742-60-33), Wepler, 18e (387-50-70), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Bosquet, 7e (551-44-11), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Publicis Matignon, 8e (359-31-97).
GENERAL IDI AMIN DADA (Fr.) St-André-des-Arts, 6e (326-48-18).
HISTOIRE D'A. (Fr.) (**) : Ciné Halles, 2e (236-71-72), Montparnasse 83, 6e (544-14-27).
ILLUMINATION (Pol., v.o.) : Racine, 6e (633-43-71).
KASHIMA PARADISE (Fr.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47).
KID BLUE (A., v.o.) : Kinopanorama 15e (306-50-50).
LANCELOT DU LAC (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40), Gaumont Rive Gauche, 6e (548-26-36), Marignan, 8e (359-92-82).
ON N'EST PAS SERIEUX QUAND ON A 17 ANS (Fr.) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Hautefeuille, 6e (633-79-38), St-Lazare-Pasquier, 8e (387-56-16), Jean-Renoir, 9e (874-40-75).
LA PROPRIETE, C'EST PLUS LE VOL (It., v.o.) (*) : La Clef, 5e (337-90-90).
LES MEMOIRES DU SOUS-DEVELOPPEMENT (Cub., v.o.) : la Pagode, 7e (551-12-15).
LES MILLE ET UNE NUITS (It., v.o.) (**) : La Clef, 5e (337-90-90), Studio Médicis, 5e (633-29-57).
LE MILIEU DU MONDE (Suis.) : Quintette 4 et 5, 5e (033-35-40), 14-Juillet, 11e (700-51-13).
LA MOUTARDE ME MONTE AU NEZ (Fr.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59), A.B.C., 2e (236-54-55), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Marignan, 8e (359-92-82), Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48), Fauvette, 13e (331-56-86), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Cambronne, 15e (734-42-96), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74), à partir du 1er au Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-56-16).
MOLIERE COTE JARDIN (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86).
LES MURS ONT DES OREILLES (Fr.) : Boul'Mich, 5e (551-44-11), Galaxie, 13e (331-76-86), Maine-Rive Gauche, 14e (567-06-96), George-V, 8e (225-41-46), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Capri, 2e (508-11-69), Publicis-Sofitel, 15e (842-04-66), Passy, 16e (228-62-34), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Orléans, 14e (580-03-75), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

Les films nouveaux

LE CHAUD LAPIN, film français de Pascal Thomas, avec Daniel Ceccaldi et Bernard Menez. — Concorde, 8e (359-92-84), Lumière, 9e (770-84-64), Saint-Germain-Studio, 5e (033-43-72), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Mayfair, 16e (525-27-06), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).

ROBIN DES BOIS, film américain des ateliers de Walt Disney. — v.o. : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Ermitage, 8e (225-15-99) (en soirée) ; v.f. : Ermitage, 8e (225-15 99) (en mat.), Grand-Rex, 2e (236-83-93), Miramar, 14e (326-41-02).

UN JUSTICIER DANS LA VILLE, film américain de Michael Winner, avec Charles Bronson. — v.o. : Jean Cocteau, 5e (033-47-62), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34), Parmount-Odéon, 5e (325-59-83) ; v.f. : Grand-Pavois, 15e (531-44-58), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount-Orléans, 14e (580-03-75), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Gaîté, 14e (326-99-34), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Capri, 2e (508-11-69), Moulin-Rouge, 18e (606-34-24).

VOS GUEULES LES MOUETTES, film français de Robert Dhéry, avec l'équipe des Branquignols. — Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12), la Clef, 5e (337-90-90), Bonaparte, 6e (326-12-12), Normandie, 8e (359-41-18), Caméo, 9e (770-20-89), Liberté-Studio, 12e (343-01-59) ; Miramar, 14e (326-41-02), Mistral, 14e (734-20-70), Magic-Convention, 15e 828-20-32), Murat, 16e (288-99-75), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LA BAMBINA, film italien de Alberto Lattuada, avec Luigi Proietti, Irène Papas et Teresa Ann Savoy. — v. o. : France-Elysées, 8e (225-19-73), Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52), Montparnasse-83, 6e (544-14-27), Cambronne, 15e (734-42-96), P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-56-16).

LA VERITE SUR L'IMAGINAIRE PASSION D'UN INCONNU, film français de Marcel Hanoun, avec Michel Lonsdale et Anne Wiazemsky. — Le Seine, 5e (325-92-46).

OLIVIER MESSIAEN ET LES OISEAUX, film français de Denise Tual. — Le Seine, 5e (325-92-46).

UN PIGEON EST MORT RUE BEETHOVEN, film américain de Sam Fuller, avec Christa Lang, Stéphane Audran. — v.f. : Maxéville, 9e (770-72-86), Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).

REFROIDI A 99 % (A., v.o.) : Bilboquet, 6e (222-87-23), Ermitage, 8e (225-15-99).
V.F. : Liberté-Club, 12e (343-01-59), Murat, 16e (228-99-75), Rex, 2e (236-83-93), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LA RIVALE (Fr.) : Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
LE SECRET (Fr.) : Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Mercury, 8e (225-75-90), Maxeville, 9e (770-72-87), Fauvette, 13e (331-60-74), Gaumont-Sud 14e (331-51-16), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
SOLEIL VERT (A., v.o.) (**) : Elysées-Point Show, 8e (225-67-29). (v.f.) : Maxéville, 9e (770-72-87).
S.P.Y.S. (A., v.o.) : Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90), Clichy-Palace, 17e (387-77-29).
LA TERRE PROMISE (Chil., v.o.) : Studio-Saint-Séverin, 5e (033-50-91).
LE TROISIEME CRI (Suis.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), Studio-République, 11e (805-51-97).
VERDICT (Fr.) : Gaumont-Champs-Elysées S.F., 8e (225-67-29), Saint-Lazare Pasquier, 8e (387-56-16).
VINCENT, FRANÇOIS, PAUL... ET LES AUTRES (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46), Français, 9e (770-33-88), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Fauvette, 13e (331-56-86), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Victor-Hugo, 16e (727-49-75), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74), Hautefeuille, 6e (633-79-38).

Les grandes reprises

LA CHINE (It., v.o.) : le Seine, 5e (325-92-46), à 12 h. (sf dim.).
2001, ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).
LES DAMNES (It.-All., v.o.) (**) : Studio Dominique, 7e (551-04-53).
LA KERMESSE HEROIQUE (Fr.) : la Pagode, 7e (551-12-15).
LA DERNIERE SEANCE (Angl., v.o.) : Olympic-Pigozzi, 14e (783-67-42).
LES QUATRE CAVALIERS DE L'APOCALYPSE (A., v.o.) : Action-République, 11e (805-51-33).
LA RIVIERE SANS RETOUR (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).
FELLINI-ROMA (It., v.o.) : Champollion, 5e (033-51-60).

Les festivals

50 ANS DE CINEMA AMERICAIN (v.o.). — Action La Fayette, 9e (878-80-50) : FRITZ LANG. Mercredi : le Diabolique Dr Mabuse ; jeudi : la Cinquième Victime ; vendredi : l'Invraisemblable Vérité ; samedi : le Ministère de la peur ; dimanche : Shanghai Express ; lundi : le Paradis des mauvais garçons ; mardi : Morocco.
H. BOGART (v.o.). — Action La Fayette, 9e (878-80-50). Mercredi, jeudi : High Sierra ; vendredi, samedi : les Anges aux figures sales ; dimanche, lundi, mardi : les Fantastiques Années 20.
MARILYN MONROE (v.o.). — Grands Augustins, 6e (633-22-13). Mercredi, jeudi : le Milliardaire ; vendredi, samedi : Sept ans de réflexion ; dimanche, lundi, mardi : les Hommes préfèrent les blondes.
VARIATIONS SUR L'HOMOSEXUALITE (v.o) (**). — Studio Parnasse, 6e (326-58-00) : Mercredi, samedi : Bloody Mama ; dimanche, mardi : Plein Soleil.
TARZAN (v.f.). — République, 10e (208-54-06). Mercredi : le Trésor de Tarzan ; jeudi : Tarzan et l'enfant de la jungle ; vendredi : Tarzan s'évade ; samedi : Tarzan l'homme-singe ; dimanche : Tarzan à New-York ; lundi : Tarzan trouve un fils.
LE GRAND RETOUR DE PREMINGER (v.o.). — André-Bazin, 13e (337-74-39). Jeudi, vendredi : Bunny Lake a disparu ; samedi, mardi : Tempête à Washington.
MARX BROTHERS (v.o.). — Acacias, 17e (754-97-83), 14 h. et 20 h. : Un jour aux courses ; 16 h. : la Soupe aux canards ; 18 h. : Un jour au cirque.
L. BUNUEL (v.o.). — Noctambules, 5e (033-42-34) : Mercredi, samedi, mardi : los Olvidados ; Un chien andalou ; jeudi, dimanche : la Mort en ce jardin ; vendredi, lundi : la Jeune Fille.
15 ANS DE CINEMA ANGLAIS (v.o.). — Olympic Marilyn, 14e (783-67-42). Mercredi : Le chat a disparu ; jeudi : Ah Dieu que la guerre est jolie ! ; vendredi, samedi : Family life ; dimanche : les Diables ; lundi : les Belles Années de miss Brodie ; mardi : Bleak Moments.
HOMMAGE A PETER BROOK (v.o.). — Artistic Voltaire, 11e (700-19-15). Mercredi, vendredi, dimanche, mardi : Sa Majesté des Mouches ; jeudi, samedi, lundi : Marat-Sade.
SCIENCE-FICTION (v.o.). — Arlequin, 6e (548-62-25). Mercredi, jeudi : la Chose d'un autre monde ; vendredi, samedi : Le jour où la Terre s'arrêtera ; dimanche, lundi : le Sous-Marin de l'Apocalypse ; mardi : les Monstres de l'espace.

Les séances spéciales

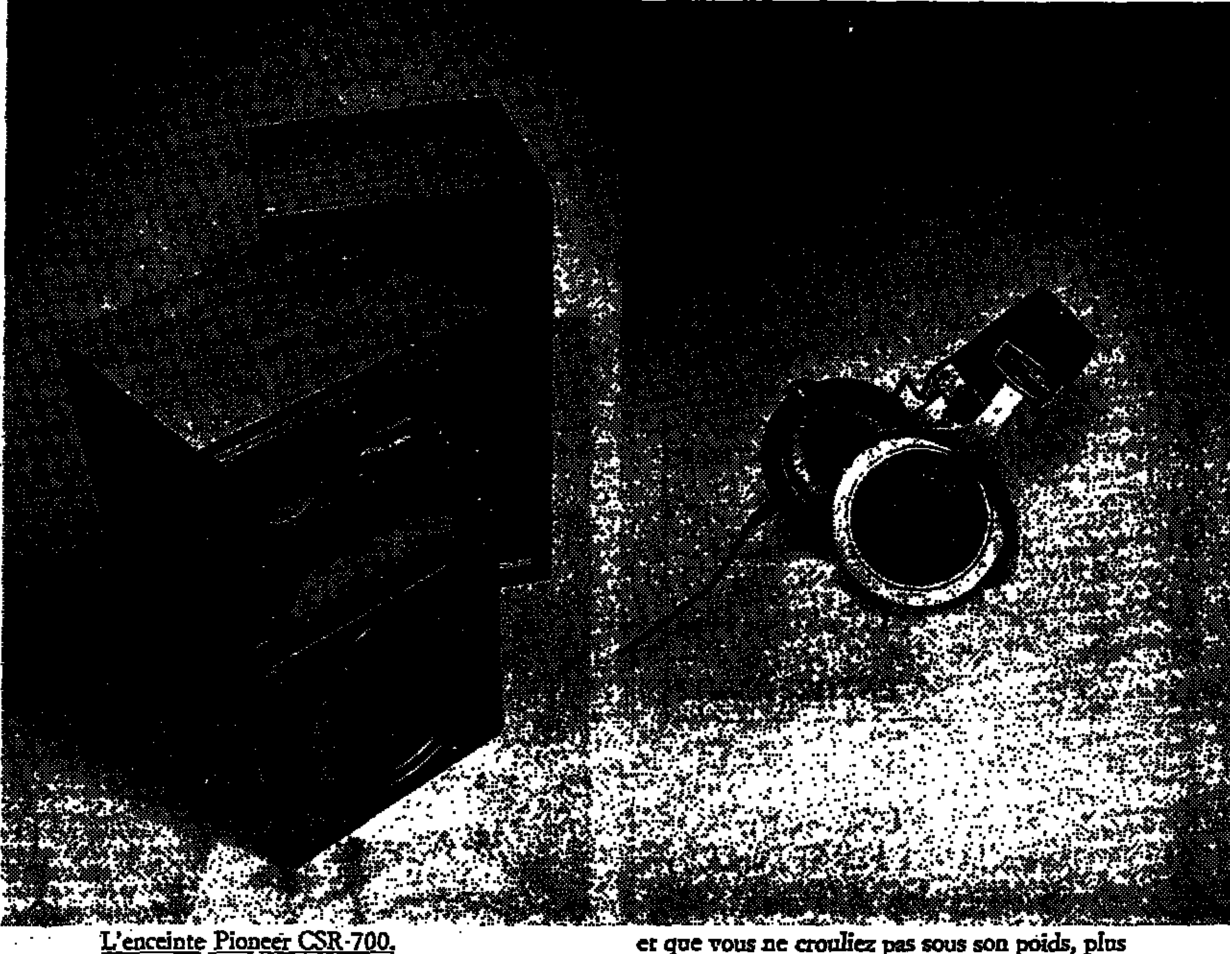
AMERICAN GRAFFITI (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 h. et 24 h.
CABARET (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (236-12-60), à 20 h. et 22 h. 10.
JUGE ET HORS-LA-LOI (A., v.o.) : Châtelet-Victoria, 1er (236-12-60), à 13 h. 30, 15 h. 40 et 17 h. 50.
LE MARCHAND DES QUATRE SAISONS (All., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 10 h., 12 et 24 h.
PERSONA (Suède, v.o.) : Studio Parnasse, 6e (326-58-00), à 22 h.
SOLEIL VERT (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), à 20 h., 22 h. et 24 h.
STAVISKY (Fr.) : Châtelet-Victoria, 1er (236-12-60), à 11 h.30 et 0 h. 15.
LA VALLEE (Fr.) : le Seine, 5e (325-92-46), T. L. J., sf dim., à 12 h.

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles :

« LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES »
704-70-20 (lignes groupées) et 727-42-34

(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés.)





LE MONDE DES SPECTACLES

Variétés

Le music-hall

ALCAZAR, 62, rue Mazarine, 5e (633-64-94) (D.), 21 h. : Une nuit à l'Alcazar de Paris.
CAF'CONC DE PARIS, 2, rue de Berri, 8e (359-12-63), lundi, mardi et mer., à 21 h.; jeudi, vendr. et samedi, à 20 h. et 23 h. : Coluche.
CASINO DE PARIS, 16, rue de Clichy, 9e (874-26-22) (L.), 20 h. 45, mat. dim., à 14 h. 30 : Zizi, je t'aime.
ELYSEES-MONTMARTRE, 72, bd de Rochechouart, 18e (606-38-79) (D.), 20 h. 45, mat. sam., à 17 h. : Oh ! Calcutta !
FOLIES - BERGERE, 32, rue Richer, 9e (770-02-51) (L.), 20 h. 30 : J'aime à la folie.
LIDO, 78, avenue des Champs-Elysées, 8e (359-72-20), 22 h. 30 et 0 h. 30 : Revue « Grand Jeu ».
THEATRE MOUFFETARD, 76, rue Mouffetard, 5e (331-59-77) (D., L.), 22 h. : Henri Gougaud et le groupe Sonorch (jusqu'au 2 inclus).
THEATRE DE LA MICHODIERE, 4 bis, rue de la Michodière, 2e (742-95-22) (L.), à partir du 31, à 20 h. 30, mat. dim., à 18 h. (pas de soirée le dim.) : Bernard Haller.
OLYMPIA, 28, bd des Capucines, 9e (742-25-49), 21 h. 15, mat. dim., à 14 h. 30 : Claude Nougaro ; le 2, à 17 h. : Mott the Hoople (dernière de C. Nougaro le 3)
RENAISSANCE, 20, bd Saint-Martin, 10e (208-18-50) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim., à 15 h. et 18 h. 30 : Pauline Julien (dernière le 3).

La danse

THEATRE DE LA CITE INTERNATIONALE, 21, bd Jourdan, 14e (589-67-57), jusqu'au 2 à 21 h (L., Me) Nourkil, théâtre de la danse.
PALAIS DES CONGRES, porte Maillot, 17e (757-27-78), à partir du 2 à 20 h. 45 (rel. le 4), mat. le 3 à 15 h. : Ballet du XXe siècle, de Maurice Béjart. (Per la Dolce Memoria di Quel Giorno.)
PALAIS DES SPORTS, porte de Versailles, 15e (250-79-80) (L.), 21 h., mat. dim. à 16 h. et soirée à 19 h. 30 : les Ballets polonais Mazowsze.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA REPUBLIQUE, 1, bd Saint-Martin, 3e (278-44-45), 21 h., mat. dim. et le 1er à 15 h. 30 : La p'tite bal-baisse qui monte.
DEUX ANES, 100, bd de Clichy, 18e (606-10-26) (Ma.), 21 h., mat. dim. et le 1er à 15 h. 30 : Au nom du pèze et du fisc.
DIX HEURES, 36, bd de Clichy, 18e (606-07-48), 22 h. : l'Esprit fraudeur.

Les opérettes

BOBINO, 20, rue de la Gaîté, 14e (033-30-49) (L.), 20 h. 30, mat. dim. à 14 h. 30 et le 1er à 15 h. : Il était une fois l'opérette (dernière le 10 en mat.).
CHATELET, place du Châtelet, 1er (231-44-80) (J.), 20 h. 30, mat. dim. à 14 h : les Trois Mousquetaires.

Les comédies musicales

EUROPEEN, 3, rue Biot, 17e (387-88-14) (L.), 20 h. 30, mat. dim. à 15 h. : Gomina.
HENRI-VARNA MOGADOR, 25, rue de Mogador, 9e (285-28-80) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim. à 14 h. 45 et 17 h. 45 : la Révolution française.
THEATRE DE PARIS, 15, rue Blanche, 18e (874-20-44) (L.), 20 h. 30, mat. dim. à 15 h. : les Aventures de Tom Jones.

Festivals

FESTIVAL D'AUTOMNE
(Rens. et locat. : 246-92-31)

THEATRE

BOUFFES DU NORD, 209, rue du Faubourg-Saint-Denis, 10e (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. sam. et dim. à 15 h. : Timon d'Athènes, de Peter Brook.
PORTE-SAINT-MARTIN, 16, boulevard Saint-Martin, 9e (607-37-53) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat sam. à 17 h. et dim. à 15 h. : Good bye, Mr Freud (A partir du 1er.)
RECAMIER, 3, rue Récamier, 7e (548-63-81) (D.), 20 h 30 : l'Eveil du printemps.

DANSE

MUSEE GALLIERA, 10, avenue Pierre-1er-de-Serbie, 16e (720-85-23), à 20 h. 30, les 30, 31 oct. et 1er, 2, 3, 4 nov. : Danses Orissi (côte est de l'Inde).

MUSIQUE PLUS

SALLE WAGRAM, 39, avenue de Wagram, 8e (260-21-76), le 31 à 20 h. 30 : Orchestre philharmonique et chœurs de l'O.R.T.F., dir. R. Peters (Ligeti, Schoenberg, Grisey, Castiglioni).

Musique

Les concerts

VOIR FESTIVAL D'AUTOMNE

MERCREDI 30

FACULTE DE DROIT, 92, rue d'Assas, 5e, 21 h. : Orchestre de Paris, dir. Sir G. Solti, avec L. Yordanoff (Bartok, Bruckner).

JEUDI 31

PALAIS DES CONGRES, porte Maillot, 17e, 20 h. 30 : voir le 30, Faculté de droit.

VENDREDI 1er NOVEMBRE

NOTRE-DAME DE PARIS, 17 h. 45 : A. Trisiani (Bach, Mastrogiovanni, Reger).

SAMEDI 2

FACULTE DE DROIT, 21 h. : voir le 30.

DIMANCHE 3

NOTRE-DAME DE PARIS, 17 h. 30 : E. Souberbielle (C. Franck).

LUNDI 4

SALLE GAVEAU, 45, rue La Boétie, 8e (225-29-14), 21 h. : E. Heidsieck (Haendel).

EGLISE DE LA MADELEINE, 21 h. : Hommage national à G. Fauré, par l'Orchestre philharmonique des Pays de la Loire, l'Ensemble vocal S. Caillat, les Chœurs de la Madeleine et la Maîtrise G. Fauré, dir., L. Fourestier.

MARDI 5

SALLE GAVEAU, 20 h. 30 : Alain Neveux (Schubert, Bartok, Debussy).

ESPACE PIERRE CARDIN, 1, avenue Gabriel, 8e (265-97-60), 20 h. 30 : Les solistes d'Ars Nova (portrait de C. Miereanu).

MAISON DE L'O.R.T.F., 116, avenue du Président-Kennedy, 16e (224-33-61), 20 h. 30 : Orchestre philharmonique, dir. J. Loughran (Williams, Bartok, Beethoven).

EGLISE SAINT-THOMAS-D'AQUIN, 20 h. 45 : la Passion, selon saint Jean.

Le jazz

SALLE PLEYEL, 252, fg Saint-Honoré, 17e (227-06-30), le 4 à 19 h. 30 : Gato Barbieri. Le 4 à 22 h. 30 : Stan Getz Quartet.









(PUBLICITÉ)

LA MICROFICHE CHEZ LES CONSTRUCTEURS AUTOMOBILES

L'ÉVÉNEMENT est peut-être moins surprenant que la rapidité avec laquelle il survient : après Berliet, Renault, Citroën et Saviem ont décidé, eux aussi, d'adopter le « système microfiche ».

Comme Berliet, qui faisait jusqu'ici figure de pionnier, ces constructeurs automobiles français viennent d'adopter la microfiche Kodak pour l'édition de leurs catalogues Pièces de Rechange.

La maintenance de leur parc de véhicules pose à tous les constructeurs automobiles des problèmes considérables. Bien sûr, leurs services après-vente, leurs concessionnaires, succursales et autres points de vente, disposent généralement de catalogues de références dans lesquels toutes les pièces détachées sont décrites et répertoriées. Mais ces catalogues papier sont loin d'être satisfaisants.

Souvent lourds et volumineux, les catalogues sont peu maniables et encombrants. Quant à leurs frais de fabrication et d'expédition, ils sont à la mesure de leur poids et de leur taille. On pourrait penser que ces documents étaient réellement opérationnels. Là où le bât blesse, c'est qu'ils ne le sont pas.

Les catalogues Pièces de Rechange sont en partie périmés dès leur parution, du simple fait de la lenteur des délais d'édition — un, deux, parfois trois mois.

En tout état de cause, leur parution est moins rapide que la vitesse à laquelle ils se transforment : chaque nouveau modèle, chaque innovation technique nécessite des mises à jour continuelles.

Ces mises à jour, les utilisateurs n'ont pas toujours la possibilité de les attendre : ils corrigent eux-mêmes les catalogues, ce qui implique une perte de temps considérable. Et comporte, en outre, de nombreux risques d'erreurs ; matérialisées au niveaux des commandes, celles-là entraînent inévitablement des frais pour les agents comme pour le constructeur (renvoi des pièces, etc.) et suscitent bien évidemment le mécontentement des clients dont le véhicule est immobilisé.

Enfin, on imagine aisément que des catalogues papier manipulés à longueur de journée, annotés, corrigés, raturés, deviennent en quelques semaines plus ou moins illisibles.

LA MICROFICHE : SOUPLESSE ET SIMPLICITÉ

LES problèmes liés à la maintenance des véhicules ont toujours existé. Mais d'année en année, ils ont pris une ampleur accrue. Un service après-vente « dépassé » par des difficultés d'approvisionnement en pièces de rechange met, à plus ou moins long terme, la compétitivité d'un constructeur en question — et, finalement, son existence même, en péril.

Conscients de ces dangers, les constructeurs automobiles français ont été amenés à chercher un système de documentation plus moderne et plus performant que les moyens classiques : c'est le « système microfiche », la microédition des catalogues PR.

Comment fonctionne le « système microfiche » ? La souplesse et la simplicité en sont les caractéristiques essentielles, au niveau de l'édition, comme à celui de la consultation.

Au départ, dans ce cas, les deux éléments qui contribuent à la réalisation de catalogues microfiches sont les mêmes que ceux nécessaires à la réalisation de catalogues papier : d'une part, un ordinateur qui fournit la nomenclature des pièces à partir d'un fichier-cartes ou d'un fichier-bandes ; d'autre part, un dessinateur, qui exécute les planches représentant les pièces en « éclaté ». Nomenclatures et dessins sont juxtaposés pour former des pages. Mais au lieu d'être éditées, ces pages sont simplement photographiées; plus exactement microfilmées, c'est-à-dire réduites vingt, quarante fois ou plus. Les prises de vues terminées, le film est ensuite développé en quelques minutes, et enfin monté avec une bande-titre.

On obtient ainsi une première microfiche constituée par le groupement d'un certain nombre de microcopies (images microfilms) sur un support photographique ; cette microfiche est la microfiche mère (MASTER). Il ne reste alors qu'à la duplicater en autant d'exemplaires voulus. Si plus tard une nouvelle édition est nécessaire, il suffit de duplicater à nouveau la microfiche mère. Chaque microfiche pèse moins de 5 grammes et peut contenir plusieurs centaines de pages d'informations, textes et schémas.

Les « pages » miniatures de la microfiche ne sont évidemment pas lisibles à l'œil nu. Un « lecteur » est nécessaire à leur consultation ; c'est un appareil de faible prix, très facile à utiliser, dont l'élément principal est une sorte d'écran de télévision sur lequel apparaissent des images agrandies.

La microfiche est sélectionnée grâce à une bande-titre entièrement lisible à l'œil nu. La première vue comporte une série d'indications qui permettent de savoir dans quelle case figure exactement l'image recherchée. Par simple déplacement d'un curseur sur une grille index, on fera apparaître l'image voulue sur l'écran de lecture. En fait, la consultation d'une microfiche n'exige aucune compétence particulière ; il est aussi simple de « feuilleter » une microfiche que de « feuilleter » un catalogue.

BERLIET : le précurseur

LA Société des automobiles M. Berliet a fabriqué jusqu'en 1973 22 963 véhicules de plus de 6 tonnes de P.T.C., soit 49 % de la production française. Le département pièces de rechange gère 110 000 types de pièces et en expédie chaque jour plus de 150 tonnes aux 500 points de vente et de service Berliet dans le monde.

Jusqu'en 1971, Berliet éditait en moyenne 6 catalogues PR par mois, réunissant chacun sous une même reliure 2 à 300 pages concernant un même véhicule. Chaque mois, 3 à 4 000 références devaient être modifiées ; chaque année, environ 5 000 types de pièces nouvelles devaient être incorporées dans les volumes.

Depuis trois ans, Berliet édite ses catalogues PR sur des supports microfiches au format normalisé 105 x 148 millimètres comportant jusqu'à 98 vues. Chaque microfiche correspond à un organe de base standard d'un véhicule. Une nouvelle microfiche est éditée dès qu'intervient une modification sur l'organe concerné ; les mises à jour qui annulent et remplacent les microfiches périmées sont adressées aux concessionnaires au fur et à mesure de leur réalisation.

Une collection complète équivalant à 700 catalogues tient dans un bac de 60 centimètres de long sur une quinzaine de centimètres de large, et son prix de revient est quatre fois inférieur.



Consultation des microfiches (appareil de lecture RECORDAK EASAMATIC — Modèle PFCD).

PR 226	SAVIEM SG 2 -MAN / n° 11 / 02-1974 / Ref : 58 00 340 138	SAVIEM

Microfiche KODAK — grandeur nature — pouvant comporter plus de 500 pages de documents 21 × 29,7 cm.

CITROËN : 600 pages : moins de 200 centimètres carrés

COMME les huit modèles de la « gamme » utilitaire et les dix-huit autres modèles de la « gamme » tourisme, les deux modèles de la nouvelle Citroën CX sont d'ores et déjà édités sous forme de « Microcacit ».

« Microcacit », c'est le mot choisi par Citroën pour symboliser sa nouvelle présentation de la documentation PR - MICRO, pour microfiche ; CA pour catalogue ; CIT pour Citroën.

« Microcacit » est une microfiche 105 × 187,3 millimètres comportant jusqu'à trois cents images 8 × 6 millimètres (quinze rangées de vingt colonnes) obtenues par réduction au 1/35 des documents originaux. Une vue correspond à une page de texte plus une page de dessin d'un catalogue ; « Microcacit » est donc une fiche équivalente à six cents pages de catalogue papier. Dans la plupart des cas, deux catalogues microfiche sont édités par véhicule, l'un pour la mécanique, l'autre pour la carrosserie. Le système d'indexage est très simple : la première colonne est un lexique qui donne pour tout groupe, sous-groupe ou numéro de pièce recherchée, le numéro de la vue correspondante.

Avant d'adopter la présentation microfiche, Citroën éditait chaque année, à 5 000 exemplaires chacun, quatre à six catalogues de 300 à 600 pages — soit 20 000 à 30 000 catalogues au total. Ils étaient diffusés auprès des quatre cent cinquante points de vente et à une partie des quatre mille agents Citroën, ceux qui en avaient besoin couramment.

DES CENTAINES DE PAGES POUR 1 F.

LE succès remporté par la microfiche chez les constructeurs automobiles français peut être aisément analysé si l'on recense les avantages de la microédition : les gains sont à la fois de temps, d'espace et d'argent.

1) Gain de temps d'abord. L'édition à des centaines d'exemplaires d'un catalogue microfiche demande quelques jours, tout au plus : l'expédition sous enveloppe peut avoir lieu le jour de la « sortie » du document, les opérations d'assemblage, brochage, reliure et emballage étant supprimées.

Ce sont donc des documents « frais », pleinement opérationnels, qui parviennent dans tous les points de vente en un temps record. Quant aux mises à jour, quelle qu'en soit la fréquence, elles ne posent plus la moindre difficulté, il suffit de remplacer quelques images sur la microfiche mère et de procéder à un nouveau tirage.

Gain de temps, aussi, au niveau de la consultation du document, puisque l'utilisateur trouve très rapidement l'information dont il a besoin dans une documentation concise, rationnellement classée et indexée.

2) Le gain de place est évident. Selon la partition et le rapport de réduction choisis, une microfiche 105 × 148 mm peut contenir de soixante-trois à deux cent quatre-vingt-huit images, qui sont autant de « pages » — et il existe des microfiches comportant plus de 500 pages.

Une collection complète de catalogues PR peut ainsi être archivée dans une petite boîte ; par rapport aux catalogues papier, le gain de place est de l'ordre de 95 %.

3) L'économie réalisée est un avantage essentiel. La simplicité des opérations de fabrication se répercutera directement sur le prix de revient.

Par ailleurs, le coût du support microfiche est infiniment plus faible que celui du support papier — d'autant plus que ce dernier subit des hausses de plus en plus vertigineuses. Le prix de revient d'une microfiche équivalant à plusieurs dizaines, plusieurs centaines de pages, est d'environ 1 franc.

Qui dit catalogue microfiche dit également frais d'expédition minimes — plusieurs catalogues, sous cette forme, peuvent être glissés dans une simple enveloppe timbrée à 80 centimes.

La diffusion rapide des catalogues microfiches et la possibilité de mises à jour fréquentes éliminent pratiquement les risques d'erreurs dans les commandes. De plus, les concessionnaires et agents qui, faute de place, s'abonnent rarement à une collection complète de catalogues papier, n'hésitent pas à demander une collection complète du catalogue microfiches : disposant d'une information exhaustive, ils sont alors en mesure de répondre à n'importe quelle demande d'un client occasionnel.

En termes économiques, même si l'on tient compte du faible investissement que constitue l'achat d'un ou de plusieurs appareils de lecture, le « système microfiche » est très avantageux dès la première année.

Enfin, le gain « écologique » réalisé grâce à la microfiche est inestimable. Combien d'arbres faut-il abattre chaque année pour réaliser des catalogues PR imprimés sur papier ? Beaucoup, sans doute. Beaucoup trop, certainement.

Un autre mérite de la microfiche est, tout simplement, de laisser vivre les arbres...

RENAULT : l'art de « feuilleter » les microfilms

LA « gamme » Renault comprend 50 types de véhicules différents, et la documentation PR ne compte pas moins de douze mille quatre cents pages de catalogue : un seul catalogue papier relatif à un véhicule pèse plus de 1 kg.

L'ensemble des pièces détachées d'un même véhicule peut figurer sur une seule et même microfiche (105 × 187,3 mm) comportant jusqu'à cinq cent vingts images (vingt lignes sur vingt-six colonnes). Un ingénieux système d'indexage rend le document beaucoup plus facile à « feuilleter » qu'un catalogue : une bande-titre directement lisible indique la gamme de véhicules concernés : la première image est un plan « éclaté » du véhicule, qui donne la localisation, en coordonnées horizontales, de l'endroit où se trouve l'organe recherché. Une fois cet organe retrouvé, un nouvel « éclaté » donne la localisation, en coordonnées verticales, du détail de la pièce souhaitée.

SAVIEM :

LA documentation PR de Saviem comprend un catalogue par véhicule ou famille de véhicules, soit vingt-sept catalogues au total, en quarante-quatre volumes, qui occupent environ 2 mètres de rayonnage.

Cette collection complète « tient » en trente et une microfiches 105 × 187,3 mm de 520 images. Elle représente moins de 1 centimètre d'épaisseur.

DE MULTIPLES APPLICATIONS

PARCE qu'elle apporte une solution révolutionnaire à tous les grandes problèmes liés à l'utilisation du papier — volume, poids, coût de fabrication et de diffusion, accès à l'information, etc. — la microédition intéresse toutes les entreprises industrielles et commerciales, toutes les administrations surchargées de « paperasses ».

Ses applications ne concernent donc pas uniquement les catalogues PR des constructeurs automobiles. L'édition y a tout naturellement trouvé un nouveau mode de communication : deux revues spécialisées, l'une informatique, l'autre médicale, paraissent déjà sous forme de microfiches. La recherche scientifique, l'industrie aéronautique et plus généralement les industries de pointe, qui doivent conserver de nombreux documents relatifs à des expériences ou à des essais, l'utilisent. Les banques et les grandes sociétés de service y voient une possibilité de gérer plus facilement les comptes de leurs clients qu'à partir d'énormes fichiers ou d'interminables listings d'ordinateur. Les entreprises qui diffusent des produits de grande consommation ou des gammes de produits diversifiés lui reconnaissent un double avantage : celui de permettre une gestion rigoureuse « serrée » (raccourcissement des circuits d'information, situation constamment à jour, etc.), et celui d'améliorer la qualité du service à la clientèle.

Grâce à la microédition, l'impression, la diffusion, le stockage, la consultation de tarifs, de fichiers, de catalogue, de manuels de références, de documentation de toutes sortes, sont réellement des mini-problèmes.

KODAK ET LA MICROÉDITION

ENTREPRISE pionnière dans le secteur de l'industrie du film, Kodak a été amenée, très logiquement à la microédition — qui n'est autre chose que l'édition sur film. Sa capacité technologique lui permet d'ores et déjà de se placer à l'avant-garde de cette nouvelle technique.

Mais Kodak ne se limite pas à fabriquer les surfaces sensibles nécessaires à la microédition : microfilms et microfiches. Comme pour tous les autres types d'utilisation de la photographie, Kodak propose les matériels nécessaires à la réalisation des microfiches et à leur exploitation.

Généralement proposée au format normalisé 105 × 148 mm (norme AFNOR n° Z 48 030 de déc. 72), la microfiche Kodak existe dans d'autres formats répondant à des besoins spécifiques. En noir et blanc ou en couleur.

Selon le format, le rapport de réduction choisi et la norme adaptée pour la disposition des images, la microfiche Kodak comprend d'une soixantaine à plusieurs centaines d'images.

L'utilisateur peut, soit faire lui-même toutes les opérations de fabrication, soit intervenir seulement au niveau de certaines d'entre elles — et confier les autres à Kodak, — soit demander à Kodak d'en prendre en charge l'intégralité.

Du lecteur portatif à l'imprimante cathodique

Kodak propose un ensemble de matériels et services des plus simples aux plus sophistiqués.

Par exemple, pour la consultation des microfiches on utilisera les appareils de lecture KODAK EKTALITE.

Leur légèreté, leur faible encombrement, leur prix modique, en font des instruments de travail à la portée de tous, au même titre qu'un téléphone ou une petite machine à écrire.

Mais si la microédition est un dérivé logique de la photographie... c'est aussi, dans d'autres cas, une aide précieuse à l'informatique.

On peut obtenir les microfiches directement de l'ordinateur à l'aide d'une imprimante cathodique, sans avoir à éditer et à photographier les listings.

L'Imprimante cathodique KODAK KOM 80 transcrit en clair sur microfiches les informations transmises par l'ordinateur sur bandes magnétiques. Chaque microfiche peut contenir, en plus de la bande-titre, jusqu'à 207 pages de listing ordinateur.

Un moyen d'organisation rentable :

L'information enregistrée sur microfilm ou microfiche est cinquante à cent fois moins volumineuse et moins lourde que l'information imprimée sur des listings papier interminables. L'espace de stockage de l'information est donc réduit dans des proportions considérables : vingt mille pages de listing peuvent tenir sur une petite centaine de fiches 105 × 148.

La vitesse d'écriture de l'imprimante cathodique est de vingt à vingt-cinq fois supérieure à la vitesse d'écriture de l'imprimante papier. La mise à jour des fichiers microfiches est allégée, puisque, au lieu d'intercaler des documents déjà classés, il suffit de remplacer une ou deux microfiches.

Un puissant moyen de diffusion :

Par souci d'économie, un siège social diffuse rarement toutes les informations sorties de son département informatique à tous les services et à tous les établissements extérieurs qui en auraient besoin : l'édition de listings d'ordinateur en plusieurs exemplaires est à la fois trop longue et trop coûteuse. Microédités, des tarifs, des catalogues, des fichiers (fichier articles, fichier stock, fichier clients...), des manuels de références, des documentations de toutes sortes, sont « dupliqués » pratiquement instantanément pour un prix dérisoire.

Les coûts de distribution de l'information sont minimes. Alors que mille pages de listing d'ordinateur pèsent environ 9 kg (un gros colis postal qui n'arrive pas toujours à destination en temps voulu), le même volume d'information tient en quatre microfiches, qui peuvent être glissées dans une enveloppe normale, timbrée à 80 centimes.

Si vous désirez recevoir un spécimen de microfiche ou une documentation plus complète, téléphonez à M. Girardot (tél. 347-93-41) ou écrivez au Service Microédition de KODAK.



KODAK-PATHÉ
Service Microédition
Division
Entreprises et Administrations
8 et 14, rue Villiot
75580 PARIS CEDEX 12
Tél. 347-93-41

HISTOIRE

LE COLLOQUE SUR LA LIBÉRATION DE LA FRANCE

Les résistants insistent sur leur accord fondamental

Les communistes ont joué la carte de l'unité nationale, *déclare M. Debré*

Seconde journée du colloque sur la libération de la France : ce fut la revanche des résistants. La voix cassée, pathétique, le général Dejussieu-Pontcarral, les grandes voix de l'action et du commandement, celles de Pascal Copeau, Michel Debré, Charles Tillon, Francis-Louis Closon, Pierre Hervé, Serge Ravanel, Jacques Bounin, d'autres encore, ont fait revivre la fraternité du temps des passions.

Des querelles, il y en eut, dit M. Pascal Copeau, mais de celles qui, *« lorsqu'on prend la peine de les mener en risquant sa vie de part et d'autre, sont autre chose que le grenouillage politique d'autres temps »*. Répondant à M. René Hostache, qui avait présenté le rapport sur l'organisation de la résistance, au printemps de 1944, l'ancien membre du Conseil national de la Résistance (C.N.R.) lui reprochait de n'avoir vu qu'une forêt d'organismes là où les conditions particulières de la clandestinité et surtout l'engagement profond des hommes avaient suscité un courant mouvant et, somme toute, relativement uni. La Résistance, c'était la base, et si on ne parle pas de la base, on ne parle pas de la Résistance.

Même le rapport de Jean Moulin de 1943, faisant état des divergences entre les mouvements et préconisant une armée secrète dépendant directement de Londres, lorsqu'on le considère du point de vue de 1944, appartient à une sorte de préhistoire. Car *« il s'était passé entre-temps quelque chose que personne n'attendait et qui a tout changé, les maquis »*.

C'est cette réalité qui doit être prise en compte par l'histoire, si celle-ci ne veut pas scléroser ce qui était vivant.

Pour M. Michel Debré non plus la carte n'est pas le territoire et il n'y a pas coïncidence entre le tableau tracé et ce que les acteurs ont connu de 1942 à 1944. Car la Résistance a été gouvernée par deux tendances apparemment contradictoires. D'une part, elle fut une suite d'activités donnant naissance à des systèmes divers. D'autre part, elle fut dominée par la volonté, au-dessus des tendances, d'organiser une résistance.

Au passage, revenant sur la place des communistes dans ce commun combat, l'ancien premier ministre devait déclarer : *« Après y avoir de nouveau bien réfléchi, je donne mon accord à la conclusion de Pascal Copeau pour ce qui concerne l'attitude des communistes. Je crois qu'à partir du moment où des ministres communistes sont entrés au gouvernement, le sentiment qu'il fallait normalement jouer la carte qui était celle de l'unité nationale représentée par le général de Gaulle a été de beaucoup leur première hypothèse. Que, dans des organisations militaires, ils aient tenté de prendre plus de place, que, lorsqu'ils se sont ralliés, ils aient regretté que je limite à un tout petit nombre les fonctionnaires d'autorité issus du P.C. et qu'ils aient essayé d'en avoir davantage, c'est certain. Que peut-être d'autres aient eu des arrière-pensées au cas où le général de Gaulle disparaîtrait, c'est également probable. Mais ce qui reste, me semble-t-il, et qui est commun à la fois à ce long cheminement des hommes et des mouvements avant 1944 et à l'organisation telle qu'elle se présente, un peu surprenante pour nous tous dans sa perfection, en juin 1944, c'est le fait qu'il fallait se préparer à une France combattante, et nouvelle du point de vue politique. »*

C'est au résistant de base que rend également hommage Charles Tillon, en tenant à rappeler que *« l'insurrection appartint à un peuple qui l'a faite pour un peuple qui l'oublie trop »*. Apportant sa contribution à la discussion du rapport du colonel Delmas sur la conception et la préparation de l'insurrection nationale, l'ancien président du Comité militaire national des francs-tireurs et partisans (F.T.P.) résume l'orientation qui fut celle de la force militaire la plus considérable de la Résistance, et qui l'opposa aux conceptions du B.C.R.A. (1) : *« L'insurrection ne serait possible qu'en symbiose avec des masses laborieuses capables de se saisir de leur arme la plus difficile à manier : la grève générale. Ainsi, pour exister, les F.T.P. devaient en même temps s'armer et se battre dès 1941, et, ce faisant, mettre au point la seule tactique qui leur parut possible : celle de la guérilla. Le contraire d'une longue marche de repli. »*

Patriotisme élémentaire et patriotisme éclairé

L'autre préoccupation de cette seconde journée du colloque était de prendre une mesure aussi exacte que possible de la situation de la France en 1944. Les questions économiques et démographiques étaient abordées par un rapport de M. A. Sauvy, à la discussion duquel contribua notamment M. J.-M. Jeanneney. Au-delà des incertitudes et des illusions liées aux événements, c'était le temps des surprises, où se révélait non seulement la reprise de la natalité, qui allait commander les années à venir, mais encore une certaine adaptation économique démentant les pronostics trop pessimistes.

Sur le plan politique, il s'agissait d'évaluer l'état du régime de Vichy. Quelles étaient les possibilités réelles d'un système qui avait, dès le départ, bâti son existence sur une erreur politique en choisissant l'exercice de la pleine souveraineté au lieu d'une attitude de gérance, seule compatible avec l'occupation, selon l'expression de l'historien américain R.O. Paxton ? L'histoire, ici, n'a pas dit son dernier mot. Le secrétaire général adjoint du Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale, M. Claude Lévy, a montré tout le parti que l'on pouvait tirer de l'analyse des documents préfectoraux et des archives françaises de l'époque, qui commencent à être accessibles, complétant ainsi fort heureusement les archives allemandes et américaines. Champ de recherches également ouvert et plein de promesses, celui des mentalités, que commencent à explorer systématiquement de jeunes historiens. Comment réagissent l'un sur l'autre et finissent par se rejoindre ce que M. Yves Durand appelle le *« patriotisme élémentaire »* de ceux qui suivent encore Pétain en 1944 et le *« patriotisme éclairé »* des résistants ?

Avec le rapport de M. Charles-Louis Foulon sur la prise et l'exercice du pouvoir en province, on revenait à la question si débattue des objectifs de la Résistance. Contradiction entre les aspirations, précises ou confuses, des résistants, et les structures venues de Londres, entre le pouvoir résistant et l'état renaissant ? M. Foulon citait Jean Cassou : *« Dans la Résistance et à la libération, il n'y a eu que des réalités ambiguës »*, et des phrases, aussi désenchantées, de Michel Debré ou de Charles Tillon. Francis-Louis Closon répondait qu'il est faux de dire que la Résistance, qui se proposait comme seul but la libération de la patrie, a échoué : ce qui a échoué, ce sont des projets divers.

Il n'empêche qu'un fantôme hante le colloque, celui d'une libération déçue. Certains, autrefois, ont même dit trahie.

PAUL GILLET.

(1) Bureau central de renseignement et d'action dirigé à Londres par le colonel Passy.

CARNET

Naissances

— Françoise et Claude Charles sont heureux de faire part de la naissance

d'Alexis,

le frère de Nathalie, le 25 octobre.
49, rue de la Convention,
75 015 Paris.

Décès

— La direction du Groupe grand public de Thomson-Brandt, la direction, les cadres, le personnel de la SODAME, ont le regret de faire part du décès de

M. Pierre CARPENTIER,

survenu le 25 octobre 1974, dans sa soixante-troisième année.

Les obsèques ont lieu le mercredi 30 octobre, à 15 heures, au cimetière d'Asnières - Bois-Colombes.

— Mme Pierre Carpentier,
M. et Mme J.-P. Coquais et leurs enfants,
ont le regret de faire part du décès de

M. Pierre CARPENTIER,

survenu le 25 octobre 1974, dans sa soixante-troisième année.

Les obsèques ont lieu le mercredi 30 octobre, à 15 heures, au cimetière d'Asnières - Bois-Colombes.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— M. Léon Giacinti, les familles Giacinti, Dumet, Colombo, Pétronelli, Milelli, Albertini, Alessandri, ont la douleur de faire part du décès de

M. André-Jacques GIACINTI,
directeur honoraire au ministère
de l'économie et des finances
(monnaies et médailles),
officier de la Légion d'honneur,

leur père, parent et allié, survenu le 28 octobre 1974, dans sa quatre-vingt-septième année, à Enghien (95).

La levée du corps aura lieu le jeudi 31 octobre 1974, à 7 h. 30, avenue Girardin (clinique), à Enghien-les-Bains (95).

L'inhumation aura lieu dans le caveau de famille, au cimetière de Bastia (Corse), le vendredi 8 novembre 1974, à 9 heures.

On se réunira au port de Bastia à 8 heures.

184, avenue de Choisy, Paris-13e.

— M. et Mme Pierre Ginestet,
M. et Mme Bernard Ginestet et leurs enfants,
Mme Paul Videau, ses enfants et petits-enfants,
Mme Jean Prats-Ginestet, ses enfants et petits-enfants,
Les familles Daney, Dourthe, Mailet et Marmiesse,
ont la douleur de faire part du décès de leur fils, frère, beau-frère, oncle, neveu et cousin,

Jean-François GINESTET,

survenu le 23 octobre 1974.

Les obsèques ont eu lieu à Margaux (Gironde) le 25 octobre 1974.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Robert HAGUET,

survenu le 18 octobre 1974.

Ses obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

71, rue Georges-Desailly,
95 170 Deuil-la-Barre.

— Mme Roger Lochon, son épouse ;
M. Christian Lochon et Mme, née Dargham, ses enfants ;
M. et Mme Maurice Chirol, ses beau-frère et sœur ;
Christine Chirol, sa nièce ;
M. et Mme Robert Sellier, ses cousins,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Roger LOCHON,

survenu le vendredi 25 octobre.

Les obsèques ont eu lieu le mardi 29 octobre, dans l'intimité.

8, rue René-Roeckel,
92 340 Bourg-la-Reine.
Amba France, Le Caire.
34, rue du Docteur-Blanche,
75 016 Paris.

— La direction du C.N.R.S.,
Le directeur et le comité directeur du C.N.E.R.N.A.,
ont le regret de faire part du décès, survenu le 24 octobre 1974, du

professeur Emile F. TERROINE,
professeur honoraire
à l'université de Strasbourg,
fondateur
du Centre national de coordination
des études et recherches
sur la nutrition et l'alimentation.

[La biographie du professeur Terroine a paru dans « le Monde » du 29 octobre.]

Remerciements

— Mme Robert Moniot, née Beretti, son épouse ;
M. et Mme Gérard Moniot, M. Jacques Moniot, ses enfants ;
Mme Georges Moniot, sa mère ;
Le chanoine Charles Moniot, son oncle ;
M. et Mme Paul Beretti et leurs enfants, ses beau-frère, belle-sœur, neveux et nièces ;
Mmes Marthe et Mireille Beretti, ses tantes ;
Ses cousins, cousines, et toute la famille,
très sensibles aux marques d'amitié qui leur ont été témoignées dans leur douloureuse épreuve, à la suite du décès subit de

M. Robert MONIOT,
chevalier
de l'ordre national du Mérite,
administrateur civil,
sous-directeur
à la Caisse des dépôts
et consignations de Paris,

survenu le 26 octobre 1974, à l'âge de soixante et un ans, en son domicile, 36, rue Vaneau, Paris-7e (l'inhumation religieuse ayant eu lieu dans le caveau de famille à Maisons-Laffitte), expriment leurs sincères remerciements à tous ceux qui se sont associés à leur peine.

Anniversaires

— Pour le premier anniversaire du retour à la Maison du Père de

Xavier CHARLES,
ancien élève
de l'Ecole spéciale des T.P.,

une messe sera célébrée le jour de la Toussaint, à 10 h. 30, en l'église de Saint-Sulpice (Tarn).

Que tous ceux qui l'ont connu et aimé veuillent bien s'y unir par la pensée et la prière.

Messes anniversaires

— Pour le premier anniversaire du décès du chanoine Maurice de LAUGARDIÈRE, une messe sera célébrée au Carmel de Bourges le samedi 2 novembre, à 17 h. 30.

Communications diverses

— Grès de Ninon Japy. Vernissage mardi 5 novembre, à 17 heures, Galerie Jacqueline Blanquet, 48, rue des Francs-Bourgeois, 75 003 Paris. Téléphone 887-97-33. Jusqu'au 30 novembre.

— La Coopération féminine prie ses adhérentes et ses amies n'ayant pas reçu, par suite de la grève des P. et T., l'invitation à la Conférence européenne du Conseil international des femmes juives, se tenant à Paris les 4 et 5 novembre, de téléphoner d'urgence pour leur inscription au 522-13-69.

— Congrès juif mondial. Colloque des intellectuels juifs de langue française, 10 et 11 novembre 1974, centre Broca, Paris.

Compte tenu de la grève des P.T.T. et des perturbations qu'elle entraîne, le Comité des colloques prie toutes les personnes ayant reçu une invitation à y participer de bien vouloir confirmer d'urgence leur présence tant aux séances qu'aux repas en téléphonant à 359-94-63 et 64. Rappel que les invitations sont strictement personnelles et qu'un contrôle rigoureux sera effectué à l'entrée.

— Il est rappelé aux membres de l'U.M.A.C. que la séance commémorative du trentième anniversaire de la première réunion à Paris de l'Assemblée consultative provisoire aura lieu au Sénat le lundi 4 novembre, à 16 h. 30. Elle sera suivie *d'une réception dans les salons de la présidence.*

De nombreuses invitations étant bloquées par la grève des P.T.T., les anciens membres de l'A.C.P. et leurs invités pourront se présenter avec les cartes de la réunion du 3 avril 1974 ou émarger sur les listes d'invitations qui seront tenues à leur disposition à l'entrée du palais du Luxembourg.

— L'Akademia Raymond-Duncan, 31, rue de Seine, à Paris, célébrera vendredi 1er novembre, à 18 heures, le centième anniversaire de la naissance du peintre Raymond Duncan.

JOURNAUX EN PÉRIL

(Suite de la première page.)

Au pub El Vino, vers 13 heures, les journalistes se retrouvent pour commenter entre eux les événements du jour et aussi les difficultés de leurs journaux respectifs. Ils descendent des rédactions du *Telegraph*, du *Daily Express*, du *Daily Mail*, du *Sun*, du *Mirror*, ou du *Times*, qui s'est un peu éloigné de la rue fameuse en s'installant à New Printing House Square, dans Gray's Inn Road. Des écrivains, anciens journalistes, viennent parfois se mêler aux conversations, comme s'ils avaient la nostalgie de la vie communautaire d'un quartier où tout ce qui a compté dans la politique ou la littérature anglaise est passé, d'une rédaction à l'autre, d'un pub à l'autre, depuis des centaines d'années.

Au club Whig and Pen ou à la taverne Ye Olde Cheschyre Cheese que fréquentaient au fond d'un corridor miteux le docteur Johnson et James Boswell, les débats peuvent se poursuivre devant un scotch roast beef ou des cotelettes d'agneau.

Actuellement l'ambiance est un peu morose. La presse britannique est malade, chacun le sait ici, et l'avenir apparait à beaucoup comme inquiétant. Le *Daily Express* a des difficultés. La « bagarre » entre le *Mirror* et le *Sun* risque de faire des victimes. Les syndicats ont des exigences que la baisse du pouvoir d'achat justifie, mais que la situation économique de la presse rend difficiles à satisfaire. La tonne de papier journal est passée de 84 livres en décembre 1972 à 106 livres en décembre 1973. Au mois de juillet dernier elle a atteint le prix record de 160,5 livres.

Pour les journaux du groupe *Mirror* et du groupe *Express* cela représente une dépense annuelle supplémentaire de l'ordre de 15 millions de livres. Or le groupe *Express* n'a réalisé en 1973 que 1 500 000 livres de bénéfices avant impôts... L'encre, le téléphone, les transports, l'électricité, les salaires ont aussi augmenté et on ne tire nulle consolation dans les milieux de la presse, où les entreprises sont d'une particulière vulnérabilité du fait que la Compagnie nationale du gaz vient d'annoncer un déficit de 41 millions de livres !

De cela, une entreprise nationalisée ne meurt pas. Un journal passe de vie à trépas pour beaucoup moins.

Une commission royale sur la presse

La commission royale sur la presse, troisième du nom — d'autres avaient été réunies en 1949 et en 1962 — qui vient de commencer ses travaux, devrait susciter quelque intérêt puisque cinq de ses dix membres sont des journalistes et qu'elle va s'efforcer d'établir les causes des difficultés que connaissent les journaux et proposer des remèdes. Or la plupart des journalistes, des administrateurs, ou des propriétaires de quotidiens, sourient quand on évoque cette assemblée. « *Avant qu'il sorte quelque chose de positif d'une telle commission*, m'a dit un confrère, *Fleet Street sera désert...* »

Evidemment, si les journalistes sont nombreux sur la liste des commissaires, ce ne sont pas, croyons-nous savoir, des professionnels faisant autorité dans leur milieu. D'autre part, si l'on trouve parmi les membres le président-directeur général d'une entreprise de papier journal, un syndicaliste ouvrier, un professeur de l'université de Londres, une représentante des associations de consommateurs, il n'y figure, en revanche, aucun gestionnaire responsable d'entreprise de presse. Le seul élément propre à donner confiance aux professionnels est la désignation du président, Justice Finer, par le premier ministre M. Harold Wilson.

Le juge Finer est unanimement respecté. Il a été journaliste, puis avocat avant de devenir magistrat. Son fils est journaliste, et la presse a toujours intéressé cet homme intègre et intransigeant. Il a déjà présidé une commission royale, qui étudia la situation des mères célibataires, commission dont les travaux firent sensiblement évoluer le problème. On lui prête l'intention — en ce qui concerne la presse — de travailler vite et de publier avant Noël un premier rapport relatif aux mesures d'urgence qui s'imposent.

Sa tâche ne sera pas aisée « *car les gens de Fleet Street*, nous a dit M. Marmaduke Hussey, directeur du *Times*, *répugnent à divulguer leurs comptes devant une commission quelle qu'elle soit. Le gouvernement connaît parfaitement les causes des difficultés des journaux. Il sait aussi les impératifs de la situation économique propre à la presse. Non vraiment, nous n'attendons pas grand-chose de cette commission royale* ».

S'il faut d'autres preuves de l'inquiétude que l'avenir de la presse suscite en ce moment en Grande-Bretagne, on peut se référer à deux rapports récemment publiés à Londres. L'un par les services d'information britanniques sous le titre « *The british press* », l'autre par le parti travailliste sous le titre « *The people and the Media* ». Le premier se borne à des constatations objectives. Le second propose des aménagements dont l'inspiration collectiviste inquiète souvent les professionnels.

Mais c'est finalement à travers la vie des entreprises de presse que l'on identifie le mieux les éléments qui perturbent la vie de cette « industrie de l'information » et que l'on décèle le mieux les dangers qui la menacent.

Il faut d'abord savoir que la presse quotidienne nationale britannique — c'est d'elle surtout que nous parlons — se répartit en deux catégories distinctes : les journaux « de qualité », et les journaux « populaires ». Cette classification est, semble-t-il, affaire de style et de tradition. L'esprit de tolérance britannique fait que personne n'y voit rien de discriminatoire ou de péjoratif. Ce qui est « populaire » n'est pas forcément « vulgaire et subalterne », ce qui est « de qualité » ne relève pas uniquement du snobisme intellectuel, cher ici comme ailleurs à l'Establishment.

Chaque catégorie a sa façon de présenter les événements et sa propre hiérarchie de l'information. Il est évident que le même fait sera expliqué et commenté d'une manière différente suivant qu'on s'adresse à un mineur du pays de Galles ou à un banquier de la Cité. Est-ce dire que la presse britannique est une presse de classe ? Moins qu'il n'y paraît. C'est seulement une presse adaptée au niveau des lecteurs, auxquels elle entend s'adresser, avec, depuis quelques années, en ce qui concerne quelques journaux populaires, un vague souci d'élever ce niveau — ce qui ne leur réussit pas toujours !

Pour se rendre compte que cette classification n'est pas abstraite, il suffit d'observer les acheteurs de journaux, un matin à Charing Cross, quand, dès 7 h. 30, les trains de banlieue et le métro déversent leur clientèle de travailleurs. De 7 heures à 8 heures, ils achètent le *Sun*, le *Mirror*. Ce sont les ouvriers qui commencent tôt à travailler. Un peu plus tard, la demande est plus forte sur le *Daily Mail* et le *Daily Express*. Vers 9 heures, ce sont les lecteurs du *Telegraph*, du *Times*, du *Financial Times*, du *Guardian*, qui apparaissent : cadres, membres des professions libérales, hommes d'affaires, universitaires, étudiants.

Il faut savoir aussi que les Britanniques sont certainement, parmi les lecteurs de journaux, les plus avides et les plus assidus du monde.

Chaque matin, les quotidiens nationaux, populaires ou de qualité, diffusent à travers le pays 14 882 000 exemplaires (période considérée : janvier-juin 1974). Les deux grands journaux du soir, *Evening News* et *Evening Standard*, en expédient à eux deux 1 500 000 exemplaires environ. Si l'on y ajoute les tirages des quotidiens de province du matin et du soir — ceux-ci l'emportant sur ceux-là, — on arrive à plus de 25 millions de journaux vendus chaque jour en Grande-Bretagne (deux fois les chiffres de diffusion français), auxquels s'ajoutent les innombrables gazettes locales, à petite diffusion mais généralement prospères.

D'après le rapport des services d'information britanniques (statistiques de février 1974), on compte en Grande-Bretagne 136 quotidiens et journaux du dimanche, 700 hebdomadaires locaux et 4 438 périodiques, dont 672 magazines d'entreprises.

C'est dire que l'Anglais lit souvent deux quotidiens, un du matin, un du soir, qu'en province il achète fréquemment en plus un journal régional (on en compte 15 du matin et 72 du soir) et, à coup sûr, quantité de publications spécialisées.

Or, si la presse provinciale et spécialisée est dans l'ensemble prospère, ayant su bien souvent moderniser ses moyens de production et retirant de la publicité locale ou régionale des profits substantiels, la presse quotidienne nationale apparaît depuis quelques années d'une grande fragilité.

C'est ce qui ressort de la disparition au cours des quinze dernières années de plusieurs journaux londoniens, dont certains d'audience nationale. *Morning Post*, *Daily Chronicle*, *Westminster Gazette*, *News Chronicle*, *Sunday Empire News*, *Sunday Graphic*, *Star*, *Sunday Dispatch* ont cessé de paraître avant 1962, mais depuis lors le *Daily Herald*, organe du parti travailliste, a été racheté par un publiciste australien, M. Rupert Murdoch, qui en a fait *The Sun*, et, en 1971, le *Daily Sketch* a cessé de paraître à son tour.

Dans le même temps, d'après une enquête de l'hebdomadaire travailliste de gauche *New Statesman*, Fleet Street aurait perdu trois millions de lecteurs par rapport à l'avant-guerre.

En province, une dizaine de quotidiens ont disparu, le dernier en date étant l'édition écossaise du *Daily Express*.

Cette situation a donné lieu à des concentrations. D'après le rapport du parti travailliste, l'emprise des trusts sur la presse est inquiétante. En 1972, selon ce document, 80 % des journaux (quotidiens nationaux et provinciaux du matin et du soir et journaux du dimanche) étaient produits et vendus par cinq groupes. Aujourd'hui, trois groupes produisent et vendent, à eux seuls, 80 % des journaux britanniques.

« *Ainsi*, disent les travaillistes, *quelques groupes dominent les marchés. Et leur puissance s'accroît car ils ont pris des intérêts dans la télévision et la radio commerciales, ce qui leur permet d'avoir de l'influence sur les autres media.* »

Nous donnons par ailleurs une liste des principaux groupes de presse. A les considérer, on remarquera plus tard que ce sont ceux qui n'ont pas d'intérêts extérieurs à l'industrie de la presse qui apparaissent comme étant les plus vulnérables, leurs difficultés financières ne pouvant être compensées par des bénéfices réalisés dans le pétrole ou la restauration !

Quant aux causes des difficultés que connaît, à des degrés divers, la presse britannique, elles apparaîtront à travers l'étude de la situation de quelques quotidiens. Disons tout de suite qu'elles tiennent certes à la crise économique, à l'augmentation des prix du papier et de l'énergie, mais qu'elles sont liées aussi à la stagnation technologique des moyens de production.

« *Nous faisons encore un journal comme au temps de Gutenberg* », disait un confrère anglais. Il est vrai que, sans être aussi archaïque qu'il le laissait entendre, la technique de fabrication d'un quotidien en Angleterre apparaît bien souvent comme désuète par rapport aux possibilités offertes par les matériels issus de la technologie avancée que d'autres industries savent utiliser au mieux. Mais on touche là un domaine où les syndicats des ouvriers d'imprimerie mènent des combats qui ne peuvent être que d'arrière-garde.

MAURICE DENUZIÈRE.

Prochain article :

LE TIRAGE NE FAIT PAS LE BONHEUR !

LA POSITION DES RÉDACTEURS DU « MONDE »

Les sections syndicales S.J.F.-C.F.D.T. et S.N.J. des journalistes du *Monde* :

— Sont directement concernées par les difficultés économiques qui assaillent la presse (hausse du prix du papier en particulier) et qui mettent l'existence des journaux en danger ;

— Constatent que les salariés des entreprises de presse, en particulier les journalistes, font les frais des difficultés économiques qu'une gestion plus rigoureuse aurait souvent permis d'éviter ;

— Constatent que la profession ne bénéficie pas automatiquement des accords sociaux C.N.P.F.-confédérations syndicales, notamment de celui sur la garantie de ressources en cas de licenciement ;

— Estiment que les licenciements de journalistes prévus à l'O.R.T.F. ne se justifient que par la volonté de « *faire de la place* » (la suppression des émissions ondes courtes va causer un grave préjudice à la présence française dans le concert international) ;

— Considèrent qu'à travers le procès fait à Europe 1 — persiflage et relâchement du ton — le gouvernement, par l'entremise de la SOFIRAD (société d'Etat), cherche à réduire la liberté d'expression des journalistes et à leur faire adopter un style révérentiel à l'égard de l'idéologie dominante ;

— Constatent que les licenciements ou les menaces de licenciement se multiplient dans de nombreuses entreprises et que jamais les professionnels, qu'ils soient journalistes, employés, cadres ou ouvriers du livre, n'ont été dans une situation aussi précaire, l'édition, l'imprimerie, la publicité se trouvant aussi menacées que la presse écrite, radiophonique ou filmée.

En conséquence, les sections syndicales S.J.F.-C.F.D.T. et S.N.J. des journalistes du *Monde* :

— S'associent à la protestation de toute la profession et affirment plus particulièrement leur solidarité avec les journalistes de l'O.R.T.F. en grève ;

— Considèrent que la crise de la presse et de l'imprimerie et les menaces qui pèsent sur une information pluraliste doivent être portées largement à la connaissance du public ;

— Demandent aux pouvoirs publics de favoriser au plus vite l'organisation d'une « table ronde » réunissant toutes les parties concernées, pour étudier les moyens durables — autres que les mesures ponctuelles d'aide à la presse — propres à garantir la liberté d'expression.

● *M. Edward Tangye Lean*, rédacteur en chef du service français de la B.B.C. à destination de l'Europe en 1943, est mort lundi 28 octobre à Londres à l'âge de soixante-trois ans.

Les trusts de la presse britannique

● **INTERNATIONAL PUBLISHING CORPORATION (I. C. P.).** — Filiale des papeteries Reed International. « Daily Mirror » (indépendant) (4 200 000 ex.) ; « Sunday Mirror » (4 490 000 ex.) ; « Sunday People » (4 420 000 ex.) ; « Sunday Mail » à Glascow ; 70 hebdomadaires, dont « Womans's » (1 800 000 ex.) ; « The sporting life », journal hippique (100 000 ex.). Bénéfices en 1973 avant impôts : 14 millions 400 000 livres.

● **ASSOCIATED NEWSPAPERS.** — « Daily Mail » (indépendant) (1 700 000 ex.) ; « Evening News » (850 000 ex.) ; 51 journaux de province, dont 14 quotidiens. Participation dans des affaires de télévision commerciale, dans une compagnie de taxis à Londres, dans une officine de marketing, dans une société d'aconage, dans une chaîne de restaurants, dans les pétroles de la mer du Nord. Bénéfices en 1973 avant impôts : 9 630 000 livres dont 5 700 000 venues de la presse.

● **BEAVERBROOK NEWSPAPERS.** — « Daily Express » (indépendant) (3 300 000 ex.) ; « Evening Standard » (500 000 ex.) ; un quotidien de province. Intérêts dans la télévision commerciale, Capital Radio et Radio Clyde, dans la société Dolphin (pétrole de la mer du Nord). Bénéfices en 1973 avant impôts : 1 500 000 livres.

● **NEWS INTERNATIONAL.** — « Sun » (indépendant) (3 millions 200 000 ex.) ; « News of the World » (5 950 000 ex.) ; 26 journaux de province. Contrôle « London week-end Television ». Bénéfices en 1973 avant impôts : 13 500 000 livres dont 8 800 000 venues de la presse.

● **DAILY TELEGRAPH.** — « The Daily Telegraph » (conservateur) (1 427 000 ex.) ; « The Sunday Telegraph » (777 000 ex.) ; participation dans « London week-end Television ». C'est un groupe contrôlé par la famille de lord Hartwell. Il ne publie pas son bilan.

● **GUARDIAN.** — « The Guardian » (libéral) (365 000 ex.) ; « Manchester Evening News » ; « Guardian Weekly » ; « Guardian business ». Contrôle « Anglia Radio and Television ». Bénéfices en 1973 avant impôts : 2 300 000 livres.

● **UNITED NEWSPAPERS.** — « Yorkshire Post » (indépendant) ; « Morning Telegraph » ; 7 journaux du soir en province ; 34 hebdomadaires, 8 magazines, dont « Punch ». Intérêts dans des imprimeries, des radios locales et « Trident Television ». Bénéfices en 1973 avant impôts : 7 000 000 de livres.

● **PEARSON LONGMAN.** — « Financial Times » (indépendant) (199 000 ex.) ; 11 quotidiens de province, l'hebdomadaire « The Economist ». Le groupe édite de nombreux livres, dont la collection « Penguin ». Bénéfices en 1973 avant impôts : 14 700 000 livres.

● **THOMSON ORGANISATION.** — « The Times » (indépendant) (345 000 ex.) ; « Sunday Times » (1 500 000 ex.) ; 16 quotidiens de province ; intérêts dans « Scottish Television » ; télévision et radios au Canada ; pétroles de la mer du Nord ; éditions de livres et magazines ; agences de voyages ; chaînes d'hôtels. Bénéfices en 1973 avant impôts : 13 500 000 livres dont 8 800 000 livres venues de la presse.

LE MOUVEMENT DE PROTESTATION DES JOURNALISTES après les mesures de licenciements annoncées à l'O.R.T.F.

La grève des journalistes à l'O.R.T.F., déclenchée mardi 29 octobre et qui se poursuit ce mercredi, semble avoir été massivement suivie. La rédaction d'Europe 1 a décidé de s'associer au mouvement général de protestation qui se traduira, dans la presse écrite, par des débrayages (le S.N.J. autonome a d'ailleurs lancé un ordre de grève de vingt-quatre heures ce mercredi), et des assemblées générales dans les entreprises et des meetings.

A Paris, les journalistes se réuniront mercredi après-midi à la Bourse du travail.

La section du syndicat des journalistes français (C.F.D.T.) de « 24 heures sur la une » annonce que, sur l'ensemble de la rédaction (caméramen compris), le mouvement de grève est suivi à 92 %. La proportion est au moins égale dans l'équipe d'« I.N.F. 2 ».

A Strasbourg, selon les syndicats S.N.J. et F.O., le mouvement est suivi à 80 %. A cette occasion, on a constaté que la rédaction régionale était constituée, à 60 %, par des journalistes pigistes.

Dans la région Bretagne-Pays de Loire, la quasi-totalité des journalistes de l'O.R.T.F. suivent l'ordre de grève. Quatre-vingt-dix pigistes permanents des stations de province, que la direction de l'Office s'était engagée à intégrer, sont touchés par les mesures de licenciement, précise l'intersyndicale.

On sait que l'« éclatement » de l'O.R.T.F. en sociétés nationales entraînera, dès à présent, la suppression de deux cent trente-six postes de journalistes statutaires, auxquels l'intersyndicale ajoute les quelque deux cent cinquante pigistes permanents qui risquent fort de ne pas retrouver leur place.

Dans la presse écrite

On peut donc considérer que cinq cents journalistes sont menacés de se retrouver au chômage bientôt. Au dernier congrès du S.N.J., le président, M. Lilian Crouail, avait fait état de 8 % de chômeurs dans la profession. Les compressions décidées à l'O.R.T.F. porteraient d'un coup à 10 % la proportion des journalistes sans emploi fixe (1).

L'ordre de grève lancée par le S.N.J. (autonome), pour le mercredi 30 octobre, entraînera probablement la non-parution, jeudi, du *Télégramme de Brest*, du *Courrier picard* et de *Paris-Normandie* (où la direction observera un chômage technique). Des débrayages partiels — comme à *l'Aurore* — sont observés dans certaines rédactions.

Cependant, le syndicat des journalistes C.G.C. — qui n'appartient pas à l'U.N.S.J. — se déclare opposé à l'ordre de grève de vingt-quatre heures lancé par le S.N.J. Selon la C.G.C., la situation actuelle de la presse « exige la mise en sommeil de tous les conflits d'intérêt et une politique de concertation et de cohésion entre les directions et les cadres ». Le syndicat « dénonce les manœuvres qui visent à entraîner la profession, sous couvert de défendre l'emploi, vers une politisation de la liberté d'expression ».

A Europe 1

A Europe 1, aucun accord définitif n'est encore intervenu entre le conseil de gérance — dont M. Jean-Luc Lagardère semble désormais le porte-parole — et les délégués du comité d'entreprise au sujet des garanties réclamées (indemnités de départ, charte sur la liberté de l'information).

Les journalistes de la station ont décidé de faire grève pendant toute la journée de mercredi jusqu'à 1 heure du matin jeudi.

Ce mouvement, qui aura pour conséquence la suppression de tous les flashes horaires et la réduction à dix minutes des quatre grands journaux, « *est déclenché*, annonce un communiqué, *à l'appel des syndicats S.N.J. et C.F.D.T., et a été approuvé à l'unanimité de la rédaction* ».

La rédaction d'Europe 1 s'associe ainsi, ajoute le communiqué, « *à la journée nationale d'action décidée par l'Union nationale des syndicats de journalistes pour la défense de l'emploi, la solidarité avec nos confrères de l'O.R.T.F. et la liberté d'informer* ».

Il se confirme, d'autre part, que les fonctions de directeur général d'Europe 1, poste laissé vacant par le « départ » de M. Siegel, seraient assurées par M. Sylvain Floirat, président du groupe Images et Son et du conseil de gérance.

La société des journalistes du *Figaro* et l'intersyndicale des journalistes (C.G.T. et S.N.J.) de *l'Est républicain* assurent leurs confrères d'Europe 1 de leur solidarité, tandis que les journalistes de la section Dauphiné-Savoie dénoncent « *l'ingérence du pouvoir dans l'information* ».

(1) On considère qu'il y a treize mille journalistes en France. Au début de l'année, on dénombrait déjà huit cent trente demandeurs d'emploi dans la profession.

« L'HUMANITÉ » BÉNÉFICIERA DÉSORMAIS DE LA PUBLICITÉ D'ÉTAT

Le quotidien *l'Humanité* annonce que « *la mesure de discrimination qui pesait* [sur lui] *depuis des années, en ce qui concerne la publicité d'Etat, vient d'être enfin levée* ».

Après avoir rappelé que M. Giscard d'Estaing, « *au temps où il régnait au ministère des finances, refusait à* l'Humanité *le contingent d'annonces émanant des services publics qui dépendaient de lui* », le journal communiste souligne que ses recettes publicitaires n'excèdent pas 5 % de son budget général (et 15 % à peine entre *l'Humanité* et *l'Humanité-Dimanche*).

La publicité d'Etat comprend notamment la loterie nationale, les grands emprunts, etc.

IMBROGLIO AUTOUR DU PROGRAMME MINIMUM

Quand la présidence de l'O.R.T.F. fait la grève...

La présidence de l'O.R.T.F. a cessé d'appliquer un programme minimum sur les chaînes de radio, où les émissions normales, à l'exception des informations, ont repris dès ce mercredi matin, 9 heures, alors qu'il était prévu de diffuser de la musique ininterrompue et trois bulletins, jusqu'au 30 octobre à minuit. Elle décidait peu après de rétablir un programme normal « allégé » pour la soirée de mercredi à la télévision, avec deux films : « Henri III et sa cour » (chaîne I), et « Police sur la ville » (chaîne II), et un montage de documents sur Che Guevara (chaîne III).

Tandis que les journalistes de Paris et de province suivaient, dans une proportion de 80 % environ les mots d'ordre de leurs syndicats, les autres catégories du personnel répondant à l'appel de F.O. (qui reconduit d'ailleurs sa grève pour vingt-quatre heures), de la C.G.T., et du S.C.O.R.T., demeuraient minoritaires dans le secteur de la diffusion — on a avancé le chiffre de trois techniciens grévistes à la radio, pour la journée de mardi, — même si, ailleurs, à la production par exemple, où la C.G.T. est mieux implantée, un agent sur trois avait cessé le travail.

La présidence de l'O.R.T.F., qui était en mesure de prévoir la faible importance du mouvement dans ce secteur, avait cependant décidé de maintenir l'application d'un programme minimum, le 29 octobre, pour des raisons qui ne sont pas évidentes.

De même, à la télévision, alors que seules les émissions en direct — et les informations — risquaient d'être perturbées par le personnel gréviste, la présidence maintenait, pour mercredi, le programme de remplacement : bulletins, film et documentaire.

En revanche, la journée de jeudi, qui devrait être affectée par les mouvements décidés par le syndicat C.F.D.T.-F.S.U. (majoritaire) n'a fait l'objet d'aucune décision officielle de la présidence de l'Office, qui refusait, mercredi matin, de communiquer un éventuel programme minimum à la presse.

Ces mouvements risquent de se poursuivre au moins jusqu'à la mi-novembre, car les réunions de la commission de répartition des personnels sont indéfiniment repoussées — celle prévue le 10 octobre pour les cadres ne doit pas avoir lieu avant la semaine prochaine, précédant dans l'ordre les dossiers des journalistes, des musiciens et des statutaires. On peut donc se demander quelle sera l'attitude de la présidence de l'Office dans les prochains jours, et si M. Long ne continuera pas unilatéralement d'interrompre les émissions pour rendre les revendications syndicales impopulaires auprès d'une opinion excédée par les changements de programmes. — M. E.

INFORMATIONS PRATIQUES

Télévision et radiodiffusion

MERCREDI 30 OCTOBRE

« Le Monde » publie tous les samedis, numéro daté du dimanche-lundi, un supplément radio-télévision avec les programmes complets de la semaine.

Programme unique sur les trois chaînes O.R.T.F.

20 h. Journaux télévisés (chaînes I et II).

20 h. 30 Film : « Police sur la ville », de D. Siegel (1967), avec R. Widmark, H. Fonda et H. Guardino.

Un inspecteur de police recherche un assassin dans les bas-fonds de New-York. Ses chefs lui ont donné soixante-douze heures pour l'arrêter.

Un film de « série noire » tourné en décors naturels. Vérité sociale et psychologique des personnages.

22 h. 10 Musique : Hommage à David Oïstrakh. *« Sonate pour piano et violon K 481 », de Mozart.*

● RADIO :

FRANCE-INTER : Bulletin d'information unique à 18 heures.

● FRANCE-CULTURE

20 h., Musique de chambre : « Trio pour violon, violoncelle et piano », création (Casanova), avec C. Benneton, J. Cohen, R. Benedetti. Concert public à l'Espace Cardin. Ensemble Ars Nova, direction M. Constant. X. Darasse, orgue ; M. Mesplé, soprano : « Apocalypse » (Ch. Chaynes). « Croce e dilizia », création (Ph. Capdenat). — 21 h., Dits et écrits sur la musique. — 21 h. 20, La science en marche : Vers le sang artificiel (1). — 21 h. 50, Musiques de notre temps. — 23 h., Aux quatre vents. — 23 h. 25, Hommage à un poète vivant : Marcel Thiry.

● FRANCE-MUSIQUE

20 h. 30 (S.), Soirée lyrique : « l'Elixir d'amour » (Donizetti), avec J. Sutherland, L. Pavarotti, D. Cossa, S. Malas, M. Casula. Orchestre de chambre anglais, direction R. Bonynge. — 23 h. (S.), Groupe de recherche musicale de l'O.R.T.F. — 24 h., Musique et poésie, par A. Almuro : La Grèce et Cavafy (Bach, K. Off, Wagner, Stravinsky). — 1 h. 30, Nocturnales.

JEUDI 31 OCTOBRE

Le syndicat C.F.D.T.-F.S.U. ayant déposé un préavis de grève, les programmes de ce jeudi risquent d'être perturbés.

● CHAINE I

18 h. 50 Pour les jeunes : La vie est là.
19 h. 20 La parole est aux grands partis politiques.
20 h. 15 Feuilleton : Les Fargeot.
20 h. 30 Grand écran, de M. Assouline.

Entretien avec les cinéastes François Truffaut, Eric Rohmer, Jacques Rivette. Un portrait de Sacha Guitry, une évocation de ses écrits et de ses films sera présentée.

Film : « Quadrille », de S. Guitry (1937), avec S. Guitry, G. Morlay, J. Delubac et G. Grey.

Une comédienne très parisienne trompe son amant, journaliste très parisien, avec un acteur d'Hollywood. L'amant, ulcéré, refuse de pardonner, puis pardonne après une tentative de suicide, mais s'intéresse à une autre femme.

Les jeux de l'amour et de l'infidélité selon Sacha Guitry. Une pièce filmée qui est un bon film de boulevard.

● CHAINE II (couleur)

19 h. Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h. 45 Feuilleton : Le dessous du ciel.
20 h. 35 Variétés : French cancan, de G. Lux.
21 h. 35 Feuilleton : « L'hiver d'un gentilhomme », de P. Moustiers. Réal. Y. Andrei. Avec H. Virlojeux, D. Manuel, O. Versois.

Au cours d'un dîner donné par le baron de Sagne, quatre brigands malmènent les convives et les châtelains.

● CHAINE III (couleur)

19 h. Pour les jeunes : L'île aux enfants.
19 h. 40 Feuilleton : Chronique villageoise.
20 h. 5 Reportage : Les mariés du bout du monde, de B. de Saint-Preux et T. Minosa.
20 h. 35 Documentaire : Des milliers de livres écrits à la main, de P. Dumayet. « Les brouillons de Flaubert ».

Les trésors de la bibliothèque de Rouen.

21 h. 30 Variétés : On connaît la chanson, d'A. Halimi.

● FRANCE-CULTURE

20 h., « la Tentation de saint Antoine », de R. Auclair (2), d'après G. Flaubert (réalisation R. Auclair), avec A. Cuny, J. Bertheau, J. Bretonnières, P. Constant. — 21 h. 20, Biologie et médecine : L'absorption intestinale. — 21 h. 50, Le livre d'or. — 22 h. 40, Le groupe de recherche musicale de l'O.R.T.F. : Carte blanche à Eliane Radigue et Michèle Bokanowski. — 23 h. 25, Les noctambules, par S. Matil.

● FRANCE-MUSIQUE

19 h. 15 (S.), En direct de Bucarest. Orchestre symphonique de la radiotélévision roumaine, direction I. Conta : « Vox Maris » (G. Enesco), « Œdipe », extraits (G. Enesco), « Pelléas et Mélisande », extraits (Debussy). — 21 h. 45 (S.), Musique française (Jolivet, R. Depraz). — 22 h. 25 (S.), Gospel songs. — 22 h. 45 (S.), Clarté dans la nuit : Pablo Bruna. — 23 h. (S.), Le monde des jazz : Nouveaux disques et open music en Europe. — 23 h. 40, Jazz panorama : Coleman Hawkins, saxo ténor.

TRIBUNES ET DEBATS

TELEVISION (chaîne 1) : 19 h. 20, Le parti radical socialiste.

P.T.T.

MALGRÉ LA GRÈVE

Les retraités pourront retirer 1 500 francs dans les bureaux de poste

Les pouvoirs publics se préoccupent de limiter les perturbations de la grève des P.T.T. Diverses consignes ont été données par le ministre des finances et par le secrétaire d'Etat aux P.T.T. afin de débloquer les retraites et les salaires.

● LES PENSIONNÉS OU RETRAITÉS qui perçoivent leurs pensions ou retraites par virements sur leur compte courant postal ou sur livret de caisse nationale d'épargne obtiendront dans le bureau de poste où ils effectuent habituellement leurs retraits une somme allant jusqu'à 1 500 F sur présentation du titre de pension ou d'une attestation de l'organisme payeur constatant leur droit à pension et le montant de celle-ci.

Si le bureau de poste est fermé ou si les pensionnés ne possèdent pas d'autorisation de retrait à vue ou de compte d'épargne, ils pourront obtenir une avance de 1 500 F dans n'importe quel bureau de poste sur présentation des mêmes pièces et d'une carte d'identité avec photo.

Les retraités ou pensionnés qui sont habituellement payés par mandats pourront également obtenir une avance de 1 500 F en se présentant aux guichets de leur bureau distributeur (pour Paris : bureaux centraux d'arrondissement) munis du coupon du mandat de l'échéance précédente de leur titre de pension (ou d'une attestation de l'organisme payeur) et d'une pièce d'identité avec photo.

● FACILITES BANCAIRES POUR LES SALARIES. — Le ministère de l'économie et des finances a demandé aux banques de faciliter le versement des traitements et salaires. Il précise, dans un communiqué :

« La grève actuelle des postes risque de poser des difficultés pour le paiement des salaires, à la fin du mois d'octobre. Il est vraisemblable, dans ces conditions, que les entreprises qui règlent normalement certains des salaires de leurs personnels par crédit à des comptes chèques postaux seront conduites à effectuer ces paiements, tout au moins pour partie, en numéraire ou par remise de chèques bancaires.

» Soucieux de faire assurer le versement des traitements et salaires dans des conditions satisfaisantes malgré les circonstances actuelles, le ministre de l'économie et des finances a demandé aux établissements bancaires, par l'intermédiaire de l'association professionnelle des banques, de prendre les mesures nécessaires pour faire face à cette situation exceptionnelle. »

● SERVICE DE SECOURS POUR L'EXPEDITION DES MEDICAMENTS. — L'administration des postes et télécommunications a mis en place, au titre de la sauvegarde de la vie humaine, une organisation d'acheminement des envois de sérum, vaccins, produits antibiotiques et pharmaceutiques, prélèvements aux fins d'analyses, présentant un réel caractère d'urgence, certifié par l'expéditeur.

Ces envois sont traités dans les conditions suivantes :

— Paris : dépôt et distribution au bureau de poste de Paris-41, 5, avenue de Saxe ;

— Départements de la banlieue parisienne et de la province : dépôt et distribution dans les préfectures.

Circulation

COMMENT ÉCONOMISER LE CARBURANT ?

Une économie de 15 à 20 % sur la consommation de carburant est possible, indique l'Union routière de France, qui donne les conseils suivants :

— Le véhicule doit être en bon état. Allumage et carburateur bien réglés, filtre à air propre, pneus correctement gonflés ;

— Ne pas abuser du starter. Eviter de laisser tourner le moteur à l'arrêt. Démarrer sitôt le moteur lancé ;

— Ne pas passer les vitesses au régime maxi et éviter les accélérations inutiles ;

— Conduire « en douceur », le pied léger. Ne pas surcharger les véhicules et démonter la galerie si elle ne sert pas ;

— Une avance mal réglée peut faire consommer 10 % de plus ;

— Une galerie de toit fait consommer, en moyenne, 1 litre aux 100 kilomètres ;

— Un filtre à air souillé peut accroître la consommation de 10 % ;

— Une conduite nerveuse ou dite « sportive » peut faire consommer de 15 à 20 % de plus.

RAPATRIÉS

M. CHIRAC ANNONCE UN PREMIER TRAIN DE MESURES EN FAVEUR DES FRANÇAIS MUSULMANS

M. Jacques Chirac, premier ministre, a reçu le 29 octobre M. Mario Bénard, parlementaire en mission, afin de faire le point des problèmes concernant les Français musulmans d'Algérie. Sur sa proposition, le premier ministre a adopté les mesures suivantes :

1) Lancement d'un programme supplémentaire de logements H.L.M. de catégories F 5, F 6 et F 7 ;

2) Possibilité pour les Français de confession islamique de déposer un dossier d'indemnisation lorsque les circonstances ne le leur auront pas permis antérieurement ;

3) Nouvelles dispositions permettant la « réintégration » dans la nationalité française ;

4) Inscription prioritaire à l'ordre du jour des prochaines conversations entre la France et l'Algérie du problème de la libre circulation entre les deux pays des Français de confession islamique et de leurs familles.

Un deuxième train de mesures sera proposé par M. Mario Bénard au cours du nouvel entretien qu'il doit avoir avec le premier ministre dès la semaine prochaine. Ses propositions concerneront notamment le problème des « hameaux de forestage » et l'emploi de ceux qui y travaillent actuellement.

Enfin, pour suivre de façon permanente l'ensemble de ces questions, M. Chirac a décidé de mettre en place une commission interministérielle à laquelle participeront des représentants des Français de confession islamique.

[Ces mesures, adoptées plus de douze ans après l'indépendance de l'Algérie et déclenchées par la longue grève de la faim des harkis, entraînent quelques remarques. Il faudra attendre 1975 pour que les musulmans français qui avaient demandé à garder la nationalité française après les accords d'Evian en 1962 puissent « être réintégrés » dans la nationalité française.

Il n'est pas encore question, dans ce train de mesures, de la formation professionnelle qui permettrait de recycler utilement dans l'économie nationale les anciens harkis et leurs enfants.

Enfin, la levée des forclusions, en ce qui concerne les dossiers d'indemnisation, n'apporte rien de nouveau puisque l'ensemble des rapatriés d'Afrique du Nord et d'outre-mer attendent toujours le règlement de ce problème.]

● *Quatre des onze harkis* qui font actuellement la grève de la faim à l'église de la Madeleine, à Paris ont cessé cette grève sur avis médical ; ils n'ont cependant pas été hospitalisés ; d'autres harkis sont venus prendre la relève.

Visites, conférences

JEUDI 31 OCTOBRE

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques, 14 h., place de la Concorde, grille des Tuileries, Mme Legregeois : « L'aéroport Charles-de-Gaulle à Roissy-en-France ». — 15 h., 60, rue des Archives, Mme Bacheller : « Hôtel Guénégaud et Musée de la chasse et de la nature ». — 15 h., métro Saint-Paul, Mme Bouquet des Chaux : « Saint-Paul, Saint-Louis et Saint-Denis du Saint-Sacrement ». — 15 h., devant l'entrée du square Louis-XVI, Mme Carcy : « La chapelle expiatoire ». — 15 h., 6, place Furstenberg, Mme Chapuis : « Delacroix dans son atelier : Exposition Delacroix et Paul Huet ».

14 h. 30, 3, avenue de la Porte-d'Auteuil : « Au jardin fleuriste municipal, l'exposition d'automne » (l'Art pour tous). — 15 h., 6, rue de la Grande-Chaumière : « La fabrication du vitrail chez le maître verrier Pierre Gaudin » (l'Art pour tous). — 15 h., place du Puits-de-l'Ermite : « La mosquée ; histoire de l'Islam » (Connaissance d'ici et d'ailleurs). — 15 h., musée du Louvre : « Sculpture française du onzième au seizième siècle » (Histoire et Archéologie). — 15 h., 9, rue Vauquelin : « Synagogue et chapelles étrangères au quartier Latin » (Paris et son histoire). — 15 h., 2 bis, place Denfert-Rochereau : « Les Catacombes » (Tourisme culturel).

CONFERENCES. — 20 h., 20, rue Dulong : « Nouveau voyage culturel au Pérou précolombien » (Nouvelle Acropole). — 20 h. 30, 17, rue de la Victoire, Mme Regina Yaari : « Les juifs d'Europe après les croisades » (Cercle Bernard-Lazare). — 20 h. 30, palais de Chaillot, 9 bis, avenue d'Iéna : « Croisière au fil de l'histoire sur le Nil et dans l'Egypte des pharaons » (A la découverte du monde). — 21 h., 11 bis, rue Keppler : « Les rêves et le rêveur » (Compagnie théosophe).

A L'HOTEL DROUOT

Jeudi

EXPOSITIONS

de 11 heures à 18 heures

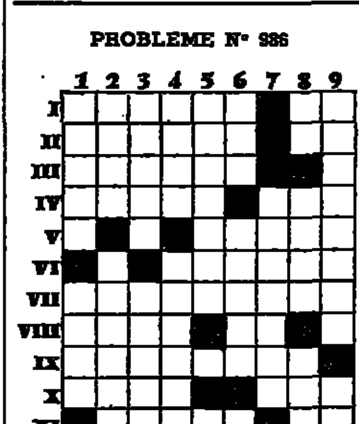
S. 2 - Bons meubles. Me Pescheteau.
S. 6 - Aimé Henry et tableaux modernes. Me Robert.
S. 8 - Succession de Mme W... et à divers amateurs. Orfèvrerie ancienne. M. Baur. S.C.P. Laurin, Guilloux, Buffetaud.
S. 14 - Bijoux, mobilier. Me le Blanc.

VENTE

S. 10 - Dessins, tableaux anciens XVIe, XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles. M. Antonini. Mes Ader, Picard, Tajan.

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 986



HORIZONTALEMENT

I. Est plus intéressante quand elle est haute. Préposition. — II. Méprisée quand elle est folle. Varient selon les milieux. — III. Ne font pas honneur au chef qui les accueille. — IV. Sans fioritures. Coule en France. — V. A donc de quoi surprendre. — VI. Sont joufflus et potelés. — VII. Exemptes de frivolité. — VIII. Rendaient plus difficile à manier. Brillent lors des Jeux olympiques. — IX. Se découvrent à marée basse. — X. Fait partie de la famille. Elle ne se montrait que lorsqu'il jugeait utile de disparaître. — XI. Curiosité naturelle. Démonstratif.

VERTICALEMENT

1. Peut tenir à une planche. Lointain royaume. — 2. Trou. Ont rarement les dents propres. — 3. Contrée ancienne. Evoque une mode actuelle. — 4. Souventes fois photographié. Très simples. — 5. Prénom masculin. — 6. Pas dans la roture. Fis œuvre attachante. — 7. Irrésistible dès qu'elle devient trop forte. — 8. Forme de devoir. Belle vallée. Sillonne la terre. — 9. C'est un commencement ! Marque d'entêtement précoce.

Solution du problème n° 985

HORIZONTALEMENT

I. Pyrèthre. — II. Yser. Eon. — III. A.R. Atre. — IV. Orléans. — V. Inle. Cr. — VI Antres Ai. — VII. Nées. Sent. — VIII. ER. Cerné — IX. Frousses. — X. ER. El. — XI. Angoisses.

VERTICALEMENT

1. Pyromane. Râ — 2. Ys. Nerf. — 3. Réalité. Reg. — 4. Erreurs. Oro. — 5. Ale. Cu. — 6. Anesses. 7. Rets. Erses. — 8. E.O.R. Cannelé. — 9. Névrites.

GUY BROUTY.

Journal officiel

Sont publiées au *Journal officiel* du 30 octobre 1974 :

DES CIRCULAIRES

● Relative aux syndicats de communes ;

● Relative aux syndicats mixtes ;

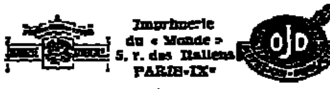
● Relative à l'information dans l'élaboration et l'approbation des plans d'occupation des sols.

UNE LISTE

● Des élèves de l'Ecole nationale supérieure des industries agricoles et alimentaires ayant obtenu en 1974 le diplôme d'ingénieur.

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*.

Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.


Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXe

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C. C. P. 4 207 - 23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M. ex-COMMUNAUTÉ (sauf Algérie)	69 F	123 F	177 F	230 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	144 F	273 F	402 F	530 F
ETRANGER par messageries — I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS - SUISSE	94 F	173 F	252 F	330 F
II. — TUNISIE	104 F	193 F	282 F	370 F

Par voie aérienne tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

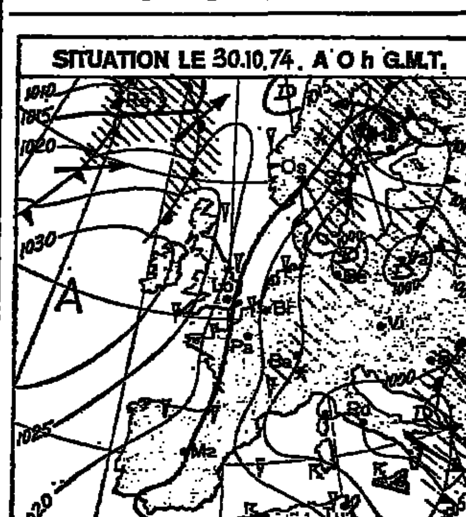
Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus), nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

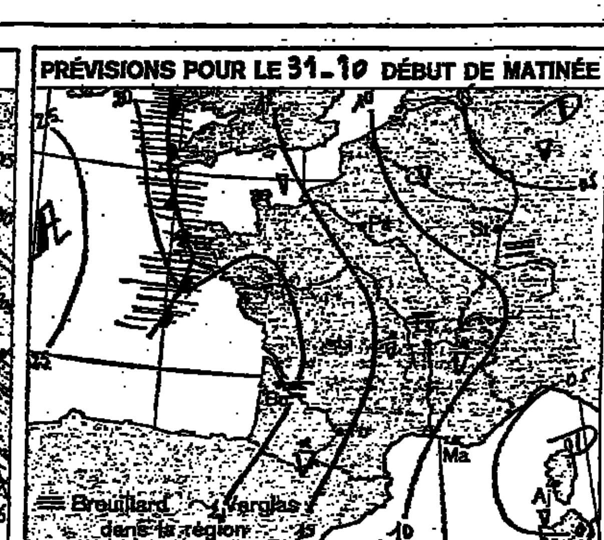
Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en caractères d'imprimerie.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 30.10.74, A 0 h G.M.T.



PRÉVISIONS POUR LE 31-10 DÉBUT DE MATINÉE



Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)
Zone de pluie ou neige — averses — orages — Sens de la marche des fronts
Front chaud — Front froid — Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le mercredi 30 octobre à 0 heure et le jeudi 31 octobre à 24 heures :

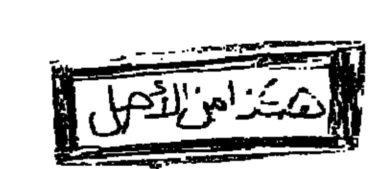
La plus grande partie de la France demeurera sous l'influence de masses d'air froid venant des régions arctiques, mais nos régions de l'Ouest seront temporairement touchées par une perturbation océanique circulant autour des hautes pressions du proche Atlantique. Jeudi 31 octobre, de la Manche occidentale au Pays basque, le temps sera temporairement couvert et pluvieux, mais des éclaircies auront lieu le matin sur l'Aquitaine, puis, l'après-midi, sur la Bretagne et le Cotentin. Dans les autres régions, le ciel restera variable, et les nuages passagers donneront encore des averses de pluie parfois mêlée de neige. Ces nuages demeureront abondants sur les versants nord des massifs, ainsi que sur le nord-est du pays.

En revanche, les éclaircies prédomineront dans le Midi méditerranéen, où des orages isolés éclateront. Les vents, modérés mais irréguliers, resteront orientés au secteur nord. Les températures resteront basses et des gelées locales sont possibles dans la plupart des régions de l'intérieur au lever du jour.

Mercredi 30 octobre, à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris-Le Bourget, de 1 011,5 millibars, soit 758,6 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 29 octobre ; le second, le minimum de la nuit du 29 au 30) : Biarritz, 11 et 3 degrés ; Bordeaux, 11 et 3 ; Brest, 9 et 5 ; Caen, 8 et 6 ; Cherbourg, 8 et 5 ; Clermont-Ferrand, 6 et 2 ; Dijon, 7 et 3 ; Grenoble, 6 et 2 ; Lille, 7 et 3 ; Lyon, 7 et 3 ; Marseille, 11 et 6 ; Nancy, 8 et 3 ; Nantes, 8 et 3 ; Nice, 17 et 5 ; Paris-Le Bourget, 7 et 4 ; Pau, 6 et 3 ; Perpignan, 10 et 5 ; Rennes, 10 et 7 ; Strasbourg, 7 et 3 ; Tours, 8 et 3 ; Toulouse, 8 et 3 ; Ajaccio, 15 et 4 ; Pointe-à-Pitre, 29 et 23.

Températures relevées à l'étranger : Amsterdam, 9 et 2 degrés ; Athènes, 22 et 18 ; Bonn, 8 et 4 ; Bruxelles, 8 et 3 ; Le Caire, 31 et 21 ; îles Canaries, 21 et 17 ; Copenhague, 7 et 3 ; Genève, 7 et 0 ; Lisbonne, 19 et 8 ; Londres, 8 et 4 ; Madrid, 14 et 2 ; Moscou, 6 et 4 ; New-York, 18 et 14 ; Palma-de-Majorque, 15 et 7 ; Rome, 13 et 4 ; Stockholm, 6 et 5 ; Téhéran, 24 et 21.



ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,02
REPRESENTAT. : Demandes	15,00	17,21
Offres	30,00	35,02
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" minimum 15 lignes de hauteur	36,00	42,03

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER		
Achat – Vente – Location	24,00	28,02
AUTOS – BATEAUX	22,00	25,68
PROPOSITIONS COMMERC.		
CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	22,00	25,68

offres d'emploi — offres d'emploi

CISI
COMPAGNIE INTERNATIONALE DE SERVICES EN INFORMATIQUE

Ingénieurs systèmes (exploitation IBM) : LB 1
diplômés de l'enseignement supérieur. 2 ans d'expérience souhaitée sur des gros systèmes 360 et 370.
Ils seront intégrés dans une equipe chargee de la maintenance. de l'analyse et du controle de fonctionnement. de l'équilibrage, de l'administration et de l'evolution d'un systeme 370/168 - 360/91 et 360/75.

Ingénieurs produits IBM LB 2
diplomes de l'enseignement supérieur. Expérience souhaitée des gros systèmes IBM et des produits APL, TSO, IMS, DOS.
Connaissant la pratique d'un ou plusieurs produits, leurs internes et leur interface avec le système d'exploitation, ils auront la responsabilite de leur maintenance, de la mise en place des procedures d'exploitation et d'utilisation, de leur évolution et de leurs améliorations.

Ingénieur système télétraitement PTL 1
diplômé de l'enseignement supérieur, expérience souhaitée de 2 ans sur système IBM comportant du « remote batch ».
Intégré dans l'équipe chargée de l'exploitation d'un reseau d ordinateurs et de terminaux, il assurera le contrôle et l'évolution des logiciels et materiels « remote batch » et conversationnels.

Techniciens d'exploitation LB 4
Niveau IUT informatique. Expérience gros système IBM souhaitée, pour tâches de maintenance, d'installation, de suivi et de contrôle de produits programmes et de systèmes d'exploitation.

Programmeur très expérimenté FAR 34
Bac sciences + 2 ans d'études supérieures, minimum.
Chargé de l'assistance technique auprès des utilisateurs scientifiques.
Orientation IBM/OS, connaissance des langages évolués : Fortran, JCL, utilitaires.
Qualites d'ordre et d'organisation, contacts humains faciles indispensables.

Ces postes sont à pourvoir en banlieue sud.

Ingénieur VIL 16
pour la mise en place de l'equipe chargée de la maintenance et du développement d'une application en temps réel. Il participera au contrôle de qualité du produit en cours de développement et à sa recette.
Ce poste requiert une expérience informatique de 3 à 4 ans, et une bonne connaissance d'un langage d'assemblage (métasymbol), et du Cobol.
Goût pour l'organisation et la direction du travail d'une équipe indispensable.

Le poste est à pourvoir en banlieue sud-est.

Ecrire sous référence à CISI - Service du Personnel - B.P. N° 2 91190 - GIF-SUR-YVETTE.

Compte tenu des difficultes actuelles de diffusion du courrier, on peut également téléphoner au 941.80.00 poste 39-41 pour rendez-vous éventuel.

Important groupe International leader sur son marché PRODUITS ALIMENTAIRES
Pour développer son activité dans le secteur INDUSTRIE - COLLECTIVITES

cadre de direction commerciale
PARIS
≃90.000 F/AN

Jeune, diplômé d'études supérieures techniques ou commerciales (ESCP, AGRI., etc.), à la fois homme d'études et de négociation il assistera le Directeur des ventes au niveau de la recherche et de la conclusion des marchés spéciaux.

Toutes informations sur cette offre seront données en toute discrétion au téléphone par Information-Carrière SVP 11-11 de 9 h à 18 h qui donnera un rendez-vous aux candidats intéressés.
Information Carrière **SVP.11.11**
Référence : 433
37, rue du Général Foy 75008 Paris.

BANQUE PRIVÉE
QUARTIER ÉTOILE
liée à un groupe financier de tout premier plan
recherche le
RESPONSABLE DE SA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE
Ce poste exige des connaissances étendues dans le domaine de la Comptabilité et une expérience de plusieurs années dans des fonctions d'Adjoint ou de Chef du Service de la Comptabilité d'une Banque.
Téléphoner au 227-08-70

STAFF & LINE
98, rue Lafayette - 75010 PARIS
détache avec statut de salarié à leur niveau de fonction et de rémunération
INGENIEURS et CADRES
expérimentés pour des missions de 1 à 12 mois en France et à l'Etranger.
Adresser lettre de candidature à **C. CHARUEL**
Réponse assurée

Les Laboratoires WYETH-BYLA
recherchent
DÉLÉGUÉS MÉDICAUX
(25 ans minimum)
pour visiter
MÉDECINS, HOPITAUX et CLINIQUES
des secteurs
- REGION PARISIENNE.
- REGION CENTRE.
- REGION EST.
- REGION MARSEILLE.
- REGION RENNES.
- DEUX VOLANTS NATIONAUX (résidence obligatoire PARIS).

Stage 3 semaines (rémunéré) fin novembre. Voiture indispensable.

Ecr. avec C.V. et photo à Direction Visite Médicale, Laboratoires WYETH - BYLA, 101, rue de Tolbiac - 75013 PARIS.

S.A. recherche AIDES-COMPTABLES prép. doc. mécano. Débutants s'abstenir. Tél. pr R.-VS : 607-29-45 p. 36.

Société prestation de services Etoile recherche - urgent COMPTABLE 2° échelon Libre de suite Connaiss. informatique souh. jusqu'au bilan. Rémunération élevée. M. Jean IOOS 49, rue de Boulainvilliers 75016 PARIS. Tél. : 647-44-96.

REGION VERNON **ANALYSTES-PROGRAMMEURS FORTRAN**
SRS 66, rue Provence (9°), 2° ét. gche - 285-43-37.

Sté 12° ch. comptable confirmé, ayt connaissance COMPTABIL. ANALYTIQUE. T. M. François Rosse, 622-55-28, le 31, le mat.

SOCIETE D'EDITION Médicale et paramédicale recherche **CHEF DE PUBLICITE** EXPERIMENTE(E) dynamique, pour supports spécialisés. Téléphoner au 655-79-56 pour rendez-vous.

IMPORTANTE SOCIETE équipée d'un ordinateur 370/145 - 768 K sous OS/VS1 avec MCS et téléprocessing, recherche **PUPITREUR** CONFIRME. Débutants s'abstenir.
Téléphoner pour rendez-vous au 722-93-19. Demand. M. BAREK.

IMPORTANTE SOCIETE DE TRANSPORTS PARIS (XIXe) — recherche **UN ADJOINT** AU CHEF COMPTABLE Parfaite connaissance de la comptabilité générale jusqu'au bilan. Bonnes connaissances de la comptabilité analytique. Niveau B.T.S., D.E.C.S. Adresser C.V. et prétentions, s/n° 6.698, PRO MULTIS, 47, rue des Tournelles, Paris-3e, qui transmettra.

Compte Banque Paris rech. pour service gestion administrative de Sociétés : **COMPTABLE** 23 ans minim., B.P., B.T.S. ou D.U.T. option comptabil., début. ou quelques années expér., bonnes perspectives pour élément de valeur. Adres. C.V. détaillé, photo et prétent. s/réf. 2.524 à : P. LICHAU S.A., 10, rue Louvois, 75063 Paris, Cédex 02, qui trans.

S.A. RAMBOL Sté fromagère Jeune en pleine expansion recherche pour création de poste **SON RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER**
— Il aura acquis une expérience des problèmes juridiques et sociaux ;
— Sa mission consistera à superviser et contrôler le service comptable, avec l'aide d'un collaborateur confirmé ;
— A mettre sur pied des procédures administratives adaptées, permettant d'absorber le développement de l'entreprise ;
— A préparer la mise en place de la comptabilité analytique et l'introduction d'un traitement automatisé ;
— Il dépendra directement du P.D.G.
Localisation du poste et résidence souhaitée : Département des Yvelines. Faites parvenir votre C.V. manuscrit, photo et prétentions, à S.A. RAMBOL, B.P. n° 3, 78730 ST-ARNOULT.

Société de services informatique recherche **COMPTABLE** (HOMME OU FEMME)
— D.E.C.S. complet souhaitable ;
— Expérimenté ds gestion S.A. de taille moyenne ;
— Expérience minim. 4 ans ;
— Prise de fonction rapide.
Tél. : 742-35-25.

UN DES PREMIERS GROUPES PHARMACEUTIQ. FRANÇAIS recrute pour son laboratoire de pharmacologie cardio-vasculaire **1 TECHNICIEN (NE)** Niveau BT ou BTS Expérience souhaitée. Horaires personnalisés 13e mois Avantages sociaux. S'adresser à EPRI 126, boulevard Auguste-Blanqui 75013 PARIS, réf. 916.

IMPORT. CENTRE DE CALCUL à Paris recherche **PROGRAMMEUR SYSTEME** Env. C.V., travaux antérieurs et prétentions, discrétion assurée à N° 7.462 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

emplois féminins

Institutrice ret. pr leçons fillette 11 a., français, calcul. 4e arrt. - 887-66-06, apr. 19 h.

Caisse de retraite rech. STENODACTYLO titul. BEPC et CAP - Sténodactylo - 5 X 8 - Empl. stab. Avant. socx - Se prés. av. C.V. détaillé et prétentions : C.P.P.O.S.S. 31, av. F.-Roosevelt, Paris-8e.

Pour assister ses chefs de produits YVES SAINT-LAURENT parfums et CHARLES OF THE RITZ recherchent 2 J. Femmes SECRETAIRES biling. angl., intellig., dynam., passionn. par les problèmes de produits, publicité, P.L.V. Ecr. av. C.V., photo, prét., à LOIC DEILTEIL 100, rue Chaptal, 92-Levallois.

Important Labo pharmaceutique PARIS (20e), recherche : **TECHNICIENNE DE COMPTABILITÉ** AVEC B.T.S. Tél. : M. RIVARD - le matin, de 9 à 12 h. - au 797-51-09.

Société Américaine de Travail Temporaire **Kelly Girl** recherche : Secrétaires & Sténos Dactylos bilingues Nombreux avantages Très hauts salaires Agence Opéra 5, rue du Helder 9e 770.95.45 ou Agence Montparnasse: Tour Maine-Montparnasse 5e étage 538.74.00 ou 72.50

SUZUYA, 9, bd Edgar-Quinet. Paris-14e - 326-91-36 **SECRETAIRE INTERPRETE** ANGLAIS-JAPONAIS Ecrits, parlés, lus. Salaire : 3.500 F X 13.

who will forward For European Headquarters U.S. Company **BILINGUAL SECRETARIES** 4 years experience, to work in English for multinational staff. Standard secretarial skills must include absolutely FLUENT ENGLISH (English mother-tongue, Cambridge Proficiency or equivalent). Please bring C.V. to n° 79.157, CONTESSE Publicité 20, av. de l'Opéra - Paris-1er

représent. offre

Société Internationale Parfumerie rech. **JEUNE REPRESENTANT** parlant anglais, études commerciales, pour déplacements fréquents à l'étranger. S'adr. : 265-28-40 ou 265-01-41.

demandes d'emploi

SECRÉTAIRE 10 années d'expér., notamment DS LE DOMAINE MEDICAL, **cherche situation à temps partiel** (de 9 hres à 16 hres). TELEPHONER AU 202-38-58.

Sommelier, 24 a., 4 a. exp. en vins, parl. angl., sér. réf., ch. travail ds comm. des vins, rég. lyonnaise, particulièrem. intér. pr l'import-export, mais étud. toutes offres. — Tél. 968-95-65.

ASSISTANT - CHEF DE PRODUITS J.H. 23 a., licencié sciences économiques (option gestion), diplômé école du marketing et de la publicité, dynamique et ambit., ch. poste assistant-chef de produits. — Tél. : 551-81-69.

JEUNE CADRE, 25 a., spécial. probl. finance et gestion trésorerie entrep. expér. bancaire (I.T.B.), ch. empl. stable, sté industrie ou banque. - 479-11-15.

JEUNE FEMME - 20 ANS, Parlant couramment anglais, Sténo anglaise - Dactylo, ch. pl. début. dans Société anglaise ou américaine à Paris. Expérience : 2 mois de stage dans Agence Relations publiques. Ecrire à Solzic LORTON, 130, avenue du Maine, 75014 PARIS, ou tél. : 734-70-43, après 17 h.

J.H. 26 ans, lic. sc. éco., angl., bne not. allem., étud. tte prop. emploi admin. ou commercial. Tél. : 939-51-61, apr. 17 h. 30.

J.F. 22 ans, D.U.T. relations publiques, anglais, espagnol, allemand, cherche emploi relations publiques, secrétariat de direction. — Tél. : 666-85-36.

J.H., dégagé O.M., ch. place stable aide-compt. 2e échelon, Paris ou banl. sud. - C.A.P. compt. B.E.P.C. Niveau bac. 62. Ecr. n° 6.600 « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

HOMME Jne, 33 a., nté algér., excell. prés., expér. négociat. Ingén. + IAE 3e cycl. gest. Franç., anglais, arabe, rech. situat. caract. tech.-comm. auprès Sté franç. ou internat. pr Maghreb ou Sté algér. pr Europe. — Ecrire : n° 500 PUBLI-INDUSTRIE 37, av. de Charlebourg, 92250 La GARENNE-COLOMBES q.t., ou téléphoner : 242-45-70.

J.H. 25 a., dég. O.M., lic. droit pub., ch. sit. stable Paris, banl. Est, sect. banq. adm. juridiq. ou personnel. — Tél. : 843-50-94.

Jeune fille, 20 ans, ch. emploi employée bureau dactylo début. Ecr. n° 6.599 « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

ARCHITECTE DIPLOME EPZ 30 a. Exp. 3 a. étranger, ch. sit. temporaire ou longue durée France et étrang. T. 345-24-66.

JNE FILLE, 18 ans, ch. emploi de bureau niveau B.E.P.C., gare du Nord ou ligne Pontoise-Paris. Tél. : 903-27-53.

propositions diverses

AMELIOREZ VOS RELATIONS Participez à des **ENTRETIENS D'AIDE** à Paris. — Ecrire à ENTRAIDE PSYCHOLOG. 132, rue Gare, 95 - ERMONT.

proposit. com. capitaux

Part. à part. cherche emprunt immédiat 15.000 F av. intérêt. Gar. sur salaire. Réf. Possib. acte notarié. - Tél. le soir apr. 20 hres : 255-07-46, ou écrire Mlle Clément, 185, r. Ordener, 75018 PARIS.

INVESTISSEZ AU CANADA à MONTREAL Région pleine expansion A vendre terrains et immeubles commerciaux et d'habitation. Excellent rapport. Renseignem. : M. HILLION, 903, rue Bélanger, Montréal, et Cabinet LURIA, 31, av. de l'Opéra, Paris-1er. T. 073-78-24.

traductions

Demande

Allemande, traductrice diplôm., ch. travx à dom. préf. litt., sc. hum. Ecr. Mlle COY, 65, rue de l'Amiral-Mouchez, Paris-13e.

cours et leçons

Cours français tous niveaux. Tél. : 343-35-81, chbr. 317.

Maths Leç. part., rattrap. rap. 278-77-71, midi à 14 h.

travaux à façon

Vite et bien patrons sur mesure 1/2 couture, couture. Tél. : 233-78-69.

occasions

MAISON GORVITZ-FAVRE recherche beaux objets qualité, mobil. de salon, lustres, bronz., vitrines, sièges, porcel., argent. 203, av. de Gaulle Neuilly-sur-Seine **SAB. 87-76**

PIANOS neufs, depuis 6.000, occas., depuis 1.900. Achat, vente, locat., DAUDE, 75, av. Wagram. WAG. 34-17.

Achat-vente tous bijoux brill. Argenterie PERRONO 4, Chaussée-d'Antin, OPERA ; 37, av. Victor-Hugo, ETOILE.

autos-vente

P. à P. vd cause double empl. R 8 ou Opel Kadet 1100 SR. Excellent état. - Peu roulées. Tél. hres bureau : TUR. 37-32.

MERCEDES 280 SE - 74 Av. opt. 7.000 km. M. PINCE, 237-59-37, après 20 heures.

Vends, cause départ étranger, R 6 TL sept. 72. Tr. bon état. Tél. : 224-40-20.

P. à P. vd R 16 L, 1971. 65.000 km. Bon état. Argus. Tél. apr. 19 h. : 820-79-65.

Particulier vend Renault 17 TL, Juin 73. 30.000 km, Coul. blanc, Argus. Vis. t.l.j. 121-123, av. de Verdun, 94000 Créteil, ou tél. : 207-19-14.

Except. PONTIAC Ventura, 74. 14.000 miles. - 30.000 F. M. Léon : 205-95-19.

VOITURES DE DIRECTION Audi 80, Audi 100, Coupé 100 S RO 80 Modèles récents. Faible kilom. Garantie 6 mois **AUDI N S U** Direction après-vente 20, rue Barrault, PARIS-13e. Téléphone : 589-43-86.

A112 A PARTIR DE 13210 TTC LEASING PARTICULIER SUR 4 ANS GARAGE DES PATRIARCHES CONCESSIONNAIRE AUTOBIANCHI 11 RUE MIRBEL PARIS 5e TEL. 336.38.35 M° Censier - Daubenton

locat.-autos

TOURISME - UTILITAIRE 48, r. Serrette (14e). 589-60-85.

boxes-autos

P. vd gd PARKING 1er ss-sol, imm. neuf, 11e arr. - 700-84-71.

pensions

Pens. cft, 19 à 27,50 par jour. 22, r. Echiquier-10e. PRO. 68-90.

Nous prions les lecteurs répondant aux "ANNONCES DOMICILIEES" de vouloir bien indiquer lisiblement sur l'enveloppe le numéro de l'annonce les intéressant et de vérifier l'adresse, selon qu'il s'agit du "Monde Publicité" ou d'une agence.

L'immobilier exclusivités

appartements vente

Paris

SQUARE CARPEAUX (18e) Très bel imm. ravalé. 6e étage, 3 p., cuis., s. de bs. w.-c., balc., moqu., asc., tél., calme, soleil, vue sur square. 280.000 C.P.T. Tél. 627-27-85. Agences s'abstenir.

MAZARINE Guénégaud, rav. appt. caract., 55m², calme. ODE. 42-70.

6e. BD DU MONTPARNASSE A vendre 3 p. à aménag., 47m². Possibil. confit. 6e étage, calme. WAG. 96-17, poste 42.

Denfert. Propr. vend duplex ind. avec jardin, confort. KLE. 93-15.

BD ARAGO. Imm. récent 75m². Seul à l'étage au 9e + 100 m² terrasse, plein soleil. 450.000 F. 331 - 80 - 28.

LE CASTEL D'AUTEUIL 57, boulevard d'Auteuil (face au Bois)
- Petit im. de très gde classe.
- Au calme : jardins privatifs.
4 pces 108m² hab. + 30m² balc. 5 pces 122m² hab. + 32m² balc. C.M.S. — Tél. 705-37-65.

7e M° ST-GERMAIN-des-PRES Imm. p. de t. ravalé, étage élevé, dble liv. + 4 chb., 2 bains, 175 m² - 2 chambres de service. Prix 950.000 F. - LAB. 13-09.

6e. BD DU MONTPARNASSE A vendre 5 p., 110m², cuis., bns, 4e ét., calme. WAG. 96-17, p. 42.

TERNES 7 pces, 220 m2 + 3 ch. serv. - 285-46-46.

MUETTE Immeuble récent, standing, 6e étage Balcon. Calme. Luxueux 2 P., 80 m², très bien distribué. Prix 510.000 F. - Tél. 637-23-28.

17e RESID. Imm. gd standing Somptueux APPT 345 m². triple récept. + bur. + 5 chbres, 3 bains, 2 ch. serv. Plan except. Prix 1.500.000 F. - LAB. 13-09.

16e RUE DE LA POMPE. Bel imm. Appart. 220 m², 6 P., tt cft + studio serv., cft + gar. Prix 950.000 F. - LAB. 13-09.

NATION 4 PIECES Immeub. standing Et. élevé, asc., tt conft, balcon, STE GIERI - 343-32-47

Région parisienne

CHAMPIGNY. Limite Joinville, 5 pces, tt cft, vue sur verdure. 287 - 83 - 28.

VINCENNES BOIS - 4 PCES, gde allure, imm. de classe. 450.000 F. - 285-46-46.

appartem. achat

Paie compt. 100m² 6e, 7e, 14e, 16e. Agence s'abstenir. Tél. 633-96-60.

constructions neuves

INFORMATION LOGEMENT
Centre Nation : 346-11-74
Centre Etoile : 525-25-25
pour vous loger ou pour investir vous propose :
— 30.000 appartem. et pavillons neufs à l'achat ;
— une document. précise sur chaque programme ;
— un entretien personnalisé avec un spécialiste ;
— des conseils juridiques, fiscaux et financiers.
SANS AUCUN ENGAGEMENT DE VOTRE PART.
Service gratuit de la Compagnie bancaire.

JOUY-EN-JOSAS (Cottages de Montebello) Exception., ds parc boisé 9 ha, maisons grand standing 4-5 p., cuis. équipée, sal. bns, douche, double gar., chauff. électr. De 335.000 à 391.000 F. Prix fermes et définitifs. — Visite sur place tous les jours, 10 h. à 18 h. 30, sauf mardi, mercr. Chemin du Cordon, 78350 JOUY-EN-JOSAS/LES METZ (946-21-16).

7 % INDEXE Garanti par groupe import. Studios et appartements NEUFS. Téléph. 924-75-16, M. BERGER.

CHAMPS-ELYSEES 11, RUE DE BERRI STUDIOS, 2 et 3 PIECES AU 7e ETAGE 6 PIECES 168 m2 TERRASSE 100 m2 TRES GRAND STANDING PRIX FERME ET DEFINITIF Finitions - Livraison début 75 Bur. de vente s/pl. ouvert ts les jours de 14 à 19 h. (sf mercredi) **P. DOUX** 3, av. Grande-Armée 553-16-62

locaux commerciaux

UNE OFFRE EXCEPTIONNELLE ! AU CŒUR DU FAUBOURG SAINT-ANTOINE **BEAU LOCAL** Commercial ou industriel (725 m2 divisibles) A VENDRE DE SUITE : 1.700 F H.T. le m2 Possibilité location : 169 F H.T. le m2 Plusieurs lignes téléphoniques. OGIC, 116, rue de la Tour, 75016 PARIS. 504-16-07.

locations non meublées

Offre

BOULOGNE M° Billancourt Ds immeub. neuf 3 PIECES 1.200 F + charges, 4 P. 1.400 + ch., 5 P. 1.600 + ch. H. LE CLAIR - ELY. 69-36

Location MOLIERE offre : STUDIOS, 2 ET 3 PIECES, de 600 à 1.700 F + charges. Bons quartiers. - Tél. : 285-25-65.

bureaux

Trocadéro. Petit immeuble neuf, 500m² bureaux + 100m² appts + dépend., tt cft, lib. bail ss repr., 10 lignes téléphon. — 225-66-18.

BASTILLE. Propr. loue direct. IMM. ADMINISTR. OU CCIAL, 3.200m² en un ou deux lots, ent. rénové, climatisé, équipement intérieur au gré du preneur. Bail 3, 6, 9, LOYER EXCEPTIONN. BAL. 66-10.

villas

VESINET Proximité Cars et Ecoles VILLA part. état, récept., 3 ch., bains, gde cuis. équipée, sous-sol aménagé, cft, gar. Jard. 400 m². Conviendr. à profession libérale. AGENCE de la TERRASSE Le Vésinet - 976-05-90

propriétés

PROVENCE, ALPILLES MOULIN à huile XVIIIe siècle. Architecture intérieure exceptionnelle, 3 hectares terrain agrément. Site protégé. — EMILE GARCIN, 8, boulev. Mirabeau, 13210 Saint-Rémy-de-Provence. Tél. (90) 92-01-58 (4 lign. group.).

PROVENCE. Exceptionnel privilégié, cadre exceptionnel, belle propriété d'agrément de 20 ha, château XVIIIe, parc, champ de course, dépendances, grande possibilité. Agence COSTABELLE, B.P. 80, 13210 Saint-Rémy-de-Provence. Téléph. (90) 92-08-40.

SAINT-MAUR QUARTIER DU PARC Très belle ppté à la française, sur 1.200m², avec beaux grands arbres. Actuellement à l'étage : réception 65m² + 6 chambres, 2 sal. de bns. Rez-de-ch. : 120m², aménagé pour profess. libérale. Gd garage, pavill. gard., tt en excellent état. Prix 1.300.000 F. NANTIER. 283-73-22.

VESINET RESIDENTIEL Verdure PROPRIETE MANSARD Récept., 3 p., 5 ch., bains, confi, mazout. B. jardin boisé 1.200 m². AGENCE de la TERRASSE Le Vésinet - 976-05-90

VALLEE DE LA VOISE 75 km de Paris. Résid. campag. ou ppale, bourg ts commerces. Séjour, 2 chbres, cuisine, salle d'eau, w.-c., cave, grenier, dépend. aménag. Garage. Jardin 900 m². Prix 129.000, crédit 80 %. **CHARON** 2, av. du Gl-Leclerc RAMBOUILLET Tél. 483-12-67 ou TUR. 26-76

Voir la suite de notre immobilier en page 29

ANNONCES CLASSÉES

L'immobilier

appartements vente

pavillons pavillons

RÉGION D'ENGHIEN

— RESIDENTIEL, 5 min. gare. Coquet plain-pd, état imp., compr. : séj., gde cuis., 2 ch., s. bns, w.-c., rangements, ss-sol, ch. cent. maz., garage, jardin aménagé. 165.000, avec 33.000.

— PROXIMITE GARE. Agréable pavillon, très bon construct., parf. ét., entr., séj. dble, cuis., 3 ch., toil., 2 w.-c., ss-sol tot., jard. amén. 400 m2. 193.000, avec 38.000.

— RESIDENTIEL 4 min. gare. Coquet plain-pd, état imp. : entrée, salon av. cheminée 15 m2, séj. dble 22 m2, cuis. 12 m2, chbre accès jard., très jolie s. d'eau moderne, w.c., ss-sol, ch. c. maz., gar., jardin aménagé. 193.000, avec 38.000.

— PAVILLON RECENT. Très agréable proximité gare, comm., très calme, av. r.-chaussée surélevé, entrée, séj. dble, cuis., 2 ch., s. d'e., w.c., ss-sol tot., ch. cent. mazout, gar., jardin aménagé. 234.000, avec 42.000.

— 8 MINUTES GARE. Pavillon très bien situé, aspect agréable, solide constr., 100 m2 habit. av. entrée, salon, s. à mang., grande cuis., lingerie, 3 belles ch., s. bns, w.-c., ss-sol tot., ch. cent., gar, jardin aménagé. 225.000 avec 45.000.

— TRES CALME. Agréable pav. pl.-pd, constr. récente, état impec., av. entrée, séj. dble 30 m2, cuis., 2 ch., s. d'e., dche, w.c., ss-sol tot. gde p. (poss. 2 ch.), gar. ch. c. maz., jard. décoré 330 m2. 230.000, avec 46.000.

DAVRIL
ENGHIEN - 70 bis, rue Général-de-Gaulle (près angle boulevard du Lac).
RENSEIGNEMENTS TELEPHONER A : 989-90-22

Elancourt récent double liv. + 2/3 ch. cuis. instal., garage, jdin. 178.000 + C.F. 874-56-59.

propriétés

villas

SARTROUVILLE villa 6/7 pièces sur 772 m² 430.000 F. Ag. Tél. : 962-58-96.

COEUR DE NOGENT-S.-MARNE

locations meublées

locations non meublées

appartem. achat

fonds de commerce

constructions neuves

terrains

bureaux

immeubles

fermettes

locaux commerciaux

les annonces classées du **Monde** sont reçues par téléphone

233.44.31

SPORTS

BOXE

Cassius Clay reprend son titre de champion du monde

Il a battu Foreman par K.O. à la huitième reprise

Dix ans après avoir remporté le titre de champion du monde des poids lourds aux dépens de Sonny Liston, sept ans après en avoir été déchu pour refus de service militaire, Cassius Clay, alias Mohammed Ali, a reconquis sa couronne en battant Georges Foreman par k.-o. à la huitième reprise.

Le combat s'est déroulé dans la nuit du mardi 29 au mercredi 30 octobre à Kinshasa, capitale du Zaïre, ex-Congo belge. Le résultat, qui laissa muets les postes de radio — en raison sans doute de la grève des P.T.T. — fut diffusé à 5 heures du matin par l'agence France-Presse.

Dans l'histoire de la boxe, Clay est le deuxième poids lourd, après Floyd Patterson, à être redevenu champion du monde, la formule « They never come back » (Ils ne reviennent jamais) restant applicable à tous les autres grands du ring, de Jim Corbett à Joe Louis.

« Foreman est lent comme un train de marchandises », avait déclaré Cassius Clay avant le match. « Il n'a aucun jeu de jambes. Je tournerai sans répit autour de lui et le toucherai quand je voudrai. »

Cette double démonstration a été faite : Foreman durant huit reprises — une distance qu'il n'avait encore jamais atteinte — a frappé dans le vide un nombre incalculable de coups à démolir un bœuf, avec ces gants qui avaient gardé incrustée une dent de Frazier (quand celui-ci avait perdu son titre à la Jamaïque en janvier 1973), et qui avaient envoyé au pays des songes Norton (le 26 mars dernier à Caracas), lequel ne savait plus en descendant du ring s'il était au Venezuela ou en Caroline.

Cette force destructrice qui avait abusé tous les experts, lesquels misaient également sur la jeunesse de Foreman (vingt-six ans), s'est émoussée au cours des rounds devant un adversaire insaisissable. Celui-ci « *quand il le voulut* », plaça à son tour une série meurtrière qui étala Foreman pour le compte.

Ce résultat — qu'inévitablement d'aucuns trouveront suspect — peut être considéré comme la plus grande surprise du ring de ces dernières années.

Le « come back » de Cassius Clay prouve en tout cas qu'il demeure la plus grande « figure » du pugilisme de l'après-guerre avec « Sugar » Robinson, au triple point de vue sportif, spectaculaire et commercial.

Sur le terrain de la boxe pure, il a confirmé qu'à trente-deux ans il possédait encore un jeu de jambes dont aucun poids lourd n'avait été avantagé avant lui et qui attestait une forme physique exceptionnelle ; et aussi, l'essentiel devant Foreman, qu'il témoignait de formidables qualités d'encaisseur (voir son fameux combat contre Frazier à Madison Square en 1971 et celui qu'il disputa un an plus tard jusqu'au bout contre Norton avec la mâchoire broyée). Quant à son punch, que l'on disait manquer de sécheresse, il attendit seulement de le placer dès qu'il vit l'ouverture.

Du point de vue spectaculaire, Clay est un personnage hors ligne dont la « grande gueule », les déclarations fracassantes, les singeries, les défis confinant à l'hystérie, les professions de foi à la religion musulmane, fascinent les populations, particulièrement l'imagination de ses frères de couleur du Zaïre qui en avaient fait une idole. Sa victoire vient de le mettre au rang des dieux. « *La puissance d'Allah m'a permis de gagner* », a-t-il dit en descendant du ring. « *Je suis le plus fort, je suis le plus grand de tous les temps* », etc.

Cette personnalité théâtrale donne à « Ali » une valeur commerciale exceptionnelle. « *C'est moi, et moi seul, qui vaux les dollars*, a-t-il dit. *Ni Frazier ni Foreman, sans moi, ne rapporteraient un sou aux guichets.* »

Formule si exacte qu'elle engendre forcément des soupçons, quand on sait quelles sommes fabuleuses rapporteront uen revanche et la « belle ».

La littérature et le cinéma nous ont initiés au climat trouble de la boxe, où marinent, dans la fumée des cigares et l'âcre odeur des vestiaires, des promoteurs aux visages grêlés, avides de se remplir les poches, quitte à piper les dés.

Parions néanmoins sur la glorieuse incertitude, la loi du pendule et, en définitive, la régularité du « noble art ».

OLIVIER MERLIN.

En moins d'une demi-heure

Dès 23 heures, dans la nuit de mardi à mercredi, des dizaines de milliers de Noirs, au son des fanfares et des bongos, avaient rallié le Stade du 20-Mai, dominé par un immense portrait du président Mobutu, pour assister au « match du siècle » entre Foreman, tenant du titre mondial, toutes catégories, et Cassius Clay, son challenger.

Soixante-deux mille huit cent quatre-vingt-neuf sièges sont occupés (dont six mille fauteuils de ring à 1 200 F la place) lorsque, à 4 h. 15 du matin, dans l'éclaboussement des sunlights et sous des clameurs d'enthousiasme délirant, « Ali », le premier, en robe blanche, franchit les cordes du ring. « C'est un Belge (sic) qui veut te prendre ta liberté ! », lui crie-t-on. Foreman, son masque mongol plus indéchiffrable que jamais et paraissant une montagne, gagne à son tour son coin, copieusement insulté de son tabouret par Clay.

Le premier round est pour Clay, malgré un terrible uppercut de Foreman. Au deuxième round, celui-ci essaye de trouver la distance pour lancer ses punches, mais son adversaire esquive, feinte et se dérobe. Au troisième round, Clay rentre en corps à corps ou se laisse aller dans les cordes pour accompagner les attaques de Foreman, toujours à la recherche du coup dur et de la distance. Même physionomie au quatrième round. Au cinquième, Foreman accuse sa lenteur et son imprécision. Toutefois, deux ou trois crochets meurtriers arrivent à destination : Clay les encaisse comme des pichenettes, en raillant son adversaire. Sixième round : « Ali » mène à présent nettement aux points. Au septième round, il fait mieux et place une très dure série à la face de Foreman. Au huitième round, qui sera le dernier, Foreman, dont la fatigue est évidente, se jette sur Clay et multiplie les séries.

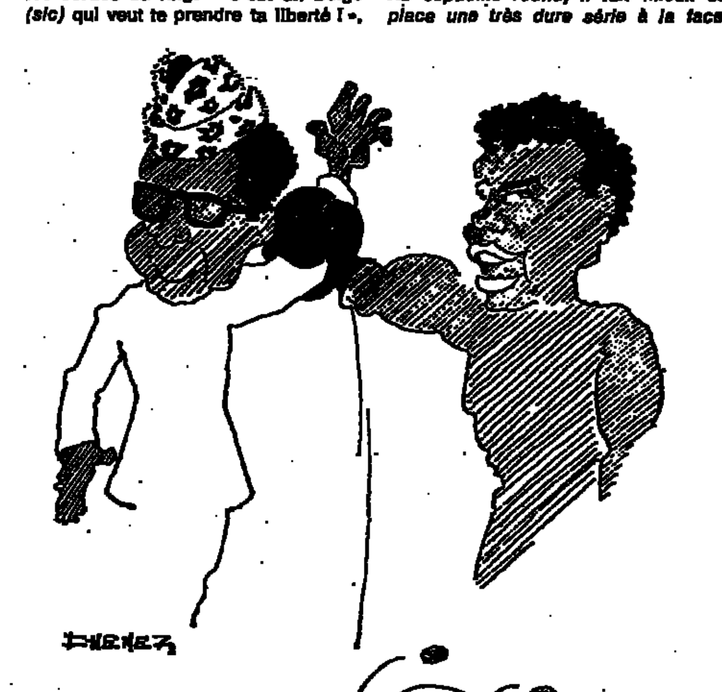
A quinze secondes de la fin du round, Clay, qui guettait l'ouverture, cueille Foreman d'un direct du gauche aussitôt suivi d'un crochet du droit — un « une-deux » exécuté dans les règles de l'art — qui font tituber le colosse. Foreman n'a pas repris son équilibre que deux fulgurants crochets des deux mains l'envoient au tapis. Il tente vainement de se redresser et il est compté dix, le fatidique K.-O.

LE FINANCEMENT DU MATCH

La bourse astronomique du combat Clay-Foreman (25 millions de francs à chaque boxeur) ne se justifie que par les bénéfices encore plus astronomiques (quelque 125 millions de francs) réalisés par les organisateurs du « safari » pugilistique.

Pourquoi le Zaïre ? Trois raisons : la promotion touristique du pays africain, qui contribue au financement ; la suppression ou l'allégement considérable des taxes fiscales, ruineuses aux Etats-Unis ; la retransmission par satellite pouvant toucher, à des heures « spécialement étudiées », au milieu de la nuit, soixante-dix pays à la fois et des centaines de villes américaines.

Ce « show » pour le monde entier a germé dans l'esprit de ses promoteurs, Henry Schwartz, Don King, ainsi que la firme anglaise Hemdale Leisure Corporation et une société financière suisse, la Risnelia Investment Inc., à la suite du combat Clay-Frazier au Madison Square Garden, lequel avait obtenu une « audience » de 12 % supérieure à la marche d'Armstrong sur la Lune.


(Dessin de CHENEZ.)

Tennis

JAUFFRET ÉLIMINÉ A COUBERTIN

François Jauffret, le numéro un français, n'a pas réussi à se qualifier le mardi 29 octobre pour le deuxième jour du tournoi de Paris au stade Coubertin. Le Brésilien Thomas Koch l'a battu 6-4, 9-8. Bonnes performances en revanche de Dominguez (qui a éliminé Mandarino 6-0, 6-3), de Njodrella (qui a vaincu V. Amritraj 6-2, 5-7, 6-3) et des jeunes « vétérans » Beust et Contet, vainqueurs en double de Passarell et Van Dillen. Quant à Proisy, il s'est fait « sortir » par Philippss Moore...

L'AFRIQUE DU SUD REMPORTE LA COUPE DAVIS... PAR FORFAIT DE L'INDE

L'Inde a officiellement renoncé à rencontrer l'Afrique du Sud pour disputer la finale de la Coupe Davis, annonce-t-on à la Nouvelle-Delhi. Vainqueur par forfait, l'Afrique du Sud remporte le trophée pour la première fois.

Football

CHAMPIONNAT DE FRANCE DE DIVISION I
(Quatorzième journée)

*Reims b. Lille	4-3
*Lyon et Nantes	1-1
*Rennes b. Saint-Etienne	3-1
*Bastia b. Nîmes	4-0
*Marseille et Troyes	0-0
*Lens b. Bordeaux	3-0
*Nice b. Strasbourg	2-1
Monaco b. *Paris-S.-G.	1-0
Sochaux b. *Metz	1-0
*Angers et Red Star	1-1

Classement. — 1. Reims et Bastia, 20 pts ; 3. Lyon, 19 ; 4. Saint-Etienne, 18 ; 5. Bordeaux et Marseille.

COUPE D'EUROPE DE FOOTBALL

A l'occasion du match retour HAJDUK SPLIT - ST-ETIENNE qui aura lieu le 6 novembre, à Saint-Etienne, à 20 heures 30, l'agence Wasteels organise un train spécial qui partira le le 6 nov. gare de Lyon, à 12 h. 35. Arrivée à Saint-Etienne à 19 h., retour après le match à 23 h. 50 (couchettes), arrivée Paris, 7 nov., à 6 heures 17.

PRIX (Voyage-couchette et entrée au stade compris) : 197 F - 187 F - 177 F

Renseignements et réservation : Agence Wasteels
2, rue Michel-Chasles, Paris-12e
343-46-10

AÉRONAUTIQUE

Les États pourraient être propriétaires de Concorde et le louer à l'heure de vol à des compagnies

propose le président du directoire de la S N I A S

« Il faut essayer de dissocier la propriété de Concorde de son exploitation technique par une compagnie aérienne », a déclaré, mardi 29 octobre à Paris, M. Charles Cristofini, président du directoire de la Société nationale industrielle aérospatiale (SNIAS), qui a rendu compte des résultats de la tournée de l'avion Concorde-02, du 20 au 28 octobre, sur le continent américain. L'avion de pré-série franco-britannique a parcouru, sans incidents, au total, l'équivalent de 42 830 kilomètres — le tour du monde — en vingt-sept heures et vingt-quatre minutes de vol, dont dix-neuf heures et dix minutes de croisière supersonique.

Constatant que certaines compagnies aériennes latino-américaines, notamment, souhaitent coopérer avec Air France et British Airways qui ont ont commandé neuf Concorde à ce jour, M. Cristofini a indiqué qu'il fallait *« faire preuve d'imagination et de raison »* pour concevoir des formules d'exploitation commerciale de l'avion supersonique autres que les simples accords de pool ou le leasing (crédit-bail). Il a ainsi suggéré que la propriété de Concorde, distincte de la compagnie aérienne qui le met en service régulier, soit le fait de l'État ou d'une société financière intermédiaire et il a rappelé, à cette occasion, qu'à la fin de la dernière guerre mondiale, les avions subsoniques SO-Bretagne avaient été exploités par Air France selon la formule du *« compte-vente »*, c'est-à-dire que l'État louait à l'heure de vol cet avion à la compagnie nationale.

De son côté, M. Clande Lalanne, directeur général adjoint d'Air France, a précisé que la compagnie nationale souhaitait mettre en service ses premiers Concorde entre Noël 1975 et le 1er janvier 1976 sur une ligne qui serait Paris-Rio-de-Janeiro. L'avion comporterait cent sièges pour améliorer le confort des passagers. Pour la compagnie, le coût d'un Concorde, avec ses pièces de rechange, est évalué à 300 millions de francs. Les tarifs envisagés à l'heure actuelle seraient ceux de la première classe sur Paris-Tokyo ; ceux de la première classe augmentés de 10 % sur l'Atlantique nord et ceux de la première classe augmentés de 20 % sur les routes de l'Amérique du Sud, à la condition qu'un accord tarifaire intervienne avec les compagnies aériennes qui n'exploitent pas Concorde.

LE REMPLACEMENT DES STARFIGHTER

Les constructeurs néerlandais et belges demandent un choix européen

Les industriels néerlandais et belges de l'aéronautique ont signé, aux côtés des industriels français, ouest-allemands, suédois, espagnols, italiens, britanniques et suisses, une déclaration commune demandant aux gouvernements néerlandais, belge, norvégien et danois de choisir un avion de combat européen pour remplacer leurs appareils F-104 Starfighter. De son côté, M. Alterio Spinelli, membre de la commission du Marché commun chargé de la politique industrielle et de la technologie, s'est prononcé en faveur d'une politique européenne d'achat d'avions civils et militaires.

C'est la première fois que les constructeurs aéronautiques néerlandais et belges, principalement la société hollandaise Fokker et la Société anonyme belge de constructions aéronautiques (SABCA), interviennent officiellement dans les négociations qui opposent les gouvernements de quatre pays européens à leurs éventuels fournisseurs d'avions militaires américains, français ou suédois. Le marché en discussion porte, on le sait, sur trois cent cinquante appareils, dans l'immédiat, et 18 milliards de francs.

Depuis le début de 1974

DEUX BOEING-727 VENDUS CHAQUE SEMAINE

Pour l'équivalent de 775 millions de francs environ, la compagnie intérieure américaine Delta Airlines vient de commander à Boeing 19 moyen-courriers triréacteurs Boeing-727 livrables entre avril et décembre 1975. Cette commande porte à 58 le nombre de ces avions en service chez Delta.

A ce jour, Boeing aura vendu 1 187 triréacteurs et, depuis le début de cette année, 84 Boeing-727, soit deux appareils vendus par semaine, ce qui constitue un record toutes catégories...

ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

District parisien

Un délai de réflexion pour le projet d'aménagement des Halles

Un groupe de travail reunissant des représentants de l'État et de la Ville de Paris sera vraisemblablement constitué pour étudier plusieurs projets d'aménagement de l'ancien carreau des Halles. Ce groupe présentera aux élus, si possible avant la fin de l'annee et au plus tard avant le mois de mars 1975, *trois esquisses accompagnées d'études financières*. Le prefet de la capitale avait proposé cette solution (« le Monde » du 30 octobre), et elle a été retenue par la commission permanente des Halles, reunie mardi 29 octobre.

La majorité du Conseil de Paris (U.D.R., R.I., centristes) devait voter mercredi 30 octobre en séance plénière une délibération allant dans ce sens. Un compromis a donc été trouvé entre les exigences de ceux qui voulaient écarter un choix imposé et les défenseurs du projet de M. Ricardo Bofill, soutenu par le préfet de Paris et par l'Elysée. Les élus U.D.R. ont admis l'éventualité d'un aménagement architectural au centre du carreau, et les républicains indépendants et les centristes ont accepté de laisser une certaine liberté de choix au Conseil de Paris...

De leur côté, les élus communistes ont annoncé au cours d'une conférence de presse leur intention de faire publiquement les comptes de l'opération des Halles. M. Jean Gajer a critiqué l'attitude des conseillers socialistes, qui ont quitté la salle des séances : *« Nous ne jouons pas les Ponce Pilate*, a-t-il déclaré. *Les choses sont trop sérieuses...* »

Enfin, une exposition est organisée dans l'église Saint-Leu par le Centre d'information et d'animation des Halles (1). Les propositions d'une quinzaine d'architectes, bureaux d'études, etc., pour l'aménagement du quartier seront présentées afin de *« nourrir la réflexion »*. Les organisateurs déclarent qu'ils n'ont opéré aucune sélection et accepteront toute proposition nouvelle.

(1) CIAH, 98, rue Rambuteau, Paris (1er), tél. 236-53-82. Exposition du 8 au 30 novembre, de 12 h. à 20 h.

CONSTRUCTION NAVALE

Moins de commandes dans les chantiers

La France se « tient » bien

Londres (A.F.P.). — La récession qui affecte la construction navale dans le monde entier s'est accentuée pendant le troisième trimestre de l'année en cours en raison de l'annulation de plusieurs commandes de gros pétroliers. Il y a là une conséquence directe de l'aggravation de la crise de l'énergie.

Selon les dernières statistiques du Lloyds, les nouvelles commandes sont, durant les mois de juillet, août et septembre, tombées à leur niveau le plus bas depuis septembre 1972 (1). Toujours premier constructeur naval du monde, le Japon a, pour le second trimestre consécutif, enregistré une diminution de l'ensemble de ses commandes en carnet, de même que l'Espagne, ce qui permet ainsi à la Grande-Bretagne de passer au quatrième rang des pays constructeurs. En revanche, les chantiers français ont enregistré une très faible augmentation de leurs commandes.

A la fin de septembre, le total des pétroliers de plus de 100 000 tonnes sous commande n'était que de quatre cent quarante-trois au lieu de quatre cent soixante-huit à la fin de juin, et de quatre cent quatre-vingt-quinze à la fin de mars. Le tonnage des commandes de l'ensemble des pétroliers représente encore la majeure partie des carnets, mais a diminué de plus de 3 millions de tonnes au cours du troisième trimestre de 1974.

(1) Le tonnage sous commande des principaux constructeurs se présentait ainsi à la fin d'octobre (en millions de tonnes ; entre parenthèses figure la variation par rapport au trimestre précédent) : Japon, 37,34 (— 1,74) ; Suède, 10,27 (— 0,14) ; Allemagne de l'Ouest, 7,85 (+ 0,08) ; Grande-Bretagne, 6,92 (+ 0,08) ; Espagne, 6,57 (— 0,50) ; France, 6,20 (+ 0,06) ; États-Unis, 5,22 (+ 0,44) ; Norvège, 3,86 (— 0,95) ; Italie, 3,4 (— 0,40) ; Danemark, 3,37 (+ 0,09) ; Pays-Bas, 2,14 (— 0,09) ; Yougoslavie, 1,98 (— 0,05).

AUX LECTEURS DU « MONITEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET DU BATIMENT »

Les perturbations postales ont amené « le Moniteur des travaux publics et du Bâtiment » à mettre au point un système de diffusion permettant d'assurer la continuité de son service à ses lecteurs.

Vous pourrez trouver le « Moniteur » :

Paris et région parisienne : au siège du journal, 17, rue d'Uzès, 75002 Paris, et dans les principaux points de vente (librairies, maisons de la presse, drugstores, kiosques) ;

Province : dans les principales librairies et maisons de la presse de quarante et une villes.

AUX ENTREPRENEURS DE TRAVAUX

Pendant la grève des P.T.T., « le Moniteur des travaux publics et du bâtiment » peut renseigner par téléphone les entrepreneurs de travaux sur tous les avis d'adjudications et d'appels d'offres parvenus à sa connaissance.

TELEPHONE DU « MONITEUR » : 233-44-35.
TELEX UPRESSE 68.876 F.

ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

A PROPOS DE...

LA FERMETURE DE LA LIGNE PARIS - LA ROCHELLE

La province tient à l'avion

Le Conseil supérieur de l'aviation marchande doit, le 31 octobre, donner son avis sur le projet d'Air Inter de fermer, par mesure d'économie, la ligne Paris-La Rochelle.

Dans la chasse aux décentralisations industrielles, la ligne aérienne était un argument de poids : un peu plus d'une heure pour rejoindre Paris par la voie des airs ; plus de quatre heures par le train le plus rapide. Au bord de l'océan, loin des grands axes routiers, La Rochelle, ses élus et ses industriels avaient vu arriver avec plaisir en 1967 l'avion aux couleurs d'Air Inter qui allait relier — ces derniers temps quatre fois par jour, cinq jours sur sept — l'aérodrome de La Rochelle-Laleu à Orly.

Mais, lorsque la compagnie a fait ses comptes au début de l'automne, il a fallu choisir quels allaient être les sacrifiés. La ligne de La Rochelle fut du lot avec celles de Lille et de Belfort. Passe encore que l'on supprime la liaison avec la capitale du Nord puisque de centre-ville à centre-ville le train bat l'avion; la proximité de l'aéroport international de Mulhouse-Bâle à quelques dizaines de kilomètres de Belfort ne justifie peut-être pas non plus une liaison directe entre cette ville et la capitale. Mais, pour La Rochelle, c'est une autre chose, dirent en chœur la municipalité, présidée par M. Michel Crépeau, député (radical de gauche), le conseil général de la Charente-Maritime (à dominante centre gauche) et la chambre de commerce et d'industrie. Et d'aligner quelques chiffres.

Depuis dix-huit mois, 5 millions de francs ont été engagés à la demande des transporteurs aériens par la chambre de commerce et d'industrie, qui a reçu une aide de l'Etat de 1 500 000 F pour moderniser l'aérodrome, allonger la piste et installer des appareils de guidage pour atterrissage par mauvaise visibilité. Pour assurer le lancement de la seule ligne La Rochelle-Paris, les collectivités locales ont dépensé 1 million de francs et la DATAR 300 000 francs (1).

Cesser l'exploitation de la ligne est donc, pour le maire de La Rochelle, « une décision déplorable, car il s'agit d'un gaspillage de fonds publics inadmissible ». *Les arguments développés par la compagnie Air Inter — stagnation du trafic et faible coefficient de remplissage — pour expliquer son désir de fermer la ligne sont battus en brèche à La Rochelle. Stagnation du trafic ? Les chiffres sont là pour prouver le contraire: quinze mille sept cents passagers durant les neuf premiers mois de 1974 contre onze mille neuf cents durant la même période en 1973, soit une augmentation de 32 % ; en cinq ans, d'autre part, le trafic est passé de cinq cents passagers à plus de treize mille. Le coefficient de remplissage des avions est lui aussi satisfaisant, estime-t-on à La Rochelle. Pour les trois premiers trimestres de 1974, il s'élève à 52 %. Il est même très fort eu égard à l'augmentation du nombre de places offertes par le transporteur, qui a triplé la capacité de ses avions depuis mars 1973.*

Le déficit annoncé par Air Inter sur cette ligne, environ 900 000 F, est-il donc explicable ? « Nous n'avons aucun élément d'appréciation, *dit-on à La Rochelle,* mais il est de toute façon très faible par rapport au déficit global de la compagnie. »

Si la demande présentée par la compagnie auprès de son ministre de tutelle est acceptée, c'est le 15 novembre que la ligne pourrait être fermée. A La Rochelle, on n'ose même plus avancer l'argument sentimental en faveur du maintien de la liaison avec Paris : M. Robert Vergnaud, président d'Air Inter et maire de Rivedoux, la commune de l'île de Ré toute proche du continent, entendra-t-il la supplique de ses concitoyens ?

(1) Outre la liaison La Rochelle-Paris, une ligne La Rochelle-Lyon fonctionne quotidiennement.

FAITS ET PROJETS

Aménagement du territoire

● ZONE INDUSTRIELLE NON CONFORME. — La commune de Montdidier (six mille habitants, dans la Somme) a été condamnée par le tribunal de grande instance d'Amiens à verser 908 000 francs de dommages et intérêts aux établissements Blaise, de Livry-Gargan (Seine-Saint-Denis), qui fabriquent des éléments de construction et de décoration de bâtiments.

La ville avait promis d'aménager en zone industrielle les terrains sur lesquels la société s'installa en 1964. L'expert a constaté que les aménagements existants ne permettaient pas à la société d'exercer normalement son activité.

Circulation

● LEGER RETARD POUR LES AUTOROUTES. — 5 400 kilomètres d'autoroutes seront en service en 1978, a confirmé M. Robert Galley, ministre de l'équipement, qui, le 29 octobre, parlait de son budget devant la commission sénatoriale des finances. Par rapport aux prévisions du programme de Provins, le retard serait, « *au pire* », de l'ordre de 500 à 600 kilomètres.

Compte tenu de l'évolution du trafic et de l'augmentation des charges financières, il faudra sans doute prévoir « *une aide de l'Etat aux sociétés privées de construction d'autoroutes sous diverses formes, et notamment par des bonifications d'intérêt* », a ajouté le ministre.

● AUTOBUS ELECTRIQUE A DUSSELDORF. — Treize autobus électriques entreront en service à Düsseldorf au printemps prochain, a annoncé un porte-parole de la municipalité. — *(U.P.I.)*

Environnement

● VELO SUR LES BERGES. — Les chemins de halage qui bordent les canaux français seront-ils, dans un proche avenir, mis à la disposition des cyclotouristes ? M. Robert Galley, ministre de l'équipement, s'est montré, pour sa part, favorable à ce qui n'est encore qu'un projet : dès le 4 novembre, il adressera une circulaire aux chefs départementaux des services de navigation, leur indiquant les modalités juridiques du projet, l'Etat ne pouvant quant à lui assumer l'équipement et la gestion de ce nouveau réseau, dont la charge devrait incomber aux départements.

CHASSÉ - CROISÉ DANS LA PRESSE ÉCOLOGIQUE

Le mensuel écologique « le Sauvage » édité par « le Nouvel Observateur » annonce qu'après un an et demi de parution il devient « saisonnier et trimestriel » faute de pouvoir « équilibrer son budget sans publicité autre que littéraire ». Le nouveau « Sauvage » paraîtra en janvier sur 128 pages (au lieu de 74). Il coûtera 10 F (au lieu de 5) et présentera des dossiers.

De son côté le mensuel « la Gueule ouverte » devient hebdomadaire à partir d'aujourd'hui mercredi 30 octobre. Il se présente comme « un journal plus rapide et plus informatif », sur 16 pages et avec un format élargi (3 F le numéro).

● PAS DE CREDIT POUR LES PARCS. — Les présidents des parcs naturels régionaux ont adressé aux cinquante-deux députés directement concernés par les parcs une note exposant la « *gravité de leur situation* ». « *Les aides nationales, jusqu'ici accordées aux treize parcs existants, sont en effet remises en cause par le budget 1975, puisque la ligne « subventions aux parcs » n'y figure plus.* »

Les directeurs estiment que, dans ces conditions, « *certains parcs seront contraints de débaucher leur personnel éducatif et, peut-être, d'abandonner leurs activités* ».

● LA PROTECTION DES ESPACES BOISES. — Il faut une autorisation préfectorale pour défricher ou abattre des arbres sur un terrain boisé classé par le plan d'occupation des sols. On peut construire sur le dixième d'un terrain boisé si l'on donne le reste à une collectivité publique, ou encore échanger un espace boisé contre un terrain à bâtir. Ces dispositions résultent d'un décret du 21 octobre 1974 (*Journal officiel* du 27 octobre) pris en application de la loi d'orientation foncière du 30 décembre 1967. Elles viennent d'être insérées dans le code de l'urbanisme.

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

DANS UNE LETTRE A M. VENTEJOL

« Le Conseil économique et social doit être le révélateur des convergences et des divergences de la société française »

écrit le président de la République

Dans une lettre adressée à M. Gabriel Ventejol, président du Conseil économique et social, et rendue publique mardi 29 octobre, M. Valéry Giscard d'Estaing définit le rôle qu'il assigne à cet organisme :

« *Il revient au Conseil*, écrit-il, *d'améliorer, par ses débats, la communication et la compréhension des différentes catégories professionnelles entre elles. Il lui appartient aussi d'éclairer, par ses avis, la politique économique et sociale du gouvernement. Ces deux missions sont particulièrement importantes. Je forme le vœu que, sous votre conduite, le Conseil économique et social s'en acquitte pour le plus grand bien de la collectivité nationale.*

» *Dans cet esprit, j'attends en particulier du Conseil qu'il joue le rôle d'un révélateur des convergences et des divergences de la société française.*

» *Des convergences : le fond commun des intérêts qui unissent les diverses composantes de notre société est beaucoup plus important que ne le laisse penser la diversité des approches et des langages de chaque catégorie sociale ou professionnelle. Faire apparaître, par des discussions loyales et des compromis sincères, cette zone de consensus profond est l'une des tâches essentielles de votre haute assemblée. Je n'ai pas besoin de souligner combien elle peut être utile pour préparer les voies à l'action du gouvernement comme à celle du législateur.*

» *Mais l'accord de tous ne peut être attendu sur chaque sujet. Notre société est d'essence pluraliste. Il est normal que sur des questions importantes, des dissentiments persistent. En un tel cas, le rôle du Conseil économique et social ne doit pas être, me semble-t-il, de masquer l'étendue ou la consistance des désaccords par l'élaboration de compromis de pure forme, mais bien plutôt de faire apparaître en pleine clarté les positions des uns et des autres.*

» *L'expression ouverte et responsable des divergences que la discussion n'a pu réduire fait aussi partie des conditions du bon fonctionnement d'une démocratie sociale. C'est alors en favorisant cette expression que le Conseil peut, à mon sens, éclairer le plus utilement les arbitrages des pouvoirs publics.* »

CONJONCTURE

LES INDUSTRIELS PRÉVOIENT UN NET RALENTISSEMENT DE LA HAUSSE DES PRIX A LA PRODUCTION

Le ralentissement de la hausse des prix à la production se confirme. L'enquête de l'INSEE (Institut national de la statistique) effectuée en octobre auprès des chefs d'entreprise montre que les industriels sont de plus en plus nombreux à prévoir un ralentissement de la hausse de leurs prix. L'écart entre les réponses « nos prix vont augmenter » et les réponses « nos prix vont baisser » est revenu à + 42 en octobre alors qu'il était à + 51 en septembre et à + 77 en avril. L'écart de septembre correspond « grosso modo » à un rythme annuel de hausse de prix à la production de 6 %. C'est dire qu'on reviendrait au cours des prochains mois au rythme de hausse des années 1969 à 1972.

Si ces perspectives se confirment (les éléments psychologiques donnent évidemment une certaine fragilité au jugement des chefs d'entreprise), la décélération de l'inflation serait spectaculaire, puisque pour les premiers six mois de l'année le rythme de hausse annuel des prix à la production était encore de + 10 à + 12 % pour les biens d'équipement, + 15 à + 20 % pour les biens de consommation, + 25 % pour les biens intermédiaires.

Cette cassure du rythme est le résultat du net freinage de la demande intérieure. Mais on peut d'ores et déjà noter que la demande étrangère fléchit elle aussi un peu. Du coup, les stocks se gonflent et les carnets de commandes s'amenuisent. Le retournement de la situation économique est maintenant évident. — AL. V.

AFFAIRES

LA CRISE DE L'AUTOMOBILE

Chômage chez Renault, Audi et Fiat

Le personnel de l'usine Renault du Mans (huit mille sept cents personnes au total) a été informé que les journées du jeudi 31 octobre et du vendredi 8 novembre seraient chômées. « Afin de permettre un rééquilibrage des en-cours de fabrication, compte tenu de l'évolution du marché de l'automobile, caractérisée par un ralentissement de plus en plus marqué », ainsi que le souligne le communiqué de la direction, ces journées seront indemnisées par le fonds de régularisation des ressources dans le cadre des règles habituelles.

Les travailleurs de l'usine, nous signale notre correspondant, ont désapprouvé cette décision, au cours d'un meeting qu'ils tenaient dans le cadre de la journée d'action pour le maintien du pouvoir d'achat et de l'emploi. Ils ont notamment réclamé le paiement intégral de leurs salaires et l'application plus large de la retraite anticipée, dont deux cent quatre-vingt-quatre travailleurs de l'usine mancelle seraient actuellement justiciables.

En Allemagne fédérale, les constructeurs automobiles poursuivent leur programme de réduction de la production. Ainsi, Audi-N.S.U. a annoncé, le 29 octobre, une nouvelle période de chômage partiel du 18 au 29 novembre prochain pour dix huit mille de ses trente et un mille salariés. Cette période de chômage partiel sera la sixième depuis le début de l'année et sera suivie d'une nouvelle période du 16 décembre au 3 janvier.

En Italie, enfin, le 55e Salon de l'automobile, de Turin, s'est ouvert dans une atmosphère de crise. Après avoir souffert de sous-production depuis 1969 (200 000 voitures « perdues » par an en moyenne à cause des conflits sociaux et de l'absentéisme), Fiat est passé en mai dernier de « *l'anémie à la congestion* ». Aujourd'hui, la firme produit trop de voitures et, pour épuiser les stocks, ajuster la production aux ventes, Fiat a instauré, depuis le 7 octobre et jusqu'au 31 janvier 1975, la semaine de vingt-quatre heures (au lieu de quarante) pour 65 000 de ses salariés, sur les 200 000 du groupe.

Mesures similaires pour 9 400 ouvriers chez Lancia et Autobianchi. Alfa Romeo, de son côté, va mettre 20 000 de ses 40 000 salariés en chômage du 5 au 8 novembre. Les marques de prestige : Ferrari, Maserati, Lamborghini, Iso agonisent. La carrosserie Vignale (200 ouvriers) va fermer ses portes.

Pour chaque ouvrier des usines automobiles touchées par le chômage partiel, on en compte trois dans les entreprises sous-traitantes (l'automobile fait vivre 700 000 salariés en Italie). Seules les usines produisant des véhicules industriels échappent à la récession.

A L'ÉTRANGER

DEVANT LA MENACE DE RÉCESSION

M. Ford n'écarte pas un changement de politique économique

L'administration de l'énergie est remaniée de fond en comble

Le président Ford a annoncé, le 29 octobre, un remaniement total de son état-major chargé des problèmes de l'énergie, au cours d'une conférence de presse improvisée, en fait soigneusement préparée, afin de limiter les remous que cette décision devrait normalement provoquer. M. Andrew Gibson, jusqu'ici secrétaire adjoint au commerce, remplace à la direction de l'administration fédérale de l'énergie, M. John Sawhill, qui s'était fait l'avocat de mesures sévères de rationnement.

M. Ford a par ailleurs indiqué que les Etats-Unis n'étaient pas à l'abri d'une récession et que dans ce cas il modifierait sa politique économique. En fait, l'indice global d'activité, qui regroupe huit indicateurs sectoriels et est censé préfigurer le sens de l'évolution économique, a baissé de 2.5 % en septembre, après avoir diminué de 1,6 % en août.

De notre correspondant

Washington. — Le départ, pour ne pas dire le renvoi, de M. Sawhill, qui dirigeait l'administration fédérale de l'énergie depuis le 1er mai dernier, date à laquelle il avait succédé à M. Simon, nommé alors secrétaire au Trésor, est une décision essentiellement politique, qui arbitre, en tout cas temporairement, les divergences de vues exprimées au plus haut échelon sur l'orientation de la politique américaine de l'énergie. La démission de M. Sawhill n'a pas surpris, ses difficultés avec le président Ford et plusieurs autres membres du cabinet étant connues.

Certes, le président a tenu à souligner qu'il n'y avait pas de divergences majeures entre M. Sawhill et la Maison Blanche, sinon peut-être dans les méthodes et les techniques. Mais plus tard, dans la soirée, M. Morton, ministre de l'intérieur, récemment chargé par le président de superviser l'activité des divers organismes s'occupant des problèmes de l'énergie, admettait que le départ de M. Sawhill résultait de conceptions politiques et économiques différentes, rappelant à ce propos que le président et lui-même restaient partisans de restrictions volontaires, de préférence à l'imposition de mesures autoritaires recommandées par M. Sawhill. Celui-ci, qui n'a jamais appartenu au parti républicain, s'était fait quelques ennemis à la Maison Blanche en exprimant publiquement sa déception devant l'absence d'une politique rigoureuse de l'énergie. Toutes les suggestions de M. Sawhill avaient d'ailleurs été pratiquement rejetées par le président Ford dans son message économique.

A dire vrai, le remaniement décidé par M. Ford ne semble pas avoir réglé définitivement la lutte de tendances au sein de l'administration concernant les meilleurs moyens de réduire la dépendance des Etats-Unis en brut étranger. Les uns insistent sur la nécessité d'un effort concentré sur l'accroissement de la production nationale, les autres réclament de rigoureuses mesures de conservation. Les mêmes divisions se retrouvent au Congrès. A brève échéance, le président Ford devra arbitrer ce débat ; mais dans l'immédiat il semble vouloir garder sa liberté de manœuvre.

« *Si les restrictions volontaires ne diminuent pas nos importations de pétrole d'un million de barils par jour*, a-t-il dit, *je devrais envisager des mesures autoritaires, y compris une limitation drastique des importations...* » De même, le président a laissé entendre qu'il pourrait modifier sa politique économique d'ensemble. Tenant compte des indices négatifs publiés par le département du commerce sur une nouvelle chute brutale de la production, le président a admis que la nation n'était pas à l'abri d'une récession, et que, dans ce cas, il changerait son programme d'action. Ces déclarations n'ont pas rassuré les milieux politiques et économiques qui doutent de la compétence et des méthodes du chef de l'exécutif. Ils ont l'impression d'un flottement et d'un manque d'autorité de la Maison Blanche.

HENRI PIERRE.

L'ARABIE SAOUDITE DÉMENT QU'ELLE AIT L'INTENTION DE BAISSER LES PRIX DU PÉTROLE

Ryad. — Un porte-parole officiel saoudien a démenti, lundi soir, que l'Arabie Saoudite était disposée, comme certains journaux américains l'ont annoncé, à baisser de 10 % le prix du pétrole qu'elle exporte. (*Le Monde* du 29 octobre.)

Dans une déclaration diffusée lundi, en début de soirée, par Radio-Ryad, le porte-parole a précisé que, « *au cas où une telle mesure serait prise, elle ne le serait qu'avec l'approbation des pays membres de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole)* ». « *De toute manière,* a ajouté le porte-parole, *si une réduction des prix intervient elle sera inférieure à 10 %.* »

Télévision couleur

EMO PASSE SOUS LE CONTROLE DE TELEFUNKEN

La société des Engins Matra et Telefunken viennent de signer un protocole d'accord, aux termes duquel la société EMO (trente-cinq mille téléviseurs couleur produits et sept cents employés), passe sous le contrôle du groupe allemand.

EMO fut à l'origine du procédé Secam, de télévision couleur inventé par Henri de France. En mai 1973, M. Floirat — actionnaire principal d'EMO — fit appel aux Engins Matra (dont il est également gros actionnaire), pour tenter de résoudre les difficultés financières d'EMO. 32 millions de F furent injectés dans l'affaire sous forme « d'avances ». Ces sommes « provisionnées » dans les comptes de Matra sont d'ailleurs à l'origine du déficit annoncé par cette société pour le premier semestre 1974. Cette injection d'argent frais se révélera insuffisante, d'autant que le marché de la télévision connaît une relative récession.

Même si Matra conserve, aux termes des accords avec Telefunken, un intérêt minoritaire dans EMO, il reste que cette opération marque la fin de l'aventure de la télévision couleur pour le groupe Floirat.

Nous informons nos lecteurs qu'en raison des fêtes de la Toussaint le « Monde immobilier Banlieue » sera publié dans notre prochain numéro

LA VIE SOCIALE

CONFLITS

COMMENCÉE MERCREDI MATIN

La grève dans les Houillères du bassin de Lorraine était suivie par 80 % des mineurs de fond

A l'appel des syndicats C.G.T., C.F.T.C., C.F.D.T. et F.O., la grande majorité des ouvriers des Houillères du bassin de Lorraine (H.B.L.) se sont mis en grève le mercredi 30 octobre. Aux postes du matin, le mouvement était suivi à 80 % par les mineurs de fond (sur trois mille neuf cent vingt inscrits) et à 30 % par les mineurs au jour. Le mouvement a été particulièrement suivi au siège de Folschviller, où 92 % du personnel était en grève, au puits Simon (79 %) et à Merlebach (75 %). Si au niveau des deux cokeries la situation est normale, en revanche la production des deux centrales a été très largement reduite. Confirmant les propos tenus récemment par M. d'Ornano, les Charbonnages de France rappellent dans un communiqué « le caractère inéluctable, dans l'immédiat, de l'arrêt de l'exploitation de Faulquemont », mais que « cette décision ne préjuge pas précisent l'avenir lointain du siège, dont la capacité d'extraction sera maintenue en état ».

Lundi 28 octobre, M. d'Ornano avait reçu M. Matteoli, president des Charbonnages de France, et lui avait « fait connaître les instructions gouvernementales relatives à la revision du programme de production du charbon national ».

Un test

De notre correspondant

Metz. — Un rebondissement pourrait modifier le cours du conflit : mardi soir, en effet, les fédérations régionales C.F.T.C. et F.O. ont annoncé que l'ingénieur en chef des mines de Metz, également inspecteur du travail aux H.B.L., M. Arnouilh, *« a eu mission, par ordre du ministre de l'industrie, de faire part aux organisations syndicales des décisions suivantes : les membres de la commission de l'article 11 se réuniront incessamment pour réexaminer les problèmes de production charbonnière et, sous l'égide du service des mineurs, une concertation générale sera organisée sur les possibilités réelles du bassin houiller lorrain de relancer la production vers le plus haut niveau possible, n'excluant pas un objectif de 12 millions de tonnes ».*

Ces négociations pourraient intervenir dans la première quinzaine de novembre. Cependant, une *contradiction* apparaît. En effet, si l'objectif de 12 millions de tonnes était reconnu, cela signifierait le maintien en exploitation de la mine de Faulquemont. Or, de son côté, la direction des Charbonnages, dans un communiqué, a rappelé *« le caractère inéluctable dans l'immédiat de l'arrêt de l'exploitation du siège de Faulquemont »* et a confirmé les décisions de mutation du personnel de ce siège.

A bien des égards, ce conflit prend ainsi l'allure d'un véritable test, tant sur le plan économique que politique et syndical. En déclenchant cette grève, les syndicats espèrent bien évidemment amener le gouvernement à modifier le nouveau plan charbonnier adopté le 25 septembre dernier, qui condamne Faulquemont et le puits de Folschviller en 1977. Ils peuvent s'appuyer, en Lorraine, sur une opinion publique qui ne peut comprendre qu'on puisse fermer un puits et renoncer à quelque 100 millions de tonnes de charbon au moment même où l'on parle de pénurie énergétique. Ils veulent également *« revaloriser le métier de mineur »*. En effet, malgré les hausses intervenues, en *janvier dernier*, les mineurs ont vu leur pouvoir d'achat baisser au fil des années (1).

En lançant une grève à durée non limitée et non pas illimitée, les syndicats ont envoyé la balle dans le camp du gouvernement. Par là même ils pourront juger de la capacité de résistance de celui-ci. En outre, dans la situation actuelle, la perte de 42 000 tonnes de charbon par jour (2) est certainement un élément non négligeable permettant de faciliter l'ouverture.

Une unité syndicale difficile

Mais par-delà les aspects économiques et même politiques, le conflit qui vient de s'ouvrir dans les H.B.L. est également un test sur le plan syndical. Le mouvement a été lancé par les quatre syndicats ouvriers (C.G.T., C.F.T.C., C.F.D.T. et F.O.), sur la base d'une plate-forme revendicative commune. Aux yeux du public, l'unité syndicale a été préservée. Cependant, la façon dont a été lancé le mot d'ordre permet de croire que cette unité ne s'est pas réalisée sans difficulté. C'est en effet sur la pression de la C.G.T. que le *conflit* au niveau de l'ensemble du bassin a débuté le mercredi 30 et non le lundi 28 octobre, comme le demandait la C.F.D.T., qui voulait agir le plus rapidement possible après le matraquage des mineurs de Faulquemont qui occupaient le siège de la direction des H.B.L. à Merlebach.

Ce retard a une conséquence importante. Dans un premier temps, les mineurs ne feront grève que deux jours consécutifs. Du fait du 1er novembre, ils seront ensuite en congé du vendredi au dimanche inclus. Les syndicats affirment qu'ils auront alors le temps de compter leurs troupes et de faire le point. On peut cependant s'interroger sur les raisons qui ont poussé les centrales ouvrières à prendre le risque de voir leur mouvement perdre de son ampleur.

Tout laisse croire que les divergences de vues en matière de stratégie entre la C.G.T. et la C.F.D.T. y sont pour quelque chose. Des divergences qui datent de plusieurs mois. Les cégétistes n'ont pas oublié la grève des cheminots, en janvier 1974, ni celle des ouvriers des carrières en mars de la même année, qui s'étaient traduites par un affrontement ouvert entre, d'une part, la C.F.D.T., et, d'autre part, la C.G.T., la C.F.T.C. et F.O. (3).

Les blessures commencent à peine à se cicatriser, et la C.G.T. ne peut oublier qu'elle dut prendre à ce moment-là le risque de passer pour une briseuse de grève C'est ce qui explique certainement pourquoi la C.G.T. a agi avec une prudence extrême ces dernières semaines et cela permet de comprendre les déclarations de M. Achille Blondeau, secrétaire général de la fédération des mineurs C.G.T., qui condamne avec autant de véhémence *« les actions irresponsables »* et les *« conflits à caractère aventuriste »*. En imposant une stratégie unitaire, la C.G.T. a incontestablement pris la tête du mouvement. Il reste à savoir maintenant quelle sera la durée du conflit. Les quatre syndicats se sont déclarés prêts à négocier. La marge d'action du gouvernement est cependant étroite. Modifier le plan charbonnier serait reconnaître qu'il s'est trompé. Accepter des hausses importantes de salaires risquerait de l'amener à céder dans d'autres secteurs.

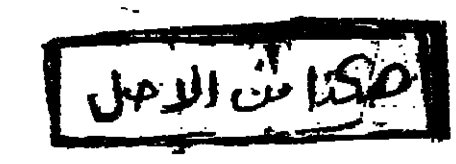
J.-C. BOURDIER.

(1) Un mineur à l'abattage, c'est-à-dire au fond, après vingt ans de mine, à l'échelle 6, gagne 2 993 francs brut ; 78 % des piqueurs sont à ce niveau.

(2) En septembre 1974, la production globale des H.B.L. a été de 42 048 tonnes par jour, qui se décomposent de la façon suivante : Merlebach, 15 293 ; Wendel, 8 505 ; Simon, 8 076 ; La Houve, 6 364 ; Folschviller, 2 452 ; Faulquemont, 1 483.

(3) Aux élections professionnelles de 1972, les cinq syndicats avaient obtenu : C.G.T., 38,3 % ; C.F.T.C., 29,2 % ; C.F.D.T., 15,4 % ; F.O., 11,8 % ; C.G.C., 5,3 %. Aux élections de 1969, les syndicats avaient obtenu respectivement : 39,2 %, 31,8 %, 11,7 %, 13,9 % et 4,4 %.

● LA REUNION PATRONAT-SYNDICAT-GOUVERNEMENT, qui s'est tenue le 29 octobre sur le financement du fonds de garantie de ressources qui doit accompagner la fusion des régimes de chômage public et complémentaire, n'a pu aboutir à un accord. M. Oheix, représentant le ministre du travail, a annoncé que le gouvernement portait de *1 071 millions à 1 204 millions* les crédits qu'il versera. Ils doivent financer le « surcoût » de l'élargissement des droits des chômeurs, une légère participation à l'allocation d'attente (garantie de ressources d'un an) et le relèvement de l'allocation de chômage d'Etat. Celle-ci est actuellement de 10 francs par jour. Les dernières offres gouvernementales la porteraient à 12 francs au 1er janvier 1975, alors que les centrales réclament 16 francs, taux *minimal* du régime complémentaire. Les syndicats ont proposé un compromis à 14 francs. Ils réclament, en outre, des indexations précises des crédits gouvernementaux.



ET REVENDICATIONS

LES TENSIONS S'AGGRAVENT DANS LE SECTEUR PUBLIC

Les négociations ont repris aux P.T.T. entre le secrétariat d'État et les syndicats

Les discussions qui ont repris, ce mercredi 30 octobre au matin, entre M. Pierre Lelong, secrétaire d'État aux P.T.T., et les syndicats — à l'exception de la C.G.C. qui proteste de ne pas avoir été admise, — étaient abordées avec un certain optimisme par les représentants de Force ouvrière et de la C.F.T.C. après la déclaration faite la veille par le secrétaire d'État. M. Lelong avait répété que si le relèvement des traitements qui concerne l'ensemble des fonctionnaires ne pouvait être discuté pour le moment, en revanche il ferait des « propositions constructives » sur « les autres problèmes propres aux P.T.T. » (nombre d'auxiliaires, déroulement des carrières, niveau des salaires des différentes catégories les unes par rapport aux autres, situation dans les centres de tri dans tel ou tel autre secteur, et bien d'autres questions encore).

Mais les fédérations C.G.T. et C.F.D.T., qui n'ont pas signé la convention salariale de 1974, maintiennent leurs revendications initiales et réclament un acompte mensuel de 200 F pour porter le traitement minimal d'environ 1 500 F à 1 700 F. Cette volonté d'obtenir une majoration substantielle des rémunérations du secteur public, déjà formulée le 8 octobre par la C.G.T. et la C.F.D.T., se manifeste de plus en plus. Leurs organisations de la fonction publique et des services publics, réunies le 29 octobre, réclament de nouveau des négociations. Elles lancent un appel à participer à la manifestation parisienne C.G.T. - C.F.D.T. - FEN organisée le 5 novembre.

F.O. ne participera pas à la grève E.G.F.

Les cheminots cégétistes et cédétistes ont, au début de cette semaine, invité leurs adhérents à se mobiliser, comme leurs camarades l'ont déjà fait à l'E.G.F.

Cependant, la grève lancée le 5 novembre par les électriciens et gaziers G.C.T. et C.F.D.T. est condamnée sans équivoque par la Fédération F.O. « C'est, déclare-t-elle, un coup bas porté à la convention. » Celle-ci, souligne F.O., vient d'apporter encore, le 25 octobre, une augmentation de salaire qui va de 3 % à 6 % (17,5 % depuis le début de l'année pour certaines catégories).

Les dirigeants de la C.G.T., de la C.F.D.T. et de la F.E.N. devaient se rencontrer, ce 30 octobre, pour décider des nouveaux développements de leur campagne pour l'emploi, les salaires et autres revendications. Ils s'estiment satisfaits de la première phase de leur action, qui s'est achevée le 29 octobre avec de nombreuses manifestations et divers débrayages en province.

— BILLET —

Les jeunes postiers prisonniers de Paris

Ils détestent Paris. Comme des dizaines de postiers. Ils ont dix-neuf ans. Comme des centaines de postiers. Préposés en grève, ils ont manifesté le 28 octobre sous les fenêtres du secrétaire d'État aux postes et télécommunications. Comme des milliers de postiers. Ils en ont marre. Comme la grande majorité des agents des P.T.T.

Luc, Serge, Michel et Patrice sont arrivés dans la capitale il y a trois mois venant de la province, sans emplois et sans avenir. Au moment où les aoûtiens goûtaient les joies du « farniente », ils se sont mis au travail. Ils sont devenus facteurs à Paris.

Luc est monté de Millau (Aveyron) où il était lycéen : « Aucun débouché. » *Serge, sans diplôme, a abandonné Laon (Aisne) :* « Pas d'emploi. » *Michel a laissé sa truelle de maçon à Montpellier (Hérault) :* « Mal payé », *et Patrice, auxiliaire P.T.T. à Saint-Vallier (Drôme), a décidé de postuler le statut de titulaire :* « Pour la sécurité de l'emploi. »

Concours réussi, ils arrivent dans la capitale avec deux cents autres jeunes aussi perdus qu'eux. Un dossier d'information, 1 850 francs de prime d'installation, une semaine de cours, trois semaines dans un foyer des P.T.T. et les voilà obligés de voler de leurs propres ailes. Côté logement : Michel et Patrice ont la chance de partager un meublé pour un loyer de 510 francs. Côté travail : le bureau central du 7 heures, partent les préposés de 30 kilos et des milliers de lettres.

Ils commencent à 6 h. 15 six jours par semaine. Ils trient les correspondances de leur quartier par rues et par numéros. A 7 heures partent les préposés chargés de « la politique » : les journaux du matin. A 8 heures, ceux qui effectuent la première distribution. A 9 heures, c'est au tour de « la finance », assurée par ceux qui ont fait « la politique » : mandats, valeurs déclarées, envois recommandés. A 11 heures, deuxième distribution. A 14 heures, la troisième. Entre chacune de ces tournées, les facteurs trient et trient encore.

Patrice, Michel et Serge aiment bien leur travail. Ils le jugent intéressant. En tout cas, plus que celui de maçon ou celui de... chômeur. Ils apprécient de rencontrer beaucoup de monde et aspirent à gravir les échelons de la grande maison des P.T.T. Au cours de l'année de stage qui commence pour eux, ils devront réussir un examen de tri avant d'être titularisés. Le programme ? Les noms de toutes les artères et de toutes les places du 9e arrondissement, ainsi que ceux des usagers les plus importants. L'épreuve ? Trier deux cents lettres en dix minutes sans commettre plus de trois erreurs.

Là où nous sommes nés

Malheureusement, Paris c'est l'ennui. Et c'est le cafard. Paris auquel ils sont liés pour un an et peut-être beaucoup plus. Dans la capitale, la vie est chère et Michel constate : « Avec notre paye, on se loge, on mange, on s'habille, un point c'est tout. On survit quoi ! Avec le même salaire, on vivrait correctement partout ailleurs. »

Les loisirs sont chers. Cinéma, dancing et bar de Pigalle leur coûtent les yeux de la tête. Alors, ils font un peu de sport et rêvent de parties de chasse ou de cueillette de champignons sur le Causse.

Les Parisiens leur font peur. Luc s'attendait à trouver une ville de fous. Il n'a pas été déçu. Serge renchérit : « Ce sont des robots humains. » *Quant à Patrice, il préfère le qualificatif de* « décadent », « car personne ne se connaît ».

Aussi, quand la grève des centres de tri parisiens a éclaté se sont-ils joints avec allégresse au mouvement, parce que le soir, leurs chambres sont bien tristes et le pays trop loin.

Leurs revendications : « Tout à la fois. » *Une réponse que ne renierait pas les anciens de mai 1968.* « Pourquoi ça a pété ? Parce qu'on voudrait un samedi sur deux, parce qu'on ne veut pas que le téléphone passe au secteur privé, parce qu'on n'est pas assez nombreux, parce qu'on n'est pas assez payé, parce qu'il y a des préposés qui attendent depuis sept ans de retourner en province, parce qu'il faudrait s'occuper de nous. »

Or, ils savent bien que dans la salle du rez-de-chaussée du n° 20 de l'avenue de Ségur, M. Pierre Lelong et les syndicalistes ne négocient que les grands dossiers, ceux que l'on peut chiffrer : la prime d'exploitation, le salaire minimum ou les modifications d'indice. Ils savent bien que ce n'est pas demain qu'ils distribueront le courrier à Millau ou à Laon. Ils n'en maintiennent pas moins la revendication qui leur tient le plus à cœur et que le comité populaire (C.L.A.J.) du 9e arrondissement (1) traduit par une nouvelle définition de l'aménagement du territoire : « Nous voulons du travail là où nous sommes nés. »

ALAIN FAUJAS.

(1) Clubs de loisirs et d'action de la jeunesse, 69, rue Condorcet, Paris (9e).

UNE JOURNÉE SANS LUMIÈRE

Dans la soirée du 28 octobre, un habitant de Châtillon-sous-Bagneux constate, en regagnant son domicile, que le courant y a été coupé. S'étant acquitté dans les délais réglementaires de sa dernière facture de courant domestique, il téléphone dès le lendemain matin au centre E.D.F. pour faire part de sa surprise et demander des explications.

On lui répond qu'il est impossible de le renseigner par téléphone et qu'il doit se présenter sur place. Il se rend aussitôt à Sèvres, puisque le centre dont relève son domicile se trouve là, pour y apprendre que son compteur a été fermé pour cause de non-paiement. Il proteste de sa bonne foi, exhibe le talon de son chéquier — seule preuve manifeste dont il dispose — et affirme que la lettre contenant son chèque a été postée, dûment timbrée et correctement libellée deux jours avant le début de la grève des postes. A quoi, malicieuse, l'employée répondra que « cela ne la regarde pas » et « qu'il n'avait qu'à porter son chèque lui-même à l'E.D.F. ».

Il lui faudra attendre l'après-midi pour voir l'électricité rétablie et après avoir fait en sorte que quelqu'un soit présent lors de l'opération de rebranchement du compteur. Car si l'E.D.F. peut interrompre subrepticement l'arrivée de l'électricité, la remise en service du courant ne saurait s'effectuer sans témoin.

Sur son prochain relevé, cet abonné assez imprévoyant pour n'avoir pas deviné qu'une grève des postes allait survenir deux jours plus tard, verra-t-il figurer une somme à payer de 71 francs : le montant des opérations de coupure et de remise en marche. Lui coupera-t-on de nouveau son courant si, en bonne logique, il adresse cette facture aux P.T.T. ?

DES CHAMBRES DE COMMERCE ORGANISENT UN ACHEMINEMENT DU COURRIER

(De nos correspondants.)

Les chambres de commerce d'un certain nombre de grandes villes ont installé un service postal parallèle pour acheminer le courrier, malgré la grève des P.T.T.

Les postiers grévistes protestent avec vigueur contre ces initiatives qui tentent, affirment-ils, de briser leur mouvement et qui mettent en cause le monopole des postes. A Cherbourg, Nancy, etc., ils ont occupé les locaux des chambres de commerce, les abandonnant ensuite sans incidents.

En Meurthe-et-Moselle, par exemple, la chambre de commerce située au chef-lieu du département a mis à la disposition des P.T.T. un local dans son immeuble. Du personnel non gréviste des P.T.T., aidé par des employés de la chambre de commerce, trie le courrier qui est acheminé par voiture ou par avion aux autres chambres de commerce. Les lettres sont soit distribuées aux entreprises commerciales et industrielles, soit retirées par les destinataires eux-mêmes. Elles sont acceptées jusqu'à 100 grammes et affranchies au tarif normal du courrier exprès. La direction départementale des P.T.T. déclare que ce système est prévu par la loi.

A la chambre régionale de commerce de Lille, six employés s'affairent à répartir le lot, chaque pour plus important, des plis provenant des entreprises. Une centaine de casiers ont été installés, et chaque lettre est oblitérée du cachet « Lille RP », celui des P.T.T. (affranchissement obligatoire : 80 centimes).

● M. RAOUL HONNET, député non inscrit de l'Aube, demande, dans une question écrite, au garde des sceaux si le gouvernement « *n'estime pas opportun, dans l'intérêt même des justiciables, de prévoir d'urgence la suspension, à dater du 15 octobre et durant toute la période actuelle de la grève des P.T.T., de tous les délais de procédure, et notamment de recours* », compte tenu des perturbations qu'entraîne cette grève, « *d'autant plus graves, selon lui, que les règles actuelles de la procédure ont étendu l'usage de la lettre recommandée* ».

● DEUX DECRETS parus au *Journal officiel* du mardi 22 octobre fixent de nouvelles règles en matière de rendement à l'hectare pour les vignes d'appellations contrôlées, et prévoient une analyse et une dégustation de ces vins.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

SOCIÉTÉ LYONNAISE IMMOBILIÈRE POUR L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE
SLIMINCO

Au cours de sa séance du 28 octobre 1974, le conseil d'administration a pris connaissance des résultats au 30 juin 1974 et des prévisions pour l'exercice 1974.

Ces résultats, après amortissements du solde du coût de l'émission de l'emprunt obligataire, permettent d'envisager la distribution, au titre de l'exercice 1974, d'un dividende majoré par rapport à celui de l'année précédente.

A cette date, la société avait signé 122 contrats représentant des engagements de 802 000 000 F H.T. contre 101 opérations d'un montant global de 679 000 000 F H.T. à la fin de 1973.

Le souci de SLIMINCO de se constituer progressivement un patrimoine locatif se concrétise. C'est ainsi que les engagements pris à ce titre s'élèvent actuellement à 125 700 000 F H.T. représentant respectivement 44 % des fonds propres de la société et plus de 15 % des encours totaux.

Le montant des loyers et préloyers encaissés ou à percevoir, au titre de 1974, devrait s'établir à plus de 82 000 000 F H.T. contre 68 200 000 F H.T. l'année précédente.

ÉPARGNE DE FRANCE

La distribution gratuite par incorporation de réserves à raison d'une action pour cinq actions anciennes, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 25 juin 1974, est en cours de réalisation depuis le 31 octobre 1974.

Le cours de l'action EPARGNE DE FRANCE, qui a fait preuve d'une bonne tenue pendant toute la période actuelle, était de 395 F à la veille des présentes opérations.

L'action, après détachement du droit, est cotée 320 F et le droit demandé à 65 F.

Nous rappelons que l'EPARGNE DE FRANCE avait déjà procédé à des distributions d'actions gratuites en 1972 et 1973 à raison respectivement d'une action nouvelle pour neuf actions anciennes de 100 F et d'une action nouvelle pour neuf actions anciennes de 50 F.

STEMI

Pour les huit premiers mois de l'année le chiffre d'affaires de l'exploitation et les résultats bruts marquent une progression d'environ 15 % sur la période correspondante de 1973.

Cette situation reflète une conjoncture favorable mais qui donne maintenant des signes de ralentissement.

Le conseil d'administration a, d'autre part, nommé administrateurs la Société de banque et de participations, représentée par M. Dominique Leca, et la Compagnie de navigation mixte, représentée par M. Henri Ortet.

ALSACIENNE DE SUPERMARCHÉS

Au 30 juin 1974, c'est-à-dire pour le premier semestre de l'exercice en cours, le chiffre d'affaires T.T.C. réalisé par la société Alsacienne de supermarchés s'élève à 357 362 000 F, en augmentation de 30,9 % sur celui du premier semestre 1973.

Le bénéfice provisoire de la société pour ce semestre s'élève à 3 250 209 francs. Ce résultat s'entend après impôt sur les sociétés, prise en charge de la moitié de la contribution exceptionnelle de 18 % et compte tenu d'un montant d'amortissements de 5 059 000 F. Ce bénéfice est à rapprocher du bénéfice de 2 019 248 F enregistré pour les cinq premiers mois de l'exercice 1973.

Le chiffre d'affaires réalisé par la filiale, Société commerciale de Montesson, pendant les six premiers mois de l'exercice, s'élève à 74 123 355 francs en progression de 14,7 % sur l'exercice précédent.

Les résultats provisoires pour le premier semestre 1974 de la filiale font apparaître un bénéfice de 395 598 F après une dotation aux comptes d'amortissements de 1 million 5 700 F.

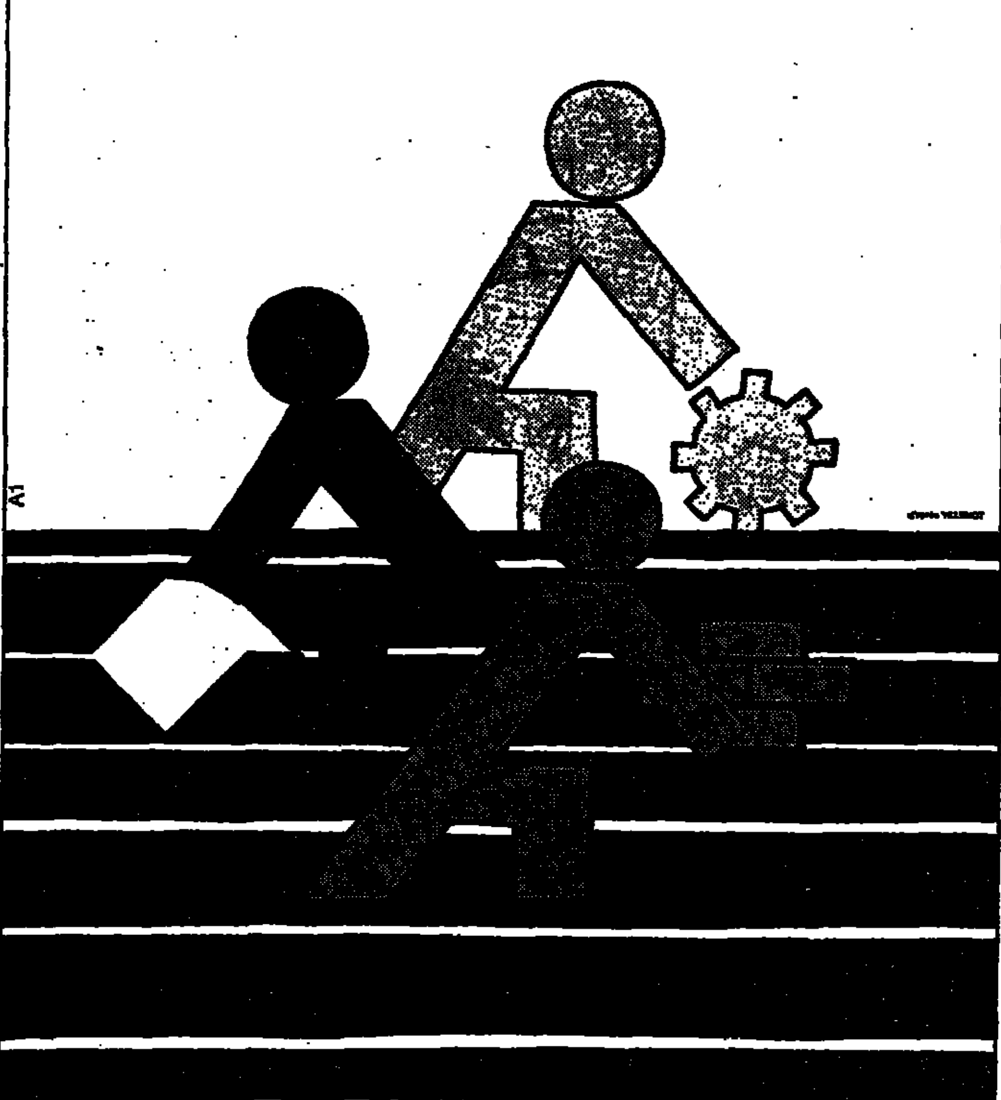
La comparaison avec les résultats du premier semestre 1973 ne peut être effectuée valablement compte tenu de ce que 1973 constituait le premier exercice social du magasin ouvert en octobre 1972.

BARCLAYS BANK S.A.

BARCLAYS BANK S.A. vient d'augmenter son capital de 37 millions de francs à 55 millions de francs par souscription en numéraire.

Barclays Bank S.A. fait partie du Groupe Barclays, son siège social est à Paris (2e), 3, rue du 4-Septembre, et elle possède vingt-deux agences en France et à Monaco, où elle est établie depuis plus de cinquante ans. A fin septembre 1974, le total de son bilan dépassait 3 milliards de francs.





LA VIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

La France devant les échéances

II. — Que fera la gauche ?

par MICHEL ROCARD

Dans son premier article (« le Monde » daté 30 octobre), Michel Rocard a tracé un tableau sévère de la gestion économique actuelle et stigmatisé la « politique au fil de l'eau » de M. Giscard d'Estaing.

Vue à dix-huit mois, la situation est dramatique. Le déficit extérieur cumulé sur deux ans atteindra 60 à 80 milliards. Il n'est pas finançable sans problèmes graves et sans conditions politiques. L'inflation continuera à troubler les comportements économiques et à décourager l'épargne en même temps qu'elle aggravera toutes les inégalités de revenus et de fortunes. Une ponction soudaine et brutale sur la consommation sera nécessaire pour équilibrer les paiements extérieurs. Elle sera refusée par les salariés, qui ne verront, à juste titre, aucune raison d'être seuls à en faire les frais. Les services publics se désorganiseront, comme risquent de le montrer les mouvements sociaux qui commencent ; l'esprit de parasitage et de spéculation remplacera une volonté d'investir découragée par l'incertitude générale. Nous entrerons — dix-huit mois, c'est bientôt — dans une situation à l'anglaise ou — pis — à l'italienne.

Quelques commentateurs parmi les plus avisés, fussent-ils parfois conservateurs, murmurent, voire évoquent, dans la presse écrite ou parlée, la nécessité d'un gouvernement d'union nationale pour résoudre ces difficultés. La mécanique est bien connue : lorsque des mesures impopulaires sont a prendre, la classe politique respire plus à l'aise si aucune force politique importante ne reste extérieure au système pour capitaliser le mécontentement. C'est bien humain. Mais ce n'est pas sérieux, car qui dit gouvernement d'union nationale dit gouvernement totalement paralysé par ses contradictions internes. Or, il n'y a pas de solution sans des choix très fermes et très clairs, dont l'orientation socialiste fournit la cohérence et la perspective. Nous ne partagerons pas avec M. Giscard d'Estaing les frais de sa faillite financière.

Les défis

Le diagnostic tel qu'il vient d'être résumé commande la stratégie nécessaire : il faut s'attaquer dès aujourd'hui et très fermement aux problèmes du long terme, élaborer par rapport à eux une politique cohérente, utiliser efficacement les quelque dix huit mois qui restent avant les échéances financières les plus graves pour en transformer totalement les données et soumettre impérativement toutes les mesures et interventions conjoncturelles à la perspective ainsi tracée. Dans la manière de prendre l'événement, c'est déjà le contraire de la politique au fil de l'eau suivie aujourd'hui.

Concrètement, cela exige de faire face à quatre problèmes : celui de l'énergie et des matières premières, celui des structures et de l'orientation du développement du pays, celui de la réorganisation de nos mécanismes financiers, et celui de la lutte contre l'inflation.

Tous les quatre sont d'ailleurs étroitement liés. Une des grandes nouveautés de l'environnement économique d'aujourd'hui et de demain est faite de la raréfaction ou du renchérissement colossal, et il faut le dire légitime des produits énergétiques et de certaines matières premières. Des économies massives de consommation d'énergie sont indispensables et le plus tôt sera le mieux.

L'essentiel, en matière d'énergie comme des matières premières, reste de stimuler divers secteurs de la recherche : la recherche chimique, d'où peuvent venir des découvertes de produits de substitution à ceux qui risquent de manquer ; la recherche dans le domaine de l'énergie (géothermique notamment), pour restreindre la dépendance actuelle vis-à-vis de l'étranger. Je tiens cet effort de recherche pour le plus capital en face de l'avenir de la France. Que l'on observe le projet de budget gouvernemental pour 1975, tous les crédits de recherche diminuent en valeur absolue — voire sont liquidés, et des chercheurs licenciés. Dans ce naufrage de l'esprit, seul subsiste le programme nucléaire, dont l'engagement a été décidé en cachette, dans une ignorance scandaleuse des assemblées représentatives, alors même que demeure une incertitude majeure sur le danger de pollution définitive qu'il recèle et que le gouvernement anglais, pour sa part, a cherché à limiter en se ralliant à la filière canadienne à eau lourde. Pour nous, Français, la filière graphite-gaz avait des avantages analogues; elle a pourtant été abandonnée au profit de la filière à eau légère sous licence américaine.

Actuellement, nous ne sommes armés pour trouver ni de nouvelles sources d'énergie, ni de nouveaux produits de substitution, ni de nouveaux produits de recyclage des matériaux usés. Est-ce vraiment cela que le gouvernement veut ?

Deuxième problème : celui de l'orientation du développement. Notre modèle industriel n'est, en effet, pas seulement mis en cause par la cherté croissante de l'énergie et des matières premières qui lui sont nécessaires, il l'est aussi par la pollution croissante qu'engendre son activité, et, bien plus encore, par le refus populaire auquel il se heurte de plus en plus du fait des contraintes qui lui sont inhérentes : travail répétitif, parcellisé et abrutissant; maintien du système par une hiérarchie quasi militaire; liaison profonde entre la concentration industrielle et financière et l'inégalité de revenus, de savoir et de pouvoir que cette concentration sécrète; destruction, enfin, du cadre de vie par l'assujettissement de l'urbanisme aux exigences du profit et par la corrosion qu'exerce l'argent sur l'information, la culture et la communication entre les hommes comme sur la justice ou la santé.

Ce procès est ancien ; on pourrait le juger dépassé. Mais il est revenu en pleine actualité pour trois fortes raisons, dont chacune suffit à exiger la mise en œuvre rapide d'une nouvelle orientation. Le danger de destruction de l'espèce humaine par asphyxie de la niche écologique n'attend plus : il est à l'horizon de deux générations. La contestation interne du modèle social se traduit aujourd'hui par l'apathie publique, la fragilité de tous les gouvernements en place en Occident et la montée un peu partout de la violence civile. Enfin, les contradictions de cette croissance acharnée se résolvent temporairement dans l'inflation qu'elles engendrent et encouragent. Mais celle-ci n'est qu'un anesthésiant. Reportées, les échéances n'en seront qu'aggravées à la fois par le durcissement des contraintes extérieures et par les déséquilibres sociaux nés de l'inflation elle-même. Elle a déjà produit Hitler, né de l'inflation des années 20, s'il fut vainqueur grâce à la crise des années 30.

C'est une politique à vingt ans qui est ici nécessaire, sous condition d'en appliquer tout de suite les premiers éléments. La première exigence en serait de redonner force au ministère de l'industrie et au commissariat au Plan. Au lieu de cela, on sait que les économistes du Plan ne reçoivent même plus, depuis plusieurs mois, de la part de l'administration des finances, les informations nécessaires à un travail de prévision élémentaire qui, au demeurant, ne leur est pas demandé

Le problème n'en doit pas moins être attaqué dès maintenant et de manière convergente sous ses deux aspects : consommation et production.

Du côté de la consommation...

En ce qui concerne la consommation, l'action doit viser sa masse comme sa structure par tranches de revenus et par produits. Dans l'état actuel des inégalités que comporte la société française, un ralentissement global et autoritaire de la consommation est totalement inacceptable. On ne peut espérer ce résultat que d'un ralentissement de la consommation des classes aisées, en continuant à rechercher l'amélioration du bien-être des travailleurs, *qui subissent de plein fouet l'exploitation* : plus de huit millions de familles ont un revenu mensuel inférieur ou égal à 2 000 francs par mois. Ce n'est pas à elles de faire les frais des contradictions et des impuissances du système qui les opprime.

L'action sur la masse de la consommation doit donc résulter d'un encouragement beaucoup plus solide à l'épargne : c'est notamment tout le problème de son indexation, *sur lequel je reviendrai*. L'action sur la structure de la consommation par tranches de pouvoir d'achat exige une attaque fiscale sévère des inégalités de fortune et de revenus.

Les pays à inflation la moins rapide (R.F.A., Etats-Unis) *sont* aussi ceux où l'impôt sur le capital est lourd. A défaut de la justice, dont le système se moque bien, l'efficacité emportera-t-elle la cause ? Notre impôt sur le revenu ne fournit que des sommes ridicules par rapport à ce qui se fait dans les pays voisins (sauf l'Italie : est-ce un exemple ?), laissant peser une charge trop lourde sur la T.V.A., qui est, elle, directement inflationniste, puisque incluse dans le niveau des prix. Les organisations syndicales en demandent la réduction massive. Elles ont raison.

Cette lutte contre l'inégalité n'est pas seulement affaire de justice. Malgré l'incertitude de chiffres très incomplets sur ce point, il y a gros à parier que la part de produits importés dans les consommations des familles à hauts revenus est bien plus grande que dans les autres. L'inégalité s'attaque aussi par la modification directe de l'échelle hiérarchique des salaires.

Enfin, le modèle global de consommation doit être soulagé de la frénésie avec laquelle il s'oriente sur des biens mécaniques. Il faut encourager très systématiquement la participation active en matière sportive, artistique et culturelle, faciliter la découverte et le bon usage d'un vrai temps libre, donner la priorité aux services sur les marchandises, faire du loisir une capacité de découverte et de communication plutôt qu'une consommation touristique. Ce sera long. Raison de plus pour commencer tout de suite. Paris *intra muros* n'a pratiquement plus de piscines modernes sur le plan sportif comme sur celui de l'hygiène. On y dépenserait pourtant moins qu'au café ou sur les routes.

...et de la production

Du côté de la production, beaucoup de choses sont une fois de *plus liées à l'effort de recherche*. Evoqué plus haut, il sera ici implicite à travers l'esquisse de ses résultats attendus sur les structures de production elles-mêmes. Le développement des recherches ergonomiques et la généralisation (encouragée fiscalement, menée d'autorité dans le secteur natio*nalisé) de la recomposition des* tâches doivent s'accompagner du choix prioritaire des techniques douces partout où elles présentent une solution alternative aux techniques lourdes. Le contrôle des travailleurs sur l'organisation des tâches y poussera certainement. On s'attachera systémati*quement, fût-ce par des normes* impératives de qualité, à ce que la durée de vie des biens mécaniques soit la plus longue possible, alors que tout tend aujourd'hui à la raccourcir. Cela soulagera à la fois les budgets familiaux, les horaires de travail et la pollution. Mais le profit *s'accumulera moins vite : c'est un choix* socialiste, et cela d'autant plus que sa mise en application exige tout à la fois une action gouvernementale décidée et une pression active des organisations syndicales et des mouvements de consommateurs

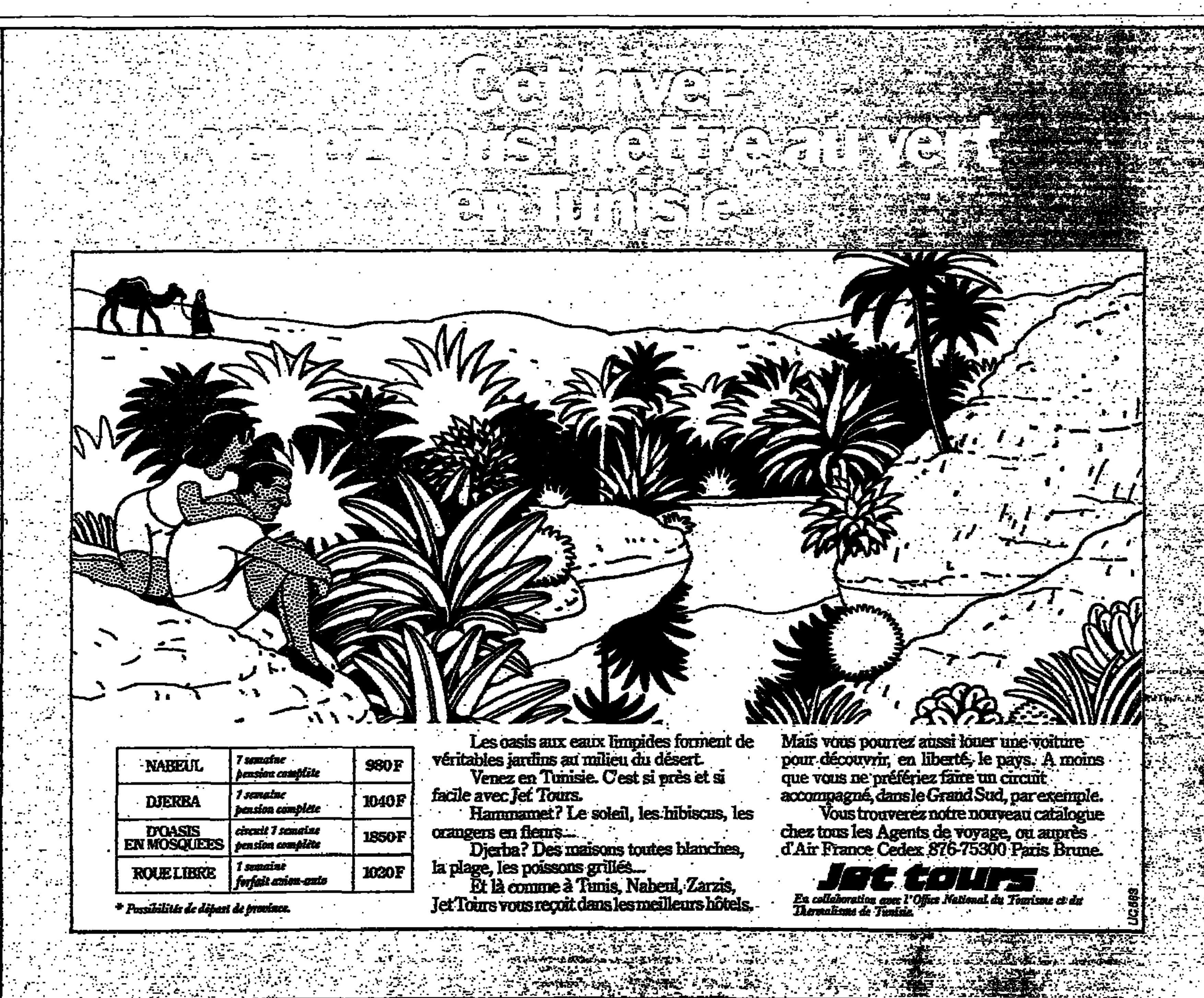
Une telle orientation doit favoriser le développement d'unités de production à taille humaine plutôt que de monstres industriels tels que nous les connaissons aujourd'hui. L'objectif majeur de cette restructuration des activités économiques doit être la recherche du plein emploi réalisé au niveau régional et pas seulement national. Il y faut une forte dé*centralisation de la décision* économique aussi bien dans les collectivités publiques, que dans l'appareil de production, avec un contrôle collectif et effectif des travailleurs, premiers intéressés aux modalités de réalisation du plein emploi. Cela encore correspond aux choix essentiels du so*cialisme* autogestionnaire.

Enfin, la création d'unités de production nouvelles doit aussi répondre à la nécessité de rendre la France moins dépendante de ses importations. Au milieu des tempêtes économiques qui se préparent, il y a là une précaution urgente. Ces choix de production et de consommation ne peuvent donner leurs pleins résultats qu'à longue échéance, et ce sera tout l'objet du Plan, de définir et d'obtenir ces résultats. Néanmoins, la décompression nécessaire de notre système économique appelle l'engagement rapide de ces orientations, et il n'est pas illégitime d'espérer qu'une certaine détente de la pression inflationniste en résulte au bout de quelques années. Mais, en ce qui concerne précisément cette dernière, cela ne saurait suffire. La lutte contre l'inflation suppose une réorganisation de notre système de financement (troisième problème) et une attaque conjoncturelle directe (quatrième problème).

Prochain article :

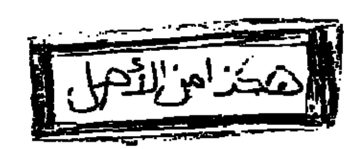
LES CIRCUITS FINANCIERS

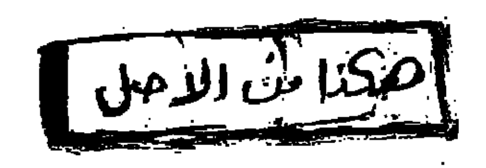




NABEUL	1 semaine pension complète	980 F
DJERBA	1 semaine pension complète	1040 F
D'OASIS EN MOSQUEES	circuit 1 semaine pension complète	1850 F
ROUE LIBRE	1 semaine forfait avion-auto	1020 F

* Possibilités de départ de province.





LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
29 OCTOBRE

Vive reprise des valeurs prétrolières
Nouvelle hausse de l'or et de la rente

Remue-ménage ce mardi à la Bourse de Paris, où, sur des rumeurs incontrôlées et apparemment peu crédibles d'un possible abaissement des prix du pétrole, toutes les valeurs intéressées à l'« or noir » ont été prises d'un subit accès de fièvre et ont monté de 4 % en moyenne (Française des pétroles, Française de raffinage, Esso, Aquitaine, Pétroles B.P.).

Cette hausse, dont les professionnels s'accordaient en général à reconnaître la fragilité, n'en a pas moins tiré le marché de sa léthargie et provoqué la reprise d'une bonne trentaine de titres. Le matériel électrique (Cit-Alcatel, Moulinex, Bull, Alsthom, S.D.B.A., Radiotechnique, L.M.T., C.S.F.), les automobiles et accessoires (Citroën, Peugeot, Ferodo), ainsi que les pneumatiques, ont été particulièrement favorisés. Progrès sensibles également d'U.C.B., U.F.B., Carrefour, Mumm, C.D.C., Pernod, Veuve Clicquot, Bouygues, Saunier, Penhoët, Presses de la cité, Galeries Lafayette, C.M. Industries, Bellon, Roussel-Uclaf, Sommer, Bic, l'Air liquide, L'Oréal, Skis Rossignol.

L'autre fait saillant de la séance a été la nouvelle et forte hausse de l'or, qui, sur les indications de Londres, s'est rapproché de ses plus hauts niveaux atteints au printemps. Le lingot est traité à 26 490 F (+ 890 F), le kilo en barre à 26 150 F (+ 535 F) et le napoléon à 280,20 F (+ 4,70 F) après 280 F. Le volume des transactions a augmenté de 50 % à 37,76 millions de francs. Record battu sur la rente 4 1/2 % 1973, qui a franchi la barre de 540 F et dont le prix de reprise théorique s'élève maintenant à 703,87 F. Nouvelle et vive avance des mines d'or.

LONDRES

Reprise

Favorisée par le discours du trône, la bonne tenue de Wall Street et les rumeurs relatives à une baisse du prix du pétrole, la reprise se poursuit. Les mines d'or sont bien disposées.

OR (ouverture) dollars : 187 90 contre 168 25

VALEURS	CLOTURE 25/10	COURS 30/10
War Loan 3 1/2 %	21 ...	21 ...
Beechams	146 ...	147 1/4
British Petroleum	272 ...	272 1/2
Shell	158 ...	159 ...
Vickers	93 1/2	98 1/4
Imperial Chemical	162 ...	163 ...
Courtaulds	88 1/2	68 3/4
De Beers	179 ...	179 ...
* Western Holdings	32 ...	31 7/8
Rio Tinto Zinc Corp.	97 ...	98 ...
* West Driefontein	49 ...	48 ...

(*) En livres

INDICES QUOTIDIENS

(INSEE, Base 100 : 28 déc. 1973.)

	28 oct.	29 oct.
Valeurs françaises	66,4	67,7
Valeurs étrangères	75,7	77,5

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	55,7	56,1

MARCHÉ MONÉTAIRE

	Taux Banque de France	Taux du marché
Effets publics	....	....
Effets privés	....	12 7/8 %
Moyen terme	....	11 5/8 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	29/10	30/10
1 dollar (en yens)	299 90	299 80

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

PERNOD. — Bénéfice au 30 juin : 19,45 millions de francs contre 14,76 millions.

BIC. — Bénéfice net du premier semestre : 24,49 millions de francs contre 16,05 millions (déduction faite de 34,87 millions de francs de plus-values de cession). Chiffre d'affaires des neuf premiers mois de 1974 : 184 millions de francs contre 125,6 millions (635 millions contre 463 millions pour le groupe international).

LEROY-SOMER. — Bénéfice semestriel de 9,2 millions de francs contre 11,97 millions en 1973, les provisions constituées ayant été retenues « prorata temporis », soit notamment 5 millions de francs pour la hausse du prix et 2,35 millions pour la moitié du prélèvement exceptionnel de 18 %.

NEW YORK

Très forte reprise

Comme toutes les places financières internationales, Wall Street a vigoureusement réagi mardi aux informations en provenance de Rabat faisant état d'un possible abaissement du prix du pétrole. Un rapide mouvement de hausse s'est développé et même accentué au cours de la séance, en dépit des mises au point faites ultérieurement par l'Arabie Saoudite, si bien qu'en clôture l'indice des industrielles enregistrait un gain de 25,50 points à 659,39, le plus élevé depuis trois semaines. Notons, pour la petite histoire, que le quarante-cinquième anniversaire du grand « krach » de la Bourse de New-York — le tristement célèbre « jeudi noir » — tombait précisément ce jour.

L'activité s'est accélérée : 15,61 millions de titres ont changé de mains contre 10,54 millions la veille.

La déception causée par le communiqué des autorités de Ryad affirmant qu'il n'entrait nullement dans leurs intentions de briser le front des producteurs de pétrole, et la baisse des principaux indicateurs économiques en septembre — la plus forte depuis vingt-trois ans — a été largement contrebalancée par la décision d'une nouvelle banque d'abaisser son taux de base et l'espoir d'un arrangement dans le conflit des houillères.

Presque tous les compartiments ont monté, les plus favorisés étant les automobiles, les ordinateurs, les produits pharmaceutiques et les aluminiums.

Sur 1 760 valeurs traitées, 1 030 ont progressé, 351 ont baissé et 379 n'ont pas varié.

VALEURS	COURS 28/10	COURS 29/10
Alcoa	34 1/2	35 3/8
A.T.T.	44 7/8	45 7/8
Boeing	17 1/8	17 1/2
Chase Manhattan Bank	27 1/4	28 1/4
Du Pont de Nemours	100 5/8	104 ..
Eastman Kodak	68 1/8	73 7/8
Exxon	65 7/8	68 5/8
Ford	29 1/4	31 1/2
General Electric	35 5/8	37 1/4
General Foods	18 3/4	19 ...
General Motors	31 7/8	34 3/4
Goodyear	14 1/8	14 ...
I.B.M.	180 3/4	191 3/4
I.T.T.	16 ...	16 3/8
Kennecott	31 1/4	32 5/8
Mobil Oil	35 ...	35 1/4
Pfizer	28 3/4	30 3/8
Schlumberger	97 5/8	101 7/8
Texaco	23 1/4	24 1/4
U.A.L. Inc.	16 5/8	17 5/8
Union Carbide	42 ...	44 1/4
U.S. Steel	39 ...	41 5/8
Westinghouse	8 7/8	8 7/8
Xerox	68 1/8	71 ...

BOURSE DE PARIS — 29 OCTOBRE — COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]											

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]											

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Akzo	70 10	69 ..
Dart Industries	67	67 ..
Fosoco	6 90	6 80
Gevaert	... ..	139 50
Glaxo	25 ..	25 60
Grace and Co.	100 ..	99 90
Pfizer Inc.	... ..	134 20
Procter Gamble	392 ..	388
Courtaulds	. ..	7 75
Ext Asiatique	99 ..	98 50
Canadian Pacif.	65 ..	63 20
Wagons-Lits	74 50	72 50
Barlow-Rand	11 55	10 95
British Am. Tob.	.. ..	19 10
Suéd. Allumettes	. ..	112 ..

HORS COTE

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
Alser	1000	1000
Cellulose Pin	134	132
Caparex	225	221 50
Dofan	..	73
Ecco	328	340
Eurafrep	1885	1850
Francarep	98 95	98 ..
Intertechnique	125	132
Locatel	505	520
Métall. Minière	.. ..	55
Promoptia	...	295
Sabl. Mor. Cor.	...	152
Tranchant Electr.	o 63 30	63 30
Ufiner	107	100 10
Oev v. Grinten	...	270 ..

OBLIG. ECHANG.

Valeur d'échange au 30/10

U. C. B. : Val. de 2 actions, soft.	448

SICAV

Plac. institut.	10122 41	9770 44
1re catégorie.	5733 92	5543 06

30/10	Emission frais inclus	Rachat net
Actanea	98 60	94 13
Actions sélec.	117 54	112 21
Aadificandi	134 06	127 98
Agfimo	142 53	135 07
A.L.T.O.	135 38	129 24
America-Valor	215 10	205 35
Assurances Plac.	98 44	94 93
Bourse-Investiss.	104 68	99 94
B.T.P. Valeurs	105 85	102 78
C.I.P.	218 31	208 42
Convertibles	98 87	94 39
Convertisseme.	109 50	104 53
Drouot Invest.	129 22	123 36
Elysées-Valeurs	130 49	124 57
Epargne-Croiss.	398 31	378 34
Epargne-Inter.	205 27	196 06
Epargne-Mobil.	132 80	126 78
Epargne-Oblig.	125 98	120 27
Epargne Revenu	242 64	231 64
[illegible]		

* Cours précédent

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours	Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours	Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours	Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours	Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
[illegible]																													
														143	Chase Manh	132 50	138	134 ..	133 60	346	Siemens A.G	346	348	343	341 20
														350	C.F. Fr.-Can	346	341	343 ..	342 10	23	Sony	22 20	22	22 10	22
														13	De Beers (S)	13 40	13 60	13 55	13 50	12	Tanganyika	11 90	11 80	11 80	11 80
														215	Dome Mines	253	275 .	262 ..	275 ..	127	Unilever	128 80	130	130	127 50
														485	Du Pont Nem	478 50	486 50	487 ..	477 ..	25	Union Corp.	26 75	26 80	26 70	26 85
														340	East Kodak	319	331 50	330 50	328 ..	145	U. Min. 1/10	145 .	142 50	144 90	142 50
														84	East Rand	104	112 50	104 ..	110 10	270	West Driet.	301 ..	303	285	300 ..
														220	Ericsson	224	225 ..	230	225	131	West Deep.	148	149 50	144 ..	148 50
														320	Exxon Corp.	305 50	308 ..	314	304 .	228	West Hold.	252 50	265 50	242 50	253
														152	Ford Motor	141	148 50	141 50	139		Zambia Cop.	4 50	4 55	4 45	4 50
														152	Free State	171 50	175 80	166 ..	177 80						

* VALEURS DONNANT LIEU A DES OPÉRATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; c : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation unique, portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 29/10	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
Etats-Unis ($ 1)	4 712	4 702	4 69
Canada ($ can. 1)	4 797	4 776	4 73
Allemagne (100 DM)	182 875	182 950	182 25
Belgique (100 fr.)	12 345	12 350	12 23
Danemark (100 krd.)	79 270	79 200	78 50
Espagne (100 pes.)	8 220	8 215	8 04
Grande-Bretagne (£ 1)	10 992	10 977	11 07
Italie (100 lires)	0 706	0 705	0 77
Norvège (100 krs.)	85 770	85 550	85
Pays-Bas (100 fl.)	178 675	178 600	178 50
Portugal (100 esc.)	18 700	18 670	17 50
Suède (100 krs.)	107 870	107 720	107
Suisse (100 fr.)	165 150	165 100	164 25

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES et DEVISES	COURS préc.	COURS 29/10
Or fin (kilo en barre)	25615	26305
Or fin (kilo en lingot)	25600 ..	26490 .
Pièce française (20 fr.)	275 50	280 20
Pièce française (10 fr.)	204 90	208 50
Pièce suisse (20 fr.)	269	280
Union latine (20 fr.)	257 90	263 .
Souverain	267 20	274 90
Pièce de 20 dollars	1347 60	1383
Pièce de 10 dollars	737 80	745
Pièce de 5 dollars	450 50	460
Pièce de 50 pesos	1055 50	1097 .
Pièce de 10 florins	240 80	248 ..

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 30 octobre 1974 a été tiré à 492 323 exemplaires.

APRÈS LA COMMUNICATION AU CONSEIL DES MINISTRES

Les ministères auront un mois pour tirer des conséquences pratiques du rapport antigaspillage

M. André Jarrot, ministre de la qualité de la vie, devait présenter, ce mercredi 30 octobre, au conseil des ministres, un rapport intitulé : « La lutte contre le gaspillage : une nouvelle politique économique, une nouvelle politique de l'environnement. » Ce document, qui comporte une centaine de recommandations, va être étudié par l'ensemble des départements ministériels. Dans un délai d'un mois, chacun proposera les mesures concrètes d'antigaspillage qui semblent de son ressort. Le gouvernement se prononcera alors sur l'opportunité de ces mesures.

Il aura donc fallu presque un an pour que le travail demandé au groupe interministériel d'évaluation de l'environnement par M. Robert Poujade, alors qu'il était ministre, aboutisse à un résultat concret. En effet, depuis le début de l'année, une quinzaine de personnalités et de hauts fonctionnaires, sous la présidence de M. Claude Gruson, réfléchissaient sur le thème « la crise et l'environnement ». Le fruit de leurs réflexions avait été soumis à M. Jarrot au début de l'été (voir *le Monde* du 6 juillet), puis remis en chantier afin d'être présenté au conseil des ministres sous une forme plus élaborée. En fait, le livret de cent pages que M. Jarrot a distribué à ses collègues n'est guère différent, sur le fond, du brouillon de juillet.

Il débute par une lettre de M. Gruson qui indique assez clairement quelles ont été les bases de départ du groupe de travail et la constatation générale à laquelle ses membres ont abouti. On a cru un moment, explique en substance M. Gruson, que les soucis d'environnement allaient s'effacer devant une priorité absolue : celle d'exporter pour payer nos achats d'énergie et de matières premières. En réalité cette politique ne portera pas immédiatement ses fruits. De toute manière, la crise n'est pas de conjoncture. Elle constitue un avertissement : les ressources de la planète sont limitées. Il faut donc, de gré ou de force, réduire nos importations, c'est-à-dire renoncer au gaspillage. Cette nécessité économique rejoint les exigences de l'environnement puisque toute dégradation du milieu de vie est finalement un gaspillage.

Quelques recommandations-chocs

- Inventaire permanent des ressources naturelles de l'Hexagone.
- Améliorer la productivité sociale, c'est-à-dire produire autant en consommant moins.
- Développer la recherche sur les petites éoliennes.
- Lancement industriel de la pompe à chaleur.
- Péage pour les navires sur certaines mers « fragiles ».
- Elaborer dans les villes des PAT, plans d'aménagement du temps.
- Concertation européenne pour le choix des sites nucléaires.
- Supprimer la T.V.A. sur les transports publics.
- Pour les appareils ménagers : coût d'entretien payé à l'achat.
- Création d'une bourse des pièces de rechange.
- Label de « durabilité » dans l'électroménager et l'automobile.
- Plans départementaux de voies cyclables et piétonnières.
- Détaxation du carburant pour autobus et taxis.
- Redevance sur les véhicules en fonction de leurs nuisances.
- S.V.P. téléphonique dans toutes les administrations.
- Taxe sur les emballages perdus.
- Suppression des tarifs de faveur pour la publicité postale.
- Bourses de déchets dans les chambres de commerce.
- Cours d'antigaspillage dans les écoles d'ingénieurs.

La conscience patrimoniale

Pour parvenir à cette remise en cause générale, les membres du groupe Gruson proposent un certain nombre de moyens : la réforme des systèmes comptables pour faire apparaître les éléments jusqu'ici impondérables, la modification des réglementations, les incitations financières par une politique des prix. Mais leur préférence va à l'éducation. A l'école, dans les casernes, dans les sessions de formation permanente, on pourrait donner aux Français le sens de leur responsabilité personnelle à l'égard des biens rares : « la conscience patrimoniale ».

Cela ne suffirait pas. Pour que la politique anti-gaspillage ait une chance de réussir, il faudrait mobiliser les Français et leur offrir des perspectives précises. « Ce résultat, dit M. Gruson, une planification globale est seule capable de le viser. Le commissariat au Plan doit devenir une institution plus ambitieuse. »

Comme on le voit, le rapport remis par M. Jarrot à tous les ministres met en cause notre mode de vie et la manière de conduire les affaires économiques. Qu'en retiendra-t-on ? Sans doute quelques-unes des cent mesures proposées dans la dernière partie du document. Elles paraissent être le résultat d'un véritable « brain storming », dont il est sorti un torrent d'idées allant de la haute philosophie au truc du concours Lépine.

Certains ministères tout de même y trouveront leur pâture. M. Jarrot, quant à lui, présentera dans deux semaines au gouvernement une loi sur les déchets. Ce sera la première application du rapport Gruson. Car l'agence nationale des déchets qui sera créée ne s'occupera pas seulement d'éliminer les résidus mais aussi de les récupérer. Le ramassage des carcasses de voitures, qui se fait dans quarante départements, va être généralisé. Et l'on accélère les études portant sur l'utilisation des rejets thermiques des centrales nucléaires.

M. Jarrot attend de son collègue des transports des mesures pour un meilleur remplissage des avions. Il compte sur l'Intérieur pour aider les collectivités locales dans leurs opérations de récupération. Il souhaite que l'industrie pousse à fond le recyclage du verre et du papier. Les P.T.T. envisagent de moduler les tarifs téléphoniques en fonction de la durée des communications — pour décourager les bavards — et de commander des véhicules électriques pour ses préposés. Ainsi la construction en série des voitures électriques pourrait démarrer. Enfin, il n'est pas impossible que les finances acceptent le principe d'une taxe sur certains emballages et encouragent la fabrication d'appareils ménagers plus simples et plus solides et diminuent leur taux de T.V.A.

Telles seront sans doute les premières « retombées », somme toute décevantes, du rapport Gruson. Il est douteux que l'on aille plus loin, que l'on s'engage dans « une nouvelle politique économique et une nouvelle politique de l'environnement » fondées sur « une planification plus prononcée », comme le suggère le document. Car telle n'est pas, on le sait, la doctrine du gouvernement.

MARC AMBROISE-RENDU.

Après la visite des Goncourt au Québec

Un communiqué des Éditions du Seuil

Comme nous l'avons relaté dans notre article paru dans le Monde *du 29 octobre, la campagne de presse menée dans le journal* le Devoir *contre les Goncourt, au cours de leur visite au Québec, a été déclenchée par le romancier québécois André Langevin. Son roman* Une chaîne dans le parc, *publié au Cercle du livre de France à Montréal, figure sur la liste des dix favoris de l'académie Goncourt, à laquelle il avait été signalé par Roger Lemelin, membre correspondant canadien de l'académie.*

André Langevin était en pourparlers avec les Editions du Seuil pour une édition française de son livre. Celles-ci lui avaient demandé des coupures. C'est en s'appuyant sur cette exigence qu'André Langevin a dénoncé l'« impérialisme » de la culture française et de ses émissaires.

Les Editions du Seuil nous adressent le communiqué suivant, pour préciser leurs relations avec l'écrivain.

« Le roman de M. Langevin a été présenté aux Editions du Seuil par l'attaché culturel de l'ambassade du Canada à Paris et par son éditeur de Montréal (puisque ce livre est déjà publié). L'éditeur parisien n'a jamais été en rapport avec l'auteur québécois.

» Répondant à l'offre d'une reprise de l'œuvre pour le marché français, le Seuil a dit à son confrère québécois que ce roman, à son avis, était bon, mais non exempt de faiblesses qu'il serait souhaitable de pallier : c'est bien son droit.

» L'éditeur québécois a répondu que, connaissant son auteur, celui-ci ne se prêterait à aucune discussion : c'est bien son droit.

» Dès lors, le Seuil a dit qu'il renonçait au projet : c'est bien son droit.

» Et c'est tout.

» Pourquoi ces cris ? »

● *Le peintre, graveur et poète anglais Davis Jones,* qu'on a souvent comparé à William Blake et à qui on doit notamment une illustration de *Gulliver*, vient de mourir. Il était âgé de soixante-dix-huit ans.

LA FRANCE SOUHAITE ACCUEILLIR LA CONFÉRENCE TRIPARTITE SUR L'ÉNERGIE proposée par M. Giscard d'Estaing

La France a entrepris les premières démarches diplomatiques pour établir la liste des participants à la conférence tripartite suggérée par M. Giscard d'Estaing, le jeudi 24 octobre. Une réunion préparatoire de hauts fonctionnaires aurait lieu « dès que possible » à Paris. La capitale française serait aussi le siège de la conférence tripartite (pays pétroliers, pays développés et pays pauvres).

Les premiers contacts se font surtout avec les pays de la « liste Yamani » (le ministre saoudien du pétrole avait, lui aussi, suggéré une conférence tripartite) : d'une part les Etats-Unis, le Japon et les pays européens, d'autre part l'Arabie Saoudite, l'Iran, le Venezuela et l'Algérie, et enfin les plus gros consommateurs de chacune des « régions » du tiers-monde : le Brésil, l'Inde et le Zaïre. C'est au cours de ces contacts que la liste des invités sera établie, lesquels pourraient être différents des pays que nous venons de citer.

La Communauté européenne serait représentée en tant que telle (comme cela se fait depuis des années au GATT), mais la France serait, de toute manière, présente en tant que pays d'accueil.

Notons enfin, qu'on ne semble pas trop s'émouvoir, à Paris, du faible enthousiasme que l'idée de M. Giscard d'Estaing a suscité à Washington. — Ph. S.

M. PIERRE ABELIN ANNONCE QUE M. GISCARD D'ESTAING SE RENDRA EN AFRIQUE NOIRE AU PRINTEMPS PROCHAIN.

Hôte à déjeuner, mardi 29 octobre, de l'Association des journalistes *d'outre-mer (AJOM), M. Pierre Abelin,* ministre de la coopération, a *indiqué,* sans préciser les étapes de ce voyage, que M. Valéry Giscard d'Estaing se rendrait en visite officielle en Afrique noire au printemps prochain (rappelons qu'il doit aller en Algérie en mars).

Le ministre a également déclaré que le gouvernement français désirait *un changement de méthode dans* les rapports franco-africains, précisant qu'« *il s'oppose à tout ce qui* est par trop organique et institutionnel ».

M. Abelin a rappelé les quatre thèmes qui régissent la coopération : spécificité, adaptation à l'évolution actuelle, dialogue et ouverture. Puis il a évoqué, à cette occasion, les « *missions de dialogue* » *en Afrique* (une mission s'est déjà rendue au *Sénégal, au Niger, en Haute-Volta* et au Togo, tandis qu'une autre s'apprête à se rendre en République populaire du Congo et au Gabon). « *Nous devons cerner le présent* et préparer l'avenir », a affirmé M. Abelin.

Le ministre a dit également que *la France étudiait des projets* d'aménagement du fleuve Sénégal, qui *intéressent le Mali, la Mauritanie* et le Sénégal. Il a précisé à ce sujet que la France avait *joué un rôle de* catalyseur dans les projets, notamment pour la construction de barrages. Ainsi, a-t-il assuré, la France a réussi à intéresser des pays producteurs de pétrole tels que le Koweït et l'Arabie Saoudite à une participation financière pour ces projets.

Interrogé sur les pourparlers entre la France et la Guinée, M. Abelin a répondu que « les négociations progressaient de façon heureuse ».

Aux États-Unis

L'ANCIEN PRÉSIDENT NIXON EST DANS UN ÉTAT GRAVE

Long-Beach (Californie) (A.F.P.). — M. Richard Nixon, qui a subi mardi 29 octobre une opération chirurgicale pour éliminer les nouveaux caillots de sang qui s'étaient formés dans sa jambe gauche, est dans un état critique. Selon un bulletin de santé publié mardi soir par le docteur John Lungren, médecin personnel de l'ancien président, de sérieuses complications dues à des hémorragies sont apparues après l'intervention chirurgicale.

Une équipe de médecins a dû administrer pendant trois heures des soins au malade qui était sous l'effet du choc post-opératoire, a précisé le docteur Lungren. Ces soins ont permis de régulariser le rythme cardiaque du malade. Mais l'état de santé de M. Nixon reste grave, a ajouté le médecin. Les hémorragies sont probablement dues à l'administration d'anticoagulants.

Le docteur Eldon Hickman, qui pratiqua l'opération, a passé la nuit au chevet de son patient, ainsi que deux infirmières spécialisées. « Les médecins sont inquiets », a déclaré un porte-parole de l'hôpital.

De retour à Washington après un voyage de [illegible] dans le Michigan, le président Ford a fait savoir qu'il était, lui aussi, inquiet pour son prédécesseur et qu'il prierait le ciel à son intention. M. Ford s'est fait [illegible] expliquer par le médecin de la Maison Blanche, le docteur William Lukash, les détails de l'opération. Il n'envisagerait pas, toutefois, de rendre visite à M. Nixon à l'occasion du voyage qu'il doit faire, ce 30 octobre, à Los Angeles.

Aux Pays-Bas

LES MUTINS DE SCHEVENINGEN EXIGENT UN AVION POUR GAGNER UN PAYS ARABE

Le dénouement n'était pas intervenu, le mercredi 30 octobre, en fin de matinée, à la prison de Scheveningen, où, depuis samedi soir 26 octobre, seize personnes, dont deux femmes, sont gardées en otages par quatre détenus armés. Mardi soir, ceux-ci ont enfin fait connaître leurs conditions : transfert de Tamina, le codétenu palestinien du chef de l'opération, Ahmed Nuri, dans la chapelle ; mise à la disposition des mutins d'un avion qui les emmènerait dans un pays arabe ; transfert à l'aéroport de Schiphol dans un autobus préalablement inspecté par un détenu. Les mutins ont promis qu'ils libéreraient les deux femmes et un homme qui souffre de troubles cardiaques dès que l'avion serait prêt à décoller.

(De notre correspondant.)

La Haye. — « *Nous ne sommes pas pressés.* » Par cette petite phrase, M. Van Agt, ministre néerlandais de la justice, a donné une indication sur la façon dont le gouvernement envisage de mener les négociations. Le ministre, interrogé à la télévision, ne semblait pas être impressionné outre mesure par la liste d'exigences en cinq points présentée par les prisonniers. « *Ils ont tout simplement imité les Japonais et leur prise d'otages à l'ambassade de France. Les quatre de la prison de Scheveningen croient pouvoir appliquer la même tactique.* »

Bien que les autorités n'aient pas l'impression de se trouver en face d'un commando aussi bien organisé que celui de l'Armée rouge révolutionnaire de l'ambassade de France, cette nouvelle affaire de prise d'otages risque de durer plus longtemps que la précédente. En effet, des diplomates arabes en poste à La Haye ont déclaré mardi soir qu'aucun pays arabe n'était prêt à accueillir l'avion que les quatre détenus ont réclamé. En outre, le deuxième Palestinien, Tamina, a catégoriquement refusé de prendre part à cette action, et les autorités ne veulent pas le forcer à rejoindre le groupe des quatre mutins contre son gré. Selon un porte-parole du ministère de la justice, Tamina reproche surtout à Nuri d'avoir lié son sort à celui de criminels de droit commun. — Ph. F.

● *M. Jacques Chirac* a déclaré mardi 29 octobre au micro de Sud-Radio que les institutions régionales ne subiraient aucune modification « *avant plusieurs années* ». Le premier ministre a ajouté : « *Nous étudions actuellement les meilleurs moyens pour aider ou soutenir les entreprises régionales, qu'elles soient petites, moyennes ou grandes, afin d'éviter des difficultés sur le plan de l'emploi.* »

A B C D E F G

